

- COPIE -

9294

Service de la gestion des
documents et archives – VTR

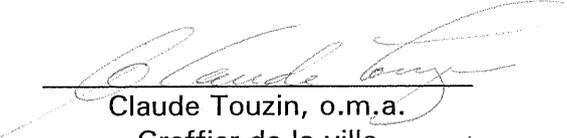
Le 3 janvier 1996

Règlement # 745-A

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 745-A intitulé : "Règlement modifiant les articles 4, 5 et 14 ainsi que les annexes II et IV du règlement # 745 lequel porte sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et l'éclairage par canalisations souterraines des rues Amyot et Maheu et autorisant une dépense n'excédant pas 371 935 \$ et un emprunt de 325 018 \$".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 3 janvier 1996, je déclare que ledit règlement # 745-A est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 9 janvier 1996

Règlement # 765

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 765 intitulé : "Règlement portant sur le traitement du fer au puits # 9, le transfert de la pompe du puits # 9 au puits # 6, le remplacement du démarreur électrique du puits # 6 et la modification de la station de pompage du réservoir et autorisant une dépense n'excédant pas 1 495 000 \$ et un emprunt de 1 495 000 \$".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 9 janvier 1996, je déclare que ledit règlement # 765 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 22 janvier 1996

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 janvier 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire suppléant monsieur Claude Lacroix; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest et monsieur le conseiller André Carle motivent leur absence pour raisons personnelles.

Consultation

Lors de l'assemblée de consultation sur les règlements # 2033 et 3030, tenue ce 22 janvier 1996, monsieur Daniel Thibault, ing., urb. a, dans un premier temps, informé la population sur l'ensemble des modifications présentées. Par la suite, les questions des quelques trente-trois (33) contribuables présents ont porté plus précisément sur la modification # 06.1 relative à la conversion de la zone commerciale 120 C en une zone commerciale et résidentielle en bordure du boulevard Marion, la modification # 07.1 concernant l'agrandissement de la zone commerciale 84 C à même la zone résidentielle 356 Rab située en bordure du chemin Sainte-Marguerite Est ainsi que la modification # 11.1 permettant l'usage de vente d'antiquités et brocante dans la zone 234 Ra/A située en bordure du boulevard Jean-XXIII. La décision finale en regard à ces sujets sera prise lors de l'adoption des règlements à l'assemblée régulière du 19 février 1996 à 20 h. De plus, deux (2) pétitions ont été déposées, soit M. François Gagnon et ses voisins ainsi que M. Pierre Faucher et ses voisins.

96-01-001

Procès-verbal de la séance spéciale du 18 décembre 1995

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 décembre 1995.

ADOPTÉE

Le 22 janvier 1996

96-01-002

Procès-verbal de la séance régulière du 18 décembre 1995

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 décembre 1995.

ADOPTÉE

96-01-003

Liste de comptes C-49-95

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la liste de comptes C-49-95 concernant les chèques 56556 à 56669 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 364 064,03 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-01-004

Liste de comptes C-50-95

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-50-95 concernant les chèques 56670 à 56788 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 583 636,30 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-01-005

Liste de comptes C-51-95

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

Le 22 janvier 1996

que la liste de comptes C-51-95 concernant les chèques 56789 à 56899 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 505 356,99 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-01-006

Liste de comptes C-52-95

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-52-95 concernant les chèques 56778 et 56902 à 56999 inclusivement (les chèques 56900 et 56901 feront partie de la liste C-01-96), pour un montant total de déboursés de 138 335,46 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-01-007

Compte rendu # 12 - comité des travaux publics du 14 décembre 1995

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu # 12 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 14 décembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

96-01-008

Compte rendu R-04-95 - comité environnemental du 21 novembre 1995

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu R-04-95 de la réunion du comité environnemental, tenue le 21 novembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

Le 22 janvier 1996

96-01-009

Compte rendu # 11 - comité de la sécurité publique et des incendies du 12 décembre 1995

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu # 11 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 12 décembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

96-01-010

Compte rendu R-01-96 - comité de circulation du 10 janvier 1996

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu R-01-96 de la réunion du comité de circulation, tenue le 10 janvier 1996, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

96-01-011

Paiement comptant du solde de l'obligation Série L SQAE

CONSIDÉRANT que l'obligation SÉRIE L de la Société québécoise d'assainissement des eaux vient à échéance le 27 mars 1996;

CONSIDÉRANT que le solde en capital non amorti, de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, prévu devant être refinancé à l'échéance se chiffre à 16 580,93 \$;

CONSIDÉRANT que la Société offre l'opportunité d'acquitter ce solde et ainsi diminuer le coût de notre service de la dette des années futures;

CONSIDÉRANT que, depuis 1989, les revenus concernant l'assainissement sont supérieurs aux dépenses;

IL EST

Le 22 janvier 1996

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le trésorier à payer comptant le solde en capital, de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, de l'obligation SÉRIE L de la Société québécoise d'assainissement des eaux, au montant de 16 580,93 \$ et que ce montant soit pris à même le surplus réservé à cet effet.

ADOPTÉE

96-01-012

Paiement comptant du solde de l'obligation Série AE SOAE

CONSIDÉRANT que l'obligation SÉRIE AE de la Société québécoise d'assainissement des eaux vient à échéance le 1^{er} mars 1996;

CONSIDÉRANT que le solde en capital non amorti, de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, prévu devant être refinancé à l'échéance se chiffre à 128 340,74 \$;

CONSIDÉRANT que la Société offre l'opportunité d'acquitter ce solde et ainsi diminuer le coût de notre service de la dette des années futures;

CONSIDÉRANT que le budget 1996 prévoit le remboursement d'une somme de 84 604 \$ et qu'il reste 28 753,07 \$ au surplus réservé pour le remboursement de la dette à long terme;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le trésorier à payer comptant le solde en capital, de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, de l'obligation SÉRIE AE de la Société québécoise d'assainissement des eaux, au montant de 128 340,74 \$ et que ce montant soit pris à même le surplus réservé à cet effet pour une somme de 28 753,07 \$ et que le solde de 99 587,67 \$ soit pris à même le revenu courant budgété de 84 604 \$ ainsi qu'une contribution du fonds d'administration budgétaire de 14 983,67 \$.

Le 22 janvier 1996

ADOPTÉE**96-01-013****Destruction de documents du service de la trésorerie**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le greffier de la ville soit autorisé à procéder à la destruction des archives suivantes :

Contenu d'archives	Description	Année
Boîtes # 63 à 74	Comptes à payer/pièces justificatives	1986
Boîtes # 75 à 88	Comptes à payer/pièces justificatives	1987
Boîtes # 89 à 102	Comptes à payer/pièces justificatives	1988
Boîtes # 1 à 10	Comptes de taxes municipales et scolaires	1989
Boîtes # 1 à 10	Comptes de taxes municipales et scolaires	1990
1 boîte	Taxe d'affaires	1990
1 boîte	Taxes de piscines	1973 à 1977
1 boîte	Taxe d'amusement	1983 à 1992
1 boîte	Taxe de roulottes	1985 à 1992
Voûte de la trésorerie	Reçus de caisse # 194744 à 218218	1993
Armoire - trésorerie	Feuilles et cartes de temps	1988
Armoire - trésorerie	Feuilles et cartes de temps	1989
Armoire - trésorerie	Feuilles et cartes de temps	1990
Voûte de la trésorerie	Dossiers des employés	1986
Voûte de la trésorerie	Dossiers des employés	1987
Voûte de la trésorerie	Dossiers des employés	1988
Boîtes # 213 à 217	Dossiers des employés	1981 à 1983
Boîtes # 218 à 220	Dossiers des employés	1984 à 1985
Voûte de la trésorerie	Copies numériques de chèques fournisseurs # 14817 à 29971	1985 à 1989

Le 22 janvier 1996

Contenu d'archives	Description	Année
Armoire - trésorerie	Copies numériques des commandes d'urgence # U0001 à U10200	1985 à 1991
Armoire de la trésorerie	Copies numériques des commandes d'achats # 13850 à 23120	1987 à 1992

et ce, en conformité avec le calendrier de conservation des archives de la ville.

ADOPTÉE

96-01-014

Crédits supplémentaires au règlement # 743

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 8 500 \$ au règlement suivant, pour permettre d'installer des flèches de virage à gauche vers le Nord sur le boulevard Jean-XXIII à côte Richelieu :

Règlement	Dépenses autorisées	Crédits supplémentaires	Budget ajusté
743 - Boulevard Jean-XXIII & côte Verdun	4 145 000 \$	8 500 \$	4 153 500 \$

et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

96-01-015

Crédits supplémentaires au règlement # 755

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 8 000 \$ au règlement suivant, pour permettre des réparations à des entrées d'aqueduc existantes :

Le 22 janvier 1996

Règlement	Dépenses autorisées	Crédits supplémentaires	Budget ajusté
755 - Lacerte phase A	287 600 \$	8 000 \$	295 600 \$

et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

96-01-016

Renoncement à une partie de l'emprunt des règlements # 740, 755 et 756

CONSIDÉRANT que le coût des travaux autorisés par certains règlements a été révisé par l'ingénieur et le trésorier de la Ville;

CONSIDÉRANT que le budget de la Ville prévoit des contributions aux règlements en cours;

CONSIDÉRANT que l'économie réalisée en comptant les travaux ainsi que la contribution supplémentaire des fonds généraux, évitera le financement par émission d'obligations payable par l'ensemble de la Ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de renoncer à une partie de l'emprunt prévu pour l'ensemble des contribuables et de contribuer à même le budget 1996 d'un montant total de 211 951 \$ aux règlements suivants :

Règl.	Rues/Sujets	Dépenses autorisées (\$)	Dépenses révisées (\$)	Emprunts renoncés (\$)	Contribution budget 96 (\$)
740	de Montlieu, Goyer, Sicard	536 300	456 300	100 647	49 951
755	Lacerte (phase A)	287 600	295 600	127 000	127 000
756	Lacerte (phase B)	77 000	64 260	47 400	35 000
	TOTAL	<u>900 900</u>	<u>816 160</u>	<u>275 047</u>	<u>211 951</u>

Le 22 janvier 1996

ADOPTÉE**96-01-017****Financement, emprunt temporaire du règlement # 764**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1996, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 764 - de Montlieu	80 122 \$	90 %	72 109 \$

ADOPTÉE**96-01-018****Financement, emprunt temporaire du règlement # 762**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la résolution # 95-12-620 soit modifiée de la façon suivante :

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1996, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Le 22 janvier 1996

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 762 - Réfection secteur Demontigny	1 280 000 \$	90 %	1 152 000 \$

ADOPTÉE**96-01-019****Permanence de madame Sylvie Blanchet**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que madame Sylvie Blanchet soit nommée en permanence au poste de commis aux taxes à compter du 15 janvier 1996, date à laquelle elle a complété sa période de probation.

ADOPTÉE**96-01-020****Respect des clauses du permis d'intervention du MTQ**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère des Transports du Québec un permis d'intervention pour pouvoir effectuer des travaux n'excédant pas 10 000 \$ à l'intérieur de l'emprise des routes entretenues par ce ministère et que la Ville s'engage à respecter les clauses dudit permis d'intervention et ce, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1996.

ADOPTÉE**Avis de motion**

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

District du Carrefour

- L'aire d'affectation commerciale, située du côté ouest de la rue Marion au nord du bâtiment commercial de la FTQ sur

Le 22 janvier 1996

une longueur d'environ 300 mètres, deviendra à la fois une aire d'affectation commerciale et résidentielle multifamiliale de haute densité.

District Richelieu

- L'aire d'affectation résidentielle, située en bordure sud du chemin Ste-Marguerite Est sera diminuée pour faire place à une aire d'affectation commerciale comprenant les lots P.-12 et 12-1, sur une profondeur de 19,8 mètres.

District Mauricien

- L'aire d'affectation résidentielle située en bordure nord du boul. Jean-XXIII couvrant les lots P-90, 90-1, 2605, 2606, 2572 et 2589 sur une longueur d'environ 245 mètres et une profondeur d'environ 110 mètres, deviendra une aire d'affectation à la fois commerciale et résidentielle de basse densité.
- L'aire d'affectation résidentielle située en bordure de la rue Maheu sera diminuée pour créer une aire d'affectation de service éducationnel pour permettre l'implantation d'une garderie à l'angle des rues Maheu et Amyot.

District Marion

- L'aire d'affectation résidentielle multifamiliale de moyenne densité située en bordure est de la rue Marion, pour la partie située entre le Club Price et la voie ferrée, deviendra une aire d'affectation résidentielle multifamiliale de haute densité.

District Cherbourg

- L'aire d'affectation résidentielle multifamiliale de moyenne densité sera diminuée dans les limites nord-ouest de la municipalité pour faire place à une aire d'affectation pour parcs et espaces verts de façon à permettre l'implantation d'une zone tampon entre Trois-Rivières-Ouest et Trois-Rivières.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

Le 22 janvier 1996

- Dans toutes les zones industrielles autres que les zones 336 C/I et 350 C/I/A, la largeur maximale des entrées charretières pourra être majorée pour tous les commerces qui auront démontré leur besoin spécifique à la ville.
- Dans toutes les zones résidentielles unifamiliales de la ville, les entrées charretières pourront se situer à la ligne latérale zéro (0). Sauf en présence d'une borne-fontaine ou d'un lampadaire, la marge de recul à conserver sera de soixante-quinze centièmes de mètre (0,75 m). Les haies et tout autre aménagement paysager devront maintenant se situer à un minimum de un mètre (1 m) des bornes-fontaines au lieu du deux mètres (2 m) prescrit.
- Dans toutes les zones commerciales autorisant les stations-services en bordure des rues Voyer, Notre-Dame et côte Richelieu, les boulevards Jean-XXIII, Saint-Jean, Royal, des Récollets et des Chenaux, la superficie minimum au sol du commerce sera de 900 m² sur un terrain d'une superficie minimum de 3 250 m². Toutefois, pour le même genre de commerce situé en bordure d'autres rues que celles mentionnées ci-haut, la superficie minimum au sol du commerce sera de 300 m² sur un terrain d'une superficie minimum de 2 000 m².
- Dans toutes les zones résidentielles trifamiliales et multifamiliales, la largeur des bâtiments annexés sera majorée de six mètres (6 m) à sept mètres et quatre dixièmes (7,4 m).
- Dans toutes les zones résidentielles multifamiliales de la ville, il sera autorisé d'avoir deux (2) bâtiments accessoires.
- Pour toutes les zones du territoire de la ville, la définition du mot construction sera modifiée de façon à concorder avec la définition donnée au schéma d'aménagement de la MRC.
- Dans toutes les zones commerciales ne permettant pas à la fois le résidentiel ou l'industriel, les marges de recul latérales et arrière seront diminuées pour passer de deux mètres (2 m) à un mètre et cinq dixièmes (1,5 m).

District du Carrefour

- La zone commerciale 120 C, située en bordure ouest de la rue Marion, sera annulée et remplacée par la zone 120 C/Rf pour permettre à la fois de la construction résidentielle multifamiliale de haute densité et l'usage commercial.

Le 22 janvier 1996

- À l'intérieur de la zone 177 C, la marge de recul avant en bordure de la rue Notre-Dame sera diminuée pour passer de neuf mètres (9 m) à sept mètres et six dixièmes (7,6 m).
- La zone commerciale 137 C, pour la partie située en bordure du boul. Royal et de la rue de Sienne, sera diminuée pour créer la zone 400 C qui englobera les lots 15-113, 15-114, 15-50, 15-51, 15-52, 15-53, P.-15-54, P.-15-16, 15-48, 15-47, 15-46, 15-45, P.-15-44, 15-17 et 15-18 permettant l'usage de jeux électroniques.

District Mauricien

- La zone résidentielle 234 Ra/A située en bordure du boul. Jean-XXIII sera diminuée pour créer la zone 398 Ra/C/A englobant les lots P.-90, 90-1, 2605, 2606, 2572 et 2589 qui permettra à la fois l'usage résidentiel ainsi que l'usage commercial autorisant la vente de produits d'alimentation ainsi que la vente d'antiquités et brocante. Cette zone aura une longueur approximative de 345 mètres et une profondeur d'environ 110 mètres.
- À l'intérieur de la zone commerciale et industrielle 378 I/C située en bordure de la rue Senécal, sera autorisé l'usage de loisirs et divertissements.
- À l'intérieur de la zone de services 310 Sb située en bordure de la rue Notre-Dame, la marge de recul latérale sera diminuée sur un des deux côtés pour passer de sept mètres (7 m) à trois mètres et cinq dixièmes (3,5 m).
- À l'intérieur de la zone résidentielle 108 Ra, sera créée la zone de service éducationnel 354 Sb englobant les lots 140-51 et 140-52 à l'angle des rues Maheu et Amyot.

District Richelieu

- La zone résidentielle 356 Rab située en bordure du chemin Ste-Marguerite sera diminuée par l'agrandissement de la zone commerciale 84 C de façon à couvrir les lots P.-12 et 12-1 sur une profondeur de 19,8 mètres.
- La zone industrielle commerciale 94 I/C sera diminuée pour créer la zone 399 I/C qui se situera du côté ouest de la rue de l'Industrie au nord de la rue Saint-Joseph et qui contiendra les lots 12-4, 12-5, 12-6, 12-7-1, 12-8-1-2, 12-8-1-1, 12-8-2 et 12-9 de façon à diminuer la marge de

Le 22 janvier 1996

recul avant qui passera de onze mètres (11 m) à huit mètres et trois dixièmes (8,3 m).

District Rosemont

- À l'intérieur de la zone commerciale 96 C située en bordure du boul. des Chenaux, sera autorisé l'usage de vente de véhicules usagés.

District Marion

- La zone résidentielle multifamiliale 397 Rd située en bordure est de la rue Marion pour la partie située entre le Club Price et la voie ferrée sera annulée et remplacée par la zone 397 Rde de façon à permettre des résidences de 9 logements et plus.

District Cherbourg

- Les zones résidentielles 7 Rd¹ et 181 Rd seront diminuées dans la partie nord-ouest pour permettre la création de la zone tampon 340 Pe d'une largeur de quinze mètres (15 m) sur une longueur d'environ trois cent soixante mètres (360 m) à partir de la zone pour parcs 1 Pe⁴.

96-01-021

Demande au MTQ - Emprise de côte Verdun

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que demande soit faite au ministère des Transports du Québec de céder à la Ville de Trois-Rivières-Ouest l'emprise de côte Verdun, le tout tel que démontré sur le plan # 2B-811 préparé par la firme Hamel Roy Pinard, arpenteurs-géomètres, en date du 15 novembre 1995, dossier 39269, minute 3290, indiquant la partie que la Ville doit acquérir.

ADOPTÉE

96-01-022

Taxes et valeur du lot # 37-015 (emprise rue Notre-Dame)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 22 janvier 1996

que le trésorier soit autorisé à biffer des livres comptables de la Ville un montant de 164,39 \$, représentant les taxes du lot # 37-105 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières étant donné que ce terrain fait partie de l'emprise de la rue Notre-Dame et que son évaluation doit être ramenée à zéro.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Yves Lévesque, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement permettant l'implantation d'un commerce d'amusement dans la zone 378 I/C et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-01-023

Soumissions, assurances de dommages

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour les assurances de dommages ont été ouvertes le 15 décembre 1995 en présence de MM. Daniel Thibault, ing. urb, directeur des services techniques et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firmes	Montants
Lanouette Assurances inc. et Les Courtiers d'Assurances des Municipalités du Québec Division de BFL Holdings inc.	144 234 \$
Pratte - Morrissette inc. et Groupe Dufresne & Martel inc.	126 134 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Simon Julien, B.A.A., F.I.A.C., conseiller principal de la firme Sobeco Caron Bélanger Ernst & Young;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de Lanouette Assurances inc. et Les Courtiers d'Assurances des Municipalités du Québec Division de BFL

Le 22 janvier 1996

Holdings inc., au montant de 144 234 \$ (excluant les taxes), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante qui pourra être modifié au besoin.

ADOPTÉE

96-01-024

Soumissions, services municipaux, rue de Montlieu

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour le prolongement des services municipaux de la rue de Montlieu, ont été ouvertes le 16 janvier 1996 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firmes	Montants	
M. Cossette Excavation inc.	Alt. "A"	80 612,22 \$
	Alt. "B"	78 228,29 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	Alt. "A"	63 518,90 \$
	Alt. "B"	70 617,14 \$
Cie de construction Dollard ltée	Alt. "A"	78 970,81 \$
	Alt. "B"	72 019,55 \$
Gaston Paillé ltée	Alt. "A"	63 874,04 \$
	Alt. "B"	67 349,66 \$
Lionel Deshaies inc.	Alt. "A"	78 729,23 \$
	Alt. "B"	69 305,73 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'alternative "A" de la soumission de la firme «Aménagements Pluri-Services inc.», au montant de 63 518,90 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y

Le 22 janvier 1996

rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 764.

ADOPTÉE

96-01-025

Location d'un terrain pour fin de dépôt à neige

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec le ministère des Transports du Québec, un contrat mensuel de location d'un immeuble pour fin de dépôt de neige, soit les lots P.-9, P.-10, P.-11, P.-12 et P.-15 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au coût de 475 \$/mois (plus TPS et TVQ) et ce, pour la période comprise entre le 1er décembre 1995 et le 1er avril 1996 ou au plus tard le 1er mai 1996. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-01-026

Règlement # 2034

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le règlement # 2034 intitulé "Règlement concernant les commerces de jeux électroniques, de billard ou autres pour fins d'application des règlements d'urbanisme de la Ville de Trois-Rivières-Ouest", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant les articles 4, 5 et 14 ainsi que les annexes I et II du règlement # 753 lequel porte sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et l'éclairage par canalisations souterraines de la rue de Montlieu et autorisant une dépense n'excédant pas

Le 22 janvier 1996

116 500 \$ et un emprunt de 97 905 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-01-027

Crédit de comptes de financement temporaire - règlement # 747

CONSIDÉRANT que le trésorier de la ville a imposé une taxe d'améliorations locales conformément à la résolution # 95-12-659 dans le but de pourvoir au financement temporaire du règlement # 747 (égout sanitaire boulevard Saint-Jean, phase I);

CONSIDÉRANT que les travaux prévus à ce règlement sont terminés mais qu'il reste une traversée à réaliser afin de permettre aux contribuables suivants de se raccorder au réseau;

CONSIDÉRANT que ces contribuables seront desservis au printemps 1996 en même temps que ceux prévus au règlement # 760 (égout sanitaire boulevard Saint-Jean, phase II) et qu'il serait équitable que la taxation débute en même temps pour ces deux règlements;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le trésorier de la ville soit autorisé à créditer les comptes de financement temporaire imposés aux contribuables suivants et de prévoir une contribution du budget de l'année courante au montant de 1 284 \$ pour combler le manque à gagner au règlement # 747 (boul. Saint-Jean) :

Matricules	Lots	Mètres	Montant
7332-75-4648	P.-143	18,29	142,66 \$
7332-75-6729	P.-143	36,58	285,32 \$
7332-75-8710	143-33	18,29	142,66 \$
7332-84-0495	143-36	36,58	285,32 \$
7332-84-3468	P.-143	36,58	285,32 \$
7332-84-5450	P.-143	18,29	142,66 \$

ADOPTÉE

Le 22 janvier 1996

96-01-028

Proclamation du Mois du coeur

CONSIDÉRANT que depuis plus de 40 ans, la Fondation des maladies du coeur du Québec contribue à faire diminuer la mortalité attribuable aux maladies cardiovasculaires et aux accidents vasculaires cérébraux;

CONSIDÉRANT que grâce à la générosité du grand public, la Fondation des maladies du coeur du Québec poursuit chaque année sa mission d'investir dans la recherche et d'innover par ses programmes de promotion de la santé du coeur;

CONSIDÉRANT que la Fondation des maladies du coeur du Québec a ainsi contribué à améliorer les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest proclame le mois de février 1996 "*Mois du coeur*" et encourage toute la population à être au coeur de la solution!

ADOPTÉE

96-01-029

Compte rendu - comité de concertation scolaire 21 novembre 1995

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de concertation scolaire, tenue le 21 novembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

96-01-030

Compte rendu - comité des loisirs du 5 décembre 1995

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 22 janvier 1996

que le compte rendu de la réunion du comité des loisirs, tenue le 5 décembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

96-01-031

Ville hôtesse - journée de démonstration de l'APOM

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage, à titre de ville hôtesse, à recevoir les représentants de l'association des professionnels à l'outillage municipal (APOM) lors d'une journée de démonstration d'équipements qui aura lieu au cours du mois de septembre 1996.

ADOPTÉE

96-01-032

Appui à la Ville de Cap-de-la-Madeleine - reconfiguration du système de santé de la Mauricie

CONSIDÉRANT que l'hôpital Cloutier dessert la population madelinoise et des environs depuis septembre 1951;

CONSIDÉRANT que plus de 58 000 gestes médicaux (visites à l'urgence, hospitalisation ou interventions chirurgicales) sont dispensés annuellement par le personnel de l'hôpital Cloutier et que ces patients seraient difficilement transférables ailleurs vu les urgences et services déjà saturés à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que le centre hospitalier Cloutier possède une excellente gestion et n'a connu aucun déficit financier au cours des 14 dernières années;

CONSIDÉRANT l'évolution prévue de la population entre les années 1994 et 2011 sur le territoire de l'hôpital Cloutier qui augmentera de plus de 11% alors qu'il ne sera que de 4,5% au niveau régional;

CONSIDÉRANT la position stratégique de l'hôpital Cloutier étant le seul centre hospitalier du comté de Champlain;

Le 22 janvier 1996

CONSIDÉRANT que tous et chacun ont droit à des soins de santé de qualité à proximité;

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre une reconfiguration efficace des services de santé;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine de se battre afin de conserver un minimum de services auxquels les citoyens ont droit;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie les démarches entreprises par la Ville de Cap-de-la-Madeleine, auprès de la Régie régionale de la santé et des services sociaux, afin soient pris en considération tous ces énoncés et mettre de l'avant le scénario préconisé par l'hôpital Cloutier dans le dossier de reconfiguration du système de santé de la Mauricie.

ADOPTÉE

96-01-033

Souper causerie de la Chambre de commerce

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que quatre membres du conseil municipal soient délégués au souper causerie de la Chambre de commerce du district de Trois-Rivières, qui aura lieu le 24 janvier 1995 et qu'un montant de 112 \$ soit alloué à cet effet. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-01-034

Versement d'un montant au CLAP

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 22 janvier 1996

qu'un montant de 9 170 \$, prévu au budget de l'année 1996, soit versé au CLAP et ce, afin d'éviter l'administration des salaires par la Ville.

ADOPTÉE

96-01-035

Appui - Association des grands frères et grandes soeurs

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le comité d'orientation des grands frères et grandes soeurs du Canada dans ses démarches entreprises dans le but d'implanter une association dans la région du Trois-Rivières Métropolitain et ce, en respectant l'idée et l'esprit qui animent le bien-fondé de cet organisme.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Pavillon St-Arnaud inc. : Demande d'aide financière.

Ministère des Affaires municipales : Enveloppes budgétaires des programmes PRIL et RéparAction.

Famille de M. Gilles Lamy : Remerciements pour sympathies.

Famille de M. Jean-Guy Bissonnette : Remerciements pour sympathies.

Carrefour canadien international : Demande d'aide financière.

Ministre de la Justice et Procureur général du Canada : Loi anti-mafia criminelle.

Ministre du Revenu : Traitement fiscal de certaines allocations ou certains remboursements de dépenses.

Le 22 janvier 1996

Club de soccer Albatros : Demande d'aide financière.

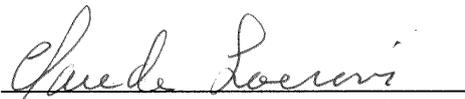
Consultants MESAR inc : Programme de gestion du réseau routier et des ponts municipaux.

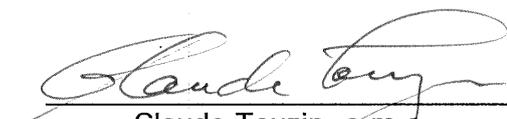
ParticipACTION : ÉtéACTIF 96.

Escadron 226 Trois-Rivières-Ouest : Demande d'aide financière.

Groupe Scout Duvernay Trois-Rivières-Ouest : Demande d'exonération des frais de salles.

Sur ce, la séance est levée.


Claude Lacroix, maire suppléant


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 5 février 1996

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 février 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire suppléant monsieur Claude Lacroix; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest et monsieur le conseiller André Carle motivent leur absence pour raisons personnelles.

96-02-036

Procès-verbal de la séance régulière du 22 janvier 1996

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 janvier 1996.

ADOPTÉE

96-02-037

Liste de comptes C-01-96

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de comptes C-01-96 concernant les chèques 56900, 56901, 57000 à 57091 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 3 225 701,50 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-02-038

Liste de comptes C-02-96

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 5 février 1996

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-02-96 concernant les chèques 56450, 56660, 57092 à 57166 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 560 030,84 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-02-039

Compte rendu - Comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 22 novembre 1995

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 22 novembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

96-02-040

Comptes rendus - Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que les comptes rendus des réunions du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, tenues les 17 mai, 6 et 20 juin, 6 septembre, 23 octobre et 29 novembre 1995 soient adoptés tels que présentés par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

96-02-041

Compte rendu # 1 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

Le 5 février 1996

que le compte rendu # 1 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 18 janvier 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

96-02-042

Compte rendu SPI-96-01 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu SPI-96-01 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 29 janvier 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

96-02-043

Compte rendu - Comité de relations de travail (employés cadres) du 25 janvier 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 25 janvier 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

District du Carrefour

- L'aire d'affectation commerciale, située du côté ouest de la rue Marion au nord du bâtiment commercial de la FTQ sur une longueur d'environ 300 mètres, deviendra à la fois une aire d'affectation commerciale et résidentielle multifamiliale de haute densité.

Le 5 février 1996

District Richelieu

- L'aire d'affectation résidentielle, située en bordure sud du chemin Ste-Marguerite Est sera diminuée pour faire place à une aire d'affectation commerciale comprenant les lots P.-12 et 12-1, sur une profondeur de 19,8 mètres.

District Mauricien

- L'aire d'affectation résidentielle située en bordure nord du boul. Jean-XXIII couvrant les lots P-90, 90-1, 2605, 2606, 2572 et 2589 sur une longueur d'environ 245 mètres et une profondeur d'environ 110 mètres, deviendra une aire d'affectation à la fois commerciale et résidentielle de basse densité.
- L'aire d'affectation résidentielle située en bordure de la rue Maheu sera diminuée pour créer une aire d'affectation de service éducationnel pour permettre l'implantation d'une garderie à l'angle des rues Maheu et Amyot.

District Marion

- L'aire d'affectation résidentielle multifamiliale de moyenne densité située en bordure est de la rue Marion, pour la partie située entre le Club Price et la voie ferrée, deviendra une aire d'affectation résidentielle multifamiliale de haute densité.

District Cherbourg

- L'aire d'affectation résidentielle multifamiliale de moyenne densité sera diminuée dans les limites nord-ouest de la municipalité pour faire place à une aire d'affectation pour parcs et espaces verts de façon à permettre l'implantation d'une zone tampon entre Trois-Rivières-Ouest et Trois-Rivières.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

- Dans toutes les zones industrielles autres que les zones 336 C/I et 350 C/I/A, la largeur maximale des entrées charretières pourra être majorée pour tous les commerces qui auront démontré leur besoin spécifique à la ville.

Le 5 février 1996

- Dans toutes les zones résidentielles unifamiliales de la ville, les entrées charretières pourront se situer à la ligne latérale zéro (0). Sauf en présence d'une borne-fontaine ou d'un lampadaire, la marge de recul à conserver sera de soixante-quinze centièmes de mètre (0,75 m). Les haies et tout autre aménagement paysager devront maintenant se situer à un minimum de un mètre (1 m) des bornes-fontaines au lieu du deux mètres (2 m) prescrit.
- Dans toutes les zones commerciales autorisant les stations-services en bordure des rues Voyer, Notre-Dame et côte Richelieu, les boulevards Jean-XXIII, Saint-Jean, Royal, des Récollets et des Chenaux, la superficie minimum au sol du commerce sera de 900 m² sur un terrain d'une superficie minimum de 3 250 m². Toutefois, pour le même genre de commerce situé en bordure d'autres rues que celles mentionnées ci-haut, la superficie minimum au sol du commerce sera de 300 m² sur un terrain d'une superficie minimum de 2 000 m².
- Dans toutes les zones résidentielles trifamiliales et multifamiliales, la largeur des bâtiments annexés sera majorée de six mètres (6 m) à sept mètres et quatre dixièmes (7,4 m).
- Dans toutes les zones résidentielles multifamiliales de la ville, il sera autorisé d'avoir deux (2) bâtiments accessoires.
- Pour toutes les zones du territoire de la ville, la définition du mot construction sera modifiée de façon à concorder avec la définition donnée au schéma d'aménagement de la MRC.
- Dans toutes les zones commerciales ne permettant pas à la fois le résidentiel ou l'industriel, les marges de recul latérales et arrière seront diminuées pour passer de deux mètres (2 m) à un mètre et cinq dixièmes (1,5 m).

District du Carrefour

- La zone commerciale 120 C, située en bordure ouest de la rue Marion, sera annulée et remplacée par la zone 120 C/Rf pour permettre à la fois de la construction résidentielle multifamiliale de haute densité et l'usage commercial.
- À l'intérieur de la zone 177 C, la marge de recul avant en bordure de la rue Notre-Dame sera diminuée pour passer de neuf mètres (9 m) à sept mètres et six dixièmes (7,6 m).

Le 5 février 1996

- La zone commerciale 137 C, pour la partie située en bordure du boul. Royal et de la rue de Sienne, sera diminuée pour créer la zone 400 C qui englobera les lots 15-113, 15-114, 15-50, 15-51, 15-52, 15-53, P.-15-54, P.-15-16, 15-48, 15-47, 15-46, 15-45, P.-15-44, 15-17 et 15-18 permettant l'usage de jeux électroniques.

District Mauricien

- La zone résidentielle 234 Ra/A située en bordure du boul. Jean-XXIII sera diminuée pour créer la zone 398 Ra/C/A englobant les lots P.-90, 90-1, 2605, 2606, 2572 et 2589 qui permettra à la fois l'usage résidentiel ainsi que l'usage commercial autorisant la vente de produits d'alimentation ainsi que la vente d'antiquités et brocante. Cette zone aura une longueur approximative de 345 mètres et une profondeur d'environ 110 mètres.
- À l'intérieur de la zone commerciale et industrielle 378 I/C située en bordure de la rue Senécal, sera autorisé l'usage de loisirs et divertissements.
- À l'intérieur de la zone de services 310 Sb située en bordure de la rue Notre-Dame, la marge de recul latérale sera diminuée sur un des deux côtés pour passer de sept mètres (7 m) à trois mètres et cinq dixièmes (3,5 m).
- À l'intérieur de la zone résidentielle 108 Ra, sera créée la zone de service éducationnel 354 Sb englobant les lots 140-51 et 140-52 à l'angle des rues Maheu et Amyot.

District Richelieu

- La zone résidentielle 356 Rab située en bordure du chemin Ste-Marguerite sera diminuée par l'agrandissement de la zone commerciale 84 C de façon à couvrir les lots P.-12 et 12-1 sur une profondeur de 19,8 mètres.
- La zone industrielle commerciale 94 I/C sera diminuée pour créer la zone 399 I/C qui se situera du côté ouest de la rue de l'Industrie au nord de la rue Saint-Joseph et qui contiendra les lots 12-4, 12-5, 12-6, 12-7-1, 12-8-1-2, 12-8-1-1, 12-8-2 et 12-9 de façon à diminuer la marge de recul avant qui passera de onze mètres (11 m) à huit mètres et trois dixièmes (8,3 m).

Le 5 février 1996

District Rosemont

- À l'intérieur de la zone commerciale 96 C située en bordure du boul. des Chenaux, sera autorisé l'usage de vente de véhicules usagés.

District Marion

- La zone résidentielle multifamiliale 397 Rd située en bordure est de la rue Marion pour la partie située entre le Club Price et la voie ferrée sera annulée et remplacée par la zone 397 Rde de façon à permettre des résidences de 9 logements et plus.

District Cherbourg

- Les zones résidentielles 7 Rd¹ et 181 Rd seront diminuées dans la partie nord-ouest pour permettre la création de la zone tampon 340 Pe d'une largeur de quinze mètres (15 m) sur une longueur d'environ trois cent soixante mètres (360 m) à partir de la zone pour parcs 1 Pe⁴.

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement permettant l'implantation d'un commerce d'amusement dans la zone 378 I/C et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-02-044

Règlement # 753-A

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 753-A intitulé "Règlement modifiant les articles 4, 5 et 14 ainsi que les annexes I et II du règlement # 753 lequel porte sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue de Montlieu et autorisant une dépense n'excédant pas 116 500 \$ et un emprunt de 97 905 \$", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 5 février 1996

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant les articles 4, 5 et 14 ainsi que les annexes I et II du règlement # 744 lequel porte sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Ledoux, Sabourin et Saint-Aubin et autorisant une dépense n'excédant pas 715 500 \$ et un emprunt de 592 483 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant les articles 4, 5 et 14 ainsi que les annexes I et II du règlement # 746 lequel porte sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Laflamme et autorisant une dépense n'excédant pas 544 741 \$ et un emprunt de 421 918 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement décrétant la fermeture de la rue projetée portant le numéro de lot P.-16-123 et ce, en vertu de l'article 415.1 de la Loi sur les cités et villes et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-02-045

Modification - Annexe I du règlement # 762

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de modifier l'annexe I du règlement # 762 (rues Garneau, Boulay, Bellevue, Demontigny, Jacob, Mauriac, Le Beau, Jean-Racine, Gélinas, Gill et Guérin) pour y retrancher 2,74 m de l'élément # 247, soit la propriété sise au 203, rue Gélinas, portant les numéros de cadastre 42-197-2 et 42-198-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et que la différence soit assumée par le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

Le 5 février 1996

96-02-046**Démission de M. Robert Côté**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la démission de monsieur Robert Côté, à titre de pompier volontaire, soit acceptée à compter du 22 janvier 1996.

ADOPTÉE**96-02-047****Retraite de M. Jeffrey Sauvageau**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le départ à la retraite de monsieur Jeffrey Sauvageau à compter du 28 janvier 1996 et que le conseil municipal le remercie sincèrement et le félicite pour toute l'énergie qu'il a investie et tout le dévouement dont il a fait preuve au service de la Ville au cours des vingt-deux dernières années.

ADOPTÉE**96-02-048****Soumissions - Pièces de bornes-fontaines**

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture de pièces de bornes-fontaines, ont été ouvertes le 23 janvier 1996 en présence de Mme Louise Tellier, secrétaire-greffe et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Firmes	Montants	
Emco Québec, division de Emco ltée	Réq. # 4111	496,00 \$
	Réq. # 4114	3 079,80 \$
	Réq. # 4115	3 266,80 \$
	Réq. # 4119	3 817,10 \$
Westburne Québec inc.	Réq. # 4111	N/D
	Réq. # 4114	3 131,20 \$
	Réq. # 4115	3 044,44 \$
	Réq. # 4119	2 687,89 \$

Le 5 février 1996

J.U. Houle ltée	Réq. # 4111	480,76 \$
	Réq. # 4114	3 196,00 \$
	Réq. # 4115	3 361,88 \$
	Réq. # 4119	3 632,45 \$
Stelem inc.	Réq. # 4111	492,84 \$
	Réq. # 4114	N/D
	Réq. # 4115	N/D
	Réq. # 4119	3 640,61 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte : la partie Réq. # 4111 de la soumission de la firme «J.U. Houle ltée», au montant de 480,76 \$ (taxes exclues), la partie Réq. # 4114 de la soumission de la firme «Emco Québec, division de Emco ltée», au montant de 3 079,80 \$ (taxes exclues), les parties Réq. # 4115 et Réq. # 4119 de la soumission de la firme «Westburne Québec inc.», respectivement au montant de 3 044,44 \$ (taxes exclues) et de 2 687,89 \$ (taxes exclues), soit un montant total de 10 589,72 \$ (taxes incluses), étant donné que ces parties de soumissions sont les plus basses et conformes. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-02-049

Permis de ramonage pour l'année 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que les firmes "Ramonage Marc Robert enr." et "Ramonage Michel enr." soient mandatées pour effectuer les travaux de ramonage dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1996 selon le règlement # 1005 et ses amendements et que la

Le 5 février 1996

répartition des secteurs soit établie par monsieur Michel Parent, Capitaine au service de la sécurité publique.

ADOPTÉE

96-02-050

Congrès de l'UMQ

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que les membres du conseil municipal et le directeur général soient autorisés à s'inscrire au congrès de l'UMQ prévu les 2-3-4 mai 1996, qu'un montant maximum de 800 \$ soit alloué à chacun à cette fin et que cette dépense soit prise à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

96-02-051

Acte d'extinction de servitude restrictive de construction

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un acte d'extinction de servitude restrictive de construction et que les droits et les obligations en résultant cessent immédiatement d'exister pour la propriété située sur le lot # 160-63 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et portant le numéro 3250, rue de Bienville à Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

96-02-052

Signature des effets - Caisse populaire de Sainte-Catherine-de-Sienne

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest maintient un compte opération ouvert à la caisse populaire de Sainte-Catherine-de-Sienne afin d'effectuer les transactions de dépôts-salaires et du service automatisé des perceptions des caisses populaires;

Le 5 février 1996

CONSIDÉRANT que la Ville devra dorénavant tirer des chèques sur ce compte afin de déposer les sommes dans le compte courant de la Ville;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant, le trésorier ou l'assistant-trésorier soient autorisés par la présente :

- a) à faire, signer, tirer, accepter, endosser, négocier, remettre, déposer ou transférer l'un quelconque ou tous chèques, billets à ordre, traites, acceptations, lettres de change, ordres de paiement, contrats de lettres de crédit et de change à terme, que cela entraîne ou non un découvert dans tout compte de la Ville; et aussi, à signer les documents autorisant tout employé de la Caisse à accepter et/ou à payer l'un quelconque ou tous billets à ordre, traites, ou lettres de change au nom de la Ville; et aussi, à signer des reçus et des ordres de paiement se rapportant à toute propriété de la Ville détenue par la Caisse ou pour le compte de celle-ci;
- b) à accomplir toutes actions et à signer tous documents requis pour donner à la Caisse toute garantie sur l'un quelconque ou sur tous biens réels ou personnels, biens meubles ou immeubles de la Ville, que ce soit sous forme d'hypothèque, de charge, de nantissement, de cession de transfert ou autres, y compris sans restreindre le caractère général de ce qui précède, des garanties sur les comptes à recevoir, les effets, billets et autres instruments négociables, les valeurs mobilières (telles que définies dans la Loi sur les Banques), les récépissés d'entrepôt, les connaissements, les garanties prévues à l'article 82 ou à l'article 88 de la Loi sur les Banques, les garanties hypothécaires aux termes de la Loi sur les banques, de la Loi nationale sur l'Habitation ou de toute autre loi;
- c) à signer la formule du contrat de la Caisse au sujet de la tenue et de la vérification des comptes de la Ville, et également à signer toute entente avec la Caisse ou à lui donner toute autorisation relativement aux opérations bancaires de la Ville, soit de manière générale ou en rapport avec toute opération particulière;

Le 5 février 1996

que le trésorier ou l'assistant-trésorier soit, par la présente, autorisé de temps à autre, pour et au nom de la Ville, à négocier auprès de, ou à déposer à, ou à transporter à la Caisse (uniquement au crédit du compte de la Ville) l'un quelconque ou tous chèques, billets à ordre, traites, acceptations, lettres de change et ordres de paiement et, pour ces fins, à tirer, signer ou endosser tous tels instruments ou l'un quelconque d'entre eux, ou à les livrer à la Caisse après y avoir apposé à l'endos un timbre de caoutchouc ou autre portant le nom de la Ville, et aussi à recevoir tous chèques payés et autres notes de débit imputées à l'un quelconque des comptes de la Ville et à signer la formule de reçu y relative de la Caisse;

que la Caisse pourra se prévaloir de toutes actions accomplies et de tous documents signés au nom de la Ville conformément à l'autorisation qui précède, lesdits faits et documents liant la Ville, que le sceau de celle-ci ait été apposé ou non sur les documents en question;

que la Ville doit fournir à la Caisse une copie authentique de la présente résolution, une liste de noms des administrateurs, des cadres et des employés de la Ville autorisés par la présente résolution à agir pour la Ville, ainsi qu'un spécimen de leur signature, afin que s'en serve la Caisse jusqu'à ce qu'un avis du contraire ou tout changement à ce sujet ait été donné par écrit.

ADOPTÉE

96-02-053

Représentante des locataires - OMHTRO

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que madame Édith Bourget Roy soit nommée représentante des locataires issue d'un groupe socio-économique, au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour une période de deux (2) ans à compter du 15 février 1996.

ADOPTÉE

96-02-054

Appui OMHTRO et AOMHQ

CONSIDÉRANT que les grilles actuelles de pondération de revenus utilisés dans le règlement d'attribution des logements à

Le 5 février 1996

loyer modique pour les personnes âgées éliminent systématiquement les couples;

CONSIDÉRANT que dans la réalité, la plupart des offices municipaux, après avoir ajouté les options disponibles (agrandir le territoire, baisse de l'âge), en bon gestionnaire, ne tiennent pas compte de cette limite afin de ne pas laisser des logements vacants;

CONSIDÉRANT que les personnes ayant les revenus les plus bas seront toujours les premiers choisis malgré la modification désirée;

CONSIDÉRANT que cela permettrait à certains offices de remplir des logements qui restent vacants de toute façon et que la collectivité paie le déficit;

CONSIDÉRANT que la philosophie du gouvernement et de la société, en général est d'inciter les prestataires de la sécurité du revenu à retourner sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT que les personnes ayant un revenu de travail sont défavorisées lors de l'application des règlements actuels de location et d'attribution;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest donne son appui à l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest et à l'Association des offices municipaux d'habitation du Québec dans les démarches entreprises auprès du Gouvernement du Québec et son représentant, la Société d'habitation du Québec, dans le but de faire modifier les grilles de pondération des revenus des personnes âgées et de faire modifier les règlements de location et d'attribution des logements à loyer modique concernant les revenus de travail.

ADOPTÉE

96-02-055

Compte rendu R-01-96 - Comité environnemental

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 5 février 1996

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu R-01-96 de la réunion du comité environnemental, tenue le 18 janvier 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

96-02-056

Crédits supplémentaires au projet # 95-10

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 6 000 \$ au projet # 95-10 (centre sportif) pour permettre la conversion au gaz de deux friteuses électriques existantes et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

96-02-057

Liste de mutations du 16 au 30 novembre 1995

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de mutations du 16 au 30 novembre 1995, pour un montant total de revenus de 5 703,01 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-02-058

Liste de mutations du 1er au 15 décembre 1995

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de mutations du 1er au 15 décembre 1995, pour un montant total de revenus de 2 579,21 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 5 février 1996

96-02-059

Liste de mutations du 16 au 31 décembre 1995

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de mutations du 16 au 31 décembre 1995, pour un montant total de revenus de 9 548,50 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-02-060

Compte rendu - Comité de relations de travail (employés municipaux) du 6 décembre 1995

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux), tenue le 6 décembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

96-02-061

Compte rendu # 1 - Comité culturel

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu # 1 de la réunion du comité culturel, tenue le 15 janvier 1996, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE

96-02-062

Désistement d'achat du lot P.-28 du ministère des Transports

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 5 février 1996

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest se désiste de son droit d'achat des lots P.-28-1, P.-28-2, P.-28-9, P.-28-10, P.-28-17, P.-28-18 et P.-28-19 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant au ministère des Transports du Québec et ce, en faveur de Plomberie en Vrac R.C. inc. et LPA Groupe-Conseil inc.

ADOPTÉE

96-02-063

Félicitations à monsieur le ministre Guy Julien

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement monsieur Guy Julien pour sa récente nomination au poste de ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région Mauricie - Bois-Francs.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Société canadienne de la sclérose en plaques : Demande d'aide financière.

Moisson Mauricie : Demande d'aide financière.

Ministre des Affaires municipales : Décentralisation.

Association du baseball mineur de Trois-Rivières-Ouest : Demande d'infrastructures.

M. Lauréat Lepage et Mme Francine Michaud : Changement du règlement de zonage.

La Magnétothèque : Demande d'aide financière.

Le 5 février 1996

Association Québécoise des Enseignants Responsables de Stages : Demande d'aide financière.

Légion Royale Canadienne Filiale 35 : Demande d'aide financière.

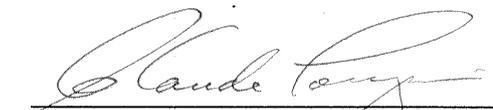
M. Réjean Lefebvre, député fédéral de Champlain : Reconfiguration du système de la santé.

M. Guy Julien, député de Trois-Rivières : Reconfiguration du système de la santé.

Mme Denise Tremblay : Commerce d'antiquité.

Sur ce, la séance est levée.


Claude Lacroix, maire suppléant


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 19 février 1996

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 février 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller André Carle motive son absence pour raisons personnelles.

96-02-064

Procès-verbal de la séance régulière du 5 février 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 février 1996.

ADOPTÉE

96-02-065

Liste de comptes C-03-96

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-03-96 concernant les chèques 57129, 57167 à 57256 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 335 963,27 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-02-066

Liste de comptes C-04-96

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

Le 19 février 1996

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la liste de comptes C-04-96 concernant les chèques 57036, 57257 à 57346 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 225 236,96 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-02-067

Règlement # 744-A

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le règlement # 744-A intitulé "Règlement modifiant les articles 4, 5 et 14 ainsi que les annexes I et II du règlement # 744 lequel porte sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Ledoux, Sabourin et Saint-Aubin et autorisant une dépense n'excédant pas 715 500 \$ et un emprunt de 592 483 \$", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

96-02-068

Règlement # 746-A

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 746-A intitulé "Règlement modifiant les articles 4, 5 et 14 ainsi que les annexes I et II du règlement # 746 lequel porte sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Laflamme et autorisant une dépense n'excédant pas 544 741 \$ et un emprunt de 421 918 \$", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 19 février 1996

96-02-069

Règlement # 627

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement # 627 intitulé "Règlement décrétant la fermeture de la rue projetée portant le numéro de lot P.-16-123 et ce, en vertu de l'article 415.1 de la loi sur les cités et villes", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

96-02-070

Règlement # 2033

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 2033 intitulé "Règlement modifiant le plan d'urbanisme", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville, en prenant soin d'apporter la correction suivante :

District Mauricien

- L'aire d'affectation résidentielle située en bordure nord du boul. Jean-XXIII couvrant le lot P-90 sur une longueur d'environ 81,38 mètres et une profondeur d'environ 30 mètres, deviendra une aire d'affectation à la fois commerciale et résidentielle de basse densité.

*Madame la conseillère Louise Gélinas demande au greffier d'enregistrer sa dissidence sur ledit règlement # 2033 relativement aux points suivants : **District Richelieu** (chemin Sainte-Marguerite Est) et **District Mauricien** (boulevard Jean-XXIII).*

*Monsieur le conseiller Jacques Carle enregistre sa dissidence sur ledit règlement # 2033 relativement au point suivant : **District Richelieu** (chemin Sainte-Marguerite Est).*

ADOPTÉE

*Note : Le greffier de la ville fait part aux membres du conseil que monsieur André Carle, conseiller du district # 5 Richelieu les informe, par lettre acheminée en fin d'après-midi, qu'il est en désaccord avec le changement du **District Richelieu** (chemin Sainte-Marguerite Est).*

Le 19 février 1996

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

- Dans toutes les zones industrielles autres que les zones 336 C/I et 350 C//A, la largeur maximale des entrées charretières pourra être majorée pour tous les commerces qui auront démontré leur besoin spécifique à la ville.
- Dans toutes les zones résidentielles unifamiliales de la ville, les entrées charretières pourront se situer à la ligne latérale zéro (0). Sauf en présence d'une borne-fontaine ou d'un lampadaire, la marge de recul à conserver sera de soixante-quinze centièmes de mètre (0,75 m). Les haies et tout autre aménagement paysager devront maintenant se situer à un minimum de un mètre (1 m) des bornes-fontaines au lieu du deux mètres (2 m) prescrit.
- Dans toutes les zones commerciales autorisant les stations-services en bordure des rues Voyer, Notre-Dame et côte Richelieu, les boulevards Jean-XXIII, Saint-Jean, Royal, des Récollets et des Chenaux, la superficie minimum au sol du commerce sera de 900 m² sur un terrain d'une superficie minimum de 3 250 m². Toutefois, pour le même genre de commerce situé en bordure d'autres rues que celles mentionnées ci-haut, la superficie minimum au sol du commerce sera de 300 m² sur un terrain d'une superficie minimum de 2 000 m².
- Dans toutes les zones résidentielles trifamiliales et multifamiliales, la largeur des bâtiments annexés sera majorée de six mètres (6 m) à sept mètres et quatre dixièmes (7,4 m).
- Dans toutes les zones résidentielles multifamiliales de la ville, il sera autorisé d'avoir deux (2) bâtiments accessoires.
- Pour toutes les zones du territoire de la ville, la définition du mot construction sera modifiée de façon à concorder avec la définition donnée au schéma d'aménagement de la MRC.
- Dans toutes les zones commerciales ne permettant pas à la fois le résidentiel ou l'industriel, les marges de recul latérales et arrière seront diminuées pour passer de deux mètres (2 m) à un mètre et cinq dixièmes (1,5 m).

Le 19 février 1996

District du Carrefour

- La zone commerciale 120 C, située en bordure ouest de la rue Marion, sera annulée et remplacée par la zone 120 C/Rf pour permettre à la fois de la construction résidentielle multifamiliale de haute densité et l'usage commercial.
- À l'intérieur de la zone 177 C, la marge de recul avant en bordure de la rue Notre-Dame sera diminuée pour passer de neuf mètres (9 m) à sept mètres et six dixièmes (7,6 m).
- La zone commerciale 137 C, pour la partie située en bordure du boul. Royal et de la rue de Sienna, sera diminuée pour créer la zone 400 C qui englobera les lots 15-113, 15-114, 15-50, 15-51, 15-52, 15-53, P.-15-54, P.-15-16, 15-48, 15-47, 15-46, 15-45, P.-15-44, 15-17 et 15-18 permettant l'usage de jeux électroniques.

District Mauricien

- La zone résidentielle 234 Ra/A située en bordure du boul. Jean-XXIII sera diminuée pour créer la zone 398 Ra/C/A englobant les lots P.-90 qui permettra à la fois l'usage résidentiel ainsi que l'usage commercial autorisant la vente de produits d'alimentation ainsi que la vente d'antiquités et brocante. Cette zone aura une longueur approximative de 81,38 mètres et une profondeur d'environ 30 mètres.
- À l'intérieur de la zone commerciale et industrielle 378 I/C située en bordure de la rue Senécal, sera autorisé l'usage de loisirs et divertissements.
- À l'intérieur de la zone de services 310 Sb située en bordure de la rue Notre-Dame, la marge de recul latérale sera diminuée sur un des deux côtés pour passer de sept mètres (7 m) à trois mètres et cinq dixièmes (3,5 m).
- À l'intérieur de la zone résidentielle 108 Ra, sera créée la zone de service éducationnel 354 Sb englobant les lots 140-51 et 140-52 à l'angle des rues Maheu et Amyot.

District Richelieu

- La zone résidentielle 356 Rab située en bordure du chemin Ste-Marguerite sera diminuée par l'agrandissement de la zone commerciale 84 C de façon à couvrir les lots P.-12 et 12-1 sur une profondeur de 19,8 mètres.

Le 19 février 1996

- La zone industrielle commerciale 94 I/C sera diminuée pour créer la zone 399 I/C qui se situera du côté ouest de la rue de l'Industrie au nord de la rue Saint-Joseph et qui contiendra les lots 12-4, 12-5, 12-6, 12-7-1, 12-8-1-2, 12-8-1-1, 12-8-2 et 12-9 de façon à diminuer la marge de recul avant qui passera de onze mètres (11 m) à huit mètres et trois dixièmes (8,3 m).

District Rosemont

- À l'intérieur de la zone commerciale 96 C située en bordure du boul. des Chenaux, sera autorisé l'usage de vente de véhicules usagés.

District Marion

- La zone résidentielle multifamiliale 397 Rd située en bordure est de la rue Marion pour la partie située entre le Club Price et la voie ferrée sera annulée et remplacée par la zone 397 Rde de façon à permettre des résidences de 9 logements et plus.

District Cherbourg

- Les zones résidentielles 7 Rd¹ et 181 Rd seront diminuées dans la partie nord-ouest pour permettre la création de la zone tampon 340 Pe d'une largeur de quinze mètres (15 m) sur une longueur d'environ trois cent soixante mètres (360 m) à partir de la zone pour parcs 1 Pe⁴.

Avis de motion

Mme Nicole Laroche, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement sur la réfection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des bordures de béton, de la mise en forme, du pavage, d'une piste cyclable et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard Royal et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-02-071

Création d'un fonds - Dossier sur les relations de travail

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 19 février 1996

que le maire et le directeur général soient autorisés à signer un protocole d'entente concernant la création d'un fonds relatif au dossier sur les relations de travail.

ADOPTÉE

96-02-072

Contribution 1996 - CÉDIC

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal consente à verser un montant de 41 147 \$ à la CÉDIC à titre de contribution pour l'année 1996, au taux de 1,97 \$ per capita pour une population de 20 887 habitants.

ADOPTÉE

96-02-073

Séances régulières - Été 1996

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de fixer les dates des séances régulières du conseil municipal au 8 juillet et 19 août pour l'été 1996.

ADOPTÉE

96-02-074

Subventions 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le trésorier soit autorisé à préparer les chèques de subvention pour l'année 1996 aux organismes suivants :

Subventions au budget de l'administration générale	
Popote volante sourire	100 \$
Société canadienne de la Croix-Rouge	100 \$
Âge d'or Jean-XXIII	600 \$

Le 19 février 1996

Subventions au budget de l'administration générale	
Âge d'or Sainte-Catherine-de-Sienne	600 \$
Société canadienne du cancer	100 \$
Fleur de Mai LHI inc.	400 \$
Légion royale canadienne	125 \$
Aféas Jean-XXIII	100 \$
Aféas Sainte-Catherine-de-Sienne	100 \$
Centraide Mauricie	100 \$
Société canadienne de la sclérose en plaques	100 \$
Cadets de l'air	100 \$
Orchestre symphonique de Trois-Rivières	500 \$
Matinées symphoniques	1 000 \$
Les Artisans bénévoles de la Paix en Mauricie	200 \$
Moisson Mauricie	200 \$
Maison de la Famille de l'Ouest inc.	500 \$
Avenue Jeunesse	3000 \$
Centre Le Havre de Trois-Rivières	50 \$
Chambre de commerce de Trois-Rivières	5 000 \$

Autre subvention au budget de l'administration générale	
Paroisse Jean-XXIII	200 \$

Subventions au budget du service des Loisirs	
Association du baseball mineur	7 000 \$
Club de soccer Albatros inc.	4 000 \$
Club de patinage artistique	1 000 \$
Conseil des loisirs de la Mauricie	500 \$
Comité de mini-basket de Trois-Rivières-Ouest	1 500 \$
Ass. de loisirs pour personnes handicapées	800 \$
Âge d'or Jean-XXIII	100 \$
Âge d'or Sainte-Catherine	100 \$
Louveteau et Groupe Scout Jean-XXIII	300 \$
Louveteau et Groupe Scout Sainte-Catherine	300 \$
Club Mère-Enfant	250 \$
Tir à l'arc Le Sagittaire	720 \$
Tri-Excel Gymnastar	1 180 \$
Maralga (nage synchronisée)	2 052 \$
Mégophias Natation	7 878 \$
Club de Ringuette Francheville inc.	731,25 \$

Le 19 février 1996

Subvention au budget de la sécurité publique	
Parents-Secours	100 \$

ADOPTÉE

96-02-075

Soumissions - Fourgonnette

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'une fourgonnette neuve, modèle 1995 ou 1996, à deux roues motrices (4 X 2) de type mini-bus d'un P.T.M. minimal de 2 700 kg, ont été ouvertes le 13 février 1996 en présence de MM. Jean Rouette, chef dessinateur et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firmes	Montants	
Maski Ford / Mercury inc.	Option "A"	N/D
	Option "B"	31 437,90 \$
Mich-O-Tomobile Itée	Option "A"	N/D
	Option "B"	31 232,79 \$

CONSIDÉRANT le retrait des articles 9.19 (siège à commande électrique) et 9.26 (volant inclinable), représentant un montant à soustraire de 2 638,06 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'option "B" de la soumission de la firme «Mich-O-Tomobile Itée», au montant de 28 594,73 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du projet # 96-00.

ADOPTÉE

Le 19 février 1996

96-02-076

Soumissions - Arbustes et fleurs

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbustes et de fleurs dans divers endroits de la ville ont été ouvertes le 13 février 1996 en présence de MM. Jean Rouette, chef dessinateur et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firmes	Montants	
Floriculture Gauthier inc.	Item "A"	19 175,78 \$
	Item "B"	3 418,65 \$
Les Jardins Gaétan Chassé inc.	Item "A"	16 987,96 \$
	Item "B"	3 019,80 \$
Terrassement Moderne enr.	Item "A"	15 153,50 \$
	Item "B"	3 418,65 \$

CONSIDÉRANT le retrait des aménagements du boulevard Royal), représentant un montant à soustraire de 1 116,82 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte une partie de l'item "A" de la soumission de la firme «Terrassement Moderne enr.», au montant de 14 036,68 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-02-077

Cession pour rue des lots P.-150 & P.-151

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

Le 19 février 1996

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour rue d'une partie du lot # P.-151 (rue Goyer) et d'une partie des lots P.-150 & P.-151 (rue Decelles), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Les Immeubles D. Levasseur inc.

ADOPTÉE

96-02-078

Vente du lot 36-341 à M. Gaston Provencher

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec M. Gaston Provencher, un contrat de vente du lot 36-341 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au montant de 2 600 \$ plus TPS & TVQ; les frais notariés ainsi que les taxes municipales et scolaires sont à la charge du futur acquéreur à compter de ce jour.

ADOPTÉE

96-02-079

Compte rendu # 2 - Comité culturel

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu # 2 de la réunion du comité culturel, tenue le 29 janvier 1996, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE

96-02-080

Appui à la CÉDIC - Incubateur "extra muros"

CONSIDÉRANT que la mission de l'incubateur "extra muros" est d'offrir aux entrepreneurs un environnement adéquat à la création, à la stabilisation et au développement d'entreprises par le biais

Le 19 février 1996

d'un guichet unique d'accueil, d'information et de services liés à l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT que les objectifs de l'incubateur "extra muros" sont de favoriser le développement de l'esprit entrepreneurial, la création d'emplois via le développement des entreprises ainsi que la concertation et la cohésion au niveau des intervenants économiques;

CONSIDÉRANT que le projet d'incubateur "extra muros" propose une démarche entrepreneuriale structurée, basée sur une offre de services élargie, facilement accessible et de qualité;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la ville de Trois-Rivières-Ouest donne son appui à la CÉDIC dans les démarches entreprises pour la création d'un incubateur "extra muros".

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement adoptant le règlement # 55-A (1996) de la CITF, lequel amende le règlement # 55 (1995) adoptant le programme des dépenses en immobilisations de la Corporation intermunicipale de transport des Forges pour les exercices financiers 1996, 1997 et 1998 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-02-081

Projet # 96-00

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil approuve le projet # 96-00 (immobilisations 1996), au montant de 176 253 \$, permettant les dépenses suivantes : diverses immobilisations. Ce montant est déjà prévu au fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

Le 19 février 1996

96-02-082

Crédits supplémentaires - Projet # 96-00

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 136 650 \$ au projet # 96-00 (immobilisations 1996) pour permettre la dépense suivante : diverses immobilisations et modifie le budget 1996 afin de prévoir cette dépense en prenant les fonds nécessaires dans la contribution au fonds de règlements d'emprunts en cours.

ADOPTÉE

96-02-083

Projet # 96-01

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil vote des crédits de 71 000 \$ au projet # 96-01 (fonds de roulement) pour permettre les dépenses suivantes : véhicule pour contremaître, bras articulé tondeuse et pancarte de «bienvenue» (Baie-Jolie) et que ce montant soit pris à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

96-02-084

Félicitations - Cathy Bélanger

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à Cathy Bélanger pour l'obtention d'une quatrième position au cumulatif du programme court et du programme long lors du championnat canadien de patinage artistique tenue récemment à Ottawa.

ADOPTÉE

Le 19 février 1996

96-02-085

Remerciements - Bénévoles du Tournoi national de hockey Midget

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal remercie sincèrement tous les bénévoles, impliqués de près ou de loin, dans l'organisation et la tenue de la 21e édition du Tournoi national de hockey Midget de Trois-Rivières-Ouest qui a remporté, encore cette année, un franc succès.

ADOPTÉE

96-02-086

Félicitations - M. Denis Morel, président d'honneur

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à monsieur Denis Morel pour son implication à titre de président d'honneur du Tournoi national de hockey Midget de Trois-Rivières-Ouest 1996 et le remercie pour son dévouement au sein de cette organisation.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Famille de M. Maurice Beudet : Remerciements pour sympathies.

Ministère de la Santé et des Services sociaux : Reconfiguration du système de la santé.

Expo-Sciences Bell 1996 : Demande d'aide financière.

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 765 (traitement du fer et puits).

Le 19 février 1996

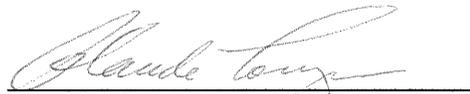
Ferme Horticole F. Gagnon enr. : Modification au plan d'urbanisme.

Martineau Walker, avocats : Modification au plan d'urbanisme.

Sur ce, la séance est levée.



Jean-Charles Charest, maire



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

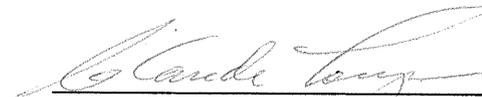
Le 20 février 1996

Règlement # 753-A

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # **753-A** intitulé : "Règlement modifiant les articles 4, 5 et 14 ainsi que les annexes I et II du règlement # 753 lequel porte sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue de Montlieu et autorisant une dépense n'excédant pas 116 500 \$ et un emprunt de 97 905 \$".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 20 février 1996, je déclare que ledit règlement # **753-A** est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 4 mars 1996

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 mars 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

96-03-087

Procès-verbal de la séance régulière du 19 février 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 février 1996.

ADOPTÉE

96-03-088

Liste de comptes C-05-96

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de comptes C-05-96 concernant les chèques 57347 à 57432 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 482 261,83 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-03-089

Liste de comptes C-06-96

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 4 mars 1996

que la liste de comptes C-06-96 concernant les chèques 57433 à 57558 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 295 649,76 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-03-090

Liste de mutations M-01-96

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de mutations M-01-96 couvrant la période du 1er au 15 janvier 1996, pour un montant total de revenus de 845,50 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-03-091

Règlement # 3030

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 3030 intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

*Madame la conseillère Louise Gélinas demande au greffier d'enregistrer sa dissidence sur ledit règlement # 3030 relativement aux points suivants : **District Richelieu** (chemin Sainte-Marguerite Est) et **District Mauricien** (boulevard Jean-XXIII).*

*Monsieur le conseiller André Carle enregistre sa dissidence sur ledit règlement # 3030 relativement au point suivant : **District Richelieu** (chemin Sainte-Marguerite Est).*

ADOPTÉE

96-03-092

Règlement # 861

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 861 intitulé "Règlement adoptant le règlement # 55-A (1996) de la CITF, lequel amende le

Le 4 mars 1996

règlement # 55 (1995) adoptant le programme des dépenses en immobilisations de la Corporation intermunicipale de transport des Forges pour les exercices financiers 1996, 1997 et 1998", soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

Mme Nicole Laroche, conseillère réitère l'avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement sur la réfection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des bordures de béton, de la mise en forme, du pavage, d'une piste cyclable et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard Royal et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-03-093

Compte rendu # 96-01 - Comité de relations de travail (employés municipaux/policiers-pompiers)

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu # 96-01 de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux/policiers-pompiers), tenue le 31 janvier 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

96-03-094

Compte rendu # 1 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu # 1 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 23 janvier 1996, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

Le 4 mars 1996

96-03-095

Compte rendu - Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie du 18 janvier 1996

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, tenue le 18 janvier 1996, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

96-03-096

Compte rendu # 02-96 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu # 02-96 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 15 février 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

96-03-097

Compte rendu SPI-96-02 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu SPI-96-02 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 27 février 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

96-03-098

Compte rendu - Comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 24 janvier 1996

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

Le 4 mars 1996

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 24 janvier 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

96-03-099

Assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec

CONSIDÉRANT que M. Roland Lottinville, ing., membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, est au service de la Ville de Trois-Rivières-Ouest depuis décembre 1965;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de déclarer aux fins du *Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec* que la Ville de Trois-Rivières-Ouest se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de tout erreur ou omission de M. Roland Lottinville, ing. dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE

96-03-100

Assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec

CONSIDÉRANT que M. Daniel Thibault, ing., membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, est au service de la Ville de Trois-Rivières-Ouest depuis mars 1980;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

de déclarer aux fins du *Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec* que la Ville de Trois-Rivières-Ouest se porte garante,

Le 4 mars 1996

prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de tout erreur ou omission de M. Daniel Thibault, ing. dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE

96-03-101

Soumissions - Camionnette neuve

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture d'une camionnette neuve extra-robuste, modèle 1996 ou 1997, à deux roues motrices (4 X 2), cabine allongée et boîte de service de 2,0 m d'une masse totale en charge M.T.C. de 2 700 kg, ont été ouvertes le 29 février 1996 en présence de MM. Jean Rouette, chef dessinateur et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firmes	Montants	
Mich-O-Tomobile Itée	Option "A"	N/D
	Option "B"	29 011,80 \$
	Partie II	1 333,27 \$
Formule Pontiac Buick GMC inc.	Option "A"	29 205,53 \$
	Option "B"	N/D
	Partie II	2 079,68 \$
Trois-Rivières Chevrolet (1992) inc.	Option "A"	28 584,47 \$
	Option "B"	N/D
	Partie II	2 093,24 \$

CONSIDÉRANT que la soumission de Trois-Rivières Chevrolet (1992) inc. est jugée non conforme à l'élément 8.5 du devis;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'option "B" (incluant les options : - troisième porte et - services durs) de la soumission de la firme «Mich-O-Tomobile Itée», au

Le 4 mars 1996

montant de 29 011,80 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du projet # 96-01.

ADOPTÉE

96-03-102

Soumissions - Réhabilitation des puits de recharge P.R.8.5 et P.R.8.6

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la réhabilitation des puits de recharge P.R.8.5 et P.R.8.6, ont été ouvertes le 27 février 1996 en présence de Mme Louise Tellier, secrétaire-greffe et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Firmes	Montants	
Compagnie internationale des eaux Québec ltée	P.R.8.5	13 412,50 \$
	P.R.8.6	13 412,50 \$
Coop Envirotecheau	P.R.8.5	8 478,25 \$
	P.R.8.6	8 478,25 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission P.R.8.5 et P.R.8.6 de la firme «Coop Envirotecheau», au montant de 16 956,50 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-03-103

Intervention au contrat de vente dans le parc industriel

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

Le 4 mars 1996

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest intervienne au contrat de vente du lot 15-359-2-1-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières par Canadien Pacifique Express & Transport Ltée à Gazons Prés Verts inc., Gestion Nic-Au inc., M. Henri-Paul Tanguay et M. Aurèle Frigon, faisant affaires sous le nom et la raison sociale de Gestion T.R.O. S.E.N.C. et le ratifie purement et simplement renonçant, tant à l'égard du vendeur qu'à celui de l'acheteur advenant revente du terrain présentement acquis, à son droit de se porter acquéreur en priorité de tout l'immeuble présentement vendu et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

96-03-104

Proclamation de la Semaine municipale de la déficience intellectuelle

CONSIDÉRANT que plus de 200 000 personnes au Québec présentent une déficience intellectuelle;

CONSIDÉRANT que la déficience intellectuelle est méconnue et incomprise du public;

CONSIDÉRANT que la façon dont les personnes ayant une déficience intellectuelle sont perçues par la population constitue un frein à leur intégration sociale et qu'une part importante du handicap est produite par les attitudes, les valeurs, l'idée que l'on a de ce qui est normal ou non, ce qui contribue à perpétuer l'isolement, la marginalisation et la dépendance de la personne différente;

CONSIDÉRANT que la quasi-majorité des personnes ayant une déficience intellectuelle sont généralement aptes à intégrer la communauté;

CONSIDÉRANT que la transformation profonde des mentalités, des croyances et des mythes issus de la longue histoire d'exclusion des personnes présentant une déficience intellectuelle constitue le principal défi pour une réelle intégration sociale;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 4 mars 1996

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le Conseil décrète une Semaine municipale de la déficience intellectuelle débutant le 17 mars 1996;

que le conseil reconnaisse le droit aux personnes présentant une déficience intellectuelle à évoluer dans le plus grand respect de leurs droits sur le territoire de la Ville;

que, dans le but d'atteindre les objectifs d'intégration, les autorités municipales prennent en compte les objectifs suivants dans la planification de leurs programmes et infrastructures, et non limitativement, à titre d'exemple :

- accessibilité des loisirs municipaux;
- favoriser l'utilisation du transport en commun et maintenir et/ou développer et/ou supporter le développement d'un service de transport adapté à ceux et celles qui ne peuvent prendre le transport régulier;
- collaborer avec les établissements concernés pour assurer et développer des services adéquats dans un contexte d'intégration et ce, dans tous les milieux où évoluent les citoyennes et citoyens ayant une déficience intellectuelle.

ADOPTÉE

96-03-105

Modification de la résolution # 95-11-578

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de modifier la résolution # 95-11-578 pour y retrancher les règlements suivants :

Régl.	Rues	Dépenses autorisées (\$)	Dépenses révisées (\$)	Emprunts renoncés (\$)
744	Ledoux, Sabourin et Saint-Aubin	740 500	661 797	78 703
753	de Montlieu	116 500	89 230	29 344

ADOPTÉE

Le 4 mars 1996

96-03-106

Plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 26 février 1996 portant sur la subdivision d'une partie du lot 10 par la création des lots 10-56 et 10-57, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté (dossier 39 616, minute 5725) et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer ledit plan.

ADOPTÉE

96-03-107

Vente d'un terrain dans le parc industriel

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à La Clinique auto L.C.L. S.E.N.C., ayant sa place d'affaires au 8430, boulevard Jean-XXIII à Trois-Rivières-Ouest, le lot # P.-10 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par Jean Pinard, arpenteur-géomètre, ayant une superficie de 1 332,5 m², au prix de 17,01 \$/m², soit un montant total 22 665,83 \$ plus TPS & TVQ; le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Yves Boivin, notaire, annexé à la présente pour en faire partie intégrante et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

96-03-108

Cession de lots pour parc

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélina, conseillère

Le 4 mars 1996

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour parc des lots P.-22-410, P.-23-163 à P.-23-165 et P.-23-167, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Construction D.M. Turcotte inc.

ADOPTÉE

96-03-109

Modification de l'annexe I du règlement # 755

CONSIDÉRANT que le lot # 17-33-1 figure à l'annexe I du règlement # 755 et que l'on prévoyait, entre autres, emprunter 1 614 \$ pour ce lot;

CONSIDÉRANT qu'une taxe pour le financement temporaire, au montant de 161,40 \$, a été imposée le 1er janvier 1996 pour ledit lot;

CONSIDÉRANT que ce lot n'est pas imposable, faisant partie du réseau de télécommunications et sujet à une compensation en lieu de taxes;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

de radier le lot # 17-33-1 (338, rue Lacerte - Bell Canada) de l'annexe I du règlement # 755 (Lacerte, phase A), de renoncer à l'emprunt prévu de 1 614 \$ pour ledit lot, d'annuler le compte de financement temporaire au montant de 161,40 \$ et de verser à même le budget 1996 une contribution de 1 453,40 au règlement # 755.

ADOPTÉE

96-03-110

Modification de l'annexe A du règlement # 438

CONSIDÉRANT que le lot # 162-439-2-1 figure à l'annexe A du règlement # 438;

CONSIDÉRANT que ce lot n'est pas imposable, faisant partie du réseau de télécommunications et sujet à une compensation en lieu de taxes;

Le 4 mars 1996

CONSIDÉRANT que la Ville possède un terrain près de ce lot pour y enfouir le système d'égout;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de modifier l'annexe A du règlement # 438 (chemin Sainte-Marguerite Est) de façon à radier le lot # 162-439-2-1 appartenant à Bell Canada (15 m) et ajouter le lot # 162-312 appartenant à la Ville de Trois-Rivières-Ouest (15 m).

ADOPTÉE

96-03-111

Projet # 96-02

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil vote des crédits de 137 886 \$ au projet # 96-02 (surplus réservé) pour permettre la dépense suivante : achat d'équipement informatique, de logiciels et de produits connexes et que ce montant soit pris à même le surplus réservé.

ADOPTÉE

96-03-112

Proclamation de la Semaine du français

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la semaine du 18 au 22 mars 1996 soit proclamée "Semaine du français", sous le thème «*Le français, c'est bien plus que des mots*».

ADOPTÉE

96-03-113

Cotisation 1996 - Réseau québécois de villes et villages en santé

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 4 mars 1996

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest adhère au Réseau québécois de villes et villages en santé à titre de membre régulier et qu'elle accepte de défrayer la cotisation au montant de 200 \$, pour l'année 1996.

ADOPTÉE

96-03-114

Engagement de monsieur Mario Allard

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que monsieur Mario Allard soit engagé à titre de pompier à temps partiel à compter du 11 mars 1996 et ce, conditionnellement à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE

96-03-115

Engagement de monsieur Dominic Robillard

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que monsieur Dominic Robillard soit engagé à titre de pompier à temps partiel à compter du 11 mars 1996 et ce, conditionnellement à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE

96-03-116

Démission de monsieur Réjean Lebel

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la démission de monsieur Réjean Lebel, à titre de pompier à temps partiel, soit acceptée à compter du 11 mars 1996.

ADOPTÉE

Le 4 mars 1996

96-03-117

Compte rendu R-02-96 - Comité environnemental

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu R-02-96 de la réunion du comité environnemental, tenue le 15 février 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

96-03-118

Compte rendu - Comité «Villes, villages et campagnes fleuries» du 30 janvier 1996

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité «Villes, villages et campagnes fleuries», tenue le 30 janvier 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

96-03-119

Suspension d'un employé de la Ville de Trois-Rivières-Ouest

CONSIDÉRANT qu'il a été porté à la connaissance du conseil municipal des faits concernant un employé de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

CONSIDÉRANT les manquements de l'employé concerné;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir impératif du conseil municipal de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir la plus grande efficacité possible en ce qui a trait au travail exécuté par le personnel de la Ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 4 mars 1996

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

que l'employé # 2560 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit suspendu de ses fonctions, sans salaire, à compter du dimanche 10 mars 1996 à 8 h et ce, jusqu'au dimanche 7 avril 1996 à 8 h.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de construction # 5000 afin d'uniformiser certains articles avec le Code national du bâtiment 1990 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-03-120

Article 585 du Code civil

CONSIDÉRANT que l'article 585 du Code civil établit actuellement l'obligation alimentaire pour les grands-parents;

CONSIDÉRANT que les grands-parents n'ont pas de contrôle sur la vie de leurs enfants majeurs ni sur les liens que ceux-ci entretiennent avec leurs propres enfants;

CONSIDÉRANT que de récents jugements ont forcé des grands-parents à verser des contributions alimentaires à leurs petits-enfants;

CONSIDÉRANT l'inquiétude de l'ensemble des personnes âgées vis-à-vis cette situation;

CONSIDÉRANT que le contexte économique actuel est très précaire et que certaines personnes âgées ont préparé leur retraite longtemps à l'avance, de sorte qu'une obligation alimentaire imposée par un tribunal pour un petit-enfant bouleverse complètement leur existence;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 4 mars 1996

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministre de la Justice de bien vouloir modifier la loi relative à l'obligation alimentaire afin de mieux l'adapter aux réalités des années '90.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Guy Julien, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : Remerciements pour les mots d'encouragement à l'occasion de sa nomination à titre de ministre.

MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 2033 (urbanisme).

AFÉAS, région Mauricie : Demande d'aide financière.

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 745-A (Amyot et Maheu).

Mme Chantal Paillé : Excellent travail des policiers-pompiers et pompiers lors de l'incendie du 7753, rue Notre-Dame.

Ministère de la Justice : Hommage au civisme.

Monsieur Gérard Roussel : Ramonage.

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 5 mars 1996

Règlement # 744-A

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 744-A intitulé : "Règlement modifiant les articles 4, 5 et 14 ainsi que les annexes I et II du règlement # 744 lequel porte sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Ledoux, Sabourin et Saint-Aubin et autorisant une dépense n'excédant pas 715 500 \$ et un emprunt de 592 483 \$".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 5 mars 1996, je déclare que ledit règlement # 744-A est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 5 mars 1996

Règlement # 746-A

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 746-A intitulé : "Règlement modifiant les articles 4, 5 et 14 ainsi que les annexes I et II du règlement # 746 lequel porte sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Laflamme et autorisant une dépense n'excédant pas 544 741 \$ et un emprunt de 421 918 \$".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 5 mars 1996, je déclare que ledit règlement # 746-A est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 18 mars 1996

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 mars 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Messieurs les conseillers André Carle et Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

96-03-121

Procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 1996

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 mars 1996.

ADOPTÉE

96-03-122

Liste de comptes C-07-96

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la liste de comptes C-07-96 concernant les chèques 57559 à 57666 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 330 884,66 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-03-123

Liste de comptes C-08-96

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

Le 18 mars 1996

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de comptes C-08-96 concernant les chèques 57667 à 57779 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 593 769,54 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-03-124

Liste de mutations M-02-96

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de mutations M-02-96 couvrant la période du 16 au 31 janvier 1996, pour un montant total de revenus de 6 008,87 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-03-125

Suppléance à la mairie

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que madame Louise Gélinas, conseillère, soit nommée mairesse suppléante pour une période de trois mois à compter du 1er avril 1996.

ADOPTÉE

96-03-126

Règlement # 5020

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement # 5020 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de construction # 5000*», soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 18 mars 1996

96-03-127

Règlement # 766

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 766 intitulé «*Règlement sur la réfection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des bordures et trottoirs, de la mise en forme pour surlargeur, du pavage, de l'éclairage par canalisations souterraines, de l'aménagement urbain, de l'aménagement pour les commerces, du prolongement des ponceaux, des feux de circulation et des canalisations souterraines du boulevard Royal et autorisant une dépense n'excédant pas 2 912 800 \$ et un emprunt de 2 872 468 \$*», soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

96-03-128

Compte rendu - comité de liaison adolescents-parents du 4 octobre 1995

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 4 octobre 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

96-03-129

Compte rendu - comité de liaison adolescents-parents du 22 novembre 1995

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 22 novembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

Le 18 mars 1996

96-03-130

Compte rendu - comité de liaison adolescents-parents du 31 janvier 1996

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 31 janvier 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

96-03-131

Soumission - Faucheuse-débroussailleuse

CONSIDÉRANT que la soumission suivante, pour la fourniture d'une faucheuse-débroussailleuse, a été ouverte le 5 mars 1996 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Le groupe Lafrenière Tracteurs	29 837,63 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Le groupe Lafrenière Tracteurs», au montant de 29 837,63 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du projet # 96-01.

ADOPTÉE

Le 18 mars 1996

Ouverture**Soumissions - Pré-achat de l'unité de traitement, système d'enlèvement du fer et du manganèse dans l'eau potable**

Les soumissions suivantes, pour le pré-achat de l'unité de traitement, système d'enlèvement du fer et du manganèse dans l'eau potable, ont été ouvertes le 12 mars 1996 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Ozogram inc., représentant au Canada de Hungerford & Terry inc.	355 600,00 \$
Wallace & Tiernan Canada inc., représentant au Canada de General Filter compagny	358 297,00 \$

L'analyse des soumissions sera effectuée par M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet qui produira un rapport.

96-03-132

Soumissions - Entretien ménager, édifice de la sécurité publique

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'entretien ménager de l'édifice de la sécurité publique, ont été ouvertes le 12 mars 1996 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
St-Pierre service d'entretien	Option A	8 662,62 \$
	Option B	26 790,68 \$
Nettoyage Houle enr.	Option A	14 517,87 \$
	Option B	43 553,61 \$
Atelier des Vieilles Forges inc.	Option A	19 943,83 \$
	Option B	60 934,39 \$
Services ménagers Trifluviens inc.	Option A	20 511,90 \$
	Option B	62 699,64 \$
Supranet enr.	Option A	14 814,15 \$
	Option B	44 442,45 \$
Les entretiens Multi-Services Jacques Darcy	Option A	13 674,60 \$
	Option B	37 605,15 \$

Le 18 mars 1996

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'option B (contrat de trois ans) de la soumission de la firme «St-Pierre service d'entretien» au montant de 26 790,68 \$ [*soit 8 662,62 \$ pour la première année, 8 930,23 \$ pour la deuxième année et 9 197,84 \$ pour la troisième année*] (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie ces sommes au budget courant de chacune de ces années.

ADOPTÉE

96-03-133

Association provinciale d'organismes municipaux voués à la gestion intégrée des matières résiduelles

CONSIDÉRANT les travaux amorcés pour la création d'une association provinciale d'organismes municipaux voués à la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT l'importance que pourra prendre cette association, pour toutes les municipalités locales et de comtés qui participent ou opèrent un système de gestion intégrée des déchets;

CONSIDÉRANT que le président de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie a été élu au comité provisoire de l'association;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 18 mars 1996

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le projet de création d'une association provinciale d'organismes municipaux voués à la gestion intégrée des matières résiduelles mis de l'avant par la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie.

ADOPTÉE

96-03-134

Entente de location avec "Le Magasin Leblanc Sports"

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec "Le Magasin Leblanc Sports" une entente de location de la boutique du centre sportif, pour la période du 1er septembre 1996 au 31 août 1997.

ADOPTÉE

96-03-135

Proclamation de la Semaine nationale de la conservation de la faune

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la conservation de la faune a été créée à la mémoire de Jack Miner, partisan de la conservation et adoptée comme loi par le Parlement en 1947, afin de sensibiliser le public à l'importance de la conservation des richesses naturelles au Canada;

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne de la faune souhaite que la Semaine nationale de la conservation de la faune suscitera un accroissement de la participation active des communautés à la conservation des richesses naturelles et à l'amélioration des écosystèmes au Canada;

CONSIDÉRANT que la protection des habitats naturels est une nécessité et une assurance pour la survie de tout être vivant, y compris les plantes et les animaux indigènes du Canada;

CONSIDÉRANT que les richesses naturelles appartiennent à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens et doivent être protégées pour le bénéfice des générations à venir;

CONSIDÉRANT que le thème retenu cette année pour la Semaine nationale de la conservation de la faune est «Liés les uns aux autres dans le cycle de la vie, tous les êtres vivants

Le 18 mars 1996

naviguent dans le réseau de la nature» et que ce thème souligne comment nos vies et la nature sont liées les unes aux autres et comment nous devons intervenir en faveur de la conservation des écosystèmes;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la semaine du 7 au 13 avril 1996 soit proclamée "Semaine nationale de la conservation de la faune", sous le thème *«Liés les uns aux autres dans le cycle de la vie, tous les êtres vivants naviguent dans le réseau de la nature»* et que le conseil municipal presse tous les citoyens de participer à l'élaboration de projets axés sur l'amélioration et la protection des écosystèmes dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

96-03-136

Vente des lots # 18-135 et 18-136 - Rue Notre-Dame

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec M. Roger Trudel, un contrat de vente du lot # 18-135 et avec Pneus Trudel inc., un contrat de vente du lot # 18-136 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au montant de 3 000 \$ plus TPS & TVQ; les frais notariés et les taxes municipales et scolaires sont à la charge du futur acquéreur à compter de ce jour.

ADOPTÉE

96-03-137

Proclamation de la Semaine de la municipalité 1996

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la semaine du 2 au 8 juin 1996 soit proclamée "Semaine de la municipalité 1996", sous le thème *«Au coeur de la municipalité : le citoyen»*.

Le 18 mars 1996

ADOPTÉE

96-03-138

Permanence de monsieur Denis Defoy

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que monsieur Denis Defoy soit nommé en permanence au poste de journalier au service des travaux publics à compter du 25 mars 1996, date à laquelle il aura complété sa période de probation.

ADOPTÉE

96-03-139

Achat regroupé de produits chimiques pour le traitement de l'eau

CONSIDÉRANT qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques;

CONSIDÉRANT qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non-différenciés;

CONSIDÉRANT qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substitués;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest fait partie du regroupement d'achats Mauricie - Bois-Francs;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Drummondville soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture des produits chimiques pour le traitement de l'eau, au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et ce, pour l'année 1997.

ADOPTÉE

Le 18 mars 1996

96-03-140

Extension de la compétence territoriale de la Cour municipale de Trois-Rivières-Ouest

CONSIDÉRANT que les municipalités de Ville de Trois-Rivières-Ouest, Batiscan, Champlain, Pointe-du-Lac, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Narcisse et Saint-Stanislas se sont prévaluées des dispositions de l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* L.R.Q. c. C-72.01 pour conclure une entente portant sur la modification d'une entente existante afin de permettre l'extension de la compétence territoriale de la Cour municipale de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que cette entente, approuvée par le Gouvernement du Québec le 24 novembre 1994, est entrée en vigueur le 29 décembre 1994;

CONSIDÉRANT que l'article 11 de ladite entente prévoit que :

"Toute autre municipalité désirant adhérer à l'entente pourra le faire, conformément aux règles suivantes :

- a) elle obtient l'accord de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;*
- b) elle accepte par règlement toutes les conditions de l'entente au moment de son adhésion".*

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Prosper désire se prévaloir des dispositions de l'article 11 de ladite entente pour y adhérer aux conditions qui y sont stipulées;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest donne son consentement à l'adhésion de la municipalité de Saint-Prosper à l'entente portant sur la modification d'une entente existante afin de permettre l'extension de la compétence territoriale de la Cour municipale de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

Le 18 mars 1996

96-03-141

Contrat d'assistance technique des logiciels d'application et contrat de garantie prolongée des logiciels avec la firme Mensys

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec la firme Mensys un contrat d'assistance technique (banque d'heures) des logiciels d'application et un contrat de garantie prolongée pour assurer le bon fonctionnement de nos logiciels pour l'année 1996. Les sommes nécessaires sont prévues et appropriées à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-03-142

Modification, résolution # 93-11-388 (cession du lot P.-165)

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la résolution # 93-11-388 soit modifiée de la façon suivante :

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession du lot P.-165 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières (arrière-lot rue Donais) situé en bordure de la rivière Milette appartenant à Dumas, Paris & associés inc. *et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest assume les taxes municipales et scolaires dudit lot depuis le 1er janvier 1992.*

ADOPTÉE

96-03-143

Abolition d'un poste de maintenance-journalier régulier

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le poste de maintenance-journalier régulier, laissé vacant par suite du départ de monsieur Jeffrey Sauvageau, soit aboli en date du 24 mars 1996.

Le 18 mars 1996

ADOPTÉE

96-03-144

Appui - CPTAQ

CONSIDÉRANT que l'espace visé, une partie du lot P.-69, représente une parcelle de terrain qui ne sert actuellement à aucune activité d'exploitation agricole parce qu'elle est située entre des résidences et/ou des bâtiments existants;

CONSIDÉRANT qu'en raison de son emplacement, la minime portion de terrain convoitée ne dérangera en rien l'activité des cultivateurs aux alentours et son acquisition par le demandeur, n'aura aucun impact sur l'exploitation agricole même si le type de sol est de très bonne catégorie pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT que pour le demandeur, cette portion de terrain s'avère être le seul emplacement disponible lui permettant l'agrandissement de sa propriété pour la réalisation de son installation septique;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement de la propriété n'entraînera aucune conséquence en matière d'environnement puisque dans ce secteur, il n'y a aucune activité d'élevage;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté ou de l'exploitation agricole n'est nullement modifiée compte tenu qu'à cet endroit, il existe actuellement de la verdure qui est non exploitée pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT que le service d'aqueduc est existant en façade et un refus de la commission aura comme conséquence directe de diminuer la qualité de vie du demandeur en raison de la superficie restreinte de son terrain;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande que monsieur Réjean Rouette adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, à l'effet d'aliéner, de morceler et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une partie du lot P.-69 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le 18 mars 1996

ADOPTÉE

96-03-145

Liste des salaires du personnel non-syndiqué

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste des salaires du personnel non-syndiqué pour la période du 1er avril 1996 au 30 septembre 1996 soit adoptée telle que présentée par le service des ressources humaines.

ADOPTÉE

96-03-146

Jeux du Québec - Hiver 1999

CONSIDÉRANT l'apport économique important engendré par la tenue des Jeux du Québec dans notre région;

CONSIDÉRANT que la tenue d'une telle activité, s'adressant à la jeunesse, est en accord avec la planification stratégique élaborée par la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest adhère à la démarche de présentation d'un dossier de candidature du Trois-Rivières métropolitain pour l'édition des Jeux d'hiver 1999 et s'engage à partager les coûts de la présentation de la candidature, au prorata de la population, soit la somme de 4 863,37 \$;

que la Ville s'engage également à participer au comité politique et désigne monsieur le maire Jean-Charles Charest, à titre de représentant;

que la Ville s'engage également à participer au comité technique et désigne monsieur Michel Lemieux, directeur du service des loisirs, à titre de représentant et

que le conseil municipal s'engage dès maintenant, si les jeux d'hiver 1999 sont octroyés, à y participer et partager les frais inhérents.

ADOPTÉE

Le 18 mars 1996

96-03-147

Subvention 1996 - Cadets de l'air

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le trésorier soit autorisé à préparer un chèque de subvention pour l'année 1996 à l'organisme suivant :

Subvention au budget de l'administration générale	
Cadets de l'air	1 000 \$

ADOPTÉE**CORRESPONDANCE****Municipalité de Pointe-du-Lac** : Règlement sur la circulation des véhicules lourds.**Ministre des Affaires municipales** : Semaine de la municipalité.**Ministère de l'Environnement et de la Faune** : Rivière Sainte-Marguerite.**Ville de Sorel** : Entraide policière.**Annie Blouin et Patricia Côté** : Demande d'aide financière.**J.U. Houle Itée** : Terrains situés en bordure des boulevards Mauricien et Jean-XXIII.**Association régionale de soccer de la Mauricie** : Joueurs sénior.**Cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation** : Obligation alimentaire des grands-parents.

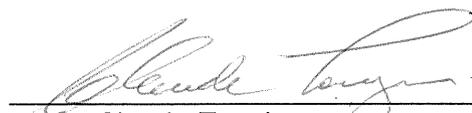
Le 18 mars 1996

Ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie : Approbation de la vente du lot # 10-56 dans le parc industriel à La Clinique auto L.C.L. S.E.N.C.

M. Rémy Désilets, député de Maskinongé : Obligation alimentaire des grands-parents.

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 1^{er} avril 1996

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1^{er} avril 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations madame la conseillère Nicole Laroche ainsi que messieurs les conseillers Claude Lacroix, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Madame la conseillère Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle et André Carle motivent leur absence pour raisons personnelles.

96-04-148

Procès-verbal de la séance régulière du 18 mars 1996

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 mars 1996.

ADOPTÉE

96-04-149

Liste de comptes C-09-96

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-09-96 concernant les chèques 57780 à 57864 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 230 035,74 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-04-150

Liste de comptes C-10-96

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 1^{er} avril 1996

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-10-96 concernant les chèques 57865 à 57948 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 385 156,34 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-04-151

Liste de mutations M-03-96

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la liste de mutations M-03-96 couvrant la période du 1^{er} au 15 février 1996, pour un montant total de revenus de 5 599,17 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-04-152

Liste de mutations M-04-96

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de mutations M-04-96 couvrant la période du 16 au 29 février 1996, pour un montant total de revenus de 15 175,62 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-04-153

Compte rendu # 03-96 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu # 03-96 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 19 mars 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

Le 1^{er} avril 1996

96-04-154

Compte rendu R-02-96 - Comité de circulation

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu R-02-96 de la réunion du comité de circulation, tenue le 20 mars 1996, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président, à l'exception du point 96-12 qui est retiré.

ADOPTÉE

96-04-155

Compte rendu SPI-96-03 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu SPI-96-03 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 26 mars 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

96-04-156

Compte rendu B-96-01 - Comité du bruit - Autoroute 55

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu B-96-01 de la réunion du comité du bruit - Autoroute 55, tenue le 27 mars 1996, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

96-04-157

Compte rendu R-03-96 - Comité environnemental

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 1^{er} avril 1996

que le compte rendu R-03-96 de la réunion du comité environnemental, tenue le 14 mars 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

96-04-158

Compte rendu # 3 - Comité culturel

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu # 3 de la réunion du comité culturel, tenue le 21 mars 1996, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement adoptant le règlement # 58 (1996) de la CITF, lequel décrète et autorise l'achat de sept (7) autobus urbains neufs ainsi que les équipements desdits autobus et décrétant un emprunt bancaire au montant de 2 630 000 \$ à ces effets et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement abrogeant le règlement # 1000.36 et amendant le règlement # 1000 à l'article 29 relatif à l'arrosage et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Mme Nicole Laroche, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement sur la réfection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures et trottoirs et du pavage des rues de Sienna (partie sud) et Angers et autorisant une dépense n'excédant pas 278 850 \$ et un emprunt de 272 814 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Le 1^{er} avril 1996

96-04-159

Soumissions - Informatique

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture d'équipements informatiques, ont été ouvertes le 22 mars 1996 en présence de MM. René Caron, technicien en informatique et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Firme	Montant	
Centre informatique Micromédica inc.	Option "A"	31 308,00 \$
	Option "B"	31 998,56 \$
	Option "C"	32 389,43 \$
Informatique PC enr.	Option "A"	29 257,94 \$
	Option "B"	29 696,67 \$
	Option "C"	30 500,05 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. René Caron, technicien en informatique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'option "C" de la soumission de la firme «Informatique PC enr.» au montant de 30 500,05 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du projet # 96-02 qui sera modifié afin de prévoir l'affectation de cette dépense.

ADOPTÉE

96-04-160

Soumissions - Pièces d'aqueduc et d'égout

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de pièces d'aqueduc et d'égout, ont été ouvertes le 12 mars 1996 en présence de Mme Louise Tellier, secrétaire-greffe et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Le 1^{er} avril 1996

Firme	Montant	
Emco limitée	Réq. # 4332	13 023,17 \$
	Réq. # 4337	3 082,30 \$
	Réq. # 4338	1 711,09 \$
Westburne Québec	Réq. # 4332	13 946,66 \$
	Réq. # 4337	3 070,47 \$
	Réq. # 4338	1 750,98 \$
J.-U. Houle ltée	Réq. # 4332	13 921,89 \$
	Réq. # 4337	3 495,23 \$
	Réq. # 4338	1 598,77 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la partie Réq. # 4332 de la soumission de la firme «Emco limitée» au montant de 13 023,17 \$ (taxes exclues), la partie Réq. # 4337 de la soumission de la firme «Westburne Québec» au montant de 3 070,47 \$ (taxes exclues), la partie Réq. # 4338 de la soumission de la firme «J.-U. Houle ltée» au montant de 1 598,77 \$ (taxes exclues), soit un montant total de 20 161,39 \$ (taxes incluses), étant donné que ces parties de soumissions sont les plus basses et conformes. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-04-161

Soumissions - Marquage de rues pavées

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le marquage de rues pavées, ont été ouvertes le 26 mars 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 1^{er} avril 1996

Firme	Montant	
Le Groupe R.R.G. inc.	Contrat 1 an	36 523,56 \$
	Contrat 3 ans	111 501,63 \$
Lignco inc.	Contrat 1 an	26 649,02 \$
	Contrat 3 ans	81 785,50 \$
Les traceurs routier J.F. inc.	Contrat 1 an	29 005,94 \$
	Contrat 3 ans	87 017,82 \$
Service des lignes blanches Drummond inc.	Contrat 1 an	26 663,03 \$
	Contrat 3 ans	81 104,74 \$
DURA Lignes inc.	Contrat 1 an	29 259,02 \$
	Contrat 3 ans	89 525,80 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission (contrat 1 an) de la firme «Lingco inc.» au montant de 26 649,02 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-04-162

Soumissions - Réaménagement du boulevard Saint-Jean

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le réaménagement du boulevard Saint-Jean, ont été ouvertes le 26 mars 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 1^{er} avril 1996

Firme	Montant	
Les constructions et pavages Continental, Division du groupe Devesco ltée	Alt. "A"	1 378 787,10 \$
	Alt. "B"	1 516 187,09 \$
	Alt. "C"	1 619 873,78 \$
R. Guilbeault Construction inc.	Alt. "A"	1 363 972,16 \$
	Alt. "B"	1 528 541,49 \$
	Alt. "C"	1 596 351,84 \$
Construction et Pavage Maskimo ltée	Alt. "A"	1 513 376,02 \$
	Alt. "B"	1 633 166,10 \$
	Alt. "C"	1 758 725,70 \$
André Cyrenne inc.	Alt. "A"	1 373 955,45 \$
	Alt. "B"	1 523 091,04 \$
	Alt. "C"	1 611 109,20 \$
La cie de construction Dollard ltée	Alt. "A"	1 321 289,14 \$
	Alt. "B"	1 477 748,96 \$
	Alt. "C"	1 562 121,14 \$
Pagé Construction, division Simard-Beaudry inc.	Alt. "A"	1 613 819,83 \$
	Alt. "B"	1 737 677,28 \$
	Alt. "C"	1 767 382,54 \$
Sintra inc. (Région centre du Québec)	Alt. "A"	1 509 159,11 \$
	Alt. "B"	1 683 410,84 \$
	Alt. "C"	1 746 194,97 \$
Entreprises G.N.P. inc.	Alt. "A"	1 434 446,86 \$
	Alt. "B"	1 602 169,13 \$
	Alt. "C"	1 735 114,73 \$
André Bouvet ltée	Alt. "A"	1 863 634,45 \$
	Alt. "B"	2 021 138,79 \$
	Alt. "C"	2 136 029,91 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	Alt. "A"	1 589 694,54 \$
	Alt. "B"	1 729 524,39 \$
	Alt. "C"	1 879 283,20 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

Le 1^{er} avril 1996

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'alternative B de la soumission de la firme «La cie de construction Dollard Itée» au montant de 1 477 748,96 \$ (taxes incluses) et l'item de stabilisation au chlorure de calcium liquide au montant de 32 666,34 \$ (taxes incluses), soit un montant total de 1 510 415,30 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat, s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget des règlements # 760 et # 761.

ADOPTÉE

96-04-163

Soumissions - Travaux généraux d'horticulture

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour les travaux généraux d'horticulture, ont été ouvertes le 28 mars 1996 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Floriculture Gauthier inc.	Item "A"	16 523,48 \$
	Item "B"	184,04 \$
Les Jardins Gaétan Chassé inc.	Item "A"	25 125,94 \$
	Item "B"	291,62 \$
Terrassement moderne enr.	Item "A"	13 540,13 \$
	Item "B"	262,09 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'item "A" de la soumission de la firme «Terrassement moderne enr.» au montant de 13 540,13 \$ (taxes incluses), étant donné que

Le 1^{er} avril 1996

cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-04-164

Soumissions - Travaux généraux d'entretien d'arbres

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour les travaux généraux d'entretien d'arbres, ont été ouvertes le 28 mars 1996 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Floriculture Gauthier inc.	10 643,40 \$
Terrassement moderne enr.	14 529,26 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Floriculture Gauthier inc.» au montant de 10 643,40 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-04-165

Soumissions - Pré-achat de l'unité de traitement, système d'enlèvement du fer et du manganèse dans l'eau potable

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le pré-achat de l'unité de traitement, système d'enlèvement du fer et du manganèse dans l'eau potable, ont été ouvertes le 12 mars 1996 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing.,

Le 1^{er} avril 1996

ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Ozogram inc., représentant au Canada de Hungerford & Terry inc.	355 600,00 \$
Wallace & Tiernan Canada inc., représentant au Canada de General Filter compagny	358 297,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion des ingénieurs conseils de la firme Pluritec;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Ozogram inc., représentant au Canada de Hungerford & Terry inc. est non conforme au devis;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Wallace & Tiernan Canada inc., représentant au Canada de General Filter compagny» au montant de 358 297,00 \$ (taxes exclues), soit 408 297,35 \$ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 765 et ce, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Environnement du Québec.

ADOPTÉE

96-04-166

États financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que les états financiers de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995, soient adoptés tels que présentés par le trésorier.

Le 1^{er} avril 1996

ADOPTÉE

96-04-167

Nomination des vérificateurs pour l'année 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la firme "Dessureault, Leblanc, Lefebvre, comptables agréés" soit mandatée pour effectuer la vérification des livres de la Ville pour l'exercice financier de l'année 1996.

ADOPTÉE

96-04-168

Acte d'extinction - Servitude pour câbles électriques souterrains

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un acte d'extinction de servitude pour câbles électriques souterrains affectant la propriété située sur le lot # 11-55 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, portant le numéro 655, rue Brunet à Trois-Rivières-Ouest et que les droits et obligations en résultant cessent immédiatement d'exister.

ADOPTÉE

96-04-169

Boîtes postales communautaires - Boulevard Saint-Jean

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de la Société canadienne des postes dans son projet de desservir les résidants du boulevard Saint-Jean par l'installation de boîtes postales communautaires et ce, vu le réaménagement dudit boulevard.

ADOPTÉE

Le 1^{er} avril 1996

96-04-170

Félicitations au "stage band 5" de l'école secondaire Chavigny et Mme Michelle C. Bourassa

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations au "stage band 5" de l'école secondaire Chavigny pour avoir remporté le premier prix dans la catégorie «junior high school» ainsi que le premier prix toutes catégories et tient à souligner particulièrement la nomination de madame Michelle C. Bourassa à titre de «meilleure directrice musicale» lors du All American Music qui se tenait récemment à Orlando en Floride.

ADOPTÉE

96-04-171

Adhésion - Conseil des loisirs de la Mauricie inc.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest renouvelle son membership pour l'exercice 96-97 au Conseil des loisirs de la Mauricie inc. et qu'elle accepte de verser un montant de 200 \$ à cette fin. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-04-172

Programme «Placement Carrière - Été»

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que madame Christiane Comeau, adjointe en ressources humaines, soit autorisée à présenter divers projets dans le cadre du programme PCE;

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés, au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à signer avec le gouvernement du Canada tout document officiel concernant lesdits projets;

Le 1^{er} avril 1996

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage, par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis soient subventionnés.

ADOPTÉE

96-04-173

Réalisation des travaux de rebranchement

CONSIDÉRANT l'entente signée entre le ministère de l'Environnement du Québec et la Ville de Trois-Rivières-Ouest, relativement à l'exécution et au financement des ouvrages pour l'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la Société québécoise d'assainissement des eaux et la Ville de Trois-Rivières-Ouest, relativement à l'exécution et au financement des ouvrages pour l'assainissement des eaux usées;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest procède elle-même à la réalisation des travaux suivants, en conformité avec les lois et règlements qui la régissent :

- *rebranchement des égouts sanitaires à l'intersection côte Richelieu et chemin Sainte-Marguerite*

et que la Ville recouvre de la Société québécoise d'assainissement des eaux, le coût défrayé pour ces travaux estimés à 17 000 \$, conformément à la procédure de réalisation de travaux en régie émise par la Société ainsi qu'au certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement si requis.

ADOPTÉE

96-04-174

Colloque - Fédération des unions de familles

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 1^{er} avril 1996

que Mme Nicole Laroche, conseillère, soit autorisée à participer au colloque de la Fédération des unions de familles devant avoir lieu les 31 mai, 1 et 2 juin 1996 à Saint-Hubert et qu'un montant maximum de 450 \$ lui soit alloué. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-04-175

Journée mondiale de la Santé

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la journée du 7 avril 1996 soit proclamée «Journée mondiale de la Santé», sous le thème "Villes et Villages en santé"; cette journée, choisie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour 1996, est la date anniversaire de l'entrée en vigueur de la Constitution de l'OMS.

ADOPTÉE

96-04-176

Championnats régionaux 1997 - OHMTRO

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie l'organisation du hockey mineur de Trois-Rivières-Ouest dans les démarches entreprises auprès de Hockey Mauricie inc., pour l'obtention des championnats régionaux simple lettre pour l'année 1997.

ADOPTÉE

96-04-177

Subvention - Centre national en électrochimie et en technologies environnementales inc.

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 1^{er} avril 1996

que le conseil autorise l'octroi d'une subvention de 2 500 \$ au centre national en électrochimie et en technologies environnementales inc., afin de poursuivre leurs recherches sur le «procédé membranaire» de production d'eau potable à partir d'eaux souterraines chargées en fer et en manganèse. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante. De plus, le conseil autorise le directeur des services techniques à apporter le support technique, l'outillage et la main-d'oeuvre, à ce projet de recherche et ce, dans la mesure des disponibilités des travaux publics.

ADOPTÉE

96-04-178

Crédits supplémentaires au règlement # 760

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 20 000 \$ au règlement suivant, pour permettre le réaménagement du boulevard Saint-Jean :

Règlement	Dépenses autorisées	Crédits supplémentaires	Budget ajusté
760 - Boulevard Saint-Jean	420 750 \$	20 000 \$	440 750 \$

et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

96-04-179

Crédits supplémentaires au règlement # 761

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 408 857 \$ au règlement suivant, pour permettre le réaménagement du boulevard Saint-Jean :

Règlement	Dépenses autorisées	Crédits supplémentaires	Budget ajusté
761 - Boulevard Saint-Jean	835 060 \$	408 857 \$	1 243 917 \$

Le 1^{er} avril 1996

et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

L'Auberge du Lac Saint-Pierre : Signalisation touristique.

Ministre des Affaires municipales : Approbation du règlement # 753-A.

Cabinet du ministre de la Justice : Obligation alimentaire des grands-parents.

Aféas Jean-XXIII : Remerciements pour la subvention.

Les Artisans bénévoles de la Paix en Mauricie : Remerciements pour la subvention.

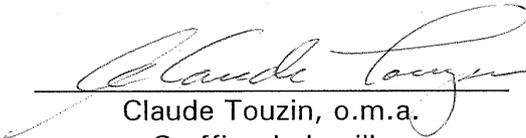
M. Alain Rivard : Demande d'aide financière.

Âge d'Or Sainte-Catherine-de-Sienne : Remerciements pour la subvention.

Le Club Mère-Enfant de Trois-Rivières-Ouest : Remerciements pour la subvention.

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 2 avril 1996

Règlement # 766

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 766 intitulé : «*Règlement sur la réfection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des bordures et trottoirs, de la mise en forme pour surlargeur, du pavage, de l'éclairage par canalisations souterraines, de l'aménagement urbain, de l'aménagement pour les commerces, du prolongement des ponceaux, des feux de circulation et des canalisations souterraines du boulevard Royal et autorisant une dépense n'excédant pas 2 912 800 \$ et un emprunt de 2 872 468 \$*».

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 2 avril 1996, je déclare que ledit règlement # 766 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

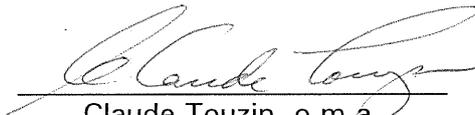
Le 9 avril 1996

Règlement # 3030

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 3030 intitulé : «*Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*» et portant sur le **district Richelieu - Zone 94 I/C**.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 9 avril 1996, je déclare que ledit règlement # 3030 district Richelieu - Zone 94 I/C est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 9 avril 1996

Règlement # 3030

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 3030 intitulé : «*Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*» et portant sur le **district Mauricien - Zone 310 Sb.**

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 9 avril 1996, je déclare que ledit règlement # 3030 district Mauricien - Zone 310 Sb est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

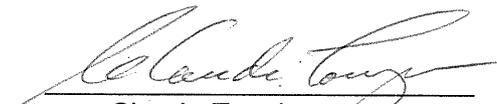
Le 9 avril 1996

Règlement # 3030

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 3030 intitulé : «*Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*» et portant sur le **district Mauricien - Zone 378 I/C**.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 9 avril 1996, je déclare que ledit règlement # 3030 **district Mauricien - Zone 378 I/C** est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

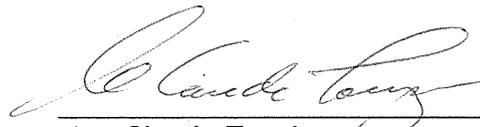
Le 10 avril 1996

Règlement # 3030

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 3030 intitulé : «*Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*» et portant sur le **district du Carrefour - Zone 177 C**.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 9 avril 1996, je déclare que ledit règlement # 3030 district du Carrefour - Zone 177 C est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

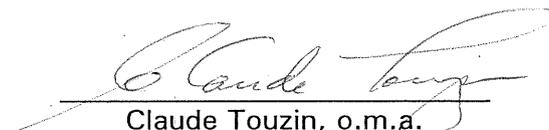
Le 10 avril 1996

Règlement # 3030

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 3030
intitulé : «*Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*»
et portant sur le **district du Carrefour - Zone 400 C.**

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 9 avril 1996, je déclare que ledit règlement
3030 district du Carrefour - Zone 400 C est réputé avoir été
approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le
présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du
conseil.


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 10 avril 1996

Règlement # 3030

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 3030 intitulé : «*Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*» et portant sur le district Rosemont - Zone 96 C.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 9 avril 1996, je déclare que ledit règlement # 3030 district Rosemont - Zone 96 C est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.

Greffier de la ville

Le 15 avril 1996

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 avril 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller André Carle motive son absence pour raisons personnelles.

96-04-180

Procès-verbal de la séance régulière du 1er avril 1996

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1^{er} avril 1996.

ADOPTÉE

96-04-181

Liste de comptes C-11-96

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-11-96 concernant les chèques 57949 à 58014 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 213 391,56 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-04-182

Liste de comptes C-12-96

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

Le 15 avril 1996

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de comptes C-12-96 concernant les chèques 58015 à 58097 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 688 522,33 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-04-183

Liste de mutations M-05-96

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de mutations M-05-96 couvrant la période du 1^{er} au 15 mars 1996, pour un montant total de revenus de 7 755,95 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-04-184

Compte rendu - Comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 28 février 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 28 février 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

96-04-185

Compte rendu - comité de liaison adolescents-parents du 12 décembre 1995

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 12 décembre 1995, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

Le 15 avril 1996

ADOPTÉE

96-04-186

Projet de modifications au plan et aux règlements d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le projet de modifications au plan et aux règlements d'urbanisme suivants soit adopté :

Les modifications au **plan d'urbanisme** sont les suivantes :

District Marion

- L'aire d'affectation résidentielle de haute densité située en bordure de la côte Richelieu à l'angle des rues Bellefeuille et Brunet sera diminuée pour créer une aire d'affectation résidentielle de moyenne densité située en bordure de la côte Richelieu, de la rue Brunet et de la rue Bellefeuille qui permettra l'usage d'habitation en commun pour personnes âgées.
- Les aires d'affectations résidentielles de basse densité situées en bordure des rues Parent, Rivard et Bellefeuille seront diminuées pour créer une aire d'affectation résidentielle de moyenne densité située en bordure des rues Parent, Rivard et Bellefeuille et permettra l'usage d'habitation en commun pour personnes âgées.

District Mauricien

- L'aire d'affectation résidentielle de basse densité située en bordure du chemin Ste-Marguerite ouest et l'aire d'affectation d'expansion urbaine située sur les lots P.-129 et P.-130 seront diminuées pour créer une aire d'affectation commerciale qui permettra uniquement l'entreposage intérieur.

Les modifications aux **règlements d'urbanisme** sont les suivantes :

- Dans toutes les zones commerciales, la marge de recul avant prescrite pour la mise en place de marquises passera de 3 mètres à 2 mètres de l'emprise de rue.

Le 15 avril 1996

- Dans toutes les zones de la ville, il y aura ajout de la définition du mot "kiosque" dans le règlement de zonage.
- Dans toutes les zones commerciales de la ville, la réglementation sera modifiée de façon à permettre aux commerces, les kiosques saisonniers de vente par étalage extérieur de leurs produits, partout sur le terrain dans l'espace disponible en retrait de 12 mètres de l'emprise de rue.

District Marion

- Dans la zone # 394 C en bordure du boul. des Récollets, l'usage pour remplissage de gaz propane sera permis.
- La zone résidentielle multifamiliale # 126 Rde¹ située en bordure de la côte Richelieu, des rues Bellefeuille et Brunet sera diminuée pour créer une zone résidentielle d'habitation en commun # 191 Ri¹ englobant les lots 11-41, 11-58, 11-47, 11-48 et 11-49 qui permettra des résidences pour personnes âgées de 1 et 2 étages.
- Les zones résidentielles # 127 Ra² et # 127 Ra³ situées en bordure des rues Parent, Rivard et Bellefeuille seront diminuées pour créer la zone résidentielle d'habitation en commun # 191 Ri² englobant les lots 4-121, P.-4-122, 4-137-1, 4-137-2, 4-165 et 4-164-1 qui permettra des résidences pour personnes âgées dans des bâtiments de 1 étage seulement.

District Richelieu

- L'étendue des zones # 132 C et # 131 C sera remaniée de façon à diminuer l'étendue de la zone # 80 C en bordure du boul. Jean-XXIII qui permettra l'usage pour remplissage de gaz propane.
- Pour les zones # 81 C en bordure du boul. Jean-XXIII et de la côte Richelieu, # 93 I/C en bordure de la rue St-Joseph et # 94 I/C en bordure des rues Sidbec, de l'Industrie et St-Joseph, l'usage de la vente au détail de produits de la construction sera permis.

Le 15 avril 1996

District Mauricien

- La zone d'expansion urbaine # 210 A ainsi que la zone résidentielle unifamiliale # 250 Ra¹ seront diminuées pour créer une zone commerciale # 420 C qui permettra la construction de bâtiments pour entreposage intérieur seulement et par le fait même, la zone # 250 Ra⁴ sera créée et contiendra les lots P.-128 situés en bordure nord du chemin Ste-Marguerite.
- À l'intérieur de la zone commerciale # 421 C, la marge de recul avant située du côté du boul. St-Jean sera diminuée pour passer de 22 mètres à 12,25 mètres.
- À l'intérieur de la zone commerciale # 254 C en bordure de la rue Charbonneau, la marge de recul avant située sur cette rue, passera de 22 mètres à 12,25 mètres.
- À l'intérieur de la zone commerciale # 253 C, les marges de recul avant situées du côté de la rue Michaud et de la rue Charbonneau passeront de 22 mètres à 12,25 mètres et la marge de recul avant située du côté du boul. Mauricien passera de 22 mètres à 9,14 mètres.
- La zone résidentielle unifamiliale # 108 Ra située en bordure de la rue Maheu sera annulée et remplacée par 2 zones résidentielles unifamiliales # 108 Ra¹ et # 108 Ra². La nouvelle zone # 108 Ra¹ sera située du côté ouest de la rue Maheu et permettra des résidences unifamiliales isolées. La nouvelle zone # 108 Ra² sera située du côté est de la rue Maheu et permettra des résidences unifamiliales jumelées.
- Pour les zones # 245 C en bordure du boul. Jean-XXIII et du boul. St-Jean, # 256 C en bordure du boul. St-Jean, # 259 C/I en bordure des rues Senécal et Charbonneau et # 411 I/C en bordure du boul. Jean-XXIII et de la rue Senécal, l'usage de vente au détail de produits de la construction sera autorisé.
- Pour la zone # 257 C/I en bordure des rues Dalpé et Charbonneau, l'usage de vente au détail de produits de la construction ainsi que les services personnels et aux entreprises sera autorisé.

Le 15 avril 1996

District Terrasse du Fleuve

- Dans les zones # 336 C/I en bordure de la route 138 et # 318 C en bordure de la route 138 et de la rue Demontigny, l'usage de vente au détail de produits de la construction et autres services sera autorisé.

ADOPTÉE

96-04-187

Règlement # 862

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement # 862 intitulé «*Règlement adoptant le règlement # 58 (1996) de la CITF, lequel décrète et autorise l'achat de sept (7) autobus urbains neufs ainsi que les équipements desdits autobus et décrétant un emprunt bancaire au montant de 2 630 000 \$ à ces effets*», soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement abrogeant le règlement # 1000.36 et amendant le règlement # 1000 à l'article 29 relatif à l'arrosage et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-04-188

Règlement # 767

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement # 767 intitulé «*Règlement sur la réfection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures et trottoirs et du pavage des rues de Sienne (partie sud) et Angers et autorisant une dépense n'excédant pas 278 850 \$ et un emprunt de 272 814 \$*», soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 15 avril 1996

96-04-189

Soumissions - Restaurant du centre sportif

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'exploitation du restaurant au centre sportif, ont été ouvertes le 9 avril 1996 en présence de MM. Michel Lemieux, directeur du service des loisirs, Daniel Magny, régisseur aux programmes, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
2972-8177 Québec inc.	20 566,44 \$
M. Roland Manseau	39 012,00 \$
M. Marcel Pitt	10 920,00 \$
Club de hockey junior "A" Aigles de TRO	30 000,00 \$
Les Gestions Alimentaires TRO S.E.N.C.	15 300,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Michel Lemieux, directeur du service des loisirs;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de «M. Roland Manseau» au montant de 39 012,00 \$ (taxes exclues) [soit un coût mensuel de location de 1 000 \$ pour la première année du contrat s'échelonnant du 1er juin 1996 au 31 mai 1997, de 1 084 \$ pour la deuxième année, soit du 1er juin 1997 au 31 mai 1998 et 1 167 \$ pour la troisième année, soit du 1er juin 1998 au 31 mai 1999] étant donné que cette soumission est la plus avantageuse pour la Ville et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant.

ADOPTÉE

96-04-190

Soumissions - Fourniture de cadres et de couvercles

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de cadres et de couvercles, ont été ouvertes le 9 avril

Le 15 avril 1996

1996 en présence de Mme Louise Tellier, secrétaire-greffe et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Firme	Montant	
Emco limitée	Réq. # 4477	1 570,88 \$
	Réq. # 4480	11 928,81 \$
	Réq. # 4481	5 819,85 \$
Westburne Québec	Réq. # 4477	1 565,74 \$
	Réq. # 4480	11 986,93 \$
	Réq. # 4481	5 496,06 \$
J.-U. Houle Itée	Réq. # 4477	1 148,67 \$
	Réq. # 4480	12 783,47 \$
	Réq. # 4481	5 924,52 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la partie Réq. # 4477 de la soumission de la firme «J.-U. Houle Itée» au montant de 1 148,67 \$ (taxes incluses), la partie Réq. # 4480 de la soumission de la firme «Emco limitée» au montant de 11 928,81 \$ (taxes incluses), la partie Réq. # 4481 de la soumission de la firme «Westburne Québec» au montant de 5 496,06 \$ (taxes incluses), soit un montant total de 18 573,54 \$ (taxes incluses), étant donné que ces parties de soumissions sont les plus basses et conformes. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-04-191

Soumissions - Pièces de puisards et de regards

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de pièces de puisards et de regards, ont été ouvertes le 9 avril 1996 en présence de Mme Louise Tellier, secrétaire-greffe et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Le 15 avril 1996

Firme	Montant	
Industries Fortier limitée	Rég. # 4484	16 529,12 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Industries Fortier limitée» au montant de 16 529,12 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-04-192

États financiers 1995 - OMHTRO

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'exercice terminé le 31 décembre 1995 soient adoptés tel que présentés par madame Madeleine Gervais, directrice.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Yves Lévesque, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement # 2002 traitant de la tarification des permis et renumérotant les règlements # 2004 et # 2004.1.

96-04-193

Mandat - Les consultants Falardeau & associés ltée

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 15 avril 1996

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la firme «Les consultants Falardeau & associés Itée» soit mandatée pour effectuer la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux relativement à l'implantation de nouveaux feux de circulation à l'intersection boulevards Royal et Marion, au montant de 16 694,41 \$ (taxes incluses) ainsi qu'à l'intersection boulevard Royal et côte Richelieu, au montant de 13 406,81 \$ (taxes incluses) et la synchronisation complémentaire des feux de circulation de côte Richelieu jusqu'à la sortie Ouest de l'autoroute 55, au montant de 11 338,52 \$ (taxes incluses), soit un montant total de 41 439,74 \$ (taxe incluses). Le conseil appropriera cette somme au budget du règlement # 766 et ce, après approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉE

96-04-194

Diminution de crédits - Projet # 96-00

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil diminue de 5 400 \$ les crédits du projet # 96-00 (immobilisations 1996) puisque deux dépenses prévues ne sont pas des dépenses d'immobilisations et que ce montant soit déduit du fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

96-04-195

Volet III - Programme d'infrastructures Canada-Québec

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir des avantages proposés par les gouvernements fédéral et provincial dans le «Programme d'infrastructures Canada-Québec»;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest présente au ministère des Affaires municipales un projet dans le cadre du volet III "Expérimentation de nouvelles technologies" du «Programme

Le 15 avril 1996

d'infrastructures Canada-Québec» portant sur l'implantation d'un nouveau procédé membranaire de traitement des eaux de consommation pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

96-04-196

Non à la fusion - Oui à la collaboration!

CONSIDÉRANT que le ministre et député de Trois-Rivières, monsieur Guy Julien a relancé le dossier de la fusion de Trois-Rivières-Ouest et Cap-de-la-Madeleine avec la capitale régionale Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas du ressort de la Ville de Trois-Rivières-Ouest de demander une étude de faisabilité étant donné que les citoyens et les citoyennes ont démontré une ferme opposition à la fusion lors des dernières élections municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'a nullement l'intention de demander une étude sur la fusion ou le regroupement des villes; cependant, si les fonctionnaires du Gouvernement ainsi que les ministres et les députés la réclament, tous les chiffres nécessaires sont disponibles, au ministère, pour en faire l'élaboration;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement s'est engagé à ne pas imposer la fusion et à respecter la démocratie;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest refuse de s'engager dans une étude de faisabilité sur la fusion ou le regroupement des villes de Trois-Rivières-Ouest et Cap-de-la-Madeleine avec la capitale régionale Trois-Rivières;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Gouvernement de présenter un plan de rationalisation de ses dépenses, en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec et l'Union des municipalités régionales de comté et ainsi, s'engager à ne pas régler son problème au détriment des contribuables;

que finalement, Trois-Rivières-Ouest dit «*Non à la fusion, Oui à la collaboration!*»

Le 15 avril 1996

ADOPTÉE

96-04-197

Félicitations - CPATRO

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal félicite chaleureusement tous les organisateurs du spectacle de fin d'année du «Club de patinage artistique de Trois-Rivières-Ouest», tenu le week-end dernier et remercie particulièrement tous les bénévoles, impliqués de près ou de loin, dans la réussite de cet événement annuel.

ADOPTÉE

96-04-198

Félicitations - Jets Midget CC

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à toute l'équipe les «Jets Midget CC» pour l'obtention de la médaille d'argent en finale de la coupe Chrysler lors des championnats provinciaux de hockey mineur, tenus le week-end dernier dans la région de Québec.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Ministre des Affaires municipales : Approbation du règlement # 744-A.

Ministre des Affaires municipales : Approbation du règlement # 746-A.

Aféas Sainte-Catherine-de-Sienne : Remerciements pour la subvention.

Le 15 avril 1996

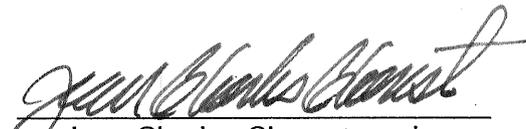
Communauté chrétienne Jean-XXIII : Remerciements pour la subvention.

Réseau québécois de villes et villages en santé : Certificat de participation.

Popote roulante sourire : Remerciements pour la subvention.

Aéroport régional de Trois-Rivières : Survol de notre zone aérienne par les Snowbirds les 23, 24 et 25 juin prochain.

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 29 avril 1996

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 29 avril 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller Yves Lévesque motive son absence pour raisons personnelles.

Les sujets suivants sont pris en considération :

- 1- Avis de motion à l'effet de présenter à une prochaine séance un règlement modifiant le plan d'urbanisme et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.
- 2- Avis de motion à l'effet de présenter à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.
- 3- Avis de motion à l'effet de présenter à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de construction # 5000 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.
- 4- Avis de motion à l'effet de présenter à une prochaine séance un règlement décrétant la fermeture d'une partie du boulevard Royal portant le numéro de lot P.-18 (futurs 18-135, 18-136 & 18-137) et ce, en vertu de l'article 415.1 de la Loi sur les cités et villes et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

Le 29 avril 1996

District Marion

- L'aire d'affectation résidentielle de haute densité située en bordure de la côte Richelieu à l'angle des rues Bellefeuille et Brunet sera diminuée pour créer une aire d'affectation résidentielle de moyenne densité située en bordure de la côte Richelieu, de la rue Brunet et de la rue Bellefeuille qui permettra l'usage d'habitation en commun pour personnes âgées.
- Les aires d'affectations résidentielles de basse densité situées en bordure des rues Parent, Rivard et Bellefeuille seront diminuées pour créer une aire d'affectation résidentielle de moyenne densité située en bordure des rues Parent, Rivard et Bellefeuille et permettra l'usage d'habitation en commun pour personnes âgées.

District Mauricien

- L'aire d'affectation résidentielle de basse densité située en bordure du chemin Ste-Marguerite ouest et l'aire d'affectation d'expansion urbaine située sur les lots P.-129 et P.-130 seront diminuées pour créer une aire d'affectation commerciale qui permettra uniquement l'entreposage intérieur.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

- Dans toutes les zones commerciales, la marge de recul avant prescrite pour la mise en place de marquises passera de 3 mètres à 2 mètres de l'emprise de rue.
- Dans toutes les zones de la ville, il y aura ajout de la définition du mot "kiosque" dans le règlement de zonage.
- Dans toutes les zones commerciales de la ville, la réglementation sera modifiée de façon à permettre aux commerces, les kiosques saisonniers de vente par étalage extérieur de leurs produits, partout sur le terrain dans l'espace disponible en retrait de 12 mètres de l'emprise de rue.

Le 29 avril 1996

District Marion

- Dans la zone # 394 C en bordure du boul. des Récollets, l'usage pour remplissage de gaz propane sera permis.
- La zone résidentielle multifamiliale # 126 Rde¹ située en bordure de la côte Richelieu, des rues Bellefeuille et Brunet sera diminuée pour créer une zone résidentielle d'habitation en commun # 191 Ri¹ englobant les lots 11-41, 11-58, 11-47, 11-48 et 11-49 qui permettra des résidences pour personnes âgées de 1 et 2 étages.
- Les zones résidentielles # 127 Ra² et # 127 Ra³ situées en bordure des rues Parent, Rivard et Bellefeuille seront diminuées pour créer la zone résidentielle d'habitation en commun # 191 Ri² englobant les lots 4-121, P.-4-122, 4-137-1, 4-137-2, 4-165 et 4-164-1 qui permettra des résidences pour personnes âgées dans des bâtiments de 1 étage seulement.

District Richelieu

- L'étendue des zones # 132 C et # 131 C sera remaniée de façon à diminuer l'étendue de la zone # 80 C en bordure du boul. Jean-XXIII qui permettra l'usage pour remplissage de gaz propane.
- Pour les zones # 81 C en bordure du boul. Jean-XXIII et de la côte Richelieu, # 93 I/C en bordure de la rue St-Joseph et # 94 I/C en bordure des rues Sidbec, de l'Industrie et St-Joseph, l'usage de la vente au détail de produits de la construction sera permis.

District Mauricien

- La zone d'expansion urbaine # 210 A ainsi que la zone résidentielle unifamiliale # 250 Ra¹ seront diminuées pour créer une zone commerciale # 420 C qui permettra la construction de bâtiments pour entreposage intérieur seulement et par le fait même, la zone # 250 Ra⁴ sera créée et contiendra les lots P.-128 situés en bordure nord du chemin Ste-Marguerite.
- À l'intérieur de la zone commerciale # 421 C, la marge de recul avant située du côté du boul. St-Jean sera diminuée pour passer de 22 mètres à 12,25 mètres.

Le 29 avril 1996

- À l'intérieur de la zone commerciale # 254 C en bordure de la rue Charbonneau, la marge de recul avant située sur cette rue, passera de 22 mètres à 12,25 mètres.
- À l'intérieur de la zone commerciale # 253 C, les marges de recul avant situées du côté de la rue Michaud et de la rue Charbonneau passeront de 22 mètres à 12,25 mètres et la marge de recul avant située du côté du boul. Mauricien passera de 22 mètres à 9,14 mètres.
- La zone résidentielle unifamiliale # 108 Ra située en bordure de la rue Maheu sera annulée et remplacée par 2 zones résidentielles unifamiliales # 108 Ra¹ et # 108 Ra². La nouvelle zone # 108 Ra¹ sera située du côté ouest de la rue Maheu et permettra des résidences unifamiliales isolées. La nouvelle zone # 108 Ra² sera située du côté est de la rue Maheu et permettra des résidences unifamiliales jumelées.
- Pour les zones # 245 C en bordure du boul. Jean-XXIII et du boul. St-Jean, # 256 C en bordure du boul. St-Jean, # 259 C/I en bordure des rues Senécal et Charbonneau et # 411 I/C en bordure du boul. Jean-XXIII et de la rue Senécal, l'usage de vente au détail de produits de la construction sera autorisé.
- Pour la zone # 257 C/I en bordure des rues Dalpé et Charbonneau, l'usage de vente au détail de produits de la construction ainsi que les services personnels et aux entreprises sera autorisé.

District Terrasse du Fleuve

- Dans les zones # 336 C/I en bordure de la route 138 et # 318 C en bordure de la route 138 et de la rue Demontigny, l'usage de vente au détail de produits de la construction et autres services sera autorisé.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de construction # 5000 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Le 29 avril 1996

Avis de motion

Mme Nicole Laroche, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement décrétant la fermeture d'une partie du boulevard Royal portant les numéros de lots P.-18, 18-135, 18-136 & 18-137 et ce, en vertu de l'article 415.1 de la Loi sur les cités et villes et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Sur ce, la séance est levée.



Jean-Charles Charest, maire



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 30 avril 1996

Règlement # 767

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 767 intitulé : *«Règlement sur la réfection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures et trottoirs et du pavage des rues de Sienne (partie sud) et Angers et autorisant une dépense n'excédant pas 278 850 \$ et un emprunt de 272 814 \$».*

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 30 avril 1996, je déclare que ledit règlement # 767 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 6 mai 1996

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 mai 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Consultation

Lors de l'assemblée de consultation sur les règlements # 2035 et # 3031, tenue ce 6 mai 1996, monsieur Daniel Thibault, ing., urb. a, dans un premier temps, informé la population sur l'ensemble des modifications présentées. Par la suite, les questions des quelques vingt (20) contribuables présents ont porté plus précisément sur la modification # 01.1 relative au projet de la rue Parent. La note «personnes âgées» sera inscrite précisément sur le projet.

96-05-199

Procès-verbal de la séance régulière du 15 avril 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 avril 1996.

ADOPTÉE

96-05-200

Procès-verbal de la séance spéciale du 29 avril 1996

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 29 avril 1996.

ADOPTÉE

Le 6 mai 1996

96-05-201

Liste de comptes C-13-96

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la liste de comptes C-13-96 concernant les chèques 58098 à 58170 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 261 936,81 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-05-202

Liste de comptes C-14-96

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de comptes C-14-96 concernant les chèques 57144, 58171 à 58278 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 221 544,01 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-05-203

Liste de comptes C-15-96

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-15-96 concernant les chèques 58279 à 58381 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 338 900,11 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-05-204

Liste de mutations M-06-96

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

Le 6 mai 1996

que la liste de mutations M-06-96 couvrant la période du 16 au 31 mars 1996, pour un montant total de revenus de 9 444,80 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-05-205

Compte rendu - Comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 3 avril 1996

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 3 avril 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

96-05-206

Compte rendu # 04-96 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu # 04-96 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 11 avril 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

96-05-207

Procès-verbal - Comité de retraite du 23 avril 1996

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le procès-verbal de la réunion du comité de retraite, tenue le 23 avril 1996, soit adopté tel que présenté par Mme Louise Gélinas, présidente.

ADOPTÉE

Le 6 mai 1996

96-05-208

Compte rendu R-03-96 - Comité de circulation

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu R-03-96 de la réunion du comité de circulation, tenue le 25 avril 1996, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

96-05-209

Compte rendu # 1 - Comité de la nouvelle glace

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu # 1 de la réunion du comité de la nouvelle glace, tenue le 3 janvier 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

96-05-210

Compte rendu - Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie du 28 mars 1996

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, tenue le 28 mars 1996, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

96-05-211

Compte rendu SPI-96-04 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 6 mai 1996

que le compte rendu SPI-96-04 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 23 avril 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

96-05-212

Compte rendu # 96-03-01 - Comité de relations de travail (employés municipaux)

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu # 96-03-01 de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux), tenue le 13 mars 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

96-05-213

Compte rendu - Comité des loisirs du 27 février 1996

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité des loisirs, tenue le 27 février 1996, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

96-05-214

Compte rendu - Comité des loisirs du 2 avril 1996

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des loisirs, tenue le 2 avril 1996, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

Le 6 mai 1996

96-05-215

Compte rendu R-04-96 - Comité environnemental

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu R-04-96 de la réunion du comité environnemental, tenue le 18 avril 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

96-05-216

Compte rendu # 2 - Comité de liaison adolescents-parents

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu # 2 de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 13 mars 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

96-05-217

Compte rendu # 3 - Comité de liaison adolescents-parents

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu # 3 de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 3 avril 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

96-05-218

Règlement # 628

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le règlement # 628 intitulé : *Règlement décrétant la fermeture d'une partie du boulevard Royal portant les numéros de lots P.-18, 18-135, 18-136 & 18-137 et ce, en vertu de*

Le 6 mai 1996

l'article 415.1 de la Loi sur les cités et villes, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

96-05-219

Règlement # 2002.5

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 2002.5 intitulé : *Règlement modifiant l'article 3.1.9 du règlement # 2002 concernant le certificat d'autorisation pour l'usage des bâtiments et des terrains et renumérotant les règlements # 2004 et # 2004.1*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

96-05-220

Règlement # 2035

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 2035 intitulé : *Règlement modifiant le plan d'urbanisme*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

96-05-221

Règlement # 5021

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 5021 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de construction # 5000*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 6 mai 1996

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

- Dans toutes les zones commerciales, la marge de recul avant prescrite pour la mise en place de marquises passera de 3 mètres à 2 mètres de l'emprise de rue.
- Dans toutes les zones de la ville, il y aura ajout de la définition du mot "kiosque" dans le règlement de zonage.
- Dans toutes les zones commerciales de la ville, la réglementation sera modifiée de façon à permettre aux commerces, les kiosques saisonniers de vente par étalage extérieur de leurs produits, partout sur le terrain dans l'espace disponible en retrait de 12 mètres de l'emprise de rue.

District Marion

- Dans la zone # 394 C en bordure du boul. des Récollets, l'usage pour remplissage de gaz propane sera permis.
- La zone résidentielle multifamiliale # 126 Rde¹ située en bordure de la côte Richelieu, des rues Bellefeuille et Brunet sera diminuée pour créer une zone résidentielle d'habitation en commun # 191 Ri¹ englobant les lots 11-41, 11-58, 11-47, 11-48 et 11-49 qui permettra des résidences pour personnes âgées de 1 et 2 étages.
- Les zones résidentielles # 127 Ra² et # 127 Ra³ situées en bordure des rues Parent, Rivard et Bellefeuille seront diminuées pour créer la zone résidentielle d'habitation en commun # 191 Ri² englobant les lots 4-121, P.-4-122, 4-137-1, 4-137-2, 4-165 et 4-164-1 qui permettra des résidences pour personnes âgées dans des bâtiments de 1 étage seulement.

District Richelieu

- L'étendue des zones # 132 C et # 131 C sera remaniée de façon à diminuer l'étendue de la zone # 80 C en bordure du boul. Jean-XXIII qui permettra l'usage pour remplissage de gaz propane.

Le 6 mai 1996

- Pour les zones # 81 C en bordure du boul. Jean-XXIII et de la côte Richelieu, # 93 I/C en bordure de la rue St-Joseph et # 94 I/C en bordure des rues Sidbec, de l'Industrie et St-Joseph, l'usage de la vente au détail de produits de la construction sera permis.

District Mauricien

- La zone d'expansion urbaine # 210 A ainsi que la zone résidentielle unifamiliale # 250 Ra¹ seront diminuées pour créer une zone commerciale # 420 C qui permettra la construction de bâtiments pour entreposage intérieur seulement et par le fait même, la zone # 250 Ra⁴ sera créée et contiendra les lots P.-128 situés en bordure nord du chemin Ste-Marguerite.
- À l'intérieur de la zone commerciale # 421 C, la marge de recul avant située du côté du boul. St-Jean sera diminuée pour passer de 22 mètres à 12,25 mètres.
- À l'intérieur de la zone commerciale # 254 C en bordure de la rue Charbonneau, la marge de recul avant située sur cette rue, passera de 22 mètres à 12,25 mètres.
- À l'intérieur de la zone commerciale # 253 C, les marges de recul avant situées du côté de la rue Michaud et de la rue Charbonneau passeront de 22 mètres à 12,25 mètres et la marge de recul avant située du côté du boul. Mauricien passera de 22 mètres à 9,14 mètres.
- La zone résidentielle unifamiliale # 108 Ra située en bordure de la rue Maheu sera annulée et remplacée par 2 zones résidentielles unifamiliales # 108 Ra¹ et # 108 Ra². La nouvelle zone # 108 Ra¹ sera située du côté ouest de la rue Maheu et permettra des résidences unifamiliales isolées. La nouvelle zone # 108 Ra² sera située du côté est de la rue Maheu et permettra des résidences unifamiliales jumelées.
- Pour les zones # 245 C en bordure du boul. Jean-XXIII et du boul. St-Jean, # 256 C en bordure du boul. St-Jean, # 259 C/I en bordure des rues Senécal et Charbonneau et # 411 I/C en bordure du boul. Jean-XXIII et de la rue Senécal, l'usage de vente au détail de produits de la construction sera autorisé.

Le 6 mai 1996

- Pour la zone # 257 C/I en bordure des rues Dalpé et Charbonneau, l'usage de vente au détail de produits de la construction ainsi que les services personnels et aux entreprises sera autorisé.

District Terrasse du Fleuve

- Dans les zones # 336 C/I en bordure de la route 138 et # 318 C en bordure de la route 138 et de la rue Demontigny, l'usage de vente au détail de produits de la construction et autres services sera autorisé.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement abrogeant le règlement # 744-A et modifiant les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II et III du règlement # 744 lequel porte sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Ledoux et Saint-Aubin et autorisant une dépense n'excédant pas 612 551 \$ et un emprunt de 491 419 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement abrogeant le règlement # 746-A et modifiant les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II et III du règlement # 746 lequel porte sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Laflamme et autorisant une dépense n'excédant pas 249 537 \$ et un emprunt de 201 130 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant les développements domiciliaires 1996, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1996 et abrogeant le règlement # 577-K et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Le 6 mai 1996

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur le prolongement de l'aqueduc de la rue Charbonneau à la rue Notre-Dame (soit les rues Quenneville, Nolin, de Muron et Galipeau) et autorisant une dépense n'excédant pas 473 000 \$ et un emprunt de 473 000 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-05-222

Soumissions - Mélanges bitumineux

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de mélanges bitumineux, ont été ouvertes le 23 avril 1996 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant		Montant corrigé (*)	
	\$/ton.m.	\$	\$/ton.m.	\$
Les Entreprises Bourget inc.	29,00	39 656,34	39,00 (env. 50 km x 2)	53 330,94
Construction et Pavage Maskimo ltée	34,70	47 450,86	37,70 (env. 15 km x 2)	51 553,24
Pagé Construction, Division de Simard-Beaudry inc.	37,25	50 937,89	40,25 (env. 15 km x 2)	55 040,27

* Un coût de 0,10 \$/km/ton.m. est ajouté pour tenir compte de la distance aller-retour à parcourir entre l'usine d'asphalte et le garage municipal.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Construction et pavage Maskimo ltée» au montant de 47 450,86 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 6 mai 1996

96-05-223

Soumissions - Coupe d'entrées charretières

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la coupe d'entrées charretières, ont été ouvertes le 30 avril 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, François Thibodeau, ing., chargé de projets de la firme LPA Groupe-Conseil inc., Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Type	Prix unit. \$/m	Montant (\$)
Construction S.R.B. s.c.c.	Chaîne	29,00	17 400,00
	Trottoir (0-25 cm)	36,00	1 260,00
	Trottoir (26 à 50 cm)	47,00	470,00
	Trou dans la bordure	42,00	840,00
			----- 22 756,82
Sciage et Forage (1984) Québec inc.	Chaîne	43,00	25 800,00
	Trottoir (0-25 cm)	60,00	2 100,00
	Trottoir (26 à 50 cm)	70,00	700,00
	Trou dans la bordure	55,00	1 100,00
			----- 33 844,64

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Construction S.R.B. s.c.c.» au montant

Le 6 mai 1996

de 22 756,82 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprié cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-05-224

Soumissions - Station de suppression Saint-Jean

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la modification de la station de suppression Saint-Jean, ont été ouvertes le 30 avril 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, François Thibodeau, ing., chargé de projets de la firme LPA Groupe-Conseil inc., Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Les entreprises Claude Boissonneault ltée	537 202,10 \$
Filtrum inc.	424 710,29 \$
Norclair inc.	557 398,35 \$
Constructions J. G. inc.	566 584,26 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. François Thibodeau, ing., chargé de projets de la firme LPA Groupe-Conseil inc.;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Filtrum inc.» au montant de 424 710,29 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprié cette somme au budget des règlements # 750 et # 765.

ADOPTÉE

Le 6 mai 1996

96-05-225

Soumissions - Fourniture et plantation d'arbres

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture et la plantation d'arbres, ont été ouvertes le 30 avril 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, François Thibodeau, ing., chargé de projets de la firme LPA Groupe-Conseil inc., Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Floriculture Gauthier inc.	Item "A"	25 451,85 \$
	Item "B"	370,35 \$
Terrassement Moderne enr.	Item "A"	26 762,31 \$
	Item "B"	911,64 \$
Pépinière du Lac St-Paul enr.	Item "A"	28 885,31 \$
	Item "B"	N/D

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'item "A" de la soumission de la firme «Floriculture Gauthier inc.» au montant de 25 451,85 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget des règlements # 705, # 724, # 752 et # 753 ainsi qu'une partie à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-05-226

Soumissions - Tonte de gazon

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la tonte de gazon, ont été ouvertes le 30 avril 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services

Le 6 mai 1996

techniques, François Thibodeau, ing., chargé de projets de la firme LPA Groupe-Conseil inc., Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
L'Expert Tondeur inc.	27 252,33 \$
Groupe Pelletier entretien enr.	34 269,95 \$
Les entreprises Mélançon	22 299,86 \$
Verdure de demain inc.	24 777,75 \$
Pelouse Plus enr. (André Laroche)	19 375,00 \$
Entretien Frank Raymond	19 339,80 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte une partie de la soumission, soit les items "A" - côte Rosemont, "B" - réservoir Saint-Jean, "D" - garage municipal et "E-1" - partie du secteur nord-est, de la firme «Pelouse Plus enr» (André Laroche) au montant de 11 750,00 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget l'année courante.

ADOPTÉE

96-05-227

Plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 16 avril 1996 et portant sur la subdivision d'une partie du lot 18 par la création des lots 18-135 à 18-137 inclusivement, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit

Le 6 mai 1996

accepté tel que présenté (dossier 39 656, minute 5806) et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer ledit plan.

ADOPTÉE

96-05-228

Financement, emprunts temporaires

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 765 - Puits # 6, # 9 et réservoir	1 495 000 \$	90 %	1 345 500 \$

ADOPTÉE

96-05-229

Projet # 96-03

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil vote des crédits de 30 000 \$ au projet # 96-03 (parcs et terrains de jeux) pour permettre la dépense suivante : *installation de deux abris de joueurs et installation d'un tableau indicateur au petit terrain du parc Laviolette* et que ce montant soit pris à même le fonds de parc.

ADOPTÉE

96-05-230

Emprunt de 1 900 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 900 000 \$ en

Le 6 mai 1996

vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlement numéro	Pour un montant de
742	300 000 \$
743	1 600 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

que les billets seront signés par le maire et le trésorier;

que les billets seront datés du 13 mai 1996;

que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi-annuellement;

que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

#	(\$)
1.-	99 000
2.-	106 000
3.-	114 000
4.-	123 000
5.-	132 000
5.-	1 326 000 (à renouveler)

que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de :

Le 6 mai 1996

- 5 ans (à compter du 13 mai 1996); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 742 et 743, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

96-05-231

Proclamation de la Semaine de l'environnement et de la faune

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que la semaine du 27 au 31 mai 1996 soit proclamée "Semaine de l'environnement et de la faune".

ADOPTÉE

96-05-232

Modification de la résolution # 95-05-283 - Contrats de servitude du boulevard Royal

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la résolution # 95-05-283 soit modifiée par l'ajout des contrats suivants, et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer lesdits contrats, de lots du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situés sur le boulevard Royal :

Contrat	Objet	# de lots	Propriétaires
Cession	1,5 m X 26,73 m	P.-15-23 & P.-15-24	Henri Pellerin
Cession	1,5 m X 31,88 m	P.-15-42	André Champagne

ADOPTÉE

Le 6 mai 1996

96-05-233

Location d'un terrain pour fin d'entreposage de matériaux

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec Hydro-Québec, un contrat de location d'un immeuble pour fin d'entreposage de matériaux, soit le lot P.-8 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, selon les conditions actuelles, soit 125 \$ (plus TPS et TVQ) pour la période comprise entre le 1er juillet 1996 et le 31 décembre 1996 et au coût de 3 900 \$/année (plus TPS et TVQ) pour la période comprise entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 1997. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-05-234

Vente du lot # 38-302 à Mme D. Fleury & M. G. Fournier

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec Mme Dany Fleury et M. Gaétan Fournier, un contrat de vente du lot # 38-302 (rue Labelle) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au montant de 300 \$ plus TPS & TVQ; les frais notariés ainsi que les taxes municipales et scolaires sont à la charge du futur acquéreur à compter de ce jour.

ADOPTÉE

96-05-235

Modification de l'article 2 - Règlement # 766

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de modifier l'article 2 du règlement # 766 (boul. Royal) de la façon suivante :

Le 6 mai 1996

ARTICLE 2 Pour payer une partie de la dépense, soit 40 332 \$, il est imposé et sera prélevé sur tous les immeubles imposables construits ou non et situés en bordure du boulevard Royal (tel qu'établi à l'annexe I), une taxe spéciale dans l'année de la fin des travaux ou suivant celle-ci sur la base du frontage de ces immeubles tel qu'établi à l'annexe I du règlement.

ADOPTÉE

96-05-236

Modification de l'article 2 - Règlement # 767

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de modifier l'article 2 du règlement # 767 (de Sienna partie Sud et Angers) de la façon suivante :

ARTICLE 2 Pour payer une partie de la dépense, soit 6 036 \$, il est imposé et sera prélevé sur tous les immeubles imposables construits ou non et situés en bordure des rues de Sienna (partie Sud) et Angers (tel qu'établi à l'annexe I), une taxe spéciale dans l'année de la fin des travaux ou suivant celle-ci sur la base du frontage de ces immeubles tel qu'établi à l'annexe I du règlement.

ADOPTÉE

96-05-237

Le projet de loi 135 sur la TGE ... une mauvaise solution!

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a annoncé, en novembre 1995, son intention de couper dans les recettes de la taxe sur les revenus bruts des entreprises de télécommunications et de distribution de gaz et d'électricité (TGE), pour contribuer à l'effort de redressement des finances du gouvernement;

CONSIDÉRANT que la TGE est une taxe pour compenser des impôts fonciers que les municipalités ne retirent pas des entreprises de télécommunications et de distribution de gaz et d'électricité;

Le 6 mai 1996

CONSIDÉRANT qu'en adoptant le projet de loi 135, le gouvernement crée un dangereux précédent;

CONSIDÉRANT que «piger» dans les revenus de la TGE ne constitue pas une coupure budgétaire pour le gouvernement mais plutôt un simple transfert de charge qui oblige les contribuables à payer localement ce que l'État ne leur versera plus directement;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a fait des offres au gouvernement pour contribuer à assainir les finances publiques, pour lesquelles offres elle attend toujours des résultats;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest donne son appui à la lutte que mène l'Union des municipalités du Québec pour empêcher l'adoption du projet de loi 135 et qu'il priorise la gestion de ce dossier, responsabilise les députés, sensibilise le ministre des Affaires municipales, le Premier ministre ainsi que toute la population.

ADOPTÉE

96-05-238

Proclamation de la Semaine des travaux publics

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la semaine du 29 mai au 5 juin 1996 soit proclamée "Semaine des travaux publics", sous le thème «*Travaux publics en action*».

ADOPTÉE

96-05-239

Campagne d'économie d'eau potable 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

Le 6 mai 1996

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest participe à la campagne d'économie d'eau potable 1996 de l'Association québécoise des techniques de l'environnement et de l'Association des entrepreneurs de services en environnement du Québec (AQTE/AESEQ), moyennant un coût de 1 350,37 \$ (taxes incluses) et que ce montant soit pris à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-05-240

Versement d'un montant au CLAP

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

qu'un montant de 15 000 \$, prévu au budget de l'année 1996, soit versé au CLAP et ce, afin d'éviter l'administration des salaires par la Ville.

ADOPTÉE

96-05-241

Acceptation de l'offre de financement par billets

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire de Sainte-Catherine-de-Sienne pour son emprunt de 1 900 000 \$ par billets en vertu des règlements numéros 742 et 743, au prix de 100 % et échéant en série 5 ans comme suit :

99 000 \$	7,60 %	13 mai 1997
106 000 \$	7,60 %	13 mai 1998
114 000 \$	7,60 %	13 mai 1999
123 000 \$	7,60 %	13 mai 2000
1 458 000 \$	7,60 %	13 mai 2001

que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

Le 6 mai 1996

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires municipales : Regroupement.

Collège Lafèche : Demande d'aide financière.

Les jeunes entreprises du coeur du Québec inc. : Demande d'aide financière.

Union des municipalités du Québec : Non à la fusion, Oui à la collaboration!

Office de la langue française : Semaine du français.

Maison de la famille de l'Ouest : Remerciements pour la subvention.

Société canadienne du cancer : Remerciements pour la subvention.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : Gestion des matières résiduelles au Québec.

Dépanneur Marion inc. : Vente au détail de produits pétroliers.

Mmes Céline Guilbert et Johanne Lafond : Halloween.

Mme Marjolaine Leblanc : Demande d'aide financière.

Cabinet du Premier ministre : Regroupement.

Maxime Desbiens-Tremblay : Remerciements pour les mots d'encouragement.

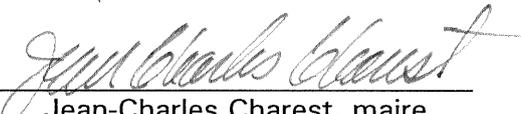
Régie régionale de la Santé et des services sociaux : Transformation du réseau en Mauricie-Bois-Francs.

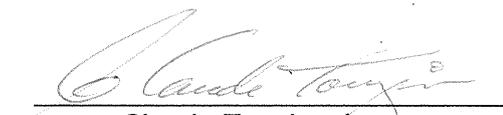
Le 6 mai 1996

Commission municipale du Québec : Enregistrement des règlements # 2033, 3030 et 5020.

Mme Sonia Champoux : Lave-auto (Fondation Didier Gagnon).

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 10 mai 1996

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 10 mai 1996, à 11 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur la mairesse suppléante madame Louise Gélinas; prenaient aussi place à la table des délibérations madame la conseillère Nicole Laroche ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest et monsieur le conseiller Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

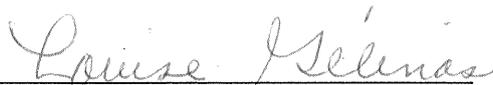
Le sujet suivant est pris en considération :

- 1- Avis de motion à l'effet de présenter à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 afin de préciser les usages autorisés, tel que les tavernes, les brasseries, les salles de danse et les établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) dans certaines zones commerciales et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 afin de préciser les usages autorisés, tel que les tavernes, les brasseries, les salles de danse et les établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) dans certaines zones commerciales et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

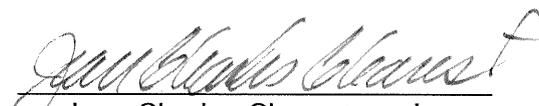
Sur ce, la séance est levée.

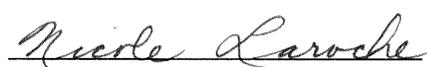

Louise Gélinas, mairesse suppléante


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

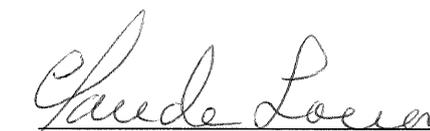
Le 10 mai 1996

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 10 mai 1996.


Jean-Charles Charest, maire

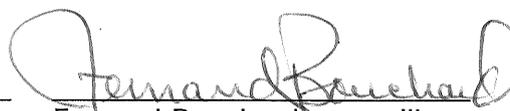

Nicole Laroche, conseillère

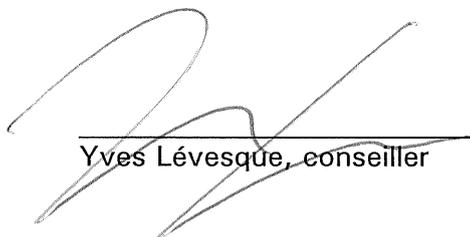

Jacques Carle, conseiller

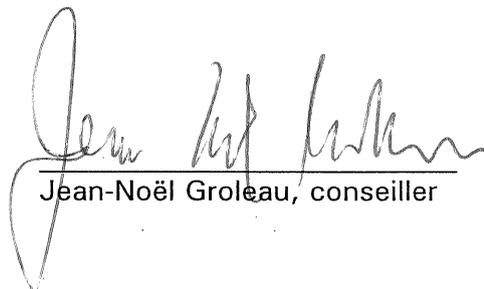

M. Claude Lacroix, conseiller


Louise Gélinas, conseillère
Mairesse suppléante


André Carle, conseiller


Fernand Bouchard, conseiller


Yves Lévesque, conseiller


Jean-Noël Groleau, conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 21 mai 1996

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 mai 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller Jacques Carle motive son absence pour raisons personnelles.

96-05-242

Procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 1996

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 mai 1996.

ADOPTÉE

96-05-243

Procès-verbal de la séance spéciale du 10 mai 1996

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 10 mai 1996.

ADOPTÉE

96-05-244

Liste de comptes C-16-96

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

Le 21 mai 1996

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-16-96 concernant les chèques 58382 à 58464 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 322 214,50 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-05-245

Liste de comptes C-17-96

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la liste de comptes C-17-96 concernant les chèques 58465 à 58540 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 228 868,78 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-05-246

Liste de mutations M-07-96

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de mutations M-07-96 couvrant la période du 1^{er} au 15 avril 1996, pour un montant total de revenus de 17 741,38 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-05-247

Compte rendu # 1 - Comité de concertation scolaire

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu # 1 de la réunion du comité de concertation scolaire, tenue le 13 mars 1996, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

Le 21 mai 1996

96-05-248

Compte rendu # 2 - Comité de concertation scolaire

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu # 2 de la réunion du comité de concertation scolaire, tenue le 10 avril 1996, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

96-05-249

Compte rendu # 3 - Comité de concertation scolaire

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu # 3 de la réunion du comité de concertation scolaire, tenue le 7 mai 1996, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

96-05-250

Compte rendu - Comité de relations de travail (employés cadres) du 2 février 1996

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 2 février 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE

96-05-251

Compte rendu - Comité de relations de travail (employés cadres) du 26 mars 1996

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

Le 21 mai 1996

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 26 mars 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE

96-05-252

Compte rendu - Comité de relations de travail (employés cadres) du 11 avril 1996

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 11 avril 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE

96-05-253

Compte rendu - Comité de relations de travail (employés cadres) du 30 avril 1996

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 30 avril 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE

96-05-254

Règlement # 744-B

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 744-B intitulé : *Règlement abrogeant le règlement # 744-A et modifiant les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II et III du règlement # 744 lequel porte sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Ledoux et Saint-Aubin et autorisant une dépense n'excédant*

Le 21 mai 1996

pas 612 551 \$ et un emprunt de 491 419 \$, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

96-05-255

Règlement # 746-B

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 746-B intitulé : *Règlement abrogeant le règlement # 746-A et modifiant les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II et III du règlement # 746 lequel porte sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Laflamme et autorisant une dépense n'excédant pas 249 537 \$ et un emprunt de 201 130 \$, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.*

ADOPTÉE

96-05-256

Règlement # 577-L

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement # 577-L intitulé : *Règlement concernant les développements domiciliaires 1996, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1996 et abrogeant le règlement # 577-K, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.*

ADOPTÉE

96-05-257

Règlement # 768

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 21 mai 1996

que le règlement # 768 intitulé : *Règlement sur le prolongement de l'aqueduc de la rue Charbonneau à la rue Notre-Dame (soit les rues Quenneville, Nolin, de Muron et Galipeau) et autorisant une dépense n'excédant pas 473 000 \$ et un emprunt de 473 000 \$*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement décrétant la fermeture d'une partie du boulevard Labelle portant les numéros de lots 38-294 à 38-298, 38-300 à 38-304, 37-470 à 37-473 et 37-475 à 37-478 et ce, en vertu de l'article 415.1 de la Loi sur les cités et villes et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Auclair et autorisant une dépense n'excédant pas 163 274 \$ et un emprunt de 135 176 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement modifiant l'article 4 du règlement # 626 relativement aux frais de transport.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

- Dans toutes les zones commerciales, la marge de recul avant prescrite pour la mise en place de marquises passera de 3 mètres à 2 mètres de l'emprise de rue.
- Dans toutes les zones de la ville, il y aura ajout de la définition du mot "kiosque" dans le règlement de zonage.

Le 21 mai 1996

- Dans toutes les zones commerciales de la ville, la réglementation sera modifiée de façon à permettre aux commerces, les kiosques saisonniers de vente par étalage extérieur de leurs produits, partout sur le terrain dans l'espace disponible en retrait de 12 mètres de l'emprise de rue.

District Marion

- Dans la zone # 394 C en bordure du boul. des Récollets, l'usage pour remplissage de gaz propane sera permis.
- La zone résidentielle multifamiliale # 126 Rde¹ située en bordure de la côte Richelieu, des rues Bellefeuille et Brunet sera diminuée pour créer une zone résidentielle d'habitation en commun # 191 Ri¹ englobant les lots 11-41, 11-58, 11-47, 11-48 et 11-49 qui permettra des résidences pour personnes âgées de 1 et 2 étages.
- Les zones résidentielles # 127 Ra² et # 127 Ra³ situées en bordure des rues Parent, Rivard et Bellefeuille seront diminuées pour créer la zone résidentielle d'habitation en commun # 191 Ri² englobant les lots 4-121, P.-4-122, 4-137-1, 4-137-2, 4-165 et 4-164-1 qui permettra des résidences pour personnes âgées dans des bâtiments de 1 étage seulement.

District Richelieu

- L'étendue des zones # 132 C et # 131 C sera remaniée de façon à diminuer l'étendue de la zone # 80 C en bordure du boul. Jean-XXIII qui permettra l'usage pour remplissage de gaz propane.
- Pour les zones # 81 C en bordure du boul. Jean-XXIII et de la côte Richelieu, # 93 I/C en bordure de la rue St-Joseph et # 94 I/C en bordure des rues Sidbec, de l'Industrie et St-Joseph, l'usage de la vente au détail de produits de la construction sera permis.

District Mauricien

- La zone d'expansion urbaine # 210 A ainsi que la zone résidentielle unifamiliale # 250 Ra¹ seront diminuées pour créer une zone commerciale # 420 C qui permettra la construction de bâtiments pour entreposage intérieur

Le 21 mai 1996

seulement et par le fait même, la zone # 250 Ra⁴ sera créée et contiendra les lots P.-128 situés en bordure nord du chemin Ste-Marguerite.

- À l'intérieur de la zone commerciale # 421 C, la marge de recul avant située du côté du boul. St-Jean sera diminuée pour passer de 22 mètres à 12,25 mètres.
- À l'intérieur de la zone commerciale # 254 C en bordure de la rue Charbonneau, la marge de recul avant située sur cette rue, passera de 22 mètres à 12,25 mètres.
- À l'intérieur de la zone commerciale # 253 C, les marges de recul avant situées du côté de la rue Michaud et de la rue Charbonneau passeront de 22 mètres à 12,25 mètres et la marge de recul avant située du côté du boul. Mauricien passera de 22 mètres à 9,14 mètres.
- La zone résidentielle unifamiliale # 108 Ra située en bordure de la rue Maheu sera annulée et remplacée par 2 zones résidentielles unifamiliales # 108 Ra¹ et # 108 Ra². La nouvelle zone # 108 Ra¹ sera située du côté ouest de la rue Maheu et permettra des résidences unifamiliales isolées. La nouvelle zone # 108 Ra² sera située du côté est de la rue Maheu et permettra des résidences unifamiliales jumelées.
- Pour les zones # 245 C en bordure du boul. Jean-XXIII et du boul. St-Jean, # 256 C en bordure du boul. St-Jean, # 259 C/I en bordure des rues Senécal et Charbonneau et # 411 I/C en bordure du boul. Jean-XXIII et de la rue Senécal, l'usage de vente au détail de produits de la construction sera autorisé.
- Pour la zone # 257 C/I en bordure des rues Dalpé et Charbonneau, l'usage de vente au détail de produits de la construction ainsi que les services personnels et aux entreprises sera autorisé.

District Terrasse du Fleuve

- Dans les zones # 336 C/I en bordure de la route 138 et # 318 C en bordure de la route 138 et de la rue Demontigny, l'usage de vente au détail de produits de la construction et autres services sera autorisé.

Le 21 mai 1996

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 afin de préciser les usages autorisés tels que les tavernes, les brasseries, les salles de danse et les établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) dans certaines zones commerciales et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-05-258

Vente du lot # P.-155 à Mme P. Soucy Lee & M. A. Lee

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec Mme Pierrette Soucy Lee et M. Alphée Lee, un contrat de vente du lot P.-155 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au montant de 1 \$ plus TPS & TVQ; les frais notariés ainsi que les taxes municipales et scolaires sont à la charge du futur acquéreur à compter de ce jour.

ADOPTÉE

96-05-259

Permanence de monsieur René Caron

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur René Caron soit nommé en permanence au poste de technicien en informatique à compter du 28 mai 1996, date à laquelle il aura complété sa période de probation, le tout selon la recommandation de son supérieur immédiat.

ADOPTÉE

96-05-260

Fermeture du règlement # 717 (Goyer)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 717, rue Goyer et divers travaux d'aqueduc sont terminés et ont coûté 201 736,84 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 201 736,84 \$ et qu'il reste à emprunter 92 \$;

Le 21 mai 1996

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

de renoncer au solde à emprunter de 92 \$ et de fermer le règlement # 717 (rue Goyer).

ADOPTÉE

96-05-261

Fermeture du règlement # 728 (Anctil, Decelles, Goyer, Laflamme, Dozois et Sicard)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 728, rues Anctil, Decelles, Goyer, Laflamme, Dozois et Sicard sont terminés et ont coûté 552 595,73 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 552 595,73 \$ et qu'il reste à emprunter 0,57 \$;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de renoncer au solde à emprunter de 0,57 \$ et de fermer le règlement # 728 (Anctil, Decelles, Goyer, Laflamme, Dozois et Sicard).

ADOPTÉE

96-05-262

Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe applicables devant les cours municipales autres que les cours municipales des villes de Laval, de Montréal et de Québec

CONSIDÉRANT que la cour municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest peut procéder à l'audition de causes en matière civile;

CONSIDÉRANT que la cour municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ne peut recouvrer les frais encourus pour le traitement de ces dossiers car il n'existe pas de tarif de frais applicables aux dossiers traités par les cours municipales;

Le 21 mai 1996

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ne possède pas le pouvoir d'adopter un tel tarif de frais;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des lois existantes, seul le Conseil des ministres peut adopter un tarif de frais applicables à ces dossiers;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'adopter un tel tarif a déjà fait l'objet de représentations de la part de l'Association des greffiers de cours municipales du Québec (A.G.C.M.Q.) auprès du Ministre de la Justice;

CONSIDÉRANT que le retard encouru dans l'adoption de ce tarif prive la Ville de Trois-Rivières-Ouest de revenus qui lui reviennent de plein droit;

POUR CES RAISONS, IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest réclame que le Ministre de la Justice recommande au Conseil des ministres de procéder à l'adoption, le plus rapidement possible, d'un tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe applicables devant les cours municipales autres que les cours municipales de Laval, de Montréal et de Québec.

ADOPTÉE

96-05-263

Tarif des frais judiciaires en matière criminelle et des droits de greffe applicables devant les cours municipales

CONSIDÉRANT que la cour municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest peut procéder à l'audition de causes en matière criminelle;

CONSIDÉRANT que la cour municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ne peut recouvrer les frais encourus pour le traitement de ces dossiers car il n'existe pas de tarif de frais applicables aux dossiers traités par les cours municipales;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ne possède pas le pouvoir d'adopter un tel tarif de frais;

Le 21 mai 1996

CONSIDÉRANT qu'en vertu des lois existantes, seul le Conseil des ministres peut adopter un tarif de frais applicables à ces dossiers;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'adopter un tel tarif a déjà fait l'objet de représentations de la part de l'Association des greffiers de cours municipales du Québec (A.G.C.M.Q.) auprès du Ministre de la Justice;

CONSIDÉRANT que le retard encouru dans l'adoption de ce tarif prive la Ville de Trois-Rivières-Ouest de revenus qui lui reviennent de plein droit;

POUR CES RAISONS, IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest réclame que le Ministre de la Justice recommande au Conseil des ministres de procéder à l'adoption, le plus rapidement possible, d'un tarif des frais judiciaires en matière criminelle et des droits de greffe applicables devant les cours municipales.

ADOPTÉE

96-05-264

Contrat de cession de lots et servitudes pluviales

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de lots suivants du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situés sur la rue Brisebois :

Cession de l'emprise	P.-33	Sup. 4 117,5 m ²	Harwick Development Corp. Ltd
Cession de l'emprise	P.-34	Sup. 125,2 m ²	Société Immobilière Cooke-Bombardier inc. & 119088 Canada inc.

Le 21 mai 1996

Cession de l'emprise	P.-34	Sup. 2 033,5 m ²	Société en commandite 2093 Trois-Rivières- Ouest
Cession de l'emprise	P.-34	Sup. 640,7 m ²	Société en commandite 2088 Trois-Rivières- Ouest
Servitude pluviale	P.-33	7,50 m X 158,53 X 7,63 X 159,92	Harwick Development Corp. ltd
Servitude pluviale	P.-34	7,50 m X 159,92 X 7,87 X 162,31	Société en commandite 2088 Trois-Rivières- Ouest

ADOPTÉE

96-05-265

Soumissions - Réparation de bordures de rues et de trottoirs en béton, à prix unitaires

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la réparation de bordures de rues et de trottoirs en béton, ont été ouvertes le 16 mai 1996 en présence de MM. , Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Type	Montant
Trois-Rivières Cimentier inc.	Bordure de béton 32 MPa	42,57 \$/m
	Bordure de béton 45 MPa	46,07 \$/m
	Trottoir de béton 32 MPa	83,07 \$/m
	Trottoir de béton 45 MPa	88,32 \$/m
Cimentier Expan inc.	Bordure de béton 32 MPa	40,00 \$/m
	Bordure de béton 45 MPa	44,00 \$/m
	Trottoir de béton 32 MPa	100,00 \$/m
	Trottoir de béton 45 MPa	107,00 \$/m
Cimentier Marock inc.	Bordure de béton 32 MPa	45,00 \$/m
	Bordure de béton 45 MPa	48,00 \$/m
	Trottoir de béton 32 MPa	80,10 \$/m
	Trottoir de béton 45 MPa	85,84 \$/m

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

Le 21 mai 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la partie de la soumission de la firme «Cimentier Expan inc.» au prix unitaire de 40,00 \$/m li. (plus taxes) pour la bordure de béton 32 MPa et au prix unitaire de 44,00 \$/m li. (plus taxes) pour la bordure de béton 45 MPa et la partie de la soumission de la firme «Cimentier Marock inc.» au prix unitaire de 80,10 \$/m li. (plus taxes) pour le trottoir de béton 32 MPa et au prix unitaire de 85,84 \$/m li. (plus taxes) pour le trottoir de béton 45 MPa, étant donné que ces parties de soumissions sont les plus basses et conformes. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-05-266

Soumissions - Construction de 2 abris pour terrain de baseball au parc Laviolette

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la construction de 2 abris pour terrain de baseball au parc Laviolette, ont été ouvertes le 26 avril 1996 en présence de MM. René Laprise, directeur adjoint du service des loisirs et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Firme	Montant
Cambrek inc.	11 805,74 \$
Clôtures Mauriciennes	12 986,01 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. René Laprise, directeur adjoint du service des loisirs;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Cambrek inc.» au montant de

Le 21 mai 1996

11 805,74 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du projet # 96-03.

ADOPTÉE

96-05-267

Financement, emprunts temporaires

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1997, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 766 - Réfection boulevard Royal	2 872 468 \$	90 %	2 585 221 \$

ADOPTÉE

96-05-268

Surveillance de parcs

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest contribue pour un montant de 8 000 \$, au programme de surveillance des parcs et des parcs-écoles, mis de l'avant par le Conseil Régional de Prévention de la Criminalité Mauricie - Bois-Francs, en collaboration avec la Commission scolaire de Chavigny, les directions d'école et la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Le Conseil approuve ce montant au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 21 mai 1996

96-05-269

Octroi à l'OMHTRO

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

qu'une somme de 300 \$ soit octroyée à l'OMHTRO pour l'achat de fleurs et l'aménagement paysager des diverses résidences de l'Office municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest. Le Conseil approuve ce montant au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 766.

Société d'habitation du Québec : Modification aux règlements d'attribution et sur la location des logements à loyer modique.

Équipe de football des Diablos du Cégep de Trois-Rivières : Demande d'aide financière.

Société d'habitation du Québec : Programmes PRIL et RéparAction mis en suspens mais compensés par le Programme de Revitalisation des vieux quartiers dans les villes-centres et le maintien du Programme RénoVe.

Ministère des Affaires municipales : Projet de loi 135.

Ministère des Affaires municipales : Travaux d'infrastructures Canada-Québec.

Ministère de l'Environnement et de la Faune : Semaine de l'environnement et de la faune.

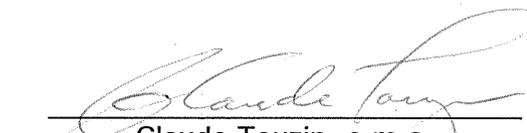
Le 21 mai 1996

Fondation d'aide aux parents d'enfants handicapés inc. :
Demande d'aide financière.

Résidents des rues Messier et Loiseau : Pétition concernant la circulation.

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 3 juin 1996

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 juin 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations madame la conseillère Nicole Laroche ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Madame la conseillère Louise Gélinas motive son absence pour raisons personnelles.

96-06-270

Procès-verbal de la séance régulière du 21 mai 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 mai 1996.

ADOPTÉE

96-06-271

Liste de comptes C-18-96

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de comptes C-18-96 concernant les chèques 58539, 58541 à 58626 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 295 926,53 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-06-272

Liste de comptes C-19-96

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 3 juin 1996

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la liste de comptes C-19-96 concernant les chèques 58627 à 58710 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 354 793,68 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-06-273

Liste de mutations M-08-96

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de mutations M-08-96 couvrant la période du 16 au 30 avril 1996, pour un montant total de revenus de 31 219,12 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-06-274

Compte rendu # 4 - Comité culturel

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu # 4 de la réunion du comité culturel, tenue le 30 avril 1996, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE

96-06-275

Compte rendu R-04-96 - Comité de circulation

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu R-04-96 de la réunion du comité de circulation, tenue le 15 mai 1996, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

Le 3 juin 1996

96-06-276

Compte rendu # 05-96 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu # 05-96 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 9 mai 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

96-06-277

Règlement # 629

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 629 intitulé *Règlement décrétant la fermeture d'une partie du boulevard Labelle portant les numéros de lots 38-294 à 38-298, 38-300 à 38-304, 37-470 à 37-473 et 37-475 à 37-478 et ce, en vertu de l'article 415.1 de la Loi sur les cités et villes*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

96-06-278

Règlement # 630

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 630 intitulé *Règlement modifiant l'article 4 du règlement # 626 relativement aux frais de transport*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

96-06-279

Règlement # 3031

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 3 juin 1996

que le règlement # 3031 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

96-06-280

Règlement # 769

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le règlement # 769 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Auclair et autorisant une dépense n'excédant pas 163 274 \$ et un emprunt de 135 176 \$*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 afin de préciser les usages autorisés tels que les tavernes, les brasseries, les salles de danse et les établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) dans certaines zones commerciales et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-06-281

Taux de l'allocation - Véhicule automobile

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le taux de l'allocation pour l'usage d'un véhicule automobile soit fixé à 0,32 \$/km et ce, pour les dépenses effectuées en vertu du règlement # 630.

ADOPTÉE

Le 3 juin 1996

96-06-282

Projet de modifications au plan et aux règlements d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le projet de modifications au plan et aux règlements d'urbanisme suivants soit adopté :

Les modifications au **plan d'urbanisme** sont les suivantes :

- La problématique urbaine est révisée afin de faciliter la consolidation des activités commerciales du boulevard Jean-XXIII en permettant, où cela est nécessaire, l'agrandissement des zones commerciales à même les secteurs résidentiels limitrophes. L'agrandissement se fera cependant progressivement et de façon structurée afin d'assurer une transition souple des usages résidentiels vers des usages commerciaux. C'est notamment le cas de la section sud du chemin Sainte-Marguerite située entre la côte Rosemont et la rue Carillon.

District Mauricien

- L'aire d'affectation résidentielle située en bordure nord de la rue Notre-Dame à l'est de la rue Chavigny sera diminuée dans sa partie est de 25 mètres afin d'agrandir l'aire d'affectation commerciale située à l'ouest de la rue Quenneville.

District Richelieu

- L'aire d'affectation résidentielle située en bordure nord de la rue de Belmont, est de la rue de Carillon et sud du chemin Sainte-Marguerite Est sera annulée et remplacée par une aire d'affectation commerciale.

Les modifications aux **règlements d'urbanisme** sont les suivantes :

District Mauricien

- La zone commerciale 178 C en bordure de la rue Notre-Dame, sera agrandie dans sa partie ouest de façon à contenir le lot 32-11.

Le 3 juin 1996

- À l'intérieur des zones commerciales 253 C et 254 C situées en bordure du boulevard Jean-XXIII, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.
- À l'intérieur de la zone commerciale 178 C située en bordure de la rue Notre-Dame, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.
- La zone commerciale 331 C sera diminuée de façon à agrandir la zone commerciale 330 C afin de contenir les lots P.-35-164, 35-167, 35-168, 35-169, 35-170-4, 35-145-2, 35-144, 35-143, 35-142, 35-141, P.-35-140 et P.-35-139.

District du Carrefour

- À l'intérieur de la zone commerciale 185 C située en bordure du boulevard Marion, sera autorisé l'usage de stations-service jumelées à un commerce.
- À l'intérieur des zones commerciales 137 C et 144 C situées en bordure du boulevard Royal, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.
- À l'intérieur de la zone commerciale 135 C située en bordure du boulevard Royal, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.

District Richelieu

- La partie sud de la zone résidentielle 356 Rab située en bordure sud du chemin Sainte-Marguerite Est, nord de la rue de Belmont et est de la rue de Carillon sera diminuée pour créer les zones commerciales 422 C qui permettra des usages commerciaux légers et 423 C qui permettra les mêmes usages que la zone commerciale 84 C située en bordure du boulevard Jean-XXIII.
- À l'intérieur des zones commerciales 81 C et 82 C situées en bordure du boulevard Jean-XXIII, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.

Le 3 juin 1996

- À l'intérieur de la zone commerciale 79 C située en bordure du boulevard Jean-XXIII, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.

District Terrasse du Fleuve

- À l'intérieur des zones commerciales 307 C, 333 C et 413 C/Ri situées en bordure de la rue Notre-Dame, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.

District Marion

- La zone résidentielle 116 Ra en bordure des rues Ledoux et Malo sera diminuée pour agrandir la zone résidentielle 410 Rad de façon à permettre, à l'angle des rues Ledoux et Malo, des résidences unifamiliales en rangée de 3 unités.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Quenneville et Nolin et autorisant une dépense n'excédant pas 314 600 \$ et un emprunt de 314 600 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-06-283

Vente d'un terrain dans le parc industriel

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à La Clinique auto L.C.L. (9032-8477 inc.), ayant sa place d'affaires au 2500, rue de l'Industrie à Trois-Rivières-Ouest, le lot # P.-10-57 (futur 10-57-1) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par Jean Pinard, arpenteur-géomètre, ayant une superficie de 263,6 m², au prix de 17,01 \$/m², soit un montant total 4 483,84 \$ plus TPS & TVQ ainsi que les frais de cadastre et

Le 3 juin 1996

d'arpentage; le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Yves Boivin, notaire, annexé à la présente pour en faire partie intégrante et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

96-06-284

Plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 28 mai 1996 et portant sur la subdivision du lot 10-57 par la création des lots 10-57-1 et 10-57-2, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté (dossier 39 616, minute 5866) et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer ledit plan.

ADOPTÉE

96-06-285

Désignation - Programme RÉNOVE

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

de modifier la désignation au titre d'«*Agent et Inspecteur pour l'application du Programme RÉNOVE*» de la façon suivante :

de désigner et d'autoriser madame Manon Clermont, directrice des programmes de la firme Muniressource et monsieur René Bourassa, chef de la division des permis de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, **ou en son absence, madame Josée Désilets, inspectrice-technicienne au service des permis**, à agir au titre d'«*Agent et Inspecteur pour l'application du Programme RÉNOVE*».

ADOPTÉE

Le 3 juin 1996

96-06-286

Reconduction des clauses - Pavillon-jardin

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec la Société d'Habitation du Québec le protocole d'entente pour la reconduction des clauses relatives à l'installation d'un pavillon-jardin sur la propriété de monsieur Éric Gruninger et ce, pour une période de deux (2) ans à compter du 1er juillet 1996.

ADOPTÉE

96-06-287

Budget supplémentaire - OMHTRO

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du vide sanitaire de la Résidence Sainte-Catherine, située au 4940, rue Bellefeuille, dont le contrat a été octroyé par l'OMHTRO au montant de 39 800 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité de payer en un seul versement le solde de la taxe d'améliorations locales des Résidences Beau Séjour et Sainte-Catherine, respectivement de 21 607,16 \$ et de 13 434,21 \$, permettant à l'OMHTRO de réaliser une économie de plus ou moins 13 500 \$;

CONSIDÉRANT les parts respectives de contribution de 74 841,37 \$ de la Société d'habitation du Québec et de 7 484,14 \$ de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de déboursier un montant supplémentaire de 7 484,14 \$, pour couvrir les travaux de réfection du vide sanitaire de la résidence Sainte-Catherine ainsi que le paiement en un seul versement du solde de la taxe d'améliorations locales des résidences Beau Séjour et Sainte-Catherine. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 3 juin 1996

96-06-288

Plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 30 avril 1996 et portant sur la subdivision d'une partie du lot 160 par la création des lots 160-985 à 160-998 inclusivement, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay Itée, soit accepté tel que présenté (dossier 39 671, minute 5824).

ADOPTÉE

96-06-289

Contrat de cession pour rue

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour rue du lot 160-998 (rue Auclair), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et appartenant à Terrasse Duvernay Itée.

ADOPTÉE

96-06-290

Crédits supplémentaires au projet # 96-03

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 20 000 \$ au projet # 96-03 (parcs et terrains de jeux) pour permettre la dépense suivante : pistes cyclables côte Rosemont nord, Delormier et Bourassa et que ce montant soit pris à même le fonds de parcs.

ADOPTÉE

Le 3 juin 1996

96-06-291

Soumissions - Remorque-radar

CONSIDÉRANT que la soumission suivante, pour la fourniture d'une remorque-radar, a été ouverte le 28 mai 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Firme	Montant
Les Distributeurs R. Nicholls inc.	18 369,55 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Les Distributeurs R. Nicholls inc.» au montant de 18 369,55 \$ (taxes incluses) pour la fourniture d'une remorque-radar avec équipements (verrou d'essieu et système d'alarme) et dont le lettrage ainsi que les instructions seront en français, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du projet # 96-00.

ADOPTÉE

96-06-292

Appui - Projet de cogénération de TransAlta Energy Corporation

CONSIDÉRANT que la compagnie TransAlta Energy Corporation veut construire une usine de cogénération nécessitant des investissements d'environ 150 millions de dollars dans le parc industriel et portuaire de Bécancour;

CONSIDÉRANT qu'il y a actuellement une demande de vapeur justifiant un tel investissement;

CONSIDÉRANT que les compagnies Norsk-Hydro et ICI, déjà établies dans le parc industriel, pourraient avoir besoin de vapeur supplémentaire en cas d'expansion;

Le 3 juin 1996

CONSIDÉRANT que ces deux entreprises embauchent environ cinq cents travailleurs;

CONSIDÉRANT que cette source de vapeur utiliserait un combustible, le gaz naturel, réduisant sensiblement l'émission de SO₂;

CONSIDÉRANT que le projet nécessiterait de Gaz Métropolitain la construction d'un second gazoduc sous-fluvial pour alimenter le parc permettant ainsi une distribution plus fiable de gaz et aussi une plus grande disponibilité pour des investisseurs potentiels;

CONSIDÉRANT que cet investissement pourrait permettre d'installer des turbines à vapeur Trent fabriquées à la Ville de Lachine, au Québec et ainsi en faire un projet-démonstrateur pour des clients internationaux potentiels;

CONSIDÉRANT que le projet a un contenu québécois très élevé;

CONSIDÉRANT que le projet créerait trois cents emplois pendant la construction dont plus de 75% proviendrait de la région Mauricie - Bois-Francs;

CONSIDÉRANT que le projet pourrait démarrer durant l'été 1996 s'il était autorisé rapidement;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie fortement le projet de cogénération de TransAlta Energy Corporation à être construit dans le parc industriel et portuaire de Bécancour et demande au Ministre des Ressources naturelles du Québec d'autoriser le projet dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE

96-06-293

Projet de récupération des vieilles peintures

CONSIDÉRANT le projet provincial de récupération des vieilles peintures dont les promoteurs sont le CFER de Victoriaville, le Groupe RO-NA/Dismat, les quincailliers COOP, MétéoMédia, la

Le 3 juin 1996

Fondation québécoise en environnement et, au niveau régional, la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra aux citoyens de toute la MRC de Francheville de se départir de leurs vieux contenants de peinture chez un quincaillier participant, durant les heures normales d'ouverture et ce, à compter de ce jour, jusqu'au 31 décembre 1996;

CONSIDÉRANT que la MRC de Francheville a, sur son territoire, des détaillants RO-NA/Dismat, dont Rona l'Entrepôt situé sur le boulevard des Récollets;

CONSIDÉRANT que le coût sera de 0,60 \$/kg de masse brute récupérée (i.e. le poids de la peinture et celui du contenant), mais jusqu'à concurrence de 0,10 \$ par habitant, soit une facture maximale pour Trois-Rivières-Ouest de 2 088,70 \$;

CONSIDÉRANT que les sommes seront facturées mensuellement par la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie, jusqu'à concurrence de 2 088,70 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demeure libre de renouveler ou non sa participation à l'activité, si celle-ci se répète en 1997;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à participer au projet de récupération des vieilles peintures, au cours de l'année 1996, jusqu'à concurrence d'une participation financière de 2 088,70 \$, par le biais de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie et de verser à cet organisme les sommes dues sur présentation des pièces à cet effet. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-06-294

Modification de l'annexe "I" du règlement # 737

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

Le 3 juin 1996

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 737 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 20 738,34 \$ prévu pour le règlement # 737 (rues Montlieu, Blain, Chauveau et Savoie) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7334-18-0110	161-580	11,60 m
7334-18-1104	161-581	12,92 m
7334-27-2493	162-807	21,84 m
7334-28-0753	162-817	19,80 m
TOTAL :		66,16 m

ADOPTÉE

96-06-295

Modification de l'annexe "I" du règlement # 739

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date

Le 3 juin 1996

de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 739 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 29 064,01 \$ prévu pour le règlement # 739 (rues Massicotte et Robitaille) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7531-65-2213	22-348	11,30 m
7531-74-3415	22-325	11,30 m
7531-74-5788	21-211	16,84 m
7531-74-5809	22-323	14,80 m
7531-75-3541	21-207	12,20 m
7531-75-5721	21-209	14,99 m
7531-64-7828	22-330	11,30 m
TOTAL :		92,73 m

ADOPTÉE

96-06-296

Modification de l'annexe "I" du règlement # 740

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

Le 3 juin 1996

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 740 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 24 383,84 \$ prévu pour le règlement # 740 (rues Montlieu, Goyer et Sicard) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7234-70-0232	464-332	19,20 m
7234-76-8617	160-942	18,22 m
7233-79-7845	464-265	22,16 m
7234-85-3693	160-945	18,22 m
TOTAL :		77,80 m

ADOPTÉE

96-06-297

Modification de l'annexe "I" du règlement # 748

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 748 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

Le 3 juin 1996

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 12 456,41 \$ prévu pour le règlement # 748 (partie du boulevard Jean-XXIII) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7331-83-3645	P.-37, P.-133	45,82 m
7331-95-3807	P.-134, P.-35	114,10 m
TOTAL :		159,92 m

ADOPTÉE

96-06-298

Modification de l'annexe "I" du règlement # 754

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 754 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 8 796,29 \$ prévu pour le règlement # 754 (Guay et du Fleuve)

Le 3 juin 1996

et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7631-60-9806-007-0045	2600-1, 2600-29	6,27 m
7631-60-9806-007-0050	2600-1, 2600-24	6,27 m
7631-61-7915	P.-17	26,86 m
7631-70-3268	P.-17	60,80 m
TOTAL :		100,20 m

ADOPTÉE

96-06-299

Modification de l'annexe "I" du règlement # 755

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 755 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 16 155,52 \$ prévu pour le règlement # 755 (Lacerte, phase A) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7631-03-9681	17-115, P.-17-116	25,15 m

Le 3 juin 1996

Matricule	Lot(s)	Frontage
7631-13-3347	17-118	18,29 m
7631-22-7718	17-37, 17-38	36,58 m
7631-22-9374	P.-17-31	15,24 m
7631-23-0949	17-74	18,29 m
7631-31-4061	17-42	18,29 m
7631-32-6213	17-26	18,29 m
TOTAL :		150,13 m

ADOPTÉE

96-06-300

Modification de l'annexe "I" du règlement # 756

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 756 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 8 295,90 \$ prévu pour le règlement # 756 (Lacerte, phase B) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7531-94-7694	17-106	18,29 m
7531-94-8982	17-107	18,29 m

Le 3 juin 1996

Matricule	Lot(s)	Frontage
7531-95-0853	17-441	17,88 m
7531-95-4788	17-93-1, 17-94	29,61 m
7631-04-0963	17-109, 17-108	36,58 m
7631-04-5390	17-86, 17-85	36,58 m
7631-05-0040	17-90, P.-17-89	27,43 m
7631-05-2121	17-88, P.-17-89	27,43 m
7631-05-3405	17-87	18,29 m
7531-95-6869	17-92, 17-93-2	22,86 m
TOTAL :		253,24 m

ADOPTÉE

96-06-301

Modification de l'annexe "A" du règlement # 309

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 309 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 7 026,59 \$ prévu pour le règlement # 309 (rues Châteleine, Louisbourg, Le Mans) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Le 3 juin 1996

Matricule	Lot(s)	Frontage
7334-02-0764	160-636	7 000 pi ²
7334-02-0787	160-637	7 000 pi ²
7334-02-5369	160-647, 160-646	10 084 pi ²
7334-03-1751	160-640	7 000 pi ²
7334-03-7816	160-654	6 607 pi ²
7334-03-9499	160-658, 160-659	7 034 pi ²
7334-13-2815	160-652, 160-687-1	6 500 pi ²
7334-13-2948	160-675	7 000 pi ²
TOTAL :		58 225 pi ²

ADOPTÉE

96-06-302

Modification de l'annexe "A" du règlement # 327

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 327 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 13 434,21 \$ prévu pour le règlement # 327 (rues côte Richelieu, Brunet, Bellefeuille) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Le 3 juin 1996

Matricule	Lot(s)	Frontage
7631-39-0053	11-41, 11-58	3 219,5 m ²
TOTAL :		3 219,5 m ²

ADOPTÉE

96-06-303

Modification de l'annexe "A" du règlement # 339

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 339 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 2 780,73 \$ prévu pour le règlement # 339 (rue de la Montagne) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7333-51-7999	150-119, 151-3, 152-2	24,69 m
7333-52-6002	150-118, 151-2	18,29 m
TOTAL :		42,98 m

ADOPTÉE

Le 3 juin 1996

96-06-304

Modification de l'annexe "A" du règlement # 371

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 371 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 8 652,77 \$ prévu pour le règlement # 371 (rue côte Richelieu) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7631-57-0538	11-37-2-4	1 033,4 m ²
7631-57-2223	11-37-2-3	953,2 m ²
7631-57-3154	11-37-2-2	969,0 m ²
7631-57-5855	11-37-2-1	1 118,0 m ²
7631-57-1278	11-37-2-6	1 434,8 m ²
TOTAL :		5 508,4 m ²

ADOPTÉE

96-06-305

Modification de l'annexe "A" du règlement # 391

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

Le 3 juin 1996

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 391 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 1 045,18 \$ prévu pour le règlement # 391 (rue Sainte-Marguerite Est) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7433-83-4825	162-417	16,46 m
TOTAL :		16,46 m

ADOPTÉE

96-06-306

Modification de l'annexe "A" du règlement # 393

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 393 sera réduit en conséquence quant

Le 3 juin 1996

à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 4 756,20 \$ prévu pour le règlement # 393 (rues Châtelaine, Le Mans, Le Havre) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7334-23-1394	160-733	18,29 m
TOTAL :		18,29 m

ADOPTÉE

96-06-307

Modification de l'annexe "A" du règlement # 395

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 395 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 3 juin 1996

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 23 844,74 \$ prévu pour le règlement # 395 (rues Gilbert, de Musset, Chagnon, place de Rouen, Clermont, Bayonne) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7333-28-7367	158-120	26,55 m
7333-38-1340	158-118	21,34 m
7333-54-1837	155-147	21,34 m
7333-54-5265	155-145	22,23 m
TOTAL :		91,46 m

ADOPTÉE

96-06-308

Modification de l'annexe "A" du règlement # 396

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 396 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 21 675,64 \$ prévu pour le règlement # 396 (rues Cherbourg, La Bossière, Lelièvre, Turenne, place de l'Érablière) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Le 3 juin 1996

Matricule	Lot(s)	Frontage
7333-05-9570	150-295	22,00 m
7333-13-9771	150-151	18,30 m
7333-14-3079	150-288	22,86 m
7333-23-1673	150-150	20,00 m
TOTAL :		83,16 m

ADOPTÉE

96-06-309

Modification de l'annexe "A" du règlement # 397

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 397 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 14 494,77 \$ prévu pour le règlement # 397 (rues Lisieux, côte Rosemont, Précourt) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7334-90-8575	162-554	19,64 m
7434-00-0527	162-557	17,98 m
7434-01-4630	162-550	17,98 m
TOTAL :		55,60 m

Le 3 juin 1996

ADOPTÉE

96-06-310

Modification de l'annexe "A" du règlement # 398

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 398 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 21 607,16 \$ prévu pour le règlement # 398 (rues Brunet, Carrier) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7632-02-7551	11-77, 11-78	82,89 m
TOTAL :		82,89 m

ADOPTÉE

96-06-311

Modification de l'annexe "A" du règlement # 400

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

Le 3 juin 1996

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 400 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 4 973,45 \$ prévu pour le règlement # 400 (rue Notre-Dame) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7529-29-8291	36-112, P.-36-145, 36-113	25,12 m
7530-91-3191	P.-33	70,32 m
TOTAL :		95,44 m

ADOPTÉE

96-06-312

Modification de l'annexe "A" du règlement # 401

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 401 sera réduit en conséquence quant

Le 3 juin 1996

à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 14 310,72 \$ prévu pour le règlement # 401 (rues Quirion, de la Montagne) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7333-62-2791	155-39	18,29 m
7333-63-6225	155-125	18,29 m
7333-63-7513	155-126	18,29 m
TOTAL :		54,87 m

ADOPTÉE

96-06-313

Modification de l'annexe "A" du règlement # 402

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 402 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

Le 3 juin 1996

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 1 444,08 \$ prévu pour le règlement # 402 (rue Roberge) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7631-80-7752	15-280	18,30 m
TOTAL :		18,30 m

ADOPTÉE

96-06-314

Modification de l'annexe "A" du règlement # 403

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 403 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 4 487,27 \$ prévu pour le règlement # 403 (rue des Dominicains) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7631-16-8434	15-122	18,29 m
7631-16-9397	15-127	18,29 m

Le 3 juin 1996

Matricule	Lot(s)	Frontage
7631-25-9929	15-79, P.-15-80	24,39 m
7631-34-4790	15-76	18,29 m
TOTAL :		79,26 m

ADOPTÉE

96-06-315

Modification de l'annexe "A" du règlement # 490

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 490 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 27 536,97 \$ prévu pour le règlement # 490 (boul. Marion) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7531-47-3004	22-74	19,81 m
7531-35-0233	23-104, 25-95, 26-10, 22-218	53,18 m
TOTAL :		72,99 m

ADOPTÉE

Le 3 juin 1996

96-06-316

Modification de l'annexe "A" du règlement # 493

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 493 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 28 118,32 \$ prévu pour le règlement # 493 (rue Cherbourg) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7233-99-3198	464-209	18,92 m
7233-99-8413	464-223	18,34 m
7234-90-3012	464-208	18,91 m
7234-90-8195	158-219	18,34 m
TOTAL :		74,51 m

ADOPTÉE

Le 3 juin 1996

96-06-317

Solde disponible du règlement # 339

CONSIDÉRANT que le règlement # 339 (rue de la Montagne) présentait un solde disponible de 2 232,74 \$ aux états financiers le 31 décembre 1995;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations échéant le 30 juillet 1996 prévoit le refinancement de ce règlement;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le solde disponible du règlement 339 (rue de la Montagne) soit affecté aux recettes de l'année 1996 et que le solde de l'emprunt à renouveler soit réduit de 2 233 \$.

ADOPTÉE

96-06-318

Démission de monsieur Pierre Bellemare

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la démission de monsieur Pierre Bellemare, à titre de pompier à temps partiel, soit acceptée à compter du 20 mai 1996.

ADOPTÉE

96-06-319

Démission de monsieur Martin La Salle

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la démission de monsieur Martin La Salle, à titre de pompier à temps partiel, soit acceptée à compter du 24 mai 1996.

ADOPTÉE

Le 3 juin 1996

96-06-320

Paiement d'obligations

CONSIDÉRANT que **La Fédération des Caisses Populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec** s'était portée acquéreur d'une (1) obligation de 5 000 \$ et trois (3) obligations de 1 000 \$ de la Ville de Trois-Rivières-Ouest sous les numéros V 325 et M 453, M 441 et M 442 lesquelles portent intérêts à un taux de 12% l'an et échoient le 31 juillet 1995;

CONSIDÉRANT que les obligations précitées font partie d'une émission d'obligations au montant total de 6 000 000 \$, émise par la susdite Ville de Trois-Rivières-Ouest en date du 31 juillet 1990;

CONSIDÉRANT que les obligations du 31 juillet 1995 ont été perdues;

CONSIDÉRANT que depuis cette date ces obligations du 31 juillet 1995 n'ont pas été retrouvées, ni présentées à la banque pour y être encaissées;

CONSIDÉRANT que **La Fédération des Caisses Populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec** a remis à la Ville de Trois-Rivières-Ouest un affidavit de perte pour effets perdus ou volés et, en considération de quoi, **La Fédération des Caisses Populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec** demande le paiement des obligations;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cet affidavit, émis le 17 janvier 1996, **La Fédération des Caisses Populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec** s'engage conjointement et solidairement à rembourser à la Ville de Trois-Rivières-Ouest toute somme d'argent qu'elle serait appelée à payer en regard des obligations perdues et ce, jusqu'à concurrence d'une somme de 8 000 \$. Ce montant représente les obligations du 31 juillet 1995;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquiescer à la demande de **La Fédération des Caisses Populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec**;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 3 juin 1996

que la somme totale de 8 000 \$ soit et est remise à **La Fédération des Caisses Populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec** en paiement complet et final desdites obligations lesquelles sont échues depuis le 31 juillet 1995; ce montant de 8 000 \$ représente la valeur totale de l'obligation V 325 au montant de 5 000 \$ et des obligations M 453, M 441 et M 442 au montant de 1 000 \$ chacune; les quatre (4) obligations sont du 31 juillet 1995.

ADOPTÉE

96-06-321

Mise en demeure - Insalubrité d'un logement

CONSIDÉRANT que les officiers de la Ville ont reçu une plainte concernant l'état d'insalubrité du logement sis au 230, rue Sirois, appartement 8 à Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que les officiers de la Ville ont fait enquête et qu'ils ont constaté que ledit logement était insalubre et que la présence de tous les objets y entreposés constitue un risque pour la sécurité des occupants, vu les risques d'incendie et l'état général du logement qui empêcherait des pompiers de porter secours aux occupants;

CONSIDÉRANT que le capitaine aux incendies a émis un rapport de visite en date du 29 avril 1996 attestant que l'état du logement sis au 230, rue Sirois, appartement 8, à Trois-Rivières-Ouest, constitue un risque pour la santé des occupants;

CONSIDÉRANT que ledit appartement est situé dans un édifice comptant trente-deux (32) logements;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest reconnaît que le logement sis au 230, rue Sirois, appartenant 8 à Trois-Rivières-Ouest est dans un état sérieux d'insalubrité vu l'accumulation pêle-mêle et hors proportion de tous les objets, vêtements, accessoires, boîtes de carton et autres choses mobilières y amoncelées et qu'il constitue une menace pour la santé et la sécurité de ses occupants et des occupants du même édifice vu les risques élevés d'incendie et l'impossibilité qu'auraient les pompiers pour porter secours;

Le 3 juin 1996

Il est ordonné à l'occupante, Madame Pauline Duchesne-Groleau, de prendre les mesures nécessaires, avant le 30 juin 1996, pour assainir les lieux, pour faire disparaître tous les objets entreposés hors d'une garde-robe, d'une armoire ou autre lieu généralement réservé à l'entreposage et pour rendre ce logement salubre par l'élimination de tous les objets qui ne sont pas des meubles garnissant une résidence et servant à l'usage courant des habitants, de la nourriture, des combustibles, le linge et les vêtements nécessaires à la vie de l'occupante ainsi que les instruments de travail nécessaires à une activité professionnelle.

Donne mandat à ses procureurs de transmettre, sans délai, une mise en demeure à Madame Pauline Duchesne-Groleau.

À défaut par l'occupante d'agir dans le délai, autorise ses procureurs Beaumier, Richard à entreprendre tous les recours jugés utiles ou nécessaires et ce, sans autre avis ni délai.

ADOPTÉE

96-06-322

Mise en demeure - Insalubrité d'un logement

CONSIDÉRANT que les officiers de la Ville ont reçu une plainte concernant l'état d'insalubrité du logement sis au 145, rue Garceau, appartement 6 à Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que les officiers de la Ville ont fait enquête et qu'ils ont constaté que ledit logement était insalubre et que la présence de tous les objets y entreposés constitue un risque pour la sécurité des occupants, vu les risques d'incendie et l'état général du logement qui empêcherait des pompiers de porter secours aux occupants;

CONSIDÉRANT que le capitaine aux incendies a émis un rapport de visite en date du 15 avril 1996 attestant que l'état du logement sis au 145, rue Garceau, appartement 6, à Trois-Rivières-Ouest, constitue un risque pour la santé des occupants;

CONSIDÉRANT que ledit appartement est situé dans un édifice comptant huit (8) logements;

CONSIDÉRANT que l'occupante des lieux a été avisée, par écrit, en date du 18 avril 1996, de voir à faire le ménage des lieux;

IL EST

Le 3 juin 1996

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest reconnaît que le logement sis au 145, rue Garceau, appartenant 6 à Trois-Rivières-Ouest est dans un état sérieux d'insalubrité vu l'accumulation pêle-mêle et hors proportion de tous les objets, vêtements, accessoires, boîtes de carton et autres choses mobilières y amoncelées et qu'il constitue une menace pour la santé et la sécurité de ses occupants et des occupants du même édifice vu les risques élevés d'incendie et l'impossibilité qu'auraient les pompiers pour porter secours;

Il est ordonné à l'occupante, Madame Lise Rochefort, de prendre les mesures nécessaires, dans les cinq (5) jours de la signification d'une mise en demeure, pour assainir les lieux, pour faire disparaître tous les objets entreposés hors d'une garde-robe, d'une armoire ou autre lieu généralement réservé à l'entreposage et pour rendre ce logement salubre par l'élimination de tous les objets qui ne sont pas des meubles garnissant une résidence et servant à l'usage courant des habitants, de la nourriture, des combustibles, le linge et les vêtements nécessaires à la vie de l'occupante ainsi que les instruments de travail nécessaires à une activité professionnelle.

À défaut par l'occupante d'agir dans le délai, autorise ses procureurs Beaumier, Richard à entreprendre tous les recours jugés utiles ou nécessaires et ce, sans autre avis ni délai.

ADOPTÉE

96-06-323

Présentation de plan au MEFO

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec les plans suivants pour la confection d'une ligne d'aqueduc des rues Quenneville, Nolin, de Muron et Galipeau :

Le 3 juin 1996

Numéro	Description	Date
11-263	Plan d'ensemble secteur Chavigny, de la rue Notre-Dame au boul. Labelle	Juin 1996
11-701	Plan d'ensemble secteur Chavigny, du boul. Labelle au C.P.L.	Juin 1996
11-576	Voirie, égouts et aqueduc, rue Nolin	Juin 1996
11-578	Voirie, égouts et aqueduc, rue Quenneville, de la rue Borduas à la rue Nolin	Juin 1996
11-702	Voirie, égouts et aqueduc, rue Quenneville, du ch. 0 + 500 au ch. 0 + 900	Juin 1996
11-703	Voirie, égouts et aqueduc, rue Quenneville, du ch. 0 + 900 à la rue de Muron	Juin 1996
11-704	Voirie, égouts et aqueduc, rue de Muron	Juin 1996
11-705	Voirie, égouts et aqueduc, rue Galipeau, de la rue de Muron au ch. 0 + 400	Juin 1996
11-341	Voirie, égouts et aqueduc, Servitude entre la rue Charbonneau et le C.P.L., rue Galipeau, du ch. 0 + 400 au ch. 0 + 600	Juin 1996

ADOPTÉE

96-06-324

Compte rendu SPI-96-05 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu SPI-96-05 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 21 mai 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

Le 3 juin 1996

96-06-325

Jeux du Québec - Hiver 1999

CONSIDÉRANT l'intérêt économique, touristique et social pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest et ses citoyens, qu'il y soit tenu les Jeux du Québec - Hiver 1999;

CONSIDÉRANT que les villes hôtes doivent signifier à Sports Québec, pour le 8 juillet 1996, leur intention d'y souscrire, par résolution;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest informe Sports Québec qu'elle présentera une demande pour être hôtesse des Finales des Jeux du Québec - Hiver 1999 et ce, conjointement avec les Villes de Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine ainsi qu'avec les institutions d'enseignement du Grand Trois-Rivières.

ADOPTÉE

96-06-326

Crédits supplémentaires au projet # 96-01

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 79 000 \$ au projet # 96-01 (fonds de roulement) pour permettre la dépense suivante : travaux édifice de la sécurité publique et que ce montant soit pris à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

96-06-327

Compte rendu # 2 - Comité de la nouvelle glace

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

Le 3 juin 1996

que le compte rendu # 2 de la réunion du comité de la nouvelle glace, tenue le 7 mai 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Bécancour pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-06-328

Raccordement au service d'aqueduc

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la demande de monsieur Daniel Gauthier à l'effet de raccorder son terrain situé au 7725, boulevard Saint-Jean à Trois-Rivières au service d'aqueduc de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

96-06-329

Championnats provinciaux 1998 - OHMTRO

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal permette à l'organisation du hockey mineur de Trois-Rivières-Ouest d'utiliser les heures de glace et les locaux nécessaires pour la présentation des championnats provinciaux de la Fédération Québécoise de Hockey sur Glace qui se tiendront en Mauricie, les 9, 10, 11 et 12 avril 1998.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement adoptant le règlement # 59 (1996) de la CITF, lequel adopte le programme des dépenses en immobilisations de la Corporation

Le 3 juin 1996

intermunicipale de transport des Forges pour les exercices financiers 1997, 1998 et 1999 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-06-330

Changement d'utilisation du lot P.-27

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère des Transports de bien vouloir changer l'utilisation d'une partie du lot P.-27 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, ayant une superficie de 588,4 m², le tout selon la description technique préparée par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre en date du 13 juin 1996 et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

96-06-331

Félicitations à Amélie Bourke

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement Amélie Bourke, gymnaste senior, pour l'obtention d'une quatrième position au classement cumulatif, présentant la meilleure routine à la poutre, lors du championnat canadien qui avait lieu récemment à Sault-Sainte-Marie.

ADOPTÉE

96-06-332

Félicitations à Martin Bilodeau

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement Martin Bilodeau, de l'équipe Les Estacades, pour sa sélection en troisième ronde par les Mooseheads

Le 3 juin 1996

d'Halifax lors du dernier repêchage de la Ligue de hockey junior majeur du Québec.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 2035 (urbanisme).

MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 5021 (construction).

Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie : Récupération des vieux contenants de peinture.

Association Fleur de mai : Remerciements pour la subvention.

Mme Margaret F. Delisle, Députée de Jean-Talon et porte-parole de l'Opposition officielle en matière d'affaires municipales : Projet de loi 135.

Résidents de la rue Gagnon : Pétition concernant la vitesse.

M. Denis Cinq-Mars : Restauration légère au parc Laviolette.

Société de développement du loisir et du sport du Québec : Le Père Noël défile en Ville.

Ministre des Affaires municipales : Nouvelle politique gouvernementale de consolidation des institutions municipales du Québec.

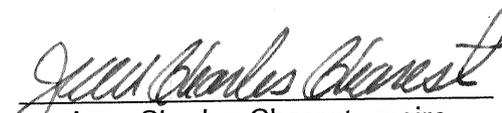
Festival international de l'art vocal de Trois-Rivières : Concerts au parc Champlain.

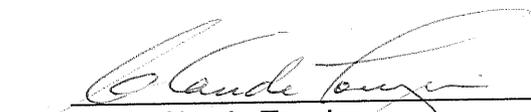
Croix-Rouge canadienne : Demande d'aide financière.

Le 3 juin 1996

Ministère de la Sécurité publique : Plan directeur des mesures d'urgence nucléaire externe à la centrale Gentile 2.

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

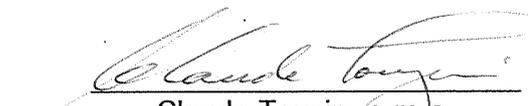
Le 4 juin 1996

Règlement # 744-B

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # **744-B** intitulé *Règlement abrogeant le règlement # 744-A et modifiant les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II et III du règlement # 744 lequel porte sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Ledoux et Saint-Aubin et autorisant une dépense n'excédant pas 612 551 \$ et un emprunt de 491 419 \$.*

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 4 juin 1996, je déclare que ledit règlement # **744-B** est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

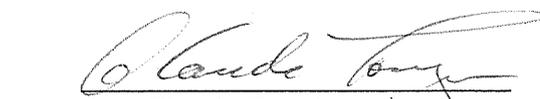
Le 4 juin 1996

Règlement # 746-B

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 746-B intitulé *Règlement abrogeant le règlement # 746-A et modifiant les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II et III du règlement # 746 lequel porte sur la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, de l'aqueduc, des chaînes de béton, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Laflamme et autorisant une dépense n'excédant pas 249 537 \$ et un emprunt de 201 130 \$.*

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 4 juin 1996, je déclare que ledit règlement # 746-B est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

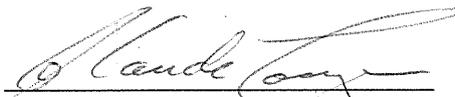
Le 4 juin 1996

Règlement # 768

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 768 intitulé *Règlement sur le prolongement de l'aqueduc de la rue Charbonneau à la rue Notre-Dame (soit les rues Quenneville, Nolin, de Muron et Galipeau) et autorisant une dépense n'excédant pas 473 000 \$ et un emprunt de 473 000 \$.*

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 4 juin 1996, je déclare que ledit règlement # 768 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 17 juin 1996

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 juin 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller André Carle motive son absence pour raisons personnelles.

96-06-333

Procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 1996

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 juin 1996.

ADOPTÉE

96-06-334

Liste de comptes C-20-96

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de comptes C-20-96 concernant les chèques 58711 à 58798 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 821 574,01 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-06-335

Liste de comptes C-21-96

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

Le 17 juin 1996

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-21-96 concernant les chèques 58551, 58799 à 58891 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 226 205,11 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-06-336

Liste de mutations M-09-96

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de mutations M-09-96 couvrant la période du 1^{er} au 15 mai 1996, pour un montant total de revenus de 24 027,27 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-06-337

Liste des mauvaises créances CR 96-01

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mauvaises créances CR 96-01, relative à la taxe d'affaires, pour un montant total de 5 379,17 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-06-338

Suppléance à la mairie

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que monsieur André Carle, conseiller, soit nommé maire suppléant pour une période de trois mois à compter du 1^{er} juillet 1996.

ADOPTÉE

Le 17 juin 1996

96-06-339

Procès-verbal - Comité de retraite du 28 mai 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le procès-verbal de la réunion du comité de retraite, tenue le 28 mai 1996, soit adopté tel que présenté par Mme Louise Gélinas, présidente.

ADOPTÉE

96-06-340

Compte rendu - Comité de concertation scolaire du 4 juin 1996

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de concertation scolaire, tenue le 4 juin 1996, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

96-06-341

Compte rendu # 4 - Comité de liaison adolescents-parents

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu # 4 de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 14 mai 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

96-06-342

Compte rendu R-05-96 - Comité environnemental

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 17 juin 1996

que le compte rendu R-05-96 de la réunion du comité environnemental, tenue le 23 mai 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

96-06-343

Règlement # 770

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 770 intitulé *Règlement sur la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Quenneville et Nolin et autorisant une dépense n'excédant pas 314 600 \$ et un emprunt de 314 600 \$*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

96-06-344

Règlement # 863

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 863 intitulé *Règlement adoptant le règlement # 59 (1996) de la CITF, lequel adopte le programme des dépenses en immobilisations de la Corporation intermunicipale de transport des Forges pour les exercices financiers 1997, 1998 et 1999*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

96-06-345

Règlement # 864

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 864 intitulé *Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Bécancour pour la fourniture d'un service d'acheminement*

Le 17 juin 1996

d'appels d'urgence 9-1-1, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le plan d'urbanisme (futur # 2036) et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 (futur # 3032) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

District Mauricien

- La zone commerciale 178 C en bordure de la rue Notre-Dame, sera agrandie dans sa partie ouest de façon à contenir le lot 32-11.
- À l'intérieur des zones commerciales 253 C et 254 C situées en bordure du boulevard Jean-XXIII, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.
- À l'intérieur de la zone commerciale 178 C située en bordure de la rue Notre-Dame, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.
- La zone commerciale 331 C sera diminuée de façon à agrandir la zone commerciale 330 C afin de contenir les lots P.-35-164, 35-167, 35-168, 35-169, 35-170-4, 35-145-2, 35-144, 35-143, 35-142, 35-141, P.-35-140 et P.-35-139.

District du Carrefour

- À l'intérieur de la zone commerciale 185 C située en bordure du boulevard Marion, sera autorisé l'usage de stations-service jumelées à un commerce.
- À l'intérieur des zones commerciales 137 C et 144 C situées en bordure du boulevard Royal, les usages tels que tavernes,

Le 17 juin 1996

brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.

- À l'intérieur de la zone commerciale 135 C située en bordure du boulevard Royal, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.

District Richelieu

- La partie sud de la zone résidentielle 356 Rab située en bordure sud du chemin Sainte-Marguerite Est, nord de la rue de Belmont et est de la rue de Carillon sera diminuée pour créer les zones commerciales 422 C qui permettra des usages commerciaux légers et 423 C qui permettra les mêmes usages que la zone commerciale 84 C située en bordure du boulevard Jean-XXIII.
- À l'intérieur des zones commerciales 81 C et 82 C situées en bordure du boulevard Jean-XXIII, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.
- À l'intérieur de la zone commerciale 79 C située en bordure du boulevard Jean-XXIII, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.

District Terrasse du Fleuve

- À l'intérieur des zones commerciales 307 C, 333 C et 413 C/Ri situées en bordure de la rue Notre-Dame, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.

District Marion

- La zone résidentielle 116 Ra en bordure des rues Ledoux et Malo sera diminuée pour agrandir la zone résidentielle 410 Rad de façon à permettre, à l'angle des rues Ledoux et Malo, des résidences unifamiliales en rangée de 3 unités.

Avis de motion

Mme Nicole Laroche, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le chapitre 1 - Accès des véhicules d'urgence aux

Le 17 juin 1996

bâtiments, article 1.1 du règlement # 1005 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 afin de préciser les usages autorisés tels que les tavernes, les brasseries, les salles de danse et les établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) dans certaines zones commerciales et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-06-346

Avance de fonds - Comité Villes, villages et campagnes fleuris

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest verse une avance de fonds de 1 500 \$ à monsieur Claude Lacroix au nom du comité Villes, villages et campagnes fleuris et ce, pour les opérations, les activités et les prix relatifs au concours local. Le Conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-06-347

Financement, emprunts temporaires

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1997, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Le 17 juin 1996

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 767 -De Sienne (Sud) et Angers	272 814 \$	90 %	245 530 \$

ADOPTÉE

96-06-348

Soumissions - Réaménagement du boulevard Royal

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le réaménagement du boulevard Royal, ont été ouvertes le 11 juin 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Benoit Plante, ing. stag., Michel Lefebvre, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
R. Guilbeault Construction inc.	3 333 362,35 \$
Construction et Pavage Maskimo Itée	3 378 438,70 \$
Pagé Construction, division de Simard-Beaudry inc.	2 843 853,99 \$
Sintra inc. (Région centre du Québec)	2 966 591,78 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	3 199 403,02 \$
J.P. Doyon Itée	2 966 651,17 \$
André Bouvet Itée	3 173 842,47 \$

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a décidé que certains travaux de canalisations souterraines soient retirés de la soumission;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 17 juin 1996

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte une partie de la soumission de la firme «Pagé construction, division de Simard-Beaudry inc.» au montant de 2 713 821,99 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 766.

ADOPTÉE

96-06-349

Soumissions - Réhabilitation de puits

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la réhabilitation de puits, ont été ouvertes le 11 juin 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Benoit Plante, ing. stag., Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
R. J. Lévesque & fils Ltée	61 079,92 \$
Coopérative des travailleurs Envirotecheau	59 712,40 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Coopérative des travailleurs Envirotecheau» au montant de 59 712,40 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante qui pourra être modifié au besoin.

Le 17 juin 1996

ADOPTÉE

96-06-350

Soumissions - Fourniture de contrôleurs de feux de circulation

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de trois (3) contrôleurs de feux de circulation, ont été ouvertes le 11 juin 1996 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Benoit Plante, ing. stag., Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Logisig inc.	39 549,75 \$
Logiwin enr.	44 609,24 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Logisig inc.» au montant de 39 549,75 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 766.

ADOPTÉE

96-06-351

Mandat - Les Consultants Falardeau & Associés Itée

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 17 juin 1996

que le conseil mandate la firme «Les Consultants Falardeau & Associés Itée» pour procéder à l'étude de synchronisation et à la préparation de plans et devis en vue de modifier les feux de circulation à l'intersection du boulevard Royal et du boulevard des Récollets et ce, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 17 500 \$, le tout tel que décrit dans leur proposition du 21 mai 1996. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 766.

ADOPTÉE

96-06-352

Intervention au contrat de vente

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest intervienne au contrat de vente des immeubles situés au 3250, 3270 et 3290, rue de Coubertin et plus particulièrement aux baux portant sur des parties du lot 166 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, mesurant chacune 40 pieds de profondeur, afin de permettre aux propriétaires concernés d'utiliser ces terrains pour fins de stationnement, aux conditions y mentionnées, à 2777703 Canada inc., une compagnie représentée par M. Pierre Hébert et Mme Line Saint-Pierre et le ratifie purement et simplement et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

96-06-353

Projet # 96-04

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil vote des crédits de 20 000 \$ au projet # 96-04 (parc Marion) pour permettre la dépense suivante : aménagement de divers parcs, particulièrement le parc Marion et que ce montant soit pris à même le surplus réservé.

ADOPTÉE

Le 17 juin 1996

96-06-354

Présentation de plan au MEFQ

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec les plans suivants pour la réfection des services des rues de Sienne et Angers :

Numéro	Description	Date
11-37	Plan d'ensemble d'égouts	Juin 1996
11-660	Voirie, égouts et aqueduc, Rue de Sienne Du boul. Royal à la rue Notre-Dame	Juin 1996
11-696	Voirie, égouts et aqueduc, Rue Angers De la rue des Dominicains au ch. 0 + 150	Juin 1996
11-710	Voirie, égouts et aqueduc, Rue des Dominicains Du boul. Royal à la rue Notre-Dame	Juin 1996

ADOPTÉE

96-06-355

Compte rendu R-05-96 - Comité de circulation

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu R-05-96 de la réunion du comité de circulation, tenue le 14 juin 1996, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

96-06-356

Contrat de cession de rue et de servitude pour stationnement

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 17 juin 1996

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec Montrinvest inc., le contrat de cession pour rue du lot 4-267 (rue Meunier) et de servitude pour stationnement sur le lot 4-274 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières. Les frais notariés sont à la charge de Montrinvest inc.

ADOPTÉE**96-06-357****Crédits supplémentaires au projet # 96-01**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 80 000 \$ au projet # 96-01 (fonds de roulement) pour permettre la dépense suivante : travaux au parc Laviolette et que ce montant soit pris à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE**96-06-358****Crédits supplémentaires au règlement # 766**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 150 000 \$ au règlement suivant, pour permettre différents ajouts au projet :

Règlement	Dépenses autorisées	Crédits supplémentaires	Budget ajusté
766 - Réfection boul. Royal	2 912 800 \$	150 000 \$	3 062 800 \$

et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

Le 17 juin 1996

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 767 (de Sienne partie Sud et Angers).

Cabinet du ministre de la Justice : Tarif de frais judiciaires en matière civile, en matière criminelle et des droits de greffe.

Société canadienne des postes : Prix «Envol vers la liberté».

Union des municipalités régionales de comté du Québec : Fusions municipales.

Paroisse Sainte-Geneviève-de-Batiscan : Projet de loi 135.

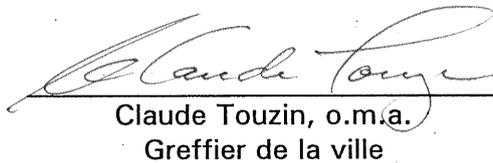
M. Daniel Johnson, chef de l'Opposition : Projet de loi 135.

Les Résidences Jean-XXIII : Cueillette de la récupération.

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement de construction # 5021.

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

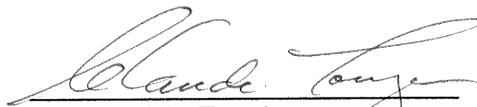
Le 18 juin 1996

Règlement # 769

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 769 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Auclair et autorisant une dépense n'excédant pas 163 274 \$ et un emprunt de 135 176 \$.*

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 18 juin 1996, je déclare que ledit règlement # 769 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 8 juillet 1996

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 8 juillet 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Consultation

Lors de l'assemblée de consultation sur les règlements # 2036 et # 3032, tenue ce 8 juillet 1996, monsieur Daniel Thibault, ing., urb. a, dans un premier temps, informé la population sur l'ensemble des modifications présentées. Par la suite, les questions des quelques vingt-cinq (25) contribuables présents ont porté plus précisément sur la modification # 04.1 relative au changement de zonage résidentiel à commercial de la section du chemin Sainte-Marguerite comprise entre La Détente et la rue Carillon ainsi que la modification # 02.1 concernant l'usage de vente d'essence dans la zone 185 C. Une période de questions et réponses a suivi sur les différents sujets.

20 h 15

Début de l'assemblée régulière

96-07-359

Procès-verbal de la séance régulière du 17 juin 1996

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 juin 1996.

ADOPTÉE

96-07-360

Liste de comptes C-22-96

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 8 juillet 1996

que la liste de comptes C-22-96 concernant les chèques 58881, 58892 à 58978 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 278 853,23 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-07-361

Liste de comptes C-23-96

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-23-96 concernant les chèques 58979 à 59063 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 332 570,18 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-07-362

Liste de comptes C-24-96

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de comptes C-24-96 concernant les chèques 59064 à 59157 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 1 109 456,59 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-07-363

Liste de mutations M-10-96

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de mutations M-10-96 couvrant la période du 16 au 31 mai 1996, pour un montant total de revenus de 31 352,12 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 8 juillet 1996

96-07-364

Compte rendu - Comité de liaison adolescents-parents du 11 juin 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 11 juin 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

96-07-365

Compte rendu # 5 - Comité culturel

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu # 5 de la réunion du comité culturel, tenue le 11 juin 1996, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE

96-07-366

Compte rendu SPI-96-06 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu SPI-96-06 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 25 juin 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

96-07-367

Compte rendu R-06-96 - Comité environnemental

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 8 juillet 1996

que le compte rendu R-06-96 de la réunion du comité environnemental, tenue le 27 juin 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

96-07-368

Compte rendu # 3 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu # 3 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 21 mai 1996, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

96-07-369

Compte rendu # 4 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu # 4 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 11 juin 1996, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE

96-07-370

Compte rendu - Comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 24 avril 1996

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 24 avril 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

Le 8 juillet 1996

96-07-371

Compte rendu - Comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 27 mai 1996

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 27 mai 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

96-07-372

Règlement # 1005.3

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 1005.3 intitulé *Règlement modifiant le chapitre 1 - Accès des véhicules d'urgence aux bâtiments, article 1.1 du règlement # 1005*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

96-07-373

Règlement # 2036

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 2036 intitulé *Règlement modifiant le plan d'urbanisme*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 (futur # 3032) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

Le 8 juillet 1996

District Mauricien

- La zone commerciale 178 C en bordure de la rue Notre-Dame, sera agrandie dans sa partie ouest de façon à contenir le lot 32-11.
- À l'intérieur des zones commerciales 253 C et 254 C situées en bordure du boulevard Jean-XXIII, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.
- À l'intérieur de la zone commerciale 178 C située en bordure de la rue Notre-Dame, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.
- La zone commerciale 331 C sera diminuée de façon à agrandir la zone commerciale 330 C afin de contenir les lots P.-35-164, 35-167, 35-168, 35-169, 35-170-4, 35-145-2, 35-144, 35-143, 35-142, 35-141, P.-35-140 et P.-35-139.

District du Carrefour

- À l'intérieur de la zone commerciale 185 C située en bordure du boulevard Marion, sera autorisé l'usage de stations-service jumelées à un commerce.
- À l'intérieur des zones commerciales 137 C et 144 C situées en bordure du boulevard Royal, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.
- À l'intérieur de la zone commerciale 135 C située en bordure du boulevard Royal, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.

District Richelieu

- La partie sud de la zone résidentielle 356 Rab située en bordure sud du chemin Sainte-Marguerite Est, nord de la rue de Belmont et est de la rue de Carillon sera diminuée pour créer les zones commerciales 422 C qui permettra des usages commerciaux légers et 423 C qui permettra les mêmes usages que la zone commerciale 84 C située en bordure du boulevard Jean-XXIII.

Le 8 juillet 1996

- À l'intérieur des zones commerciales 81 C et 82 C situées en bordure du boulevard Jean-XXIII, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.
- À l'intérieur de la zone commerciale 79 C située en bordure du boulevard Jean-XXIII, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.

District Terrasse du Fleuve

- À l'intérieur des zones commerciales 307 C, 333 C et 413 C/Ri situées en bordure de la rue Notre-Dame, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.

District Marion

- La zone résidentielle 116 Ra en bordure des rues Ledoux et Malo sera diminuée pour agrandir la zone résidentielle 410 Rad de façon à permettre, à l'angle des rues Ledoux et Malo, des résidences unifamiliales en rangée de 3 unités.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 afin de préciser les usages autorisés tels que les tavernes, les brasseries, les salles de danse et les établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) dans certaines zones commerciales et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-07-374

Soumissions - Modification des égouts, intersection côte Richelieu et chemin Sainte-Marguerite

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la modification des égouts à l'intersection côte Richelieu et chemin Sainte-Marguerite, ont été ouvertes le 25 juin 1996 en présence de Mme Louise Tellier, secrétaire-greffe, M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 8 juillet 1996

Firme	Montant
André Bouvet Itée	38 550,30 \$
Gaston Paillé Itée	20 906,48 \$
Lionel Deshaies inc.	31 459,84 \$
J.P. Doyon Itée	30 288,48 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	35 766,47 \$
Les constructions et pavages Continental	33 942,75 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Gaston Paillé Itée» au montant de 20 906,48 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve la somme de 17 000 \$ à même la subvention de la Société québécoise d'assainissement des eaux et la somme de 3 906,48 \$ au budget du projet 96-00.

ADOPTÉE

96-07-375

Soumissions - Éclairage de diverses rues

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'éclairage de diverses rues, ont été ouvertes le 18 juin 1996 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Les Entreprises J. Guimond inc.	287 509,20 \$

Le 8 juillet 1996

Firme	Montant
Jean Caron et fils inc.	300 735,86 \$
R. Dubuc inc.	308 976,88 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

CONSIDÉRANT l'avis légal de Me Michel Richard de la firme Beaumier, Richard Avocats, en date du 26 juin 1996;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Les Entreprises J. Guimond inc. est non conforme;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Jean Caron et fils inc.» au montant de 300 735,86 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget des règlements # 762, 764 et 769.

ADOPTÉE

96-07-376

Soumissions - Bordures et trottoirs de béton

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la confection des bordures et trottoirs de béton, ont été ouvertes le 2 juillet 1996 en présence de Mme Louise Tellier, secrétaire-greffe et M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Les Constructions R.C.R. inc.	82 058,68 \$
Jean Leclerc Excavation inc.	74 217,75 \$

Le 8 juillet 1996

Firme	Montant
Laval Construction enr., division de Union des carrières & pavages ltée	92 668,21 \$
Cimentier Laviolette inc.	82 846,54 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélina, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Jean Leclerc Excavation inc.» au montant de 74 217,75 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget des règlements # 744, 745, 746, 749, 751, 752 et 753 ainsi que des projets # 94-00 et 96-01.

ADOPTÉE

96-07-377

Soumissions - Rue Auclair

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la confection des services municipaux de la rue Auclair, ont été ouvertes le 2 juillet 1996 en présence de Mme Louise Tellier, secrétaire-greffe et M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
André Bouvet ltée	70 966,81 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	79 984,34 \$
J.P. Doyon ltée	88 752,10 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	68 948,01 \$
A. Plamondon et fils inc.	69 445,66 \$

Le 8 juillet 1996

Firme	Montant
Gaston Paillé Itée	72 483,15 \$
Les Entreprises Maskinongé inc.	65 120,60 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Les Entreprises Maskinongé inc.» au montant de 65 120,60 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 769.

ADOPTÉE

96-07-378

Soumissions - Impression d'une nouvelle émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a reçu les soumissions suivantes pour l'impression de son émission d'obligations;

Firme	Montant
J.B. Deschamps inc.	13 074,06 \$
Yvon Boulanger	13 297,41 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

Le 8 juillet 1996

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «J.B. Deschamps inc.» au montant de 13 074,06 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget des règlements # 737, 738, 739, 740, 741, 748, 754, 755 et 756 ainsi qu'au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-07-379

Mandat - Les Laboratoires Shermont inc.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil mandate la firme «Les Laboratoires Shermont inc.» pour procéder au contrôle qualitatif des matériaux de fondations et de pavage dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Royal et ce, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 12 000 \$, le tout tel que décrit dans leur proposition du 14 juin 1996. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 766.

ADOPTÉE

96-07-380

Mandat - Laboratoires de services spécialisés MBF Itée

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil mandate la firme «Laboratoire de services spécialisés MBF Itée» pour procéder au contrôle qualitatif du béton pour bordures, trottoirs et ponceaux dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Royal et ce, pour un montant de 6 694,85 \$ jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 000 \$, le tout tel que décrit dans leur proposition du 20 juin 1996. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 766.

ADOPTÉE

Le 8 juillet 1996

96-07-381

Contrat de servitude aérienne H.-Q.

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec Terrasse Du Pont inc., un contrat de servitude aérienne Hydro-Québec, sur le lot P.-22 (boul. Royal) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

96-07-382

Adjudication de l'émission d'obligations de 4 310 000 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans la MRC de Francheville, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 4 310 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu la soumission ci-dessous détaillée :

Soumissionnaire	Prix offert	Montant \$	Taux %	Échéance	Loyer
Lévesque Beaubien Geoffrion inc., Tassé & associés Itée, Scotia Mc Leod inc., RBC Dominion Valeurs mobilières inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Richardson Greenshield du Canada Itée, Midland Walwyn Capital inc., Whalen Béliveau et ass. inc.	97.855	220 000 240 000 260 000 280 000 3 310 000	5 5,85 6,40 6,85 7,10	1997 1998 1999 2000 2001	7.5759

CONSIDÉRANT que l'offre ci-dessus provenant de Lévesque Beaubien Geoffrion inc., Tassé & associés Itée, Scotia Mc Leod inc., RBC Dominion Valeurs mobilières inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Richardson Greenshield du Canada Itée, Midland Walwyn Capital inc., Whalen Béliveau et ass. inc. est la seule offre présentée;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

Le 8 juillet 1996

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que l'émission d'obligations au montant de 4 310 000 \$, de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit adjugée à Lévesque Beaubien Geoffrion inc., Tassé & associés Itée, Scotia McLeod inc., RBC Dominion Valeurs mobilières inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Richardson Greenshield du Canada Itée, Midland Walwyn Capital inc., Whalen Béliveau et ass. inc.

ADOPTÉE

96-07-383

Émission d'obligations de 4 310 000 \$ - Amendement des règlements

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant de 4 310 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
162-N	122 110,00 \$
308	11 100,00 \$
309	14 773,00 \$
327	57 866,00 \$
338	40 700,00 \$
339	23 086,00 \$
342	81 200,00 \$
347	26 100,00 \$
371	4 547,00 \$
389	17 700,00 \$
391	5 555,00 \$
393	103 144,00 \$
395 (395-A)	127 355,00 \$
396	338 524,00 \$
397	187 905,00 \$
398	58 993,00 \$
400	24 727,00 \$
401	67 589,00 \$
402	11 956,00 \$
403	49 213,00 \$
409	28 800,00 \$

Le 8 juillet 1996

Reglement d'emprunt	Pour un montant de
475-A	361 200,00 \$
482	102 300,00 \$
489	143 500,00 \$
490	296 063,00 \$
491	131 200,00 \$
493 (493-A)	133 482,00 \$
494	2 200,00 \$
498	593 100,00 \$
700	54 900,00 \$
702	352 200,00 \$
737	162 227,00 \$
738	34 393,00 \$
739	171 187,00 \$
740	212 528,00 \$
741	19 147,00 \$
748	12 044,00 \$
754	42 204,00 \$
755	74 878,00 \$
756	8 304,00 \$

CONSIDÉRANT que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-dessus en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 4 310 000 \$;

1. Les obligations seront datées du 6 août 1996;
2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la banque Nationale du Canada;

Le 8 juillet 1996

3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 7,75 % l'an sera payé semi-annuellement le 6 février et le 6 août de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
4. "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chapitre D-7, article 17)";
5. Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
6. Les obligations seront signées par le maire et le trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations. Également, M. Gilles Viel ou M. Martin Grenier sont mandatés par la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour signer le certificat d'authentification qui apparaît sur les obligations, tel que stipulé dans la résolution 95-04-199 de la Ville.
7. Le terme de la partie à renouveler du règlement numéro 308 est modifié pour se lire 3 ans au lieu de 4 ans et le tableau de remboursement sera dorénavant comme suit :

1-	2 400 \$
2-	2 600 \$
3-	<u>6 100 \$</u>
	11 100 \$
8. Le terme de la partie à renouveler du règlement numéro 309 est modifié pour se lire 2 ans au lieu de 4 ans et le tableau de remboursement sera dorénavant comme suit :

1-	7 073 \$
2-	<u>7 700 \$</u>
	14 773 \$

ADOPTÉE

96-07-384

Émission d'obligations de 4 310 000 \$ - Terme de 5 ans

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 8 juillet 1996

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que, pour l'emprunt au montant total de 4 310 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 162-N, 308, 309, 327, 338, 339, 342, 347, 371, 389, 391, 393, 395 (395-A), 396, 397, 398, 400, 401, 402, 403, 409, 475-A, 482, 489, 490, 491, 493 (493-A), 494, 498, 700, 702, 737, 738, 739, 740, 741, 748, 754, 755 et 756, la Ville de Trois-Rivières-Ouest émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlement d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans (à compter du 6 août 1996); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements énumérés ci-dessus, sauf les règlements 308, 309, 327, 338, 339 et 342, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

96-07-385

Émission d'obligations de 4 310 000 \$ - Terme de 7 jours

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans la MRC de Francheville, aura le 30 juillet 1996, un montant de 3 747 500 \$ à renouveler sur un emprunt original de 4 303 600 \$ pour des périodes de 4, 9, 10 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 162-N, 327, 338, 339, 342, 347, 371, 389, 391, 393, 395 (395-A), 396, 397, 398, 400, 401, 402, 403, 409, 475-A, 482, 489, 490, 491, 493 (493-A), 494, 498, 700, 702;

CONSIDÉRANT que ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT qu'un montant total de 200 285 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 3 547 215 \$;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 6 août 1996;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme

Le 8 juillet 1996

original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans la MRC de Francheville, émette les 3 547 215 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 7 jours au terme original des règlements ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

96-07-386

Forum de la gestion municipale

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest procède à l'inscription de madame Nicole Laroche et messieurs Claude Lacroix, Yves Lévesque, Jean-Charles Charest et Roland Lottinville au «Grand forum de la gestion municipale, troisième édition de l'Union des municipalités du Québec», qui se tiendra à Sherbrooke, les 3 et 4 octobre 1996 et qu'un montant de 600 \$ soit alloué à chacun à cette fin. Le Conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-07-387

Projet du Fonds de l'autoroute de l'information

CONSIDÉRANT que le Fonds de l'autoroute de l'information a été créé pour soutenir et accélérer les investissements d'entreprises et d'organismes québécois dans les projets visant la mise en oeuvre de l'autoroute de l'information;

CONSIDÉRANT que la Ministre de la culture et des communications du Québec a récemment accordé au regroupement des Bibliothèques publiques Mauricie/Bois-Francs, en vertu du programme du Fonds de l'autoroute de l'information (F.A.I.), une aide financière de 227 275 \$ afin de permettre aux

Le 8 juillet 1996

bibliothèques de la région d'avoir accès au réseau Internet pour l'année 1996;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a déjà manifesté son intérêt pour ce projet;

CONSIDÉRANT que le réseau Internet donne accès à l'information disponible sur une multitude de serveurs informatiques partout dans le monde;

CONSIDÉRANT que les citoyens de notre ville s'intéressent de plus en plus à l'information disponible sur le réseau Internet;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique de Trois-Rivières-Ouest est un lieu privilégié pour accéder à l'information et à la culture;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Gouvernement du Québec agissant par l'intermédiaire des Bibliothèques publiques Mauricie/Bois-Francs, de lui verser, dans le cadre de son Fonds de l'autoroute de l'information, une aide financière pour permettre à la bibliothèque municipale de Trois-Rivières-Ouest d'aménager deux sites d'accès au réseau Internet;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage également à offrir à ses citoyens, pour une période minimum de trois ans, un accès au réseau Internet et, plus particulièrement, à défrayer partiellement (40%, 60%) le coût du lien à ce réseau, pour les deux premières années et totalement pour la troisième année, pour les sites qui feront l'objet d'une subvention de la part du Gouvernement du Québec et mandate monsieur Michel Lemieux, directeur du service des loisirs pour signer tous les documents nécessaires au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉE

96-07-388

Projet # 96-05

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 8 juillet 1996

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil vote des crédits de 71 500 \$ au projet # 96-05 (repavage 1996) pour permettre la dépense suivante : repavage de diverses rues et sentiers de piétons et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE

96-07-389

Cueillette de déchets domestiques dangereux - 12 octobre 1996

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

qu'en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'environnement, le greffier de la Ville adresse au ministère de l'Environnement et de la Faune une demande de certificat autorisant la Ville de Trois-Rivières-Ouest à tenir une journée de cueillette de déchets domestiques dangereux devant avoir lieu le 12 octobre 1996 et que M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., soit désigné responsable de cette activité.

ADOPTÉE

96-07-390

Demande de réparation - SQAE

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux de voir à effectuer les réparations nécessaires, sur la rue du Fleuve, partie comprise entre les rues Demontigny et Delormier et ce, suite aux travaux exécutés dans le cadre de la mise en place des conduites d'interception.

ADOPTÉE

96-07-391

Vente du lot 36-183-20 à M. D. Bilodeau & Mme L. Boutin

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 8 juillet 1996

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec M. Daniel Bilodeau et Mme Lilianne Boutin, un contrat de vente du lot 36-183-20 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, sur lequel ils s'engagent à demander un permis pour construire une maison dans un délai d'une année, au montant de 8 500 \$ plus TPS & TVQ; les frais notariés ainsi que les taxes municipales et scolaires sont à la charge des futurs acquéreurs à compter de ce jour.

ADOPTÉE

96-07-392

Mandat - LPA Groupe-Conseil inc.

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil mandate la firme «LPA Groupe-Conseil inc.» pour continuer les relevés de l'existant; les plans et devis définitifs, la surveillance bureau et chantier ainsi que la préparation d'un manuel d'exploitation de la station de surpression et les plans tels que construits dans le cadre de la modification de la station de surpression Saint-Jean et ce, pour un montant de 13 070 93 \$, le tout tel que décrit dans leur proposition du 27 mai 1996. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 750.

ADOPTÉE

96-07-393

Crédits supplémentaires au règlement # 758

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 18 000 \$ au règlement suivant, pour permettre des travaux d'égout pluvial et de pavage :

Règlement	Dépenses autorisées	Crédits supplémentaires	Budget ajusté
758 - Riopel et Bernard	228 200 \$	18 000 \$	246 200 \$

Le 8 juillet 1996

et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

96-07-394

Crédits supplémentaires au règlement # 759

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 2 000 \$ au règlement suivant, pour permettre des travaux d'égout :

Règlement	Dépenses autorisées	Crédits supplémentaires	Budget ajusté
759 - Deshaies et Després	342 100 \$	2 000 \$	344 100 \$

et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

96-07-395

Appui - Collège Lafèche

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le Collège Lafèche dans ses démarches, auprès du ministère de l'Éducation, demandant l'autorisation afin de dispenser le programme de Diplôme d'études collégiales en **Techniques de gestion hôtelière (430.01)**, permettant aussi d'assurer la formation continue en ce domaine.

ADOPTÉE

96-07-396

Transaction civile - mini golf

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 8 juillet 1996

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer la transaction civile à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et Les Aménagements Trivir inc., relativement au litige du mini golf.

ADOPTÉE

96-07-397

Convention avec monsieur Guy Hains

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire et le greffier de la ville soient autorisés à signer, avec monsieur Guy Hains, la convention sous seing privé et le projet d'acte de servitude et d'extinction d'une servitude pour la propriété sise au 2930, côte Richelieu à Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE

96-07-398

Conventions d'usufruit - Ravin à Terrasse Duvernay

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, propriétaire du ravin à Terrasse Duvernay, fasse des conventions avec les propriétaires d'emplacements riverains, de façon à leur garder l'usage, l'utilité et la jouissance de ce même ravin, pour la portion de terrain comprise dans le prolongement intérieur des lignes latérales des emplacements riverains jusqu'au centre du ruisseau, à la condition que ces propriétaires d'emplacements maintiennent en toute saison et dans la mesure du possible, ce terrain dont la jouissance et l'usufruit lui est cédé pour une durée de 20 années, en l'état de propreté absolue ou du moins avec le maximum de propreté possible pour un tel genre d'emplacements;

que le greffier de la ville Claude Touzin, o.m.a., soit autorisé à signer avec chacun des propriétaires riverains, une convention à l'effet de leur laisser plusieurs exclusifs d'une bande de terrain ayant la même largeur que leur emplacement et portant de tels emplacements jusqu'au centre du ravin, sans responsabilité cependant de la part de la municipalité, pour tout accident, dégât qui pourrait survenir pendant ce même temps à l'usager

Le 8 juillet 1996

de tels emplacements et avec la condition que les propriétaires d'emplacements qui signeront cette convention pourront céder à la personne qui se portera acquéreur de leur emplacement, pendant la durée du terme, et aux mêmes conditions qu'eux, terme de 20 ans mentionné précédemment;

que cette convention à intervenir entre la municipalité et les propriétaires d'emplacements riverains, aura une durée maximum de 20 années, à compter de la date de l'option de la présente résolution;

que les propriétaires d'emplacements riverains, devront s'engager pour eux-mêmes, leurs représentants et héritiers légaux, envers Ville de Trois-Rivières-Ouest, à garder cette portion de ladite coulée qui est mise à leur disposition par suite de l'application de la présente résolution, en bon état de propreté, en coupant en particulier les foins et les herbes, qui y pousseront, les arbustes, etc. de telle façon à ce que ladite coulée ne déprécie pas les emplacements voisins et les autres propriétés de la municipalité dans le même arrondissement;

qu'en tout temps au cours de ladite entente si les officiers de la Ville de Trois-Rivières-Ouest en arrivent à la conclusion que l'utilisateur ne remplit pas les conditions prévues dans la présente résolution, ils pourront en aviser l'intéressé, et faute par ce dernier, de se conformer à l'avis dans les quinze (15) jours suivant son expédition, ce dernier perdra tous droits d'usage même avant l'arrivée du terme prévu.

ADOPTÉE

96-07-399

Subvention - Agrandissement École Les Terrasses

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil autorise l'octroi d'une subvention de 4 000 \$ au service de garde "Les Ballons Magiques enr." de l'École Les Terrasses afin de défrayer une partie du coût d'agrandissement de l'école pour l'aménagement des nouveaux locaux de la garderie. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 8 juillet 1996

96-07-400

Taux de l'allocation - Véhicule automobile

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le taux de l'allocation pour l'usage d'un véhicule automobile soit fixé à 0,32 \$/km à compter du 1er août 1996 et ce, pour les employés de l'Association des employés cadres de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le Syndicat des employés municipaux de Trois-Rivières-Ouest, le Syndicat des policiers-pompiers de Trois-Rivières-Ouest ainsi que le personnel non syndiqué.

ADOPTÉE

96-07-401

Colloque - Réseau québécois de Villes et Villages en santé

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que M. Jean-Noël Groleau, conseiller, soit autorisé à participer au colloque du Réseau québécois de Villes et Villages en santé devant avoir lieu les 3, 4 et 5 octobre 1996 à Victoriaville et qu'un montant maximum de 600 \$ lui soit alloué. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-07-402

Avance de fonds - Marche de l'Ouest

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest verse une avance de fonds de 2 000 \$ à madame Nicole Laroche au nom du comité culturel et ce, pour les opérations, les activités et les prix relatifs à la Marche de l'Ouest devant se tenir le 21 septembre 1996. Le Conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Le 8 juillet 1996

CORRESPONDANCE

Maison de la Famille de l'Ouest : Construction d'une future maison.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : Consultation sur la gestion des matières résiduelles au Québec.

Société d'histoire régionale Appartenance Mauricie : Demande d'aide financière.

Stéphanie Rousseau, Équipe du Québec de la catégorie U-15F : Demande d'aide financière.

Pavillon St-Arnaud inc. : Centres communautaires de loisirs.

Centre Landry, Pavillon St-Arnaud et Centre Multi-Plus : Proposition de partenariat entre les centres communautaires de loisirs.

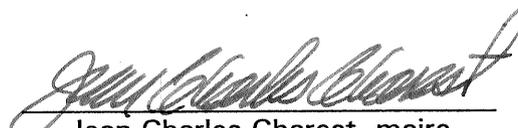
Réseau québécois de villes et villages en santé : Remise des prix d'Excellence et mentions de mérite lors du 8e colloque annuel.

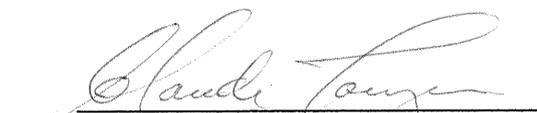
Fondation de l'École Notre-Dame-du-Rosaire : Amélioration du parc-école.

Gestion Plus Paquin & fils inc. : Nouveau poste d'essence sur le boulevard Marion.

Commission de protection du territoire agricole du Québec : Rapport annuel 1995-1996.

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 9 juillet 1996

Règlement # 770

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 770 intitulé *Règlement sur la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Quenneville et Nolin et autorisant une dépense n'excédant pas 314 600 \$ et un emprunt de 314 600 \$.*

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 9 juillet 1996, je déclare que ledit règlement # 770 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 15 juillet 1996

Règlement # 3031

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 3031 intitulé : «*Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*» et portant sur le **district Richelieu - Zone 129 C.**

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 15 juillet 1996, je déclare que ledit règlement # 3031 district Richelieu - Zone 129 C est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 15 juillet 1996

Règlement # 3031

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 3031
intitulé : «*Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*»
et portant sur le **district Mauricien - Zone 108 Ra**.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 15 juillet 1996, je déclare que ledit règlement # 3031 district Mauricien - Zone 108 Ra est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 15 juillet 1996

Règlement # 3031

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 3031 intitulé : «*Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*» et portant sur le **district du Carrefour - Zone 394 C.**

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 15 juillet 1996, je déclare que ledit règlement # 3031 district du Carrefour - Zone 394 C est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 15 juillet 1996

Règlement # 3031

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 3031 intitulé : «*Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*» et portant sur le **district Mauricien - Zones 254 C, 421 C et 253 C.**

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 15 juillet 1996, je déclare que ledit règlement # 3031 district Mauricien - Zones 254 C, 421 C et 253 C est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 15 juillet 1996

Règlement # 3031

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 3031 intitulé : «*Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*» et portant sur le district Mauricien - Zones 210 A et 250 Ra¹.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 15 juillet 1996, je déclare que ledit règlement # 3031 district Mauricien - Zones 210 A et 250 Ra¹ est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

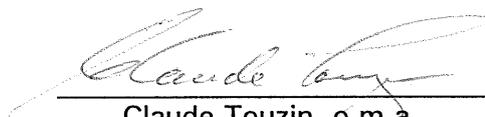
Le 16 juillet 1996

Règlement # 3031

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 3031 intitulé : «*Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*» et portant sur **les kiosques de vente extérieurs dans les zones commerciales.**

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 16 juillet 1996, je déclare que ledit règlement # 3031 (**kiosques de vente extérieurs dans les zones commerciales**) est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 16 juillet 1996

Règlement # 3031

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 3031 intitulé : «*Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*» et portant sur l'**usage de vente de produits de la construction dans certaines zones commerciales.**

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 16 juillet 1996, je déclare que ledit règlement # 3031 (**usage de vente de produits de la construction dans certaines zones commerciales**) est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 18 juillet 1996

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 juillet 1996, à 8 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix et André Carle.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques et directeur général adjoint et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général et messieurs les conseillers Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau motivent leur absence pour raisons personnelles.

Les sujets suivants sont pris en considération :

- 1- Adoption des soumissions - Pavage de diverses rues.
- 2- Adoption des soumissions - Réfection des rues de Sienne et Angers.
- 3- Projet # 96-05.

96-07-403

Soumissions- Pavage de diverses rues

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour des travaux de pavage de diverses rues ont été ouvertes le 17 juillet 1996 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, Jocelyn Gariépy ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Pagé Construction, Division de Simard-Beaudry inc.	216 078,56 \$
Construction et Pavage Maskimo Itée	226 664,56 \$
Les Constructions et Pavages Continental, Division 3264556 Canada inc.	186 199,42 \$

Le 18 juillet 1996

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 6 445,29 \$ a été soustrait de la soumission pour l'exclusion du sentier de piétons au parc d'Anjou;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Les Constructions et Pavages Continental, Division 3264556 Canada inc.» au montant de 179 754,13 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget des règlements # 744, # 745, # 746, # 749, # 751, # 752 et # 753 ainsi qu'au projet # 96-05.

ADOPTÉE

96-07-404

Soumissions- Rues de Sienna et Angers

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la réfection des rues de Sienna et Angers, ont été ouvertes le 17 juillet 1996 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, Jocelyn Gariépy ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Aménagements Pluri-Services inc.	211 971,71 \$
J.P. Doyon ltée	194 393,65 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	216 981,59 \$
Cie de Construction Dollard ltée	248 882,64 \$
Les Constructions et Pavages Continental, Division 3264556 Canada inc.	238 849,69 \$
Construction et Pavage Maskimo ltée	259 164,93 \$

Le 18 juillet 1996

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «J.P. Doyon Ltée» au montant de 194 393,65 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 767.

ADOPTÉE

96-07-405

Projet # 96-05

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil vote des crédits de 45 000 \$ au projet # 96-05 (repavage 1996) pour permettre la dépense suivante : repavage du boulevard des Récollets et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 19 août 1996

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 août 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

96-08-406

Procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 8 juillet 1996.

ADOPTÉE

96-08-407

Procès-verbal de la séance spéciale du 18 juillet 1996

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 juillet 1996.

ADOPTÉE

96-08-408

Liste de comptes C-25-96

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

Le 19 août 1996

que la liste de comptes C-25-96 concernant les chèques 59146, 59158 à 59246 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 289 195,12 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-08-409

Liste de comptes C-26-96

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-26-96 concernant les chèques 58906, 59183, 59228, 59246 à 59352 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 660 247,71 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-08-410

Liste de comptes C-27-96

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de comptes C-27-96 concernant les chèques 59224, 59247, 59353 à 59444 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 4 940 417,19 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-08-411

Liste de comptes C-28-96

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-28-96 concernant les chèques 59445 à 59530 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 398 255,52 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 19 août 1996

96-08-412

Liste de comptes C-29-96

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de comptes C-29-96 concernant les chèques 59532 à 59604 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 762 158,44 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-08-413

Liste de comptes C-30-96

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de comptes C-30-96 concernant les chèques 59531, 59605 à 59709 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 4 266 082,81 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-08-414

Compte rendu - Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie du 16 mai 1996

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, tenue le 16 mai 1996, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

96-08-415

Compte rendu # 06-96 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

Le 19 août 1996

que le compte rendu # 06-96 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 18 juin 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

96-08-416

Compte rendu # 07-96 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu # 07-96 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 11 juillet 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

96-08-417

Financement, emprunts temporaires

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 768 - Aqueduc Charbonneau à Notre-Dame	473 000 \$	90 %	425 700 \$

ADOPTÉE

96-08-418

Financement, emprunts temporaires

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 19 août 1996

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1^{er} janvier 1997, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 769 - Auclair	135 176 \$	90 %	121 658 \$

ADOPTÉE

96-08-419

Financement, emprunts temporaires

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 770 - Quenneville & Nolin	314 600 \$	90 %	283 140 \$

ADOPTÉE**Avis de motion**

M. Jean-Noël Groleau, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 (futur # 3032) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

Le 19 août 1996

District Mauricien

- La zone commerciale 178 C en bordure de la rue Notre-Dame, sera agrandie dans sa partie ouest de façon à contenir le lot 32-11.
- À l'intérieur des zones commerciales 253 C et 254 C situées en bordure du boulevard Jean-XXIII, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.
- À l'intérieur de la zone commerciale 178 C située en bordure de la rue Notre-Dame, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.
- La zone commerciale 331 C sera diminuée de façon à agrandir la zone commerciale 330 C afin de contenir les lots P.-35-164, 35-167, 35-168, 35-169, 35-170-4, 35-145-2, 35-144, 35-143, 35-142, 35-141, P.-35-140 et P.-35-139.

District du Carrefour

- À l'intérieur de la zone commerciale 185 C située en bordure du boulevard Marion, sera autorisé l'usage de stations-service jumelées à un commerce.
- À l'intérieur des zones commerciales 137 C et 144 C situées en bordure du boulevard Royal, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.
- À l'intérieur de la zone commerciale 135 C située en bordure du boulevard Royal, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.

District Richelieu

- La partie sud de la zone résidentielle 356 Rab située en bordure sud du chemin Sainte-Marguerite Est, nord de la rue de Belmont et est de la rue de Carillon sera diminuée pour créer les zones commerciales 422 C qui permettra des usages commerciaux légers et 423 C qui permettra les mêmes usages que la zone commerciale 84 C située en bordure du boulevard Jean-XXIII.

Le 19 août 1996

- À l'intérieur des zones commerciales 81 C et 82 C situées en bordure du boulevard Jean-XXIII, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.
- À l'intérieur de la zone commerciale 79 C située en bordure du boulevard Jean-XXIII, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.

District Terrasse du Fleuve

- À l'intérieur des zones commerciales 307 C, 333 C et 413 C/Ri situées en bordure de la rue Notre-Dame, les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) seront prohibés.

District Marion

- La zone résidentielle 116 Ra en bordure des rues Ledoux et Malo sera diminuée pour agrandir la zone résidentielle 410 Rad de façon à permettre, à l'angle des rues Ledoux et Malo, des résidences unifamiliales en rangée de 3 unités.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 afin de préciser les usages autorisés tels que les tavernes, les brasseries, les salles de danse et les établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) dans certaines zones commerciales et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Goyer et autorisant une dépense n'excédant pas 163 353 \$ et un emprunt de 138 268 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Le 19 août 1996

96-08-420

Soumissions - Empierrement du stationnement du parc Laviolette

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'empierrement du stationnement du parc Laviolette, ont été ouvertes le 6 août 1996 en présence de MM. Jean Rouette, chef dessinateur, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Gaston Paillé Itée	23 930,55 \$
Noé Veillette inc.	17 776,98 \$
Lionel Deshaies inc.	19 229,91 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	15 811,25 \$
Pagé construction, division de Simard-Beaudry inc.	18 204,31 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Benoit Plante, ing., stag., ingénieur junior;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Aménagements Pluri-Services inc.» au montant de 15 811,25 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget des projets # 94-13 et 96-01.

ADOPTÉE

96-08-421

Soumissions - Repavage du boulevard des Récollets

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le repavage du boulevard des Récollets, ont été ouvertes le 13 août 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet, Alain Gagnon, contremaître, Claude Touzin, o.m.a.,

Le 19 août 1996

greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Pagé construction, division de Simard-Beaudry inc.	67 355,38 \$
Construction et Pavage Maskimo ltée	59 774,52 \$
Les Constructions et Pavages Continental, division de 3264556 Canada inc.	66 686,47 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Construction et Pavage Maskimo ltée» au montant de 59 774,52 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du projet # 96-05.

ADOPTÉE

96-08-422

Soumissions - Remplacement d'une pompe verticale et d'un moteur électrique au puits # 9

CONSIDÉRANT que la soumission suivante, pour le remplacement d'une pompe verticale et d'un moteur électrique neufs au puits # 9, a été ouverte le 13 août 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet, Alain Gagnon, contremaître, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 19 août 1996

Firme	Montant
Compagnie Internationale des Eaux Québec Itée	38 358,39 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Compagnie Internationale des Eaux Québec Itée» au montant de 38 358,39 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 765.

ADOPTÉE

96-08-423

Soumissions - Déneigement des rues de la ville

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le déneigement des rues de la ville, contrat hivers 1996 à 2001, ont été ouvertes le 13 août 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet, Alain Gagnon, contremaître, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant		
André Bouvet Itée	Partie A - Secteur I	(1 an)	344 095,56 \$
		(3 ans)	1 052 942,21 \$
		(5 ans)	1 806 568,33 \$
	Partie B - Secteur II	(1 an)	354 727,64 \$
		(3 ans)	1 085 462,00 \$
		(5 ans)	1 861 729,63 \$

Le 19 août 1996

Firme	Montant	
	Partie C - Ristourne (1 an) (3 ans) (5 ans)	19 806,06 \$ 59 418,19 \$ 99 030,31 \$
Thomas Bellemare Itée	Partie A - Secteur I (1 an) (3 ans) (5 ans)	317 877,47 \$ 965 353,82 \$ 1 628 406,13 \$
	Partie B - Secteur II (1 an) (3 ans) (5 ans)	315 138,56 \$ 957 078,87 \$ 1 614 508,70 \$
	Partie C - Ristourne (1 an) (3 ans) (5 ans)	6 276,28 \$ 18 828,87 \$ 31 381,45 \$
Les Constructions et Pavages Continental, division de 3264556 Canada inc.	Partie A - Secteur I (1 an) (3 ans) (5 ans)	239 952,20 \$ 735 087,75 \$ 1 251 763,77 \$
	Partie B - Secteur II (1 an) (3 ans) (5 ans)	239 704,92 \$ 734 335,92 \$ 1 250 475,96 \$
	Partie C - Ristourne (1 an) (3 ans) (5 ans)	41 823,20 \$ 127 978,98 \$ 217 480,64 \$
La Cie de Construction Dollard Itée	Partie A - Secteur I (1 an) (3 ans) (5 ans)	318 685,41 \$ 966 155,73 \$ 1 627 108,09 \$
	Partie B - Secteur II (1 an) (3 ans) (5 ans)	338 198,96 \$ 1 024 950,07 \$ 1 725 505,42 \$
	Partie C - Ristourne (1 an) (3 ans) (5 ans)	599 105,19 \$ 1 813 602,61 \$ 3 054 029,99 \$
Construction et Pavage Maskimo Itée	Partie A - Secteur I (1 an) (3 ans) (5 ans)	293 973,76 \$ 804 231,89 \$ 1 342 769,08 \$
	Partie B - Secteur II (1 an) (3 ans) (5 ans)	299 953,65 \$ 818 899,40 \$ 1 366 921,50 \$
	Partie C - Ristourne (1 an) (3 ans) (5 ans)	579 881,20 \$ 1 550 019,81 \$ 2 583 366,35 \$

Le 19 août 1996

Firme	Montant	
André Cyrenne inc.	Partie A - Secteur I (1 an)	317 596,00 \$
	(3 ans)	896 760,27 \$
	(5 ans)	1 523 282,35 \$
	Partie B - Secteur II (1 an)	322 680,62 \$
	(3 ans)	910 997,07 \$
	(5 ans)	1 547 273,56 \$
	Partie C - Ristourne (1 an)	12 173,45 \$
	(3 ans)	36 520,34 \$
	(5 ans)	56 146,95 \$
Cimentier Laviolette inc.	Partie A - Secteur I (1 an)	410 904,64 \$
	(3 ans)	1 047 902,71 \$
	(5 ans)	1 655 218,94 \$
	Partie B - Secteur II (1 an)	---
	(3 ans)	---
	(5 ans)	---
	Partie C - Ristourne (1 an)	---
	(3 ans)	---
	(5 ans)	---
Construction Yvan Boisvert inc.	Partie A - Secteur I (1 an)	511 591,29 \$
	(3 ans)	1 395 404,96 \$
	(5 ans)	2 357 351,64 \$
	Partie B - Secteur II (1 an)	436 762,16 \$
	(3 ans)	1 189 869,38 \$
	(5 ans)	2 007 045,78 \$
	Partie C - Ristourne (1 an)	16 387,41 \$
	(3 ans)	49 162,24 \$
	(5 ans)	81 937,06 \$
Gestion Po-La inc.	Partie A - Secteur I (1 an)	434 926,06 \$
	(3 ans)	1 331 320,77 \$
	(5 ans)	2 174 620,33 \$
	Partie B - Secteur II (1 an)	435 875,20 \$
	(3 ans)	1 334 277,10 \$
	(5 ans)	2 179 375,98 \$
	Partie C - Ristourne (1 an)	---
	(3 ans)	---
	(5 ans)	---

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

Le 19 août 1996

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les parties A et B moins la ristourne de la soumission de la firme «Les Constructions et Pavages Continental, division 3264566 Canada inc.» au montant de 2 284 759,09 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget de chacune des années courantes.

ADOPTÉE

96-08-424

Vente du lot 36-183-9 à M. M. Robert

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec M. Michel Robert, un contrat de vente du lot 36-183-9 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, sur lequel il s'engage à demander un permis pour construire une maison dans un délai d'une année, au montant de 9 500 \$ plus TPS & TVQ; les frais notariés ainsi que les taxes municipales et scolaires sont à la charge du futur acquéreur à compter de ce jour.

ADOPTÉE

96-08-425

Vente du lot P.-153-1 à M. M. Pronovost

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec M. Michel Pronovost, un contrat de vente du lot P.-153-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, ayant une superficie de 91,86 m², au montant de 240 \$ plus TPS & TVQ; les frais notariés ainsi que

Le 19 août 1996

les taxes municipales et scolaires sont à la charge du futur acquéreur à compter de ce jour.

ADOPTÉE

96-08-426

Abrogation de la résolution # 96-05-232

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la résolution # 96-05-232 relative à des cessions de lots du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières :

Contrat	Objet	# de lots	Propriétaires
Cession	1,5 m X 26,73 m	P.-15-23 & P.-15-24	Henri Pellerin
Cession	1,5 m X 31,88 m	P.-15-42	André Champagne

soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

96-08-427

Modification de la résolution # 95-05-283

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la résolution # 95-05-283 soit modifiée par l'ajout des contrats suivants, et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer lesdits contrats, de lots du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, dans le cadre des travaux du boulevard Royal :

Contrat	Objet	# de lots	Propriétaires
Servitude d'égout pluvial	13,5 m X 3,0 m X 7,0 m X 6,0 m	15-34 & 15-33-1	Cantine Mobile T.R. inc.
Servitude d'égout pluvial	3,0 m X 4,5 m X 5,0 m	P.-15-33	Christiane Simoneau

Le 19 août 1996

ADOPTÉE

96-08-428

Entente intermunicipale relative à la création d'un fonds pour la gestion des relations de travail

CONSIDÉRANT que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente intermunicipale relative à la création d'un fonds pour la gestion de relations de travail à intervenir entre les Villes de Cap-de-la-Madeleine, Grand-Mère, La Tuque, Shawinigan, Shawinigan-Sud, Trois-Rivières-Ouest et Trois-Rivières et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que cette entente a pour objet de favoriser la collaboration de ces Villes au développement de leurs ressources humaines, l'harmonisation de leurs conditions de travail et la création d'un fonds qui sera utilisé pour rembourser une partie des honoraires professionnels externes reliés à la conciliation lors du renouvellement de conventions collectives de travail, à la médiation et à l'arbitrage de différends ou de griefs susceptibles d'avoir des répercussions sur l'ensemble des municipalités participantes;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest approuve, à toutes fins que de droit, l'entente intermunicipale relative à la création d'un fonds pour la gestion des relations de travail et qu'elle verse à la Ville de Grand-Mère, qui gèrera ce fonds, une contribution annuelle d'un dollar par habitant, selon les modalités qui y sont prévues. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante et

qu'elle autorise son honneur le maire M. Jean-Charles Charest et le directeur général M. Roland Lottinville, ing., à la signer, pour elle et en son nom et, généralement à faire le nécessaire.

ADOPTÉE

Le 19 août 1996

96-08-429

Mandat à l'UMQ - Achat de gaz naturel

CONSIDÉRANT la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé de gaz naturel;

CONSIDÉRANT l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer du gaz naturel;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé de gaz naturel nécessaire pour les activités de la municipalité;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier des charges en substance conforme à celui soumis au conseil lors de cette réunion;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest consente, en considération des services rendus, à verser des frais administratifs à l'Union des municipalités du Québec et à un consultant, si nécessaire, à concurrence de leur part du contrat adjugé, totalisant un maximum de 0,07 \$/gigajoule du montant de contrat avant taxes;

que copie de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

Le 19 août 1996

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Nicolet pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la municipalité de Nicolet-Sud pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la municipalité de la Paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-08-430

Achat des lots # 38-263, 38-282, 38-265 et 143-13

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat d'achat des lots # 38-263, 38-282, 38-265 (boulevard Mauricien) et 143-13 (boulevard Saint-Jean) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, adjudicataire.

ADOPTÉE

96-08-431

Plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 19 août 1996

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 20 juin 1996 et portant sur la subdivision d'une partie du lot 464 par la création des lots 464-333 à 464-342 inclusivement, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay Ltée, soit accepté tel que présenté (dossier 39 767, minute 5912).

ADOPTÉE

96-08-432

Contrat de cession pour rue

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour rue du lot 464-342 (rue Goyer), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay Ltée et Terrasses Boisées inc.

ADOPTÉE

96-08-433

Demande MEFQ - Déversement des neiges usées

CONSIDÉRANT les termes de la «Politique sur l'élimination des neiges usées» et ceux ayant trait principalement à l'arrêt des déversements des neiges usées dans les cours d'eau et ce, au 1^{er} avril 1996;

CONSIDÉRANT que les autorités municipales de la Ville de Trois-Rivières-Ouest considèrent que l'échéance du 1^{er} avril 1996, déjà passée, ne laisse aucune marge de manoeuvre tenant compte de l'ampleur des travaux qui doivent être réalisés pour la mise sur pied d'un site conforme aux normes du MEFQ;

CONSIDÉRANT que le non-respect de cette date entraîne le versement d'un droit qui sera affecté au budget d'opérations de la Ville, dès la saison prochaine;

CONSIDÉRANT le contexte économique actuel et que ce dernier, dans un monde de changements et d'ajustements, se doit de primer sur la question environnementale sans toutefois enfreindre sa mission;

Le 19 août 1996

CONSIDÉRANT que la conséquence directe de l'échéance du 1^{er} avril 1996 est loin de s'inscrire dans le rang des priorités économiques, et qu'en sus, elle générera une dépense qui n'entraîne aucune augmentation de service aux citoyens, ni même au maintien de service;

CONSIDÉRANT la position de l'UMQ dans le dossier de l'élimination des neiges usées;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEFQ) de reporter la date du 1^{er} avril 1996 pour l'arrêt du déversement des neiges usées, pour ainsi reconsidérer sa décision, ce qui serait plus acceptable et plus réaliste dans le contexte actuel;

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au MEFQ de procéder à des études de caractérisation des neiges usées dans plusieurs municipalités de tailles différentes et dans diverses régions afin de connaître le degré de contamination des neiges usées dans divers environnements;

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande que les mesures prescrites dans la Politique soient révisées pour tenir compte du degré de contamination réelle des neiges usées de la Ville et que l'on vise à l'avenir une approche d'atteinte de résultats plutôt que de prescription de moyens;

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au MEFQ de procéder à une révision des exigences hydrogéologiques pour l'aménagement des sites;

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest considère que l'aménagement des bassins de décantation des eaux de fonte permet d'éliminer la majeure partie des matières en suspension et qu'il s'avère superflu de procéder à l'élaboration de critères d'acceptabilité pour la localisation des points de rejet et

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au MEFQ d'effectuer une étude portant sur l'amélioration des pratiques de gestion des neiges usées et qu'il

Le 19 août 1996

procède, par la suite, à la rédaction d'un guide faisant état des mesures qui peuvent être mises en place pour diminuer les impacts des neiges usées sur l'environnement.

ADOPTÉE

96-08-434

Mandat - Pluritec Consultants Itée

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil mandate la firme «Pluritec Consultants Itée» pour continuer la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux, dans le cadre de la mise en place d'un système de traitement du fer pour les puits # 9 et # 10 et ce, pour un montant de 19 315,37 \$ (taxes incluses), le tout tel que décrit dans leur proposition du 25 juin 1996. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 706.

ADOPTÉE

96-08-435

Présentation projet de réseau cyclable - Programme F.I.R.

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Michel Lemieux, directeur du service des loisirs soit autorisé à présenter au CRD-04 un projet de réseau cyclable dans le cadre du programme F.I.R.

ADOPTÉE

96-08-436

Jeux du Québec - Hiver 1999

CONSIDÉRANT la possibilité pour les Villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest d'obtenir la présentation de la Finale des Jeux du Québec hiver 1999;

CONSIDÉRANT que l'organisation de la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population et les intervenants et ainsi poursuivre le mouvement de concertation et de partenariat amorcé depuis plusieurs années;

Le 19 août 1996

CONSIDÉRANT la capacité pour les Villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest, en concertation avec les Commissions scolaires Chavigny, Samuel de Champlain et Trois-Rivières et celle du Cégep de Trois-Rivières, du Collège Laflèche et de l'Université du Québec à Trois-Rivières, de réaliser avec la population et les intervenants du milieu la Finale des Jeux du Québec hiver 1999;

CONSIDÉRANT les retombées positives qu'engendre la tenue d'un tel événement sur les plans économique, social, sportif et touristique;

CONSIDÉRANT les effets positifs d'un tel événement sur la pratique de l'activité physique et, conséquemment, sur la santé des citoyens;

CONSIDÉRANT que la tenue de la Finale des Jeux du Québec permettrait de consolider et de valoriser le bassin de bénévoles;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les Villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest présentent officiellement leur candidature pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec, hiver 1999;

que les Villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest s'engagent à remettre au futur Comité organisateur un montant total de 214 738 \$ réparti sur les années financières 1997 et 1998, afin de supporter la préparation et la réalisation de la Finale des Jeux du Québec, étant entendu que les Villes verseront annuellement les montants suivants : Cap-de-la-Madeleine 35 070 \$, Trois-Rivières 51 142, \$ et Trois-Rivières-Ouest 20 887 \$;

que les Villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest s'engagent à organiser et tenir la Finale des Jeux du Québec hiver 1999, conformément à l'esprit et aux règlements de Sports-Québec;

que les Villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest s'engagent, si elles sont choisies, à signer avec Sports-Québec, le protocole d'entente dans les cent vingt (120) jours suivant sa nomination;

Le 19 août 1996

que les Villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest rendent disponibles, pour la durée de la Finale des Jeux et pour les activités pré-Jeux du futur Comité organisateur, les équipements et installations nécessaires à la tenue de ceux-ci et ce, gratuitement et

que les Villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest s'engagent à fournir, dans la mesure de leurs possibilités, la collaboration et l'assistance nécessaires à l'organisation de cet événement.

ADOPTÉE

96-08-437

Quittance - Les ciments Maski Itée

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec Thomas Bellemare Itée, successeur aux droits de Les ciments Maski Itée, une quittance relative aux droits hypothécaires affectant les lots # 9-3 et # 9-4 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE

96-08-438

Félicitations - Jean-Marc Parent / Splash Molson Grand Nord

CONSIDÉRANT le succès éclatant remporté par Jean-Marc Parent et la tournée du Splash Molson Grand Nord à Trois-Rivières-Ouest, le 17 août dernier;

CONSIDÉRANT que plus de 30 000 personnes ont assisté à cet événement d'envergure;

CONSIDÉRANT que la réussite de cette journée est le fruit d'une étroite collaboration entre les divers intervenants du milieu;

IL EST

PROPOSÉ à l'unanimité

APPUYÉ à l'unanimité

Le 19 août 1996

que le conseil municipal félicite et remercie sincèrement :

- son personnel et plus particulièrement, monsieur Michel Lemieux, directeur du service des loisirs et monsieur René Martin, sergent au service de la sécurité publique, pour leur grand dévouement à la planification, l'organisation et la bonne marche de cette journée;
- la compagnie Kruger, et plus particulièrement monsieur Michel Cyrenne, pour son implication au niveau du prêt et de l'accès à la rampe de mise à l'eau;
- madame Françoise Levasseur pour avoir mis gratuitement à la disposition de l'organisation son terrain qui est adjacent à la rampe de mise à l'eau;
- la Ville de Cap-de-la-Madeleine, et plus particulièrement messieurs Jacques Picard et Daniel Tessier, pour le prêt des équipements nécessaires à l'installation du débarcadère sur le site des activités nautiques;
- la C.I.T.F., et plus particulièrement messieurs Michel Gélinas et Guy Demontigny, pour avoir mis à la disposition de la population des autobus effectuant la navette entre les divers stationnements, aménagés pour la circonstance, et le site des activités;
- le Club Price, et plus particulièrement, monsieur Jean Morin, pour avoir gracieusement fait profiter la population des espaces de stationnement de son commerce;
- le Carrefour de Trois-Rivières-Ouest, et plus particulièrement, monsieur Donald Larose, pour avoir permis l'utilisation de toute la superficie du stationnement du centre commercial;
- la Commission scolaire de Chavigny, et plus particulièrement, monsieur Michel Morin, pour avoir autorisé l'usage du stationnement de la polyvalente et du centre administratif;
- Pêches et Océans Canada et plus particulièrement madame Luce Pratte, pour avoir prêté les terrains où est située la base de l'aéroglysseur;
- les dirigeants de Molson/O'Keefe et plus particulièrement messieurs Réal Tancrede, Claude Arpin et Claude Huard pour

Le 19 août 1996

leur implication et leur apport financier rendant ainsi possible cette tournée;

- les Productions Guy Cloutier pour avoir choisi Trois-Rivières-Ouest pour la tenue de cet événement; le Conseil ose espérer que PGC orienteront encore leur choix vers Trois-Rivières-Ouest pour pareil événement;
- et enfin monsieur Jean-Marc Parent, qui a si bien su conquérir le coeur de l'Ouest, par son retentissant succès lors de sa grandiose prestation au parc Laviolette.

ADOPTÉE

96-08-439

Appui - Demande au MEFO

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage permet certaines modalités pour la pose de tuyaux dans des cours d'eau en zone commerciale;

CONSIDÉRANT qu'il y a un manque important du nombre de cases de stationnement pour le bon fonctionnement du commerce;

CONSIDÉRANT qu'un grand nombre de voitures se stationnent en bordure des rues Gélinas, Jacob et Jean-Racine face à des bâtiments résidentiels, encombrant ainsi les contribuables;

CONSIDÉRANT qu'en période hivernale, le stationnement des véhicules dans les rues résidentielles ainsi que l'amoncellement de neige de chaque côté des rues rendent difficile l'intervention des camions d'incendie dans les rues Gélinas, Jacob et Jean-Racine;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de La Maison de Zorba ne peut acquérir du terrain en bordure nord de la rue Notre-Dame étant donné que cette portion de terrain est située en zone agricole;

CONSIDÉRANT qu'il ne peut acquérir de terrain du côté ouest du cours d'eau Sainte-Marguerite parce que le propriétaire actuel n'est pas intéressé à vendre;

CONSIDÉRANT que le tuyau qui serait installé aurait une grosseur suffisante permettant le passage du débit des eaux qui s'écoulent dans le cours d'eau Sainte-Marguerite sans restriction;

Le 19 août 1996

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal du commerce se situe très près du cours d'eau;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau n'est ni plus ni moins que le résultat de l'excavation d'un fossé servant aux cultivateurs de l'époque;

CONSIDÉRANT que l'installation d'un tuyau doublerait le nombre de cases de stationnement, ce qui est nécessaire au commerce;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de monsieur Pericles Vlachoyannis adressée au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, à l'effet d'installer un ponceau dans le cours d'eau Sainte-Marguerite situé à l'ouest de son commerce du 7945, rue Notre-Dame dans le but d'augmenter le nombre de cases de stationnement nécessaires au bon fonctionnement dudit commerce.

ADOPTÉE

96-08-440

Projet de modifications au règlement d'urbanisme (zonage)

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le projet de modifications au règlement d'urbanisme (zonage) suivant soit adopté :

District Mauricien

- La zone résidentielle unifamiliale 108 Ra², située en bordure est de la rue Maheu, permettra du résidentiel unifamilial isolé plutôt que du résidentiel unifamilial jumelé.

ADOPTÉE

Le 19 août 1996

96-08-441

Mandat - Samson Bélair / Deloitte & Touche S.E.N.C.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil mandate la firme «Samson Bélair / Deloitte & Touche S.E.N.C.» pour procéder à une étude salariale des employés cadres et ce, pour un montant maximum de 20 000 \$, le tout tel que décrit dans leur proposition du 19 août 1996. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

96-08-442

Félicitations - Personnel et bénévoles - Activités estivales

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal félicite tout son personnel ainsi que tous les bénévoles qui ont collaboré à la réalisation et au succès des activités estivales et plus particulièrement le tournoi de soccer, le tournoi Moustique ainsi que les tournois de tennis et les remercie sincèrement pour leur dévouement, leur implication et leur esprit communautaire.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Famille de Mlle Isabel Frenette : Remerciements pour sympathies.

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 744-B (Ledoux et Saint-Aubin).

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 746-B (Laflamme).

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 768 (Quenneville, Nolin, de Muron et Galipeau).

Le 19 août 1996

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 769 (Auclair).

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 770 (Quenneville et Nolin).

Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie : Résolutions discutées lors de la session spéciale du conseil d'administration de la RIGDM.

Ministère des Ressources naturelles : Accusé de réception de la résolution relative au projet de cogénération de TransAlta Energy.

L'Association des responsables d'espaces verts municipaux du Québec : Invitation à participer au concours d'embellissement des municipalités : *Collectivités en fleurs 1997*.

Statistique Canada : Remerciements pour notre collaboration à l'occasion du Recensement de la population et de l'agriculture 1996.

Commission scolaire de Chavigny : Délégation de deux commissaires au sein du comité de travail de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

Ministère des Affaires municipales : Aide financière accordée à la ville dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec».

Société d'habitation du Québec : Avis de fermeture du Programme Rénové.

Les Constructions et Pavages Continental, division 3264556 Canada inc. : Nouveau propriétaire.

Le 19 août 1996

Famille de madame Donalda Thibert LeHouillier : Remerciements pour sympathies.

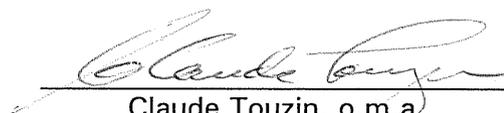
Famille de madame Berthe Schelling-Duhaime : Remerciements pour sympathies.

Les Entreprises Chaîné inc. : Développement du secteur de la rue Brisebois.

Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec : Égout pluvial / ruisseau Bettez.

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 3 septembre 1996

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 septembre 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller André Carle motive son absence pour raisons personnelles.

96-09-443

Procès-verbal de la séance régulière du 19 août 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 août 1996.

ADOPTÉE

96-09-444

Liste de comptes C-31-96

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la liste de comptes C-31-96 concernant les chèques 59710 à 59803 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 714 579,45 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-09-445

Liste de comptes C-32-96

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 3 septembre 1996

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-32-96 concernant les chèques 57938, 59659, 59803 à 59911 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 307 915,54 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-09-446

Liste de mutations M-11-96

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de mutations M-11-96 couvrant la période du 1er au 15 juin 1996, pour un montant total de revenus de 51 436,68 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-09-447

Compte rendu R-07-96 - Comité environnemental

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu R-07-96 de la réunion du comité environnemental, tenue le 18 juillet 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

96-09-448

Compte rendu R-08-96 - Comité environnemental

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu R-08-96 de la réunion du comité environnemental, tenue le 15 août 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

Le 3 septembre 1996

96-09-449

Compte rendu - Comité de liaison adolescents-parents du 13 août 1996

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 13 août 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

96-09-450

Règlement # 771

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 771 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Goyer et autorisant une dépense n'excédant pas 163 353 \$ et un emprunt de 138 268 \$*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

96-09-451

Règlement # 865

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 865 intitulé *Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Nicolet pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 3 septembre 1996

96-09-452

Règlement # 866

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 866 intitulé *Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la municipalité de Nicolet-Sud pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

96-09-453

Règlement # 867

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement # 867 intitulé *Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la municipalité de la Paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

96-09-454

Règlement # 3032

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 3032 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 (futur # 3033) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

Le 3 septembre 1996

District Mauricien

- La zone résidentielle unifamiliale 108 Ra² située en bordure est de la rue Maheu permettra du résidentiel unifamilial isolé plutôt que du résidentiel unifamilial jumelé.

96-09-455

Soumissions - Système de neutralisation de l'eau potable

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la mise en place d'un système de neutralisation de l'eau potable, ont été ouvertes le 20 août 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Filtrum inc.	302 000 \$
Construction G. Therrien inc.	330 103 \$
J.P. Doyon ltée	289 421 \$
Construction Goyette inc.	339 000 \$

CONSIDÉRANT l'ajustement et le retrait de divers éléments totalisant un montant à soustraire de 15 393,79 \$;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «J.P. Doyon ltée» au montant de 274 027,21 \$ (taxes en sus), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 763.

ADOPTÉE

Le 3 septembre 1996

96-09-456

Soumissions - Système d'enlèvement du fer et du manganèse dans l'eau potable

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la mise en place d'un système d'enlèvement du fer et du manganèse dans l'eau potable, ont été ouvertes le 20 août 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Construction G. Therrien inc.	743 176 \$
Sintra inc. (Région Centre du Québec)	669 770 \$

CONSIDÉRANT le retrait de l'article 8.0 (produits chimiques, F.O.B. chantier), représentant un montant à soustraire de 9 906,00 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Sintra inc. (Région Centre du Québec)» au montant de 659 864,00 \$ (taxes en sus), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 765.

ADOPTÉE

96-09-457

Renoncement à une partie d'emprunt du règlement # 743

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée entre le ministère des Affaires municipales et la Ville de Trois-Rivières-Ouest concernant une aide financière aux fins de réaliser les travaux "Réaménagement du boulevard Jean-XXIII (phase 2)" dans le cadre du volet 1 du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec»;

Le 3 septembre 1996

CONSIDÉRANT que le montant de l'aide a été révisé, passant de 160 000 \$ à 182 362 \$;

CONSIDÉRANT que la moitié de ce montant supplémentaire est payable comptant par le Gouvernement du Canada;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville renonce à une partie du pouvoir d'emprunt d'un montant égal à la subvention fédérale promise de 11 181 \$ dans le cadre du règlement # 743 (boulevard Jean-XXIII).

ADOPTÉE

96-09-458

Modification de l'annexe "A" du règlement # 488

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 488 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 41 049,31 \$ prévu pour le règlement # 488 (rues Bernières, Lavallée, Préville, Donais et Rigaud) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Le 3 septembre 1996

Matricule	Lot(s)	Frontage
7334-69-5430	165-14	23,78 m
7334-79-0472	165-96	12,14 m
7334-79-1340	165-29	18,00 m
7334-79-8753	165-118, 2337-4, 2337-5	31,93 m
7334-89-5062	2337-3	22,96 m

ADOPTÉE

96-09-459

Mise en demeure - Insalubrité d'un terrain

CONSIDÉRANT que les officiers de la Ville ont reçu des plaintes concernant l'existence de nuisances consistant en des déchets et débris de construction sur une partie du lot P.-58 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, essentiellement réservée à l'agriculture;

CONSIDÉRANT que les officiers de la Ville ont fait enquête et qu'ils ont fait rapport au conseil municipal et que le propriétaire des lieux est monsieur Jean-Pierre Dubé;

CONSIDÉRANT la présence de plusieurs objets disposés de façon à constituer des nuisances;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Pierre Dubé a été avisé par écrit et qu'il n'a pas donné suite aux demandes formulées;

CONSIDÉRANT que les citoyens de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ont droit à un milieu de vie de qualité et à un environnement sain;

CONSIDÉRANT que ces débris et déchets doivent être acheminés à un site d'élimination de déchets spécifiquement destiné à les recevoir;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest reconnait que les débris de démolition, vieux matériaux de construction, morceaux de bois,

Le 3 septembre 1996

blocs de ciment, détritiques et tous autres objets entreposés pêle-mêle sur le terrain constituent des nuisances;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest ordonne à monsieur Jean-Pierre Dubé de faire disparaître toutes les nuisances qui se trouvent sur une terre agricole, soit sur une partie du lot P.-58 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, essentiellement réservée à l'agriculture;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest ordonne à monsieur Jean-Pierre Dubé de cesser immédiatement de recevoir ou d'entreposer sur la terre des débris constituant des nuisances;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest ordonne audit monsieur Jean-Pierre Dubé qu'il fournisse la preuve que lesdits débris auront été acheminés dans un site d'élimination de déchets destiné à les recevoir;

À défaut de quoi :

que les procureurs de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, Beaumier, Richard, S.E.N.C., avocats, soient mandatés pour entreprendre tous les recours légaux nécessaires, à l'expiration des délais impartis.

ADOPTÉE

96-09-460

Achat regroupé - Services d'analyses de laboratoire en eau

CONSIDÉRANT qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des analyses de laboratoire;

CONSIDÉRANT qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des services non-différenciés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest fait partie du regroupement d'achats Mauricie - Bois-Francs;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Cap-de-la-Madeleine soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs au service d'analyses de laboratoire

Le 3 septembre 1996

pour le contrôle et le traitement de l'eau, au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et ce, pour les années 1997, 1998 et 1999.

ADOPTÉE

96-09-461

Compte rendu - Comité de relations de travail (employés cadres) du 18 juin 1996

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 18 juin 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE

96-09-462

Compte rendu - Comité «Villes, villages et campagnes fleuris» du 24 avril 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité «Villes, villages et campagnes fleuris», tenue le 24 avril 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

96-09-463

Compte rendu - Comité «Villes, villages et campagnes fleuris» du 29 mai 1996

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité «Villes, villages et campagnes fleuris», tenue le 29 mai 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

Le 3 septembre 1996

96-09-464

**Compte rendu - Comité «Villes, villages et campagnes fleuris»
du 5 juin 1996**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité «Villes, villages et campagnes fleuris», tenue le 5 juin 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

96-09-465

**Compte rendu - Comité «Villes, villages et campagnes fleuris»
du 16 juin 1996**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité «Villes, villages et campagnes fleuris», tenue le 16 juin 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

96-09-466

**Compte rendu - Comité «Villes, villages et campagnes fleuris»
du 26 juin 1996**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité «Villes, villages et campagnes fleuris», tenue le 26 juin 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

96-09-467

**Compte rendu - Comité «Villes, villages et campagnes fleuris»
du 10 juillet 1996**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 3 septembre 1996

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité «Villes, villages et campagnes fleuris», tenue le 10 juillet 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

96-09-468

Compte rendu - Comité «Villes, villages et campagnes fleuris» du 31 juillet 1996

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité «Villes, villages et campagnes fleuris», tenue le 31 juillet 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

96-09-469

Compte rendu - Comité «Villes, villages et campagnes fleuris» du 21 août 1996

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité «Villes, villages et campagnes fleuris», tenue le 21 août 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE

96-09-470

Appui - Demande au MEFQ

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage permet des procédures de dérogation afin de permettre des agrandissements en zone d'inondation 0-20 ans suite à l'obtention d'une autorisation du MEF provincial et fédéral;

CONSIDÉRANT que cet agrandissement servirait de petit logement pour les beaux-parents du demandeur;

Le 3 septembre 1996

CONSIDÉRANT qu'il faut donner toutes les chances possibles aux citoyens désireux de garder leurs parents en milieu familial;

CONSIDÉRANT qu'il y a beaucoup de coupures gouvernementales dans ce domaine ainsi que dans les milieux hospitaliers;

CONSIDÉRANT que toutes les normes d'immunisation du MEFO concernant les zones d'inondation seront respectées;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de monsieur Gaétan Ricard adressée au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec à l'effet d'agrandir sa résidence située au 64, rue Demontigny, soit en zone d'inondation 0-20 ans.

ADOPTÉE

96-09-471

Renoncement à une partie d'emprunt du règlement # 742

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 742 (réfection de la rue Chavigny) sont maintenant terminés et qu'ils ont coûté 464 042,66 \$;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée entre le ministère des Affaires municipales et la Ville de Trois-Rivières-Ouest concernant l'aide financière aux fins de réaliser ces travaux dans le cadre du volet 1 du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec»;

CONSIDÉRANT que le montant de l'aide a été révisé, passant de 306 134 \$ prévu à 283 772 \$ réalisé;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 441 886 \$ et qu'il reste donc 22 156,66 \$ à financer;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 3 septembre 1996

que la Ville renonce au solde à emprunter du règlement # 742, qu'elle contribue à ce règlement, à même le budget de l'année courante, pour une somme de 22 156,66 \$ et qu'elle ferme ce règlement.

ADOPTÉE

96-09-472

Compte rendu SPI-96-07 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu SPI-96-07 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 27 août 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE

96-09-473

Crédits supplémentaires au règlement # 763

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 25 000 \$ au règlement suivant, pour permettre d'accepter la soumission :

Règlement	Dépenses autorisées	Crédits supplémentaires	Budget ajusté
763 - Neutralisation de l'eau	309 000 \$	25 000 \$	334 000 \$

et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE

96-09-474

Modifications - Règlement # 744-B

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 3 septembre 1996

que les articles 4, 14 et 15 du règlement # 744, lesquels sont modifiés à l'article 2 du règlement # 744-B (rues Ledoux et Saint-Aubin), soient modifiés de la façon suivante :

ARTICLE 4 Pour payer une partie de cette dépense, soit la somme de 84 502 \$, le conseil approprie cette somme à même les fonds généraux qui représentent la part des promoteurs et le paiement comptant. Ce montant est payable comptant aux fonds généraux par les promoteurs des terrains inscrits à l'annexe I du règlement et il est imposé sur la base du règlement de participation des promoteurs (577-L).

ARTICLE 14 Il est par le règlement imposé et sera prélevé annuellement une taxe spéciale à un taux suffisant réparti suivant le frontage des terrains riverains, tel que décrit à l'annexe I du règlement, pour pourvoir au paiement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt jusqu'à concurrence de 430 347 \$.

Pour les lots de coin et les terrains irréguliers, le calcul se fait de la façon du règlement # 567-C.

ARTICLE 15 Pour le solde de l'emprunt, soit 61 072 \$, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur tous les biens-fonds de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

et que l'annexe I dudit règlement soit modifiée par l'ajout des lots suivants du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Nombre	# de lots	Superficie (M ² carré)	Frontage réel (M)	Frontage corrigé	Frontage excédentaire	Promoteur	Part Comptant	Participation totale
37	25-144			11.20		992 \$		992 \$
38	25-143, 23-176			11.49		1 018 \$		1 018 \$
39	25-145, 23-178			12.34		1 093 \$		1 093 \$
40	23-177			12.88		1 141 \$		1 141 \$

ADOPTÉE

Le 3 septembre 1996

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet de présenter à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues de Montlieu, Blain et Chauveau et autorisant une dépense n'excédant pas 251 642 \$ et un emprunt de 206 235 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-09-475

Mandat - André Gingras & associés inc.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil mandate la firme «André Gingras & associés inc.» pour agir à titre de consultant dans le dossier d'assurance collective et ce, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 7 500 \$ (taxes en sus), la première année du contrat et de 3 000 \$ (taxes en sus) les années subséquentes s'il y a lieu, le tout tel que décrit dans leur offre de service modifiée du 28 août 1996. Ces honoraires seront prévus à même le devis de l'assurance collective.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 2036 (plan d'urbanisme).

MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 3031 (zonage).

Ministre des Affaires municipales : Révision de l'aide financière dans le cadre des travaux d'infrastructures Canada-Québec (revitalisation du boulevard Jean-XXIII, phase 2).

Association régionale des familles d'accueil à l'enfance du centre du Québec inc. : Demande d'aide financière.

Le 3 septembre 1996

CÉDIC : Douzième édition du Gala de la Cédic et des Chambres de Commerce.

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 16 septembre 1996

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 septembre 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Consultation

Lors de l'assemblée de consultation sur le règlement # 3033, tenue ce 16 septembre 1996, monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville a, dans un premier temps, informé la population sur la modification présentée. Une période de questions et réponses a suivi.

96-09-476

Procès-verbal de la séance régulière du 3 septembre 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 septembre 1996.

ADOPTÉE

96-09-477

Liste de comptes C-33-96

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de comptes C-33-96 concernant les chèques 59612, 59912 à 60000 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 602 887,91 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

Le 16 septembre 1996

96-09-478

Liste de comptes C-34-96

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de comptes C-34-96 concernant les chèques 60001 à 60099 inclusivement, pour un montant total de déboursés de 340 381,91 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-09-479

Liste de mutations M-12-96

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la liste de mutations M-12-96 couvrant la période du 16 au 30 juin 1996, pour un montant total de revenus de 25 821,76 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-09-480

Liste de mutations M-13-96

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de mutations M-13-96 couvrant la période du 1^{er} au 31 juillet 1996, pour un montant total de revenus de 21 857,16 \$, soit adoptée telle que présentée par le trésorier.

ADOPTÉE

96-09-481

Suppléance à la mairie

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 16 septembre 1996

que monsieur Yves Lévesque, conseiller, soit nommé maire suppléant pour une période de trois mois à compter du 1^{er} octobre 1996.

ADOPTÉE

96-09-482

Règlement # 772

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 772 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues de Montlieu, Blain et Chauveau et autorisant une dépense n'excédant pas 251 642 \$ et un emprunt de 206 235 \$*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

96-09-483

Règlement # 3033

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 3033 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. André Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Maheu et autorisant une dépense n'excédant pas 255 115 \$ et un emprunt de 211 696 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Le 16 septembre 1996

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant la détermination des modalités de calcul du nombre de mètres imposables pour les lots rectangulaires ou non, les lots situés à un carrefour ainsi que ceux adjacents à un ravin et abrogeant le règlement # 567-C et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-09-484

Rôle d'évaluation 1997

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le rôle d'évaluation pour l'année 1997, au montant de 770 904 900 \$ (valeur imposable de 726 361 000 \$ et valeur non imposable de 44 543 900 \$), soit accepté tel que présenté par la firme Évaluations L.G.P. (1985) enr.

ADOPTÉE

96-09-485

Rôle locatif 1997

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le rôle locatif pour l'année 1997, au montant de 16 416 200 \$ (valeur imposable de 16 212 800 \$ et valeur non imposable de 203 400 \$), soit accepté tel que présenté par la firme Évaluations L.G.P. (1985) enr.

ADOPTÉE

96-09-486

Liste des salaires du personnel non-syndiqué

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la liste des salaires du personnel non-syndiqué pour la période du 1^{er} octobre 1996 au 31 mars 1997 soit adoptée telle que présentée par le service des ressources humaines.

ADOPTÉE

Le 16 septembre 1996

96-09-487

Soumissions - Services municipaux, rue Goyer

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le prolongement des services municipaux de la rue Goyer, ont été ouvertes le 10 septembre 1996 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
J.P. Doyon Itée	87 416,30 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	65 640,13 \$
Gaston Paillé Itée	75 082,58 \$
A. Plamondon & fils inc.	76 566,71 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	65 019,84 \$
Lionel Deshaies inc.	70 519,34 \$
Les Entreprises Maskinongé inc.	65 328,09 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Aménagements Pluri-Services inc.» au montant de 65 019,84 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 771 et ce, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉE

Le 16 septembre 1996

96-09-488

Plan de cadastre

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 3 septembre 1996, portant sur la subdivision d'une partie des lots 23 et 25 par la création des lots 23-176 à 23-178 et 25-143 à 25-146 inclusivement, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de La Société Immobilière Dupont inc., soit accepté tel que présenté (dossier 39 873, minute 6035).

ADOPTÉE

96-09-489

Contrat de cession pour rue

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour rue du lot 25-146 (rue Ledoux), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à La Société Immobilière Dupont inc.

ADOPTÉE

96-09-490

Plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 11 septembre 1996, portant sur la subdivision d'une partie des lots 160, 161 et 162 par la création des lots 160-999 à 160-1013, 161-618 à 161-630 et 162-830 à 162-835 inclusivement, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay Itée, soit accepté tel que présenté (dossier 39 840, minute 6049).

ADOPTÉE

Le 16 septembre 1996

96-09-491

Contrat de cession pour rues et servitude

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour rue des lots 160-1007 (rue Chauveau), 160-1013 et 161-618 (rue Blain) et 161-630 (rue de Montlieu) et de servitude du lot 162-830, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay Ltée.

ADOPTÉE

96-09-492

Semaine interculturelle nationale

CONSIDÉRANT que la Semaine interculturelle nationale est une occasion privilégiée de réaliser des activités portant sur les enjeux du rapprochement interculturel et sur l'établissement de relations harmonieuses entre les citoyens et citoyennes, peu importe l'origine ethnique, le sexe, la religion ou l'âge des personnes;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la semaine du 8 au 15 novembre 1996 soit proclamée "*Semaine interculturelle nationale*", sous le thème «l'occasion d'agir ensemble pour façonner notre avenir commun».

ADOPTÉE

96-09-493

Compte rendu R-06-96 - Comité de circulation

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

Le 16 septembre 1996

que le compte rendu R-06-96 de la réunion du comité de circulation, tenue le 28 août 1996, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE

96-09-494

Compte rendu # 08-96 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu # 08-96 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 22 août 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE

96-09-495

Subvention - Parc-école Sainte-Catherine-de-Sienne

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal accepte de verser un montant de 20 000 \$ à l'école Sainte-Catherine-de-Sienne à titre de subvention pour l'aménagement de son parc-école. Le conseil approprie cette somme au budget du projet 96-00.

ADOPTÉE

96-09-496

Plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 13 septembre 1996, portant sur la subdivision d'une partie des lots 138 et 140 par la création des lots 138-10 à 138-15 et 140-60 à 140-76 inclusivement, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Les Constructions Gilles Gagnon inc., soit accepté tel que présenté (dossier 39 661, minute 6055).

Le 16 septembre 1996

ADOPTÉE

96-09-497

Contrat de cession pour rue

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour rue du lot 140-76 (rue Maheu), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Les Constructions Gilles Gagnon inc.

ADOPTÉE

96-09-498

Changement d'utilisation du lot P.-27

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat pour le changement d'utilisation, du lot P.-27 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, moyennant un coût de 16 130,33 \$ (incluant TPS et TVQ), appartenant au ministère des Transports, le tout tel que décrit au dossier # 9-96-00272-1 dudit ministère. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant les articles 20.0 à 20.27 du règlement # 1000 portant sur les animaux domestiques et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-09-499

Vente du lot P.-27 à Jean Fréchette Itée

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

Le 16 septembre 1996

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec Jean Fréchette ltée, un contrat de vente du lot P.-27 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au montant de 24 801,08 \$ (incluant TPS & TVQ, le 10% pour parc et les frais inhérents); les frais notariés ainsi que les taxes municipales et scolaires sont à la charge du futur acquéreur à compter de ce jour.

ADOPTÉE

96-09-500

Boîtes postales - Société canadienne des Postes

CONSIDÉRANT le réaménagement du boulevard Saint-Jean et la mise en place d'une piste cyclable;

CONSIDÉRANT la demande du 12 mars 1996 de la Société canadienne des postes à l'effet de modifier le service de boîtes postales rurales en boîtes postales communautaires;

CONSIDÉRANT la résolution d'appui # 96-04-169 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest du 1^{er} avril 1996;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Société canadienne des postes de bien vouloir compléter, avec diligence, d'ici un mois, les travaux d'installation des boîtes postales communautaires sur le boulevard Saint-Jean et ce, puisque cette artère fait partie d'une ville urbanisée et non située dans un milieu rural.

ADOPTÉE

96-09-501

Félicitations - Dany Dubé

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

Le 16 septembre 1996

que le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à Dany Dubé pour sa récente nomination à titre d'entraîneur de l'équipe de hockey nationale de France.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Ministère de l'Environnement et de la Faune : Gestion des neiges usées.

CRD-04 : Réseau cyclable.

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 2035 (plan d'urbanisme).

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 3031 (zonage).

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 17 septembre 1996

Règlement # 771

ASSEMBLÉE DES ÉLECTEURS concernant le règlement # 771 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Goyer et autorisant une dépense n'excédant pas 163 353 \$ et un emprunt de 138 268 \$.*

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 17 septembre 1996, je déclare que ledit règlement # 771 est réputé avoir été approuvé par les électeurs et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 18 septembre 1996

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 septembre 1996, à 8 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire suppléant monsieur Yves Lévesque; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle et M. Jean-Noël Groleau.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, monsieur le maire Jean-Charles Charest et messieurs les conseillers Claude Lacroix, André Carle et Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

Le sujet suivant est pris en considération :

- 1- Résolution afin que le règlement # 773 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Maheu et autorisant une dépense n'excédant pas 255 115 \$ et un emprunt de 211 696 \$*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

96-09-502

Règlement # 773

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

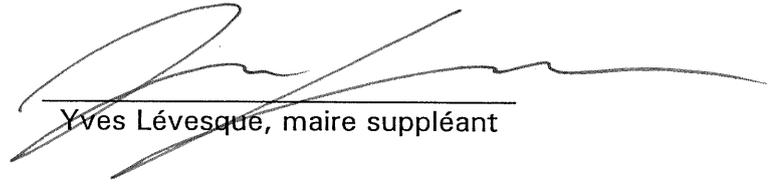
APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 773 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Maheu et autorisant une dépense n'excédant pas 255 115 \$ et un emprunt de 211 696 \$*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE

Le 18 septembre 1996

Sur ce, la séance est levée.



Yves Lévesque, maire suppléant



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

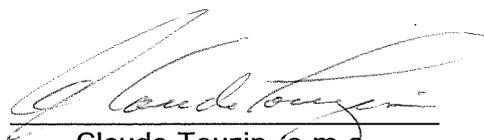
Le 1^{er} octobre 1996

Règlement # 772

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 772 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues de Montlieu, Blain et Chauveau et autorisant une dépense n'excédant pas 251 642 \$ et un emprunt de 206 235 \$.*

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 1^{er} octobre 1996, je déclare que ledit règlement # 772 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

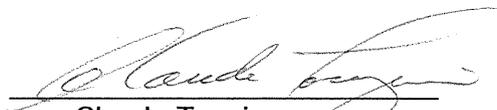
Le 1^{er} octobre 1996

Règlement # 773

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 773 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Maheu et autorisant une dépense n'excédant pas 255 115 \$ et un emprunt de 211 696 \$.*

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 1^{er} octobre 1996, je déclare que ledit règlement # 773 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 7 octobre 1996

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 18 septembre 1996 et qu'il soit adopté par le Conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Louise Gélinas déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison du paiement d'un compte à son époux puisqu'il fait l'entretien du site du Calvaire. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.

96-10-505

Liste de comptes C-35-96

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le Conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-35-96 concernant les chèques 60077, 60100 à 60205 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 17 septembre 1996 et en autorise le paiement au montant total de 570 509,16 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Louise Gélinas se joint maintenant au Conseil.

96-10-506

Liste de comptes C-36-96

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le Conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-36-96 concernant les chèques 59895, 60206 à 60277 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 25 septembre 1996 et en autorise le paiement au montant total de 736 763,85 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-507

Liste de comptes C-37-96

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 7 octobre 1996

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 octobre 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations madame la conseillère Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Madame la conseillère Nicole Laroche et monsieur le conseiller Claude Lacroix motivent leur absence pour raisons personnelles.

96-10-503

Procès-verbal - Séance ordinaire du 16 septembre 1996

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 1996 et qu'il soit adopté par le Conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-504

Procès-verbal - Séance spéciale du 18 septembre 1996

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

Le 7 octobre 1996

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-37-96 concernant les chèques 60278 à 60344 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 2 octobre 1996 et en autorise le paiement au montant total de 267 636,74 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-508

Liste de mutations M-14-96

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de mutations M-14-96 couvrant la période du 1^{er} au 30 août 1996, pour un montant total de revenus de 19 421,44 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-509

Règlement # 567-D

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement # 567-D intitulé *Règlement concernant la détermination des modalités de calcul du nombre de mètres imposables pour les lots rectangulaires ou non, les lots situés à un carrefour ainsi que ceux adjacents à un ravin et abrogeant le règlement # 567-C*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-510

Règlement # 1000.40

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

Le 7 octobre 1996

que le règlement # 1000.40 intitulé *Règlement modifiant les articles 20.0 à 20.27 du règlement # 1000 portant sur les animaux domestiques*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-511

Compte rendu # 09-96 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu # 09-96 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 12 septembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-512

Compte rendu R-09-96 - Comité environnemental

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu R-09-96 de la réunion du comité environnemental, tenue le 19 septembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-513

Compte rendu SPI-96-08 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu SPI-96-08 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 24 septembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 7 octobre 1996

96-10-514

Compte rendu - Comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 3 juillet 1996

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 3 juillet 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-515

Compte rendu - Comité Ville en santé du 4 septembre 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité Ville en santé, tenue le 4 septembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-516

Compte rendu R-07-96 - Comité de circulation

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu R-07-96 de la réunion du comité de circulation, tenue le 26 septembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-517

Compte rendu - Comité «Villes, villages et campagnes fleuries» du 17 septembre 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

Le 7 octobre 1996

que le compte rendu de la réunion du comité «Villes, villages et campagnes fleuries», tenue le 17 septembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-518

Compte rendu # 5 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu # 5 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 24 septembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions

Ouverture des soumissions - Cours d'eau Bettez

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la canalisation du cours d'eau Bettez, ont été ouvertes le 24 septembre 1996 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
	Gaston Paillé Itée	Alternative A
	Alternative B	202 523,68 \$
Coffrages Mauricien inc.	Alternative A	290 894,82 \$
	Alternative B	---
Aménagements Pluri-Services inc.	Alternative A	261 468,03 \$
	Alternative B	261 012,78 \$
J.P. Doyon Itée	Alternative A	260 303,13 \$
	Alternative B	231 631,84 \$
La cie de Construction Dollard Itée	Alternative A	240 351,06 \$
	Alternative B	244 093,96 \$
Les Entreprises Maskinongé inc.	Alternative A	290 067,82 \$
	Alternative B	292 312,73 \$
André Cyrenne inc.	Alternative A	295 694,40 \$
	Alternative B	265 764,12 \$

Le 7 octobre 1996

Après l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville les remet à M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet pour analyse et rapport.

96-10-519

Soumissions - Rue Ledoux

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le prolongement des services de la rue Ledoux, ont été ouvertes le 1^{er} octobre 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
J.P. Doyon ltée	31 649,33 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	19 036,09 \$
Gaston Paillé ltée	24 655,08 \$
Lionel Deshaies inc.	25 467,12 \$
André Bouvet ltée	24 144,18 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Construction Yvan Boisvert inc.» au montant de 19 036,09 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le Conseil approuve cette somme au budget du règlement # 744-B.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 7 octobre 1996

96-10-520

Soumissions - Éclairage de parcs

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'éclairage de parcs, ont été ouvertes le 1^{er} octobre 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Jean Caron & fils inc.	25 112,09 \$
R. Dubuc inc.	24 712,02 \$
Les Entreprises J. Guimond inc.	27 049,72 \$
Les Installations Électriques D.G. inc.	33 376,12 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «R. Dubuc inc.» au montant de 24 712,02 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le Conseil approuve cette somme au budget du projet # 96-00 qui sera modifié afin de prévoir l'affectation de cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-521

Soumissions - Aménagement des stationnements, parcs Marion et Laviolette

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'aménagement des stationnements, parcs Laviolette et Marion, ont été ouvertes le 1^{er} octobre 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent

Le 7 octobre 1996

Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Jocelyn Gariépy, surveillant de chantier, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Pagé Construction, division Simard-Beaudry inc.	63 737,62 \$
Construction et Pavage Maskimo ltée	72 963,85 \$
Les Constructions et Pavages Continental, division 3264556 Canada inc.	82 391,96 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Pagé Construction, division de Simard-Beaudry inc.» au montant de 63 737,62 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le Conseil approprie cette somme au budget des projets # 96-01 et 96-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-522

Entente 9-1-1 - WÔLINAK

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec le Conseil de Bande des Abénakis de WÔLINAK, une convention pour la conclusion

Le 7 octobre 1996

d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-523

Entente 9-1-1 - Secteur Duval à Saint-Grégoire

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la Ville de Bécancour, une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1 au secteur Duval à Saint-Grégoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-524

Congrès «Les arts et la Ville»

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que madame Nicole Laroche, conseillère, soit autorisée à participer au congrès «Les arts et la Ville» qui se tiendra à Lévis les 25, 26 et 27 octobre 1996 et qu'un montant maximum de 200 \$ lui soit alloué. Le Conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-525

Gala de la CÉDIC et des Chambres de commerce 1996

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Conseil municipal procède à la réservation de huit billets, au coût de 65 \$ chacun, pour le Gala de la CÉDIC et des

Le 7 octobre 1996

Chambres de commerce 1996, qui se tiendra à Trois-Rivières le 11 octobre prochain et que ce montant soit pris à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-526

Budget supplémentaire - OMHTRO

CONSIDÉRANT les avis d'infractions émis à l'OMHTRO par la Régie du bâtiment;

CONSIDÉRANT les poursuites intentées par la Société d'habitation du Québec contre les professionnels responsables de vices de construction aux résidences Carrier et Le Châtelain;

CONSIDÉRANT la non-disponibilité budgétaire de l'OMHTRO pour ces travaux;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de déboursier un montant supplémentaire de 5 769 \$, représentant la proportion de la Ville pour les travaux de réparation des vices de construction aux résidences Carrier (03047) et Le Châtelain (03206). Le Conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-527

Représentante des locataires - OMHTRO

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que madame Christiane Mailhot soit nommée représentante des locataires, catégorie familles, au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour une période de trois (3) ans à compter du 17 septembre 1996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 7 octobre 1996

96-10-528

Emprunt de 1 850 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 850 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlement numéro	Pour un montant de
175	147 000 \$
275	787 500 \$
488	316 051 \$
766	599 449 \$

CONSIDÉRANT qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

que les billets seront signés par le maire et le trésorier;

que les billets seront datés du 15 octobre 1996;

que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi-annuellement;

que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Le 7 octobre 1996

#	(\$)
1.-	51 200
2.-	55 100
3.-	58 100
4.-	63 800
5.-	68 700
5.-	1 553 100 (à renouveler)

que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 15 octobre 1996); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements énumérés ci-dessus, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

que la Ville avait, le 30 juillet 1996, un montant de 322 600 \$ à renouveler sur un emprunt original de 357 400 \$, pour une période de 15 ans, en vertu du règlement numéro 488;

qu'un montant total de 41 049 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 281 551 \$;

que la Ville emprunte les 281 551 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 2 mois et 15 jours au terme original du règlement mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-529

Acceptation de l'offre de financement par billets

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire de Sainte-Catherine-de-Sienne pour son emprunt de 1 850 000 \$ par billets en vertu des règlements

Le 7 octobre 1996

numéros 175, 275, 488 et 766, au prix de 100 % et échéant en série 5 ans comme suit :

51 200 \$	6,07 %	15 octobre 1997
55 100 \$	6,07 %	15 octobre 1998
58 100 \$	6,07 %	15 octobre 1999
63 800 \$	6,07 %	15 octobre 2000
1 621 800 \$	6,07 %	15 octobre 2001

que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-530

Gagnants du concours "Ville fleurie 1996"

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que les personnes suivantes soient proclamées gagnantes du concours "Ville fleurie 1996" :

Catégorie «Aménagement artisanal»	
• <i>District du Carrefour</i> M. Mario Julien 548, rue de Sienna	• <i>District Marion</i> M. Sylvain Bolduc 760, rue Brosseau
• <i>District Terrasse du Fleuve</i> Mme Michelle Morin 7, rue Duval	• <i>District Mauricien</i> Mme Lorraine Trudel Beudet 285, rue Garneau
• <i>District Richelieu</i> Mme Murielle Laneuville 3125, rue Duberger	• <i>District de la Montagne</i> Mme Suzanne L'Heureux 6446, rue Quirion
• <i>District de Cherbourg</i> M. Normand Leclair 3850, rue de Turenne	• <i>District Rosemont</i> Mme Marie-Claude Lapointe 3095, rue du Long-Sault

Le 7 octobre 1996

Catégorie «Aménagement professionnel»	
• <i>District du Carrefour</i> M. Rolland Fréchette 180, rue des Dominicains	• <i>District Marion</i> M. Réjean Labonté 5760, rue Bellefeuille
• <i>District Terrasse du Fleuve</i> Mme Denise Benoit 7783, rue Notre-Dame	• <i>District Mauricien</i> M. François Bourassa 7805, chemin Ste-Marguerite
• <i>District Richelieu</i> M. Daniel Bellerive 5255, chemin Ste-Marguerite	• <i>District de la Montagne</i> Mme Lise Matteau 3385, rue Routhier
• <i>District de Cherbourg</i> Mme Christine Lacerte 5100, rue De Tilly	• <i>District Rosemont</i> Mme Louise Laquerre 4005, rue de Bernières

Catégorie «Appartement»	Catégorie «Balcon et Fenêtre»
• <i>District du Carrefour</i> Mme Jocelyne Abbott 452, rue Laporte # 306	• <i>District Marion</i> Mme Jacinthe Guévin 853, rue Huard

Catégorie «Commerce»	Catégorie «Maison fleurie»
• <i>District du Carrefour</i> <i>Castel des Prés inc.</i> 5800, boul. Royal	• <i>District de la Montagne</i> Mme Liliane Lessard et M. Fernand Papillon 6190, rue des Pins

Catégorie «Jeunes plantations»	
• <i>District Marion</i> Mme Berthe Daigle Mme Renée de la Chevrotière 5930, boul. Marion	Mme Cécile Richard Mme Manon Larivière

que le Conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à tous les membres du comité pour le succès remporté par l'organisation du concours et les remercie de l'excellent travail ainsi que de leur implication à l'embellissement de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 7 octobre 1996

96-10-531

Démission de monsieur Jean-François Corbeil

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la démission de monsieur Jean-François Corbeil, à titre de policier-pompier suppléant, soit acceptée à compter du 8 septembre 1996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-532

Démission de monsieur François Beaulieu

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la démission de monsieur François Beaulieu, à titre de policier-pompier suppléant, soit acceptée à compter du 7 septembre 1996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-533

Démission de monsieur Serge-Alexandre Gervais

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la démission de monsieur Serge-Alexandre Gervais, à titre de policier-pompier suppléant, soit acceptée à compter du 8 septembre 1996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-534

Engagement de monsieur Rémy Beaulieu

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 7 octobre 1996

que monsieur Rémy Beaulieu soit engagé à titre de pompier à temps partiel à compter du 1^{er} novembre 1996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-535

Engagement de monsieur Jean-Pierre Héroux

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que monsieur Jean-Pierre Héroux soit engagé à titre de pompier à temps partiel à compter du 1^{er} novembre 1996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-536

Appui - Fédération des familles pour la paix mondiale

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest exprime son appui à madame Hak Ja Han Moon, co-fondatrice de la Fédération des familles pour la paix mondiale et ce, à l'occasion de la conférence qu'elle donnera à Montréal le 9 octobre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-537

Renoncement à une partie d'emprunt du règlement # 744-B

CONSIDÉRANT que les revenus provenant du financement temporaire atteindront 45 881 \$, soit une augmentation de 5 007 \$;

CONSIDÉRANT que le total des dépenses sera inférieur à 560 730 \$, d'où une économie de 51 821 \$;

CONSIDÉRANT que, suite à la résolution # 96-09-474, la part des promoteurs a augmenté de 4 244 \$;

CONSIDÉRANT que, suite à la révision des dépenses, le montant de financement de 61 072 \$ prévu à l'article 15 n'est plus requis;

Le 7 octobre 1996

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville renonce à emprunter un montant de 61 072 \$ et que l'article 3 du règlement 744, lequel est modifié à l'article 2 du règlement #744-B (Ledoux et Saint-Aubin) soit modifié de la façon suivante :

ARTICLE 3 Pour payer une partie de la dépense, soit 45 881 \$, il est imposé et sera prélevé sur tous les immeubles imposables construits ou non et situés en bordure des rues Ledoux et St-Aubin (tel qu'établi à l'annexe I), une taxe spéciale dans l'année de la fin des travaux ou suivant celle-ci sur la base du frontage de ces immeubles tel qu'établi à l'annexe I du règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-538

Tarification du service Internet - Bibliothèque

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la tarification du service Internet à la bibliothèque soit établie de la façon suivante :

Abonnés	2,00 \$ par heure 1,00 \$ par demi-heure supplémentaire <i>Carte</i> : 10,00 \$ pour 10 heures d'utilisation
Non-abonnés	7,00 \$ par heure 3,50 \$ par demi-heure supplémentaire
Impression	0,50 \$ la page
Importation de données (incluant l'achat d'une disquette)	4,00 \$

et ce, à compter du 1^{er} novembre 1996.

Le 7 octobre 1996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-539

Crédits supplémentaires au projet # 96-01

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Conseil vote des crédits supplémentaires de 50 000 \$ au projet # 96-01 (fonds de roulement 1996) pour permettre la dépense suivante : pavage du stationnement au parc Laviolette et que ce montant soit pris à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-540

Suspension d'un employé de la Ville de Trois-Rivières-Ouest

CONSIDÉRANT qu'il a été porté à la connaissance du Conseil municipal des faits concernant un employé surnuméraire au service des travaux publics de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

CONSIDÉRANT les manquements de l'employé concerné;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir impératif du Conseil municipal de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir la plus grande efficacité possible en ce qui a trait au travail exécuté par le personnel de la Ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que monsieur Jean-Claude Bédard, employé surnuméraire au service des travaux publics de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit suspendu de ses fonctions, sans salaire, pour une période de trois (3) jours, soit jeudi le 10, vendredi le 11 et mardi le 15 octobre 1996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 7 octobre 1996

96-10-541

Subvention - Dépouillement de l'arbre de Noël

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Conseil municipal autorise l'octroi d'une subvention de 250 \$ au comité parrainé par monsieur André Bourassa, afin de défrayer une partie du coût de l'organisation du dépouillement de l'arbre de Noël à l'intention des enfants de tous les employés. Le Conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-542

Félicitations - Yves Trépanier, Opérateur Pro 1996

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le Conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à monsieur Yves Trépanier, opérateur au service des travaux publics de la Ville, pour sa remarquable performance ainsi que l'obtention du titre «*Opérateur Pro 1996*» décerné lors de la compétition d'opérateurs, organisée à l'occasion de la journée de l'APOM qui a eu lieu le 20 septembre 1996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-543

Félicitations - Contremaîtres et employés du service des travaux publics - Journée de l'APOM

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le Conseil municipal félicite sincèrement tous les contremaîtres et les employés du service des travaux publics, et plus particulièrement monsieur Alain Gagnon, qui ont collaboré à l'organisation, la réalisation et au succès de la journée de l'APOM, le 20 septembre dernier, et tient à les remercier pour leur dévouement, leur implication et leur esprit communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 7 octobre 1996

96-10-544

Mini-golf

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le greffier de la ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisé à enchérir et à se porter acquéreur des biens vendus lors de la vente en justice devant avoir lieu dans le dossier 400-02-001754-967, le tout pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Ministère des Transports : Changement d'utilisation du lot P.-27.

Elans de la Mauricie : Demande d'aide financière.

Ministère de la Culture : Subvention pour les travaux effectués au monument historique Le Calvaire.

Commission de toponymie : Nomination de monsieur Philippe Vaillancourt à titre de président.

Madame Isabelle Boudreau : Remerciements pour le trottoir de la rue Bellefeuille.

Pétition : Installation d'un arrêt à l'intersection boulevard Saint-Jean et chemin Sainte-Marguerite.

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 771 (rue Goyer).

Le 7 octobre 1996

Sur ce, la séance est levée.



Jean-Charles Charest, maire



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 15 octobre 1996

Règlement # 3032

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 3032 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000* et portant sur le **District Marion - Zone 185 C.**

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 15 octobre 1996, je déclare que ledit règlement # 3032 **District Marion - Zone 185 C** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

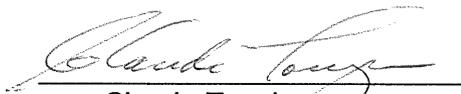
Le 15 octobre 1996

Règlement # 3032

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 3032 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000* et portant sur le **District Marion - Zones 116 Ra et 410 Rad**.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 15 octobre 1996, je déclare que ledit règlement # 3032 **District Marion - Zones 116 Ra et 410 Rad** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

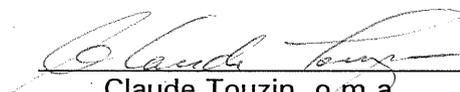
Le 15 octobre 1996

Règlement # 3032

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 3032 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000* et portant sur les usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) dans certaines zones commerciales.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 15 octobre 1996, je déclare que ledit règlement # 3032 (usages tels que tavernes, brasseries, salles de danse et établissements où l'on sert à boire (boissons alcooliques) dans certaines zones commerciales) est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

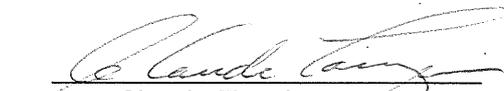
Le 15 octobre 1996

Règlement # 3033

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 3033 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000* et portant sur le **District Mauricien - Zone 108 Ra²**.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 15 octobre 1996, je déclare que ledit règlement # 3033 **District Mauricien - Zone 108 Ra²** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 21 octobre 1996

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 octobre 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

96-10-545

Procès-verbal - Séance ordinaire du 7 octobre 1996

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 1996 et qu'il soit adopté par le Conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-546

Liste de comptes C-38-96

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le Conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-38-96 concernant les chèques 60345 à 60462 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 8 octobre 1996 et en autorise le paiement au montant total de 1 998 459,18 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 21 octobre 1996

96-10-547

Liste de comptes C-39-96

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-39-96 concernant les chèques 60463 à 60545 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 16 octobre 1996 et en autorise le paiement au montant total de 334 401,46 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-548

Compte rendu - Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie du 29 août 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, tenue le 29 août 1996, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-549

Compte rendu - Comité de liaison adolescents-parents du 23 septembre 1996

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 23 septembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-550

Projet de modifications au plan et aux règlements d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

Le 21 octobre 1996

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le projet de modifications au plan et aux règlements d'urbanisme suivants soit adopté :

Les modifications au **plan d'urbanisme** sont les suivantes :

District de la Montagne

- L'aire d'affectation pour parc, située en bordure de l'autoroute 55 côté nord de la rue Lausanne, sera diminuée pour agrandir l'aire d'affectation résidentielle située en bordure ouest de la rue Lausanne.

District Mauricien

- L'aire d'affectation agro-forestière, située en bordure du chemin de service près de l'autoroute 40, sera modifiée afin d'ajouter une aire d'affectation à la fois agro-forestière et d'extraction dans le but de corriger l'étendue de l'ancien site du dépotoir et de permettre l'exploitation d'une sablière.

District Terrasse du Fleuve

- Le tracé des rues pour la section de terrain située entre les rues Bellemare et Doucet et entre la rue Notre-Dame et le fleuve sera modifié.
- L'aire d'affectation pour parc, située en bordure du fleuve, sera annulée et remplacée par une aire d'affectation résidentielle.
- Une aire d'affectation pour parc sera créée en bordure des rues Casgrain et Boivin.

Les modifications aux **règlements d'urbanisme** sont les suivantes :

- Dans toutes les zones du territoire de la ville, les usages et constructions autorisés dans les cours avant seront autorisés dans les cours arrière avec l'application des marges de recul les moins restrictives.

Le 21 octobre 1996

- Dans toutes les zones du territoire de la ville, les thermopompes seront ajoutées aux items interdits dans les cours avant.
- Dans toutes les zones du territoire de la ville en milieu urbanisé, les arbres morts devront obligatoirement être coupés.
- Dans toutes les zones du territoire de la ville, sur toutes les façades de tout bâtiment donnant sur une rue, il sera interdit de construire des escaliers extérieurs en tout ou en partie conduisant à un niveau de plancher autre que le rez-de-chaussée.

District Mauricien

- À l'intérieur des zones 231 Ra¹, 231 Ra², 230 Se, 229 Tb et 255 C situées en bordure du boulevard Saint-Jean, il sera dorénavant obligatoire d'être desservi par le service d'égout sanitaire.
- La zone agricole 200 A située à environ 110 mètres en bordure nord du boulevard Jean-XXIII sera diminuée pour créer la nouvelle zone d'extraction agricole 424 E/A qui elle se situera à environ 670 mètres à partir du boulevard Jean-XXIII et englobera une partie des lots 88, 93, 94, 95, 96 et 97 et sera appuyée dans sa partie nord à la limite de la zone agro-forestière.
- La zone agricole 273 A située en bordure du chemin de service de l'autoroute 40 sera diminuée pour créer la zone d'extraction agricole 425 E/A qui englobera une partie des lots 95, 96 et 97.
- Les zones 274 A et 416 C situées en bordure du chemin de service de l'autoroute 40 seront diminuées afin d'agrandir la zone agricole 272 A qui englobera une partie des lots 88, 93, 95, 96 et 97.

District Richelieu

- À l'intérieur de la zone résidentielle 171 Rbcd située en bordure des rues Brodeur, Corbeil, Dagenais et Gagnon, le parement extérieur de la façade avant des bâtiments principaux devra être constitué de 75 % de maçonnerie.

Le 21 octobre 1996

District de la Montagne

- La zone de parc 49 Pb située en bordure de l'autoroute 55 côté nord de la rue Lausanne, sera diminuée afin d'agrandir la zone résidentielle 50 Ra¹ située en bordure de la rue Lausanne de façon à englober une partie du lot 145 à l'arrière des lots 145-15, 145-16 et 145-17.

District Terrasse du Fleuve

- Le tracé des rues pour la section de terrain située entre les rues Bellemare et Doucet et entre la rue Notre-Dame et le fleuve sera modifié.
- Les zones résidentielles situées entre les rues Bellemare et Doucet et entre la rue Notre-Dame et le fleuve seront remaniées à l'exception de la zone de parc 339 Pd et de la zone résidentielle 382 Ra² qui seront annulées. Par la même occasion la zone de parc 4 Pb et la zone résidentielle 193 Ra seront créées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le plan d'urbanisme (futur # 2037) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

District de la Montagne

- L'aire d'affectation pour parc, située en bordure de l'autoroute 55 côté nord de la rue Lausanne, sera diminuée pour agrandir l'aire d'affectation résidentielle située en bordure ouest de la rue Lausanne.

District Mauricien

- L'aire d'affectation agro-forestière, située en bordure du chemin de service près de l'autoroute 40, sera modifiée afin d'ajouter une aire d'affectation à la fois agro-forestière et d'extraction dans le but de corriger l'étendue de l'ancien site du dépotoir et de permettre l'exploitation d'une sablière.

Le 21 octobre 1996

District Terrasse du Fleuve

- Le tracé des rues pour la section de terrain située entre les rues Bellemare et Doucet et entre la rue Notre-Dame et le fleuve sera modifié.
- L'aire d'affectation pour parc, située en bordure du fleuve, sera annulée et remplacée par une aire d'affectation résidentielle.
- Une aire d'affectation pour parc sera créée en bordure des rues Casgrain et Boivin.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 (futur # 3034) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

- Dans toutes les zones du territoire de la ville, les usages et constructions autorisés dans les cours avant seront autorisés dans les cours arrière avec l'application des marges de recul les moins restrictives.
- Dans toutes les zones du territoire de la ville, les thermopompes seront ajoutées aux items interdits dans les cours avant.
- Dans toutes les zones du territoire de la ville en milieu urbanisé, les arbres morts devront obligatoirement être coupés.
- Dans toutes les zones du territoire de la ville, sur toutes les façades de tout bâtiment donnant sur une rue, il sera interdit de construire des escaliers extérieurs en tout ou en partie conduisant à un niveau de plancher autre que le rez-de-chaussée.

District Mauricien

- À l'intérieur des zones 231 Ra¹, 231 Ra², 230 Se, 229 Tb et 255 C situées en bordure du boulevard Saint-Jean, il sera dorénavant obligatoire d'être desservi par le service d'égout sanitaire.

Le 21 octobre 1996

- La zone agricole 200 A située à environ 110 mètres en bordure nord du boulevard Jean-XXIII sera diminuée pour créer la nouvelle zone d'extraction agricole 424 E/A qui elle se situera à environ 670 mètres à partir du boulevard Jean-XXIII et englobera une partie des lots 88, 93, 94, 95, 96 et 97 et sera appuyée dans sa partie nord à la limite de la zone agro-forestière.
- La zone agricole 273 A située en bordure du chemin de service de l'autoroute 40 sera diminuée pour créer la zone d'extraction agricole 425 E/A qui englobera une partie des lots 95, 96 et 97.
- Les zones 274 A et 416 C situées en bordure du chemin de service de l'autoroute 40 seront diminuées afin d'agrandir la zone agricole 272 A qui englobera une partie des lots 88, 93, 95, 96 et 97.

District Richelieu

- À l'intérieur de la zone résidentielle 171 Rbcd située en bordure des rues Brodeur, Corbeil, Dagenais et Gagnon, le parement extérieur de la façade avant des bâtiments principaux devra être constitué de 75 % de maçonnerie.

District de la Montagne

- La zone de parc 49 Pb située en bordure de l'autoroute 55 côté nord de la rue Lausanne, sera diminuée afin d'agrandir la zone résidentielle 50 Ra¹ située en bordure de la rue Lausanne de façon à englober une partie du lot 145 à l'arrière des lots 145-15, 145-16 et 145-17.

District Terrasse du Fleuve

- Le tracé des rues pour la section de terrain située entre les rues Bellemare et Doucet et entre la rue Notre-Dame et le fleuve sera modifié.
- Les zones résidentielles situées entre les rues Bellemare et Doucet et entre la rue Notre-Dame et le fleuve seront remaniées à l'exception de la zone de parc 339 Pd et de la zone résidentielle 382 Ra² qui seront annulées. Par la même occasion la zone de parc 4 Pb et la zone résidentielle 193 Ra seront créées.

Le 21 octobre 1996

96-10-551

Soumissions - Entretien ménager - Édifice des travaux publics

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'entretien ménager de l'édifice des travaux publics, ont été ouvertes le 8 octobre 1996 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Nettoyage Houle	Option A - 1 an	11 944,76 \$
	Option B - 3 ans	35 834,28 \$
Marc Roussel	Option A - 1 an	14 647,23 \$
	Option B - 3 ans	43 941,67 \$
Atelier des Vieilles Forges inc.	Option A - 1 an	12 999,90 \$
	Option B - 3 ans	36 756,00 \$
Services Ménagers Trifluviens inc.	Option A - 1 an	15 589,51 \$
	Option B - 3 ans	46 768,54 \$
Supranet enr.	Option A - 1 an	13 000,00 \$
	Option B - 3 ans	39 000,00 \$
Les Services d'entretien Michel Nérin enr.	Option A - 1 an	20 967,72 \$
	Option B - 3 ans	66 207,86 \$
Entretiens Yves Girard	Option A - 1 an	13 104,82 \$
	Option B - 3 ans	39 314,47 \$
Les entretiens Multi Services Michel enr.	Option A - 1 an	14 814,15 \$
	Option B - 3 ans	44 442,45 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'option B de la soumission de la firme «Nettoyage Houle enr.» au montant de 35 834,28 \$ [soit 11 944,76 \$ pour la première année, 11 944,76 \$ pour la deuxième année et 11 944,76 \$ pour la troisième année] (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le

Le 21 octobre 1996

maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le Conseil approprie ces sommes au budget courant de chacune de ces années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-552

Soumissions - Chlorure de sodium

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de chlorure de sodium, ont été ouvertes le 15 octobre 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques; Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
	Sifto Canada inc.	Livré
	Non livré	51,00 \$/ton.m.
Sel Akzo Nobel Itée	Livré	60,81 \$/ton.m.
	Non livré	51,00 \$/ton.m.
Mines Seleine, division de la Société Canadienne de sel Itée	Livré	52,29 \$/ton.m.
	Non livré	53,50 \$/ton.m.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Mines Seleine, division de la Société canadienne de sel Itée» au montant total de 119 174,14 \$ (taxes incluses), soit une quantité estimée de 2 000 tonnes au prix de 52,29 \$ (taxes en sus) par tonne métrique livré, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 21 octobre 1996

96-10-553

Soumissions - Rues Blain, Chauveau et de Montlieu

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le prolongement des services des rues Blain, Chauveau et de Montlieu, ont été ouvertes le 15 octobre 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
La cie de Construction Dollard ltée	188 650,45 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	155 762,34 \$
Gaston Paillé ltée	175 249,92 \$
André Cyrenne inc.	182 436,04 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	158 419,02 \$
Desbiens Techni-Services inc.	193 808,82 \$
Sintra inc. (Région Centre du Québec)	161 189,37 \$
André Bouvet ltée	149 282,48 \$
Les Constructions et Pavages Continental, division 3264556 Canada inc.	199 136,36 \$
Les Entreprises Maskinongé inc.	181 072,75 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «André Bouvet ltée» au montant de 149 282,48 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le Conseil approuve cette somme au budget du règlement # 772.

Le 21 octobre 1996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-554

Soumissions - Murets, boulevard Saint-Jean

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la mise en place de murets sur le boulevard Saint-Jean, ont été ouvertes le 12 septembre 1996 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Terrassements modernes enr.	10 515,77 \$
Rambo enr.	11 714,80 \$
Les Jardins Gaétan Chassé	11 921,86 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Terrassements modernes enr.» au montant de 10 515,77 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approuve cette somme au budget du règlement # 761.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-555

Protocole d'entente 96-98 - Association des employés cadres

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire, le président du comité de relations de travail et le directeur général soient autorisés à signer le protocole d'entente entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et l'Association des

Le 21 octobre 1996

employés cadres pour la période du 1^{er} janvier 1996 au 31 décembre 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-556

Convention de partenariat - Commission scolaire de Chavigny

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer la convention de partenariat entre la Commission scolaire de Chavigny et la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-557

Contrat de servitude d'égout pluvial

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude d'égout pluvial de :

3 m X 32 m X 6 m sur le lot 9-42 et de
6 m X 6 m + 23 m X 28,64 m sur le lot 9-37

du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situés sur le boulevard Marion et appartenant à M. Alain Déziel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-558

Mandat - Hamel, Roy, Pinard, arpenteurs-géomètres

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le Conseil mandate la firme «Hamel, Roy, Pinard, arpenteurs-géomètres» pour procéder à la prise de photographies aériennes du territoire de la Ville pour fins de

Le 21 octobre 1996

mise à jour de la carte minimale 1/1000 et ce, pour un montant de 5 412,86 \$, le tout tel que décrit dans leur proposition du 4 octobre 1996. Le conseil approuve cette somme au budget du projet # 95-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-559

Modification du projet # 96-00

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le Conseil modifie le projet # 96-00 (immobilisations 1996) pour permettre des travaux supplémentaires d'éclairage au parc Poitiers et que ce montant soit pris à même ledit projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-560

Compte rendu - Comité de relations de travail (employés cadres) du 30 septembre 1996

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 30 septembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-561

Compte rendu - Comité de relations de travail (employés cadres) du 9 octobre 1996

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 9 octobre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 21 octobre 1996

96-10-562

Appui - CPTAQ

CONSIDÉRANT que le demandeur loue déjà cette portion de terrain à des fins autres qu'agricoles, depuis environ une décennie;

CONSIDÉRANT que l'espace visé, une partie du lot P.-62, représente une parcelle de terrain qui ne sert actuellement à aucune activité d'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que le demandeur doit se conformer aux normes prescrites par le ministère de l'Environnement relativement à la mise en place d'une installation septique sur sa propriété;

CONSIDÉRANT que pour le demandeur, cette portion de terrain s'avère être le seul emplacement disponible lui permettant l'agrandissement de sa propriété pour la réalisation de son installation septique;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement de la propriété n'entraînera aucune conséquence en matière d'environnement puisque dans ce secteur, il n'y a aucune activité d'élevage;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté ou de l'exploitation agricole n'est nullement modifiée compte tenu qu'à cet endroit, il existe actuellement de la verdure qui est non exploitée pour l'agriculture;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de monsieur Roger Falardeau adressée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, à l'effet d'aliéner, de morceler et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une partie du lot P.-62 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-563

Suspension d'un employé de la Ville de Trois-Rivières-Ouest

CONSIDÉRANT qu'il a été porté à la connaissance du Conseil municipal des faits (retards) concernant un employé

Le 21 octobre 1996

surnuméraire au service des travaux publics de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général;

CONSIDÉRANT les manquements de l'employé concerné;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir impératif du Conseil municipal de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir la plus grande efficacité possible en ce qui a trait au travail exécuté par le personnel de la Ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Jean-Marc Lemire, employé surnuméraire au service des travaux publics de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit suspendu de ses fonctions, sans salaire, pour une période de trois (3) jours. Cette suspension sera effective lors de son embauche en 1997, soit les mercredi, jeudi et vendredi de sa première semaine de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-564

Engagement de policiers-pompiers suppléants

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que monsieur Marc Pellerin soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à compter du 25 octobre 1996, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie et conditionnellement aussi à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville;

que monsieur François Boudreau soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à compter du 26 octobre 1996, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche

Le 21 octobre 1996

prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie et conditionnellement aussi à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville et

que monsieur Jean-Frédéric Tremblay soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à compter du 30 octobre 1996, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie et conditionnellement aussi à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-565

Félicitations - Jeannot Lemieux

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement monsieur Jeannot Lemieux, propriétaire de la station-service Irving - Dépanneur Jean-XXIII, pour sa récente nomination et l'obtention du titre de *«personnalité d'affaires de l'année»*, à l'occasion du douzième gala annuel de la CÉDIC et des Chambres de commerce du grand Trois-Rivières, tenu le 11 octobre 1996, au centre des congrès de l'hôtel Delta.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-566

Félicitations - Association du baseball mineur de TRO

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement tous les membres de l'association du baseball mineur de Trois-Rivières-Ouest pour leur récente nomination et l'obtention du titre de *l'Association de l'année*, lors du Gala Méritas de Baseball-Québec, région Mauricie, qui s'est tenu, à l'Auberge de Grand-Mère, le 11 octobre 1996;

Le 21 octobre 1996

le Conseil souligne particulièrement l'obtention d'un méritas par Éric Turcotte, dans la catégorie *meilleur rendement académique en sport-études*, Carl Chouinard, dans la catégorie *joueur par excellence pee-wee* et Marc-André Bergeron, dans la catégorie *joueur développement Midget AAA* et

le Conseil profite également de l'occasion pour remercier chaleureusement monsieur Normand Saint-Louis, très bien épaulé par son épouse Ginette, dans l'accomplissement d'une somme de travail impeccable, à titre de président, au sein de cette organisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-10-567

Félicitations - Pompiers à temps partiel

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement tous les membres de la brigade des pompiers à temps partiel qui ont particulièrement bien démontré leur savoir-faire par leur implication lors du cours de formation sur le chauffage au bois, qui s'est tenu, pour la région Mauricie-Bois-Francs, à l'école secondaire De-La-Salle le 28 septembre 1996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Les Mélomanes de Trois-Rivières-Ouest : Demande d'aide financière.

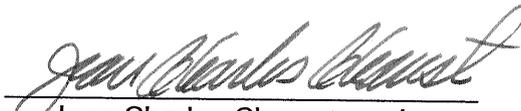
Ministre de la Culture et des Communications : Aide financière pour l'amélioration des services de bibliothèque publique.

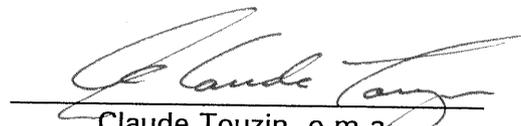
Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 772 (Blain, Chauveau et de Montliou).

Le 21 octobre 1996

Mme Mimi Vallières, présidente du conseil d'administration du service de garde Les Ballons magiques : Remerciements pour l'aide financière.

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 4 novembre 1996

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 novembre 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard motive son absence pour raisons personnelles.

Discours du Maire

Le maire explique la situation financière actuelle de la Ville touchant tout particulièrement ses états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1995, de même que son programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1996-1997-1998.

De plus, d'après les relevés comptables en notre possession actuellement, il mentionne ce que pourraient indiquer nos états financiers au 31 décembre 1996 ainsi que les orientations générales du prochain budget de l'année 1997 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 1997-1998-1999.

96-11-568

Procès-verbal - Séance ordinaire du 21 octobre 1996

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 octobre 1996 et qu'il soit adopté par le Conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 4 novembre 1996

96-11-569

Liste de comptes C-40-96

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le Conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-40-96 concernant les chèques 60546 à 60634 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 21 octobre 1996 et en autorise le paiement au montant total de 957 511,72 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-570

Liste de comptes C-41-96

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le Conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-41-96 concernant les chèques 60635 à 60748 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 28 octobre 1996 et en autorise le paiement au montant total de 390 276,84 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-571

Liste des mauvaises créances CR 96-02

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la liste des mauvaises créances CR 96-02, relative à divers comptes, pour un montant total de 7 371,91 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-572

Liste de mutations M-15-96

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 4 novembre 1996

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de mutations M-15-96 couvrant la période du 1^{er} au 30 septembre 1996, pour un montant total de revenus de 14 388,01 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-573

Compte rendu R-08-96 - Comité de circulation

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu R-08-96 de la réunion du comité de circulation, tenue le 29 octobre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-574

Compte rendu SPI-96-09 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu SPI-96-09 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 28 octobre 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-575

Compte rendu - Comité culturel du 11 septembre 1996

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité culturel, tenue le 11 septembre 1996, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

Le 4 novembre 1996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-576

Compte rendu - Comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 25 septembre 1996

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 25 septembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-577

Compte rendu # 10-96 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu # 10-96 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 23 octobre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le plan d'urbanisme (futur # 2037) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

District de la Montagne

- L'aire d'affectation pour parc, située en bordure de l'autoroute 55 côté nord de la rue de Lausanne, sera diminuée pour agrandir l'aire d'affectation résidentielle située en bordure ouest de la rue de Lausanne.

District Mauricien

- L'aire d'affectation agro-forestière, située en bordure du chemin de service près de l'autoroute 40, sera modifiée afin d'ajouter

Le 4 novembre 1996

une aire d'affectation à la fois agro-forestière et d'extraction dans le but de corriger l'étendue de l'ancien site du dépotoir et de permettre l'exploitation d'une sablière.

District Terrasse du Fleuve

- Le tracé des rues pour la section de terrain située entre les rues Bellemare et Doucet et entre la rue Notre-Dame et le fleuve sera modifié.
- L'aire d'affectation pour parc, située en bordure du fleuve, sera annulée et remplacée par une aire d'affectation résidentielle.
- Une aire d'affectation pour parc sera créée en bordure des rues Casgrain et Boivin.

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 (futur # 3034) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

- Dans toutes les zones du territoire de la ville, les usages et constructions autorisés dans les cours avant seront autorisés dans les cours arrière avec l'application des marges de recul les moins restrictives.
- Dans toutes les zones du territoire de la ville, les thermopompes seront ajoutées aux items interdits dans les cours avant.
- Dans toutes les zones du territoire de la ville en milieu urbanisé, les arbres morts devront obligatoirement être coupés.
- Dans toutes les zones du territoire de la ville, sur toutes les façades de tout bâtiment donnant sur une rue, il sera interdit de construire des escaliers extérieurs en tout ou en partie conduisant à un niveau de plancher autre que le rez-de-chaussée.

District Mauricien

- À l'intérieur des zones 231 Ra¹, 231 Ra², 230 Se, 229 Tb et 255 C situées en bordure du boulevard Saint-Jean, il sera dorénavant obligatoire d'être desservi par le service d'égout sanitaire.

Le 4 novembre 1996

- La zone agricole 200 A située à environ 110 mètres en bordure nord du boulevard Jean-XXIII sera diminuée pour créer la nouvelle zone d'extraction agricole 424 E/A qui elle se situera à environ 670 mètres à partir du boulevard Jean-XXIII et englobera une partie des lots 88, 93, 94, 95, 96 et 97 et sera appuyée dans sa partie nord à la limite de la zone agro-forestière.
- La zone agricole 273 A située en bordure du chemin de service de l'autoroute 40 sera diminuée pour créer la zone d'extraction agricole 425 E/A qui englobera une partie des lots 95, 96 et 97.
- Les zones 274 A et 416 C situées en bordure du chemin de service de l'autoroute 40 seront diminuées afin d'agrandir la zone agricole 272 A qui englobera une partie des lots 88, 93, 95, 96 et 97.

District Richelieu

- À l'intérieur de la zone résidentielle 171 Rbcd située en bordure des rues Brodeur, Corbeil, Dagenais et Gagnon, le parement extérieur de la façade avant des bâtiments principaux devra être constitué de 75 % de maçonnerie.

District de la Montagne

- La zone de parc 49 Pb située en bordure de l'autoroute 55 côté nord de la rue de Lausanne, sera diminuée afin d'agrandir la zone résidentielle 50 Ra¹ située en bordure de la rue de Lausanne de façon à englober une partie du lot 145 à l'arrière des lots 145-15, 145-16 et 145-17.

District Terrasse du Fleuve

- Le tracé des rues pour la section de terrain située entre les rues Bellemare et Doucet et entre la rue Notre-Dame et le fleuve sera modifié.
- Les zones résidentielles situées entre les rues Bellemare et Doucet et entre la rue Notre-Dame et le fleuve seront remaniées à l'exception de la zone de parc 339 Pd et de la zone résidentielle 382 Ra² qui seront annulées. Par la même occasion la zone de parc 4 Pb et la zone résidentielle 193 Ra seront créées.

Le 4 novembre 1996

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant l'article 3 du règlement # 1006 concernant la circulation des véhicules lourds de façon à lire le premier élément ainsi :

- *Notre-Dame, à partir de 150 m du boulevard Royal à la limite Est*

et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brisebois, Boivin, Casgrain, du Fleuve et Monty et autorisant une dépense n'excédant pas 885 500 \$ et un emprunt de 756 171 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-11-578

Soumissions - Informatique - Numériseur

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'achat d'équipements informatiques et numériseur, ont été ouvertes le 7 octobre 1996 en présence de MM. René Caron, technicien en informatique et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Firme	Description	Montant
Albacor micro systèmes Itée	Numériseur Canon DR-3020	5 995 \$
	Chargeur automatique pour 18 disques	2 395 \$
	Lecteur inscripteur CD-Rom	1 995 \$
	Installation	1 890 \$
	Autres frais	280 \$
Mensys	Numériseur Canon DR-3020	5 900 \$
	Chargeur automatique pour 18 disques	1 995 \$
	Lecteur inscripteur CD-Rom	1 200 \$
	Installation	1 890 \$
	Autres frais	280 \$

CONSIDÉRANT que le prix du numériseur de la firme Albacor micro systèmes Itée inclut un programme d'archivage;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. René Caron, technicien en informatique;

IL EST

Le 4 novembre 1996

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte une partie de la soumission, soit un numériseur Canon DR-3020, de la firme «Albacor micro systèmes ltée» au montant de 5 995 \$ (taxes en sus), étant donné que cette soumission est la plus avantageuse et

une partie de la soumission, soit un chargeur automatique pour 18 disques, un lecteur inscripteur CD-Rom, les frais et l'installation s'y rattachant, de la firme «Mensys» au montant de 5 365 \$ (taxes en sus) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approuve ces sommes au budget du projet # 96-02 (surplus réservé 1996) qui sera modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-579

Soumissions - Sable tamisé abrasif

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de sable tamisé abrasif, ont été ouvertes le 22 octobre 1996 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Les Graviers MDM enr.	10,57 \$/ton.m.
Gravier Mont-Carmel inc.	10,49 \$/ton.m.
Thomas Bellemare ltée	15,80 \$/ton.m.
Transport Jules Bourassa et fils (1988) inc.	13,10 \$/ton.m.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

Le 4 novembre 1996

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Gravier Mont-Carmel inc.» au montant total de 17 930,82 \$ (taxes incluses), soit une quantité estimée de 1 500 tonnes au prix de 10,49 \$ (taxes en sus) par tonne métrique livrée, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-580

Soumissions - Bordures et pavage - Secteur Demontigny

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la confection des bordures et pavage du secteur Demontigny, ont été ouvertes le 22 octobre 1996 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Pagé Construction, division de Simard-Beaudry inc.	1 238 754,52 \$
Les Constructions et Pavages Continental, division 3264556 Canada inc.	1 294 747,57 \$
Construction et Pavage Maskimo ltée	1 285 352,10 \$

CONSIDÉRANT le retrait des travaux des rues du Fleuve, Pratte et Arnaud, représentant un montant à soustraire de 280 684,93 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Pagé Construction, division de Simard-Beaudry inc.» au montant de 958 069,59 \$ (taxes incluses), étant

Le 4 novembre 1996

donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le Conseil approuve cette somme au budget du règlement # 762.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-581

Budget d'opérations 1997 - CITF

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest adopte et approuve le budget d'opérations 1997 de la CITF au montant de 6 690 186 \$ pour le transport régulier et de 677 307 \$ pour le transport adapté, soit un budget total de 7 367 493 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-582

Prévisions budgétaires 1997 - RIAETRM

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest adopte et approuve les prévisions budgétaires 1997 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain au montant de 2 134 700 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-583

Vente du lot P.-34 à 3090-0583 Québec inc.

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec 3090-0583 Québec inc. (M. Marc Pilon), un contrat de vente du lot P.-34 (rue Charbonneau), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, ayant une superficie de 381,4 m², au montant de 1 200 \$ plus TPS & TVQ;

Le 4 novembre 1996

les frais notariés ainsi que les taxes municipales et scolaires sont à la charge du futur acquéreur à compter de ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-584

Vente des lots 28-23 & 2603 à LPA Groupe-Conseil inc.

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la firme LPA Groupe-Conseil inc., un contrat de vente des lots 28-23 et 2603 (boulevard Saint-Jean) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, ayant une superficie de 3 298,2 m², sur lequel ils s'engagent à demander un permis pour l'agrandissement de leur bâtiment adjacent dans un délai de trois (3) ans, au montant de 95 390,81 \$ plus TPS & TVQ; les frais notariés ainsi que les taxes municipales et scolaires sont à la charge des futurs acquéreurs à compter de ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-585

Modification de la résolution # 95-05-283

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la résolution # 95-05-283 soit modifiée par le retrait des contrats suivants, de lots du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, dans le cadre des travaux du boulevard Royal :

Contrat	Objet	# de lots	Propriétaires
Servitude souterraine H.-Q.	3 m X ± 28 m	P.-17	Entreprises Carmiche inc.
Servitude souterraine H.-Q.	3 m X ± 12 m	17-385	Launier Ltée
Servitude souterraine H.-Q.	3 m X ± 15 m	4-251	Motel Deauville inc.
Servitude souterraine H.-Q.	3 m X ± 40 m	P.-4-255	G. Lebeau Ltée
Servitude aérienne H.-Q.	3 m X 12 m	P.-15-54	Pâtisserie Moderne Ltée
Servitude aérienne H.-Q.	3 m X 12 m	P.-15-8	Mme Florida Carpentier Guilbert

Le 4 novembre 1996

Contrat	Objet	# de lots	Propriétaires
Servitude aérienne H.-Q.	3 m X 12 m	P.-17-21	Gestion Henri Chouinard inc.
Cession triangle de rue		P.-11-37	La Couronne du Chef du Québec
Cession triangle de rue	4,5 m X 4,5 m	P.-15-6	Mme Yvon Cloutier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-586

Réunion d'étude du budget

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que les membres du Conseil municipal soient autorisés à participer à une réunion d'étude du budget devant avoir lieu les 13, 14 et 15 novembre 1996 à Sainte-Flore de Grand-Mère. Le Conseil approuve la somme nécessaire au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-587

Raccordement au service d'aqueduc

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la demande de monsieur Marc Fournier à l'effet de raccorder son terrain situé au 8660, boulevard Saint-Jean à Trois-Rivières au service d'aqueduc de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-588

Appui - CPTAQ

CONSIDÉRANT que le processus de modification de zonage est présentement amorcé afin de permettre, sur la partie des lots visés, l'exploitation d'une sablière;

Le 4 novembre 1996

CONSIDÉRANT que le sable qui sera extrait de la future sablière servira en grande partie à recouvrir, d'une épaisseur de deux pieds, le sol de l'ancien site du dépotoir à ciel ouvert situé en bordure des lots visés et que ce remblaiement, rehaussera le potentiel d'utilisation du site et réduira la pollution visuelle toujours présente à cet endroit;

CONSIDÉRANT que le matériel, qui sera extrait de la future sablière servira en grande partie au remblaiement de la surface de l'ancien site du dépotoir, rehaussera grandement le potentiel d'utilisation du site et réduira la pollution visuelle toujours présente à cet endroit.

CONSIDÉRANT que l'emplacement retenu pour la future sablière est situé dans une portion boisée contenant des essences d'arbres autres que l'érable soit : des trembles, bouleaux et peupliers;

CONSIDÉRANT que toutes les normes établies par le ministère de l'Environnement et de la Faune pour l'exploitation d'une sablière seront respectées;

CONSIDÉRANT que sur la partie des lots visés par la demande, il n'y a jamais eu, par le passé, d'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que suite à l'exploitation de la sablière, la Ville ne permettra aucun dépôt de matériaux secs et exigera le réaménagement des lieux;

CONSIDÉRANT que le sol de la partie des lots visés par la demande ainsi que les lots avoisinants n'offre aucun potentiel agricole puisqu'il est constitué de sable sur une profondeur de huit à dix pieds;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura aucun impact pour les lots riverains puisqu'il n'y a aucune exploitation agricole et/ou animale et que les terres avoisinantes sont constituées d'un étendu boisé de trembles, peupliers et bouleaux;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas, ailleurs sur le territoire de la municipalité, d'espace approprié disponible pour l'exploitation d'une sablière et que celle-ci n'affectera en rien les terres avoisinantes;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté ou de l'exploitation agricole n'est nullement affectée compte tenu qu'il y aura obligatoirement, suite à l'exploitation de la sablière, réaménagement du site;

Le 4 novembre 1996

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de messieurs Roger et Marc Laroche, adressée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, à l'effet d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, soit pour l'exploitation d'une sablière, une partie des lots P.-88, P.-93, P.-94, P.-95, P.-96 et P.-97, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**Avis de motion**

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le premier alinéa de l'article 9 du règlement # 844 concernant l'engagement de professionnels et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-11-589

Soumissions - Réaménagement du parc Marion

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le réaménagement du parc Marion, ont été ouvertes le 30 octobre 1996 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Firme	Montant
Pagé Construction, division de Simard-Beaudry inc.	25 691,10 \$
N. Veillette inc.	17 594,66 \$

CONSIDÉRANT le retrait des travaux des éléments 3 (préparation sentier), 4 (tuyau) et 5 (poussière de pierre patinoire), représentant un montant à soustraire de 7 589,41 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 4 novembre 1996

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte une partie de la soumission de la firme «N. Veillette inc.» au montant de 10 005,25 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approuve cette somme au budget des règlements # 740 et 744.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-590

Modification de l'annexe "A" du règlement # 499-A (rue Corbeil)

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que l'annexe "A" du règlement # 499-A (rue Corbeil) soit modifiée en vertu de l'article 564 de la Loi sur les cités et Villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-591

Vente d'un terrain dans le parc industriel

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à *Isolation Trifluvienne inc.*, ayant sa place d'affaires au 2445, rue de la Sidbec Sud à Trois-Rivières-Ouest, le lot # 10-57-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par Jean Pinard, arpenteur-géomètre, ayant une superficie de 1 751,6 m², au prix de 17,01 \$/m², soit un montant total 29 790,43 \$ plus TPS & TVQ; le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Édouard Paquette, notaire, annexé à la présente pour en faire partie intégrante et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 4 novembre 1996

96-11-592

Mandat - Les architectes Beauchamp et Labbé

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil mandate la firme «Les architectes Beauchamp et Labbé» pour préparer une esquisse préliminaire du bâtiment du parc Laviolette ainsi que des autres équipements sanitaires et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 2 000 \$ (taxes en sus), le tout tel que décrit dans leur proposition du 1^{er} novembre 1996. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 96-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-593

Billets - Spectacle Rythme de la nuit

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le Conseil municipal procède à l'achat de douze billets, au coût de 8 \$ chacun, pour le spectacle «Au rythme de la nuit» avec Isabelle Lehoux, qui se tiendra à l'auditorium de l'école secondaire Chavigny le 9 novembre prochain et que ce montant soit pris à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-594

Politique familiale

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de Trois-Rivières-Ouest de se doter d'une politique familiale pour guider le développement de ce secteur au sein de notre communauté;

CONSIDÉRANT l'interrelation entre les gens désignés pour former le comité de la famille, le conseil municipal et la population ouestrifluviennne;

CONSIDÉRANT que la politique familiale doit refléter et inspirer la dynamique propre à notre communauté;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

Le 4 novembre 1996

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le mandat de réaliser une politique familiale répondant aux aspirations des citoyens et du Conseil municipal soit confié au comité de la famille afin de susciter davantage la participation des familles dans notre communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Ministre des Affaires municipales : Aide financière dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec».

Association des handicapés adultes de la Mauricie inc. : Demande d'aide financière.

Orchestre Symphonique de Trois-Rivières : Demande d'aide financière pour les matinées symphoniques 1997.

Association des clubs de patinage artistique de la Mauricie inc. : Demande d'aide financière.

Garderie Jardin des petits Poucets : Remerciements.

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 2036 (urbanisme).

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 3032 (zonage).

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 3033 (zonage).

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 773 (rue Maheu).

Le 4 novembre 1996

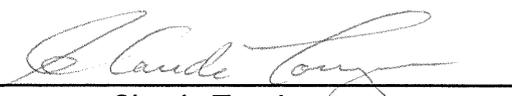
Maisons Notre-Dame des Écoles : Offre pour l'achat de deux véhicules.

Comité de l'ONU, Faculté de droit, Université Laval : Demande d'aide financière.

Sur ce, la séance est levée.



Jean-Charles Charest, maire



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 18 novembre 1996

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 novembre 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Consultation

Lors de l'assemblée de consultation sur les règlements # 2037 et # 3034, tenue ce 18 novembre 1996, monsieur Daniel Thibault, ing., urb. a, dans un premier temps, informé la population sur l'ensemble des modifications présentées. Par la suite, les questions des six (6) contribuables présents ont porté plus précisément sur la modification # 07.1 relative à l'exploitation d'une sablière ainsi que la modification # 08.1 concernant le parc du Fleuve. Une période de questions et réponses a suivi sur les différents sujets.

20 h 10

Début de l'assemblée régulière

Déclaration des intérêts pécuniaires

En vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), les membres du Conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires et le greffier de la ville en prend acte.

96-11-595

Procès-verbal - Séance ordinaire du 4 novembre 1996

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 18 novembre 1996

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 1996 et qu'il soit adopté par le Conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-596

Liste de comptes C-42-96

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le Conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-42-96 concernant les chèques 60749 à 60849 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 4 novembre 1996 et en autorise le paiement au montant total de 390 790,45 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-597

Liste de comptes C-43-96

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le Conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-43-96 concernant les chèques 60850 à 60933 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 12 novembre 1996 et en autorise le paiement au montant total de 397 226,26 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-598

Procès-verbal - Comité de retraite du 5 novembre 1996

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le procès-verbal de la réunion du comité de retraite, tenue le 5 novembre 1996, soit adopté tel que présenté par Mme Louise Gélinas, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 18 novembre 1996

96-11-599

Compte rendu - Comité culturel du 25 octobre 1996

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité culturel, tenue le 25 octobre 1996, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-600

Compte rendu R-10-96 - Comité environnemental

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu R-10-96 de la réunion du comité environnemental, tenue le 17 octobre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-601

Compte rendu # 6 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu # 6 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 29 octobre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-602

Compte rendu - Comité de liaison adolescents-parents du 28 octobre 1996

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

Le 18 novembre 1996

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 28 octobre 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-603

Nomination des représentants des comités

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que les représentants des comités, dont le président ou la présidente est identifié(e) par le chiffre 1, soient nommés pour une période de deux (2) ans à compter du 19 novembre 1996 :

MRC de Francheville	Mme Louise Gélinas
CITF	M. Fernand Bouchard
Comité de concertation scolaire (Ville de T.R.O. & Commission scolaire de Chavigny)	1. M. Yves Lévesque 2. M. Roland Lottinville 3. M. Michel Lemieux
Comité d'assainissement des eaux	M. Claude Lacroix M. Roland Lottinville
Comité des loisirs (Conseil des loisirs de la Mauricie, Société Saint-Jean-Baptiste, Association générale des bénévoles, Loisirs locaux)	1. M. Fernand Bouchard
Comité de circulation	1. M. Yves Lévesque
Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie	1. M. Yves Lévesque
Comité culturel (Bibliothèque, Conseil régional de la culture, Activités de mise en valeur des talents locaux)	1. Mme Nicole Laroche
C.L.A.P. (Comité de liaison adolescents-parents)	1. M. André Carle
Comité de la famille (Comité de la famille de l'Ouest)	1. Mme Nicole Laroche

Le 18 novembre 1996

Activités communautaires (Association touristique du Coeur du Québec)	1. Mme Louise Gélinas
Comité environnemental (Déchets domestiques dangereux, herbe à poux, compostage, eau)	1. M. Claude Lacroix
Comité de retraite	1. Mme Louise Gélinas 2. M. Roland Lottinville 3. M. Claude Touzin
Comité de relations de travail (Employés cadres)	1. M. Jacques Carle
Comité de relations de travail (Employés municipaux)	1. M. Jean-Noël Groleau
Comité ville fleurie	1. M. Claude Lacroix
OMHTRO	M. Fernand Bouchard M. Jacques Carle Mme Nicole Laroche
Comité du bruit - Autoroute 55	1. M. Yves Lévesque 2. Mme Louise Gélinas 3. M. Fernand Bouchard
Comité de la sécurité publique et des incendies	1. M. André Carle
Comité de la nouvelle glace	1. M. André Carle
Comité des travaux publics	1. M. Jean-Noël Groleau
Comité ville en santé	1. M. Jean-Noël Groleau
Société protectrice des animaux de la Mauricie	1. M. Jean-Noël Groleau
CÉDIC	M. Jean-Charles Charest

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-604

Règlement # 2037

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 18 novembre 1996

que le règlement # 2037 intitulé *Règlement modifiant le plan d'urbanisme* soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 (futur # 3034) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

- Dans toutes les zones du territoire de la ville, les usages et constructions autorisés dans les cours avant seront autorisés dans les cours arrière avec l'application des marges de recul les moins restrictives.
- Dans toutes les zones du territoire de la ville, les thermopompes seront ajoutées aux items interdits dans les cours avant.
- Dans toutes les zones du territoire de la ville en milieu urbanisé, les arbres morts devront obligatoirement être coupés.
- Dans toutes les zones du territoire de la ville, sur toutes les façades de tout bâtiment donnant sur une rue, il sera interdit de construire des escaliers extérieurs en tout ou en partie conduisant à un niveau de plancher autre que le rez-de-chaussée.

District Mauricien

- À l'intérieur des zones 231 Ra¹, 231 Ra², 230 Se, 229 Tb et 255 C situées en bordure du boulevard Saint-Jean, il sera dorénavant obligatoire d'être desservi par le service d'égout sanitaire.
- La zone agricole 200 A située à environ 110 mètres en bordure nord du boulevard Jean-XXIII sera diminuée pour créer la nouvelle zone d'extraction agricole 424 E/A qui elle se situera à environ 670 mètres à partir du boulevard Jean-XXIII et englobera une partie des lots 88, 93, 94, 95, 96 et 97 et sera appuyée dans sa partie nord à la limite de la zone agro-forestière.

Le 18 novembre 1996

- La zone agricole 273 A située en bordure du chemin de service de l'autoroute 40 sera diminuée pour créer la zone d'extraction agricole 425 E/A qui englobera une partie des lots 95, 96 et 97.
- Les zones 274 A et 416 C situées en bordure du chemin de service de l'autoroute 40 seront diminuées afin d'agrandir la zone agricole 272 A qui englobera une partie des lots 88, 93, 95, 96 et 97.

District Richelieu

- À l'intérieur de la zone résidentielle 171 Rbcd située en bordure des rues Brodeur, Corbeil, Dagenais et Gagnon, le parement extérieur de la façade avant des bâtiments principaux devra être constitué de 75 % de maçonnerie.

District de la Montagne

- La zone de parc 49 Pb située en bordure de l'autoroute 55 côté nord de la rue de Lausanne, sera diminuée afin d'agrandir la zone résidentielle 50 Ra¹ située en bordure de la rue de Lausanne de façon à englober une partie du lot 145 à l'arrière des lots 145-15, 145-16 et 145-17.

District Terrasse du Fleuve

- Le tracé des rues pour la section de terrain située entre les rues Bellemare et Doucet et entre la rue Notre-Dame et le fleuve sera modifié.
- Les zones résidentielles situées entre les rues Bellemare et Doucet et entre la rue Notre-Dame et le fleuve seront remaniées à l'exception de la zone de parc 339 Pd et de la zone résidentielle 382 Ra² qui seront annulées. Par la même occasion la zone de parc 4 Pb et la zone résidentielle 193 Ra seront créées.

96-11-605

Règlement # 844-A

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement # 844-A intitulé *Règlement modifiant le premier alinéa de l'article 9 du règlement # 844 concernant*

Le 18 novembre 1996

l'engagement de professionnels soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-606

Règlement # 1006.1

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 1006.1 intitulé *Règlement modifiant l'article 3 du règlement # 1006 concernant la circulation des véhicules lourds* soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brisebois, Boivin, Casgrain, du Fleuve et Monty et autorisant une dépense n'excédant pas 885 500 \$ et un emprunt de 756 171 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant l'article 4 du règlement # 626 concernant le remboursement des frais encourus par les élus municipaux et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-11-607

Soumissions - Réfection des rues - Secteur Demontigny

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la réfection des rues du secteur Demontigny, ont été ouvertes le 12 novembre 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 18 novembre 1996

Firme	Montant	
Les Constructions et Pavages Continental, Division 3264556 Canada inc.	Alternative A	288 875,93 \$
	Alternative B	360 808,88 \$
Desbiens Techni-Services inc.	Alternative A	333 151,87 \$
	Alternative B	374 791,73 \$
La Cie de construction Dollard Itée	Alternative A	422 297,86 \$
	Alternative B	501 163,83 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	Alternative A	312 367,75 \$
	Alternative B	390 723,21 \$
Gaston Paillé Itée	Alternative A	259 657,86 \$
	Alternative B	341 682,67 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	Alternative A	422 848,26 \$
	Alternative B	475 723,38 \$
André Bouvet Itée	Alternative A	435 735,55 \$
	Alternative B	428 668,06 \$
Coffrages Mauricien inc.	Alternative A	474 762,28 \$
	Alternative B	506 319,15 \$
Pagé Construction, division de Simard-Beaudry inc.	Alternative A	482 311,07 \$
	Alternative B	606 061,98 \$

CONSIDÉRANT le retrait des travaux des rues du Fleuve, Pratte et Arnaud, représentant un montant à soustraire de 52 726,98 \$ (taxes incluses) ainsi qu'un crédit de 7 315,91 \$ (taxes incluses) pour la tranchée ;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte une partie de l'alternative «A» de la soumission de la firme «Gaston Paillé Itée» au montant de 199 614,97 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le Conseil approuve cette somme au budget du règlement # 762.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 18 novembre 1996

96-11-608

Soumissions - Prolongement des services - Rue Maheu

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le prolongement des services de la rue Maheu, ont été ouvertes le 12 novembre 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Les Constructions et Pavages Continental, Division 3264556 Canada inc.	146 331,10 \$
Desbiens Techni-Services inc.	188 248,21 \$
La Cie de construction Dollard ltée	161 409,51 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	136 666,37 \$
Gaston Paillé ltée	127 902,63 \$
André Cyrenne inc.	171 679,74 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	178 526,46 \$
André Bouvet ltée	131 537,73 \$
R. Guilbeault Construction inc.	185 450,21 \$
Coffrages Mauricien inc.	151 035,42 \$
Les Entreprises Dynac inc.	148 522,08 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Gaston Paillé ltée» au montant de 127 902,63 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le Conseil approuve cette somme au budget du règlement # 773.

Le 18 novembre 1996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-609

Soumissions - Dénéigement des puits, du stationnement du réservoir et du chemin d'accès pour le bâtiment des communications

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le déneigement des puits # 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ainsi que du stationnement du réservoir d'eau potable et d'un chemin d'accès pour le bâtiment des communications, ont été ouvertes le 12 novembre 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Noé Veillette inc.	325 \$/appel
9008-1571 Québec inc. Marc Lyonnais	274 \$/appel
Denis Beaudry Transport	360 \$/appel
Ferme Bison Hybrid enr.	325 \$/appel

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «9008-1571 Québec inc. Marc Lyonnais» au montant de 274 \$/appel (taxes en sus), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le Conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 18 novembre 1996

96-11-610

Soumissions - Prolongement des services - Rue Goulet

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le prolongement des services de la rue Goulet, ont été ouvertes le 12 novembre 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Gaston Paillé ltée	26 624,44 \$
La Cie de construction Dollard ltée	29 059,66 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	31 102,88 \$
Lionel Deshaies inc.	33 154,83 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	27 994,18 \$
André Bouvet ltée	22 323,17 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «André Bouvet ltée» au montant de 22 323,17 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le Conseil approprie cette somme au budget du règlement # 760.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-611

Soumissions - Location véhicule neuf 1997

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la location d'un véhicule neuf 1997 pour une durée de trente-six (36) mois, ont été ouvertes le 18 novembre 1996 en présence de

Le 18 novembre 1996

Mme Denise Isabel, secrétaire-commis et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Firme	Montant
Trois-Rivières Chevrolet (1992) inc.	571,03 \$/mois
Automobiles Paillé inc.	598,26 \$/mois

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Trois-Rivières Chevrolet (1992) inc.» au montant de 571,03 \$/mois (taxes incluses) pour une durée de trente-six (36) mois, incluant une garantie à 100%, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le greffier soit autorisé à signer le contrat s'y rapportant. Le Conseil approuve cette somme au budget courant de chacune de ces années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-612

Prévisions budgétaires 1997 - OMHTRO

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que les prévisions budgétaires 1997 pour les six (6) ensembles immobiliers de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest, soit le 01914, le 01361, le 02915, le 03047, le 03206 et le 03302, accusant un déficit de 829 834,00 \$ à répartir respectivement dans les proportions de 82 983,00 \$ à la Ville de Trois-Rivières-Ouest et 746 851,00 \$ à la Société d'habitation du Québec, soient acceptées telles que présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 18 novembre 1996

96-11-613

Location d'un terrain pour dépôt de neige

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec le ministère des Transports du Québec, un contrat mensuel de location d'un immeuble pour fin de dépôt de neige, soit les lots P.-9, P.-10, P.-11, P.-12, P.-15, P.-16 et P.-17 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au coût de 475 \$/mois (plus TPS et TVQ) et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} décembre 1996 et le 1^{er} avril 1997 ou au plus tard le 1^{er} mai 1997, selon les conditions énumérées dans la lettre du 31 octobre 1996 de M. André Caron, directeur dudit ministère. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-614

Règlement # 60 (1996) de la CITF

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest adopte et approuve le règlement # 60 (1996) de la CITF lequel modifie le règlement # 29 (1989) relatif au Régime de rentes pour les employés de la Corporation intermunicipale de transport des Forges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-615

Journée des rubans blancs

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le 29 novembre 1996 soit proclamé «Journée des rubans blancs» à la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 18 novembre 1996

96-11-616

Présentation de plan au MEFQ

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit mandaté pour présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec les plans suivants pour le prolongement de l'égout pluvial du cours d'eau Lacerte sur 42,7 mètres au Sud du boulevard Royal :

Numéro	Description	Date
13-4	Plan d'ensemble du réseau d'égout pluvial	Novembre 1996
Croquis 1	Cours d'eau Lacerte, section entre la voie ferrée du CP et le fleuve Saint-Laurent	Novembre 1996
11-725	Ponceau cours d'eau Lacerte, entre le boulevard Royal et la rue Notre-Dame	Novembre 1996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-617

Financement, emprunts temporaires

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le Conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1^{er} janvier 1997, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Le 18 novembre 1996

Règlement	Emprunt autorisé	Taux	Emprunt temporaire
771 - Goyer	138 268 \$	90 %	124 441 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-618

Financement, emprunts temporaires

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le Conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1^{er} janvier 1997, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement	Emprunt autorisé	Taux	Emprunt temporaire
772 - de Montlieu, Blain et Chauveau	206 235 \$	90 %	185 611 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-619

Financement, emprunts temporaires

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le Conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1^{er} janvier 1997, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier de la ville soit autorisé

Le 18 novembre 1996

à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement	Emprunt autorisé	Taux	Emprunt temporaire
773 - Maheu	211 696 \$	90 %	190 526 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-620

Abrogation de la résolution # 96-07-381

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la résolution # 96-07-381 relativement à un contrat de servitude aérienne du lot P.-22 (boul. Royal) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, avec Terrasse Du Pont inc., soit abrogée à toutes fins que de droit; la servitude n'étant plus requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement imposant un mode de tarification pour financer certaines dépenses reliées aux modifications des règlements d'urbanisme et abrogeant le règlement # 615 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement # 611 de la façon suivante :

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 La rémunération annuelle de base actuelle du Maire est de 23 014 \$ et celle de chaque Conseiller(ère) est de 7 672 \$.

Le 18 novembre 1996

ARTICLE 2 Le(la) conseiller(ère) qui est désigné(e) maire(sse) suppléant(e) reçoit une rémunération additionnelle de 422 \$ par trois (3) mois actuellement.

ARTICLE 3 Chaque membre du Conseil reçoit une allocation annuelle de dépenses égale à la moitié de sa rémunération de base conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux.

ARTICLE 4 La rémunération de chaque membre du Conseil est indexée à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier suivant celui de l'année 1996.

Cette indexation correspond au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada calculé conformément à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001).

ARTICLE 5 La rémunération et l'allocation des dépenses des membres du Conseil sont payées en cinquante-deux (52) versements hebdomadaires égaux.

ARTICLE 6 Les rémunérations et les allocations de dépenses actuelles et proposées des membres du Conseil sont les suivantes :

		Rémunération annuelle de base	Rémunération additionnelle	Allocation annuelle de dépenses
Maire	Actuelle	23 014 \$		11 507 \$
	Proposée	25 014 \$	1 000 \$	11 507 \$
Conseillers(ères)	Actuelle	7 672 \$		3 836 \$
	Proposée	8 672 \$		4 336 \$

		Rémunération additionnelle annuelle	Allocation annuelle de dépenses
Conseillers(ères) désigné(e)s maire(sse) suppléant(e)	Actuelle	1 688 \$	1 684 \$
	Proposée	2 248 \$	1 124 \$

Le 18 novembre 1996

ARTICLE 7 De plus, le règlement prévoit une rémunération additionnelle lorsqu'un membre du Conseil est président d'un comité. Un montant de 67 \$ de base plus 33,50 \$ d'allocation par réunion qu'il préside est prévu à cet effet et ce, jusqu'à concurrence de 1 206 \$ annuellement.

ARTICLE 8 Les montants requis pour payer ces rémunérations et allocations seront pris à même les fonds généraux de la corporation, et un montant suffisant sera annuellement approprié au budget à cette fin.

ARTICLE 9 Le Conseil décrète, que suivant la Loi la somme versée par ce règlement sera rétroactive à compter du 1^{er} janvier 1996.

ARTICLE 10 Le règlement # 611 est abrogé à toutes fins que de droit.

ARTICLE 11 Le présent règlement entrera en vigueur suivant la Loi après avoir reçu les approbations requises.

et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-11-621

Location d'un site pour fin de dépôt de neige

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest loue, aux firmes N. Veillette Excavation inc. et Construction et Pavage Maskimo Itée, un immeuble pour fin de dépôt de neige, soit les lots P.-9, P.-10, P.-11, P.-12, P.-15, P.-16 et P.-17 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au coût de 237,50 \$/mois chacun (plus TPS et TVQ), le tout selon les conditions énumérées dans leurs lettres du 12 novembre 1996 et 18 novembre 1996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-622

Extension de la compétence territoriale de la Cour municipale de Trois-Rivières-Ouest

CONSIDÉRANT que les municipalités de Ville de Trois-Rivières-Ouest, Batiscan, Champlain, Pointe-du-Lac, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-

Le 18 novembre 1996

Narcisse et Saint-Stanislas se sont prévaluées des dispositions de l'article 24 de la Loi sur les cours municipales L.R.Q. c. C-72.01 pour conclure une entente portant sur la modification d'une entente existante afin de permettre l'extension de la compétence territoriale de la Cour municipale de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que cette entente, approuvée par le Gouvernement du Québec le 24 novembre 1994, est entrée en vigueur le 29 décembre 1994;

CONSIDÉRANT que l'article 11 de ladite entente prévoit que :

"Toute autre municipalité désirant adhérer à l'entente pourra le faire, conformément aux règles suivantes :

- a) *elle obtient l'accord de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;*
- b) *elle accepte par règlement toutes les conditions de l'entente au moment de son adhésion".*

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Prosper s'est déjà prévaluée des dispositions de l'article 11 de ladite entente pour y adhérer aux conditions qui y sont stipulées;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan désire se prévaloir des dispositions de l'article 11 de ladite entente pour y adhérer aux conditions qui y sont stipulées;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest donne son consentement à l'adhésion de la corporation municipale Paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan à l'entente portant sur la modification d'une entente existante afin de permettre l'extension de la compétence territoriale de la Cour municipale de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-623

Mandat à l'UMQ - Achat de formulaires pour les cours municipales

Le 18 novembre 1996

CONSIDÉRANT la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de formulaires pour les cours municipales;

CONSIDÉRANT l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer les formulaires et les quantités amplement décrites au bon de commande préparé en date du 15 novembre 1996;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant les formulaires pour les cours municipales, nécessaires pour les activités de la Ville et ce, afin de se procurer lesdits formulaires et quantités amplement décrites au bon de commande préparé par monsieur Roger Champagne, en date du 15 novembre 1996;

que la Ville s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

que la Ville consente, en considération des services rendus par l'Union des municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais administratifs, à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant 3% du montant du contrat;

que copie de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-624

Contrat de servitude d'égout pluvial

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 18 novembre 1996

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude d'égout pluvial de 1,5 m X 50,94 m sur les lots 160-977 et 160-978 (rue de Montlieu) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay Ltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-625

Crédits supplémentaires au règlement # 762

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le Conseil vote des crédits supplémentaires de 175 000 \$ au règlement suivant, pour permettre d'installer des puisards et des regards dans le secteur Demontigny :

Règlement	Dépenses autorisées	Crédits supplémentaires	Budget ajusté
762 - Secteur Demontigny	1 301 000 \$	175 000 \$	1 476 000 \$

et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-11-626

Félicitations - Équipe de football Les Lions de Chavigny

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le Conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à toute l'organisation des Lions de Chavigny, ses joueurs ainsi que son entraîneur Luc Thiffault pour leur victoire historique ainsi que l'obtention du bol d'or décerné lors de la finale juvénile A disputée contre les Gees Gees de d'Arcy McGee de Hull qui a eu lieu au Stade olympique de Montréal le 17 novembre 1996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 18 novembre 1996

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires municipales : Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière 1997.

Conseil québécois sur le tabac et la santé : Opération Espaces sans fumée.

Ministre de la Sécurité publique : Document présenté à la rencontre de la Table Québec-Municipalités.

PromoExpo inc. : Habitas municipalité.

Corporation municipale Paroisse Sainte-Geneviève-de-Batiscan : Demande d'adhésion à la cour municipale de Trois-Rivières-Ouest.

Les artisans de paix : Demande d'aide financière.

Aféas Jean-XXIII : Décorations de mauvais goût à l'Halloween.

Fleur de mai : Demande d'aide financière et d'exonération de taxes foncières.

N. Veillette Excavation inc. : Location d'une partie de terrain pour dépôt de neige.

Construction et Pavage Maskimo Itée : Location d'une partie de terrain pour dépôt de neige.

Corporation municipale de la Paroisse Saint-Barnabé : Demande d'information pour l'implantation du service d'urgence 9-1-1.

Âge d'or Sainte-Catherine-de-Sienne : Demande d'aide financière.

Le 18 novembre 1996

Sur ce, la séance est levée.



Jean-Charles Charest, maire



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 2 décembre 1996

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 décembre 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

96-12-627

Procès-verbal - Séance ordinaire du 18 novembre 1996

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 1996 et qu'il soit adopté par le Conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-628

Liste de comptes C-44-96

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le Conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-44-96 concernant les chèques 60934 à 61026 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 20 novembre 1996 et en autorise le paiement au montant total de 557 313,18 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 2 décembre 1996

96-12-629

Liste de comptes C-45-96

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le Conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-45-96 concernant les chèques 61027 à 61149 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 26 novembre 1996 et en autorise le paiement au montant total de 731 817,32 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-630

Compte rendu - Comité culturel du 20 novembre 1996

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité culturel, tenue le 20 novembre 1996, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-631

Compte rendu SPI-96-10 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu SPI-96-10 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 26 novembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-632

Compte rendu - Comité de liaison adolescents-parents du 25 novembre 1996

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 2 décembre 1996

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 25 novembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-633

Règlement # 632

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le règlement # 632 intitulé *Règlement imposant un mode de tarification pour financer certaines dépenses reliées aux modifications des règlements d'urbanisme et abrogeant le règlement # 615* soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-634

Règlement # 633

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 633 intitulé *Règlement modifiant l'article 4 du règlement # 626 concernant le remboursement des frais encourus par les élus municipaux* soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-635

Règlement # 3034

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 3034 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000* soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Le 2 décembre 1996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brisebois, Boivin, Casgrain, du Fleuve et Monty et autorisant une dépense n'excédant pas 885 500 \$ et un emprunt de 756 171 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement # 611 de la façon suivante :

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 La rémunération annuelle de base actuelle du Maire est de 23 014 \$ et celle de chaque Conseiller(ère) est de 7 672 \$.

ARTICLE 2 Le(la) conseiller(ère) qui est désigné(e) maire(sse) suppléant(e) reçoit une rémunération additionnelle de 422 \$ par trois (3) mois actuellement.

ARTICLE 3 Chaque membre du Conseil reçoit une allocation annuelle de dépenses égale à la moitié de sa rémunération de base conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux.

ARTICLE 4 La rémunération de chaque membre du Conseil est indexée à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier suivant celui de l'année 1996.

Cette indexation correspond au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada calculé conformément à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001).

ARTICLE 5 La rémunération et l'allocation des dépenses des membres du Conseil sont payées en cinquante-deux (52) versements hebdomadaires égaux.

ARTICLE 6 Les rémunérations et les allocations de dépenses actuelles et proposées des membres du Conseil sont les suivantes :

Le 2 décembre 1996

		Rémunération annuelle de base	Rémunération additionnelle	Allocation annuelle de dépenses
Maire	Actuelle	23 014 \$		11 507 \$
	Proposée	25 014 \$	1 000 \$	11 507 \$
Conseillers(ères)	Actuelle	7 672 \$		3 836 \$
	Proposée	8 672 \$		4 336 \$

		Rémunération additionnelle annuelle	Allocation annuelle de dépenses
Conseillers(ères) désigné(e)s maire(sse) suppléant(e)	Actuelle	1 688 \$	1 684 \$
	Proposée	2 248 \$	1 124 \$

ARTICLE 7 De plus, le règlement prévoit une rémunération additionnelle lorsqu'un membre du Conseil est président d'un comité. Un montant de 67 \$ de base plus 33,50 \$ d'allocation par réunion qu'il préside est prévu à cet effet et ce, jusqu'à concurrence de 1 206 \$ annuellement.

ARTICLE 8 Les montants requis pour payer ces rémunérations et allocations seront pris à même les fonds généraux de la corporation, et un montant suffisant sera annuellement approprié au budget à cette fin.

ARTICLE 9 Le Conseil décrète, que suivant la Loi la somme versée par ce règlement sera rétroactive à compter du 1^{er} janvier 1996.

ARTICLE 10 Le règlement # 611 est abrogé à toutes fins que de droit.

ARTICLE 11 Le présent règlement entrera en vigueur suivant la Loi après avoir reçu les approbations requises.

et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Le 2 décembre 1996

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II et III du règlement # 773 lequel porte sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Maheu et autorisant une dépense n'excédant pas 255 336 \$ et un emprunt de 213 925 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1997, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, d'assainissement des eaux, la tarification pour l'éclairage des rues, la location de contenants, les roulottes ainsi que la cueillette, le transport et la récupération des ordures ménagères recyclables et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant les développements domiciliaires 1997, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1997 et abrogeant le règlement # 577-L et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Mme Nicole Laroche, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 57-S-16 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement # 57-S-1 sur les tarifs du service d'aqueduc et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant le remboursement des frais encourus par les élus municipaux et décrétant la création d'un fonds pour payer certaines dépenses des membres du conseil pour l'année 1997 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Le 2 décembre 1996

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 539-L et modifiant les articles 3, 4 et 10 du règlement # 539 concernant le taux de la valeur locative et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-12-636

Reconduction du portefeuille d'assurances de dommages

CONSIDÉRANT l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes qui stipule qu'un contrat d'assurance adjudgé par soumissions pour une période inférieure à cinq ans peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication n'excèdent pas cinq ans et que les primes peuvent, après la période initiale, être modifiées pour la durée d'une nouvelle période;

CONSIDÉRANT le rapport de la firme Sobeco Ernst & Young inc., en date du 2 décembre 1996;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le contrat d'assurances de dommages, pour la période du 1^{er} mars 1997 au 28 février 1998, soit reconduit aux conditions stipulées dans l'offre du 28 novembre 1996 de Lanouette courtiers d'assurances et les courtiers d'assurances des municipalités du Québec Division de B.F.L. Holdings inc. et ce, pour un montant de 135 503 \$ (taxes en sus) établi en fonction des valeurs énumérées au contrat actuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-637

Remboursement - Taxe d'améliorations locales - Lot P.-10-57

CONSIDÉRANT que, par sa résolution # 96-06-283, la Ville a approuvé la vente du lot # P.-10-57 (futur 10-57-1);

CONSIDÉRANT que le contrat notarié # 9327, passé devant Me Yves Boivin, notaire, le 6 août 1996, prévoyait les répartitions d'usage à cette date;

Le 2 décembre 1996

CONSIDÉRANT que le taux payé au mètre carré pour la vente d'un terrain dans la zone industrielle comprend la taxe d'améliorations locales de l'année.

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

de rembourser à 9032-8477 Québec inc. la taxe d'améliorations locales au montant de 110,44 \$ qui est facturée sur leur compte de taxes municipales pour la période du 6 août au 31 décembre 1996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-638

Séance régulière du mois de janvier 1997

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de fixer au 20 janvier 1997 la seule séance régulière du mois de janvier 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-639

Fermeture du règlement # 705

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 705 (Audet, Carrier, Rivard) sont terminés et ont coûté 327 195,63 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 327 195,63 \$ et qu'il reste à emprunter 78 \$;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de renoncer au solde à emprunter et de fermer le règlement # 705 (Audet, Carrier, Rivard).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 2 décembre 1996

96-12-640

Fermeture du règlement # 707

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 707 (Bellefeuille, Huard, Valiquette, Ledoux, Tanguay, Marion) sont terminés et ont coûté 1 759 671,35 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 1 759 671,35 \$ et qu'il reste à emprunter 53,33 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

de renoncer au solde à emprunter et de fermer le règlement # 707 (Bellefeuille, Huard, Valiquette, Ledoux, Tanguay, Marion).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-641

Fermeture du règlement # 716

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 716 (P.-28, Ministère des Transports) sont terminés et ont coûté 149 369,07 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 189 062,11 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de fermer le règlement # 716 (P.-28, Ministère des Transports) et de laisser le solde disponible de 39 693,04 \$ pour affectation future au fonds des dépenses en immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 2 décembre 1996

96-12-642

Fermeture du règlement # 736

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 736 (Sabourin, aqueduc Royal et côte Richelieu) sont terminés et ont coûté 94 854,15 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 94 854,15 \$ et qu'il reste à emprunter (0,14 \$);

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de renoncer au solde à emprunter et de fermer le règlement # 736 (Sabourin, aqueduc Royal et côte Richelieu).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-643

Fermeture du règlement # 737

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 737 (de Montlieu, Blain, Chauveau, Savoie) sont terminés et ont coûté 521 961,18 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 318 336,38 \$ et qu'il reste à emprunter 208 486,66 \$;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de contribuer à même les recettes 1996 d'un montant de 203 624,80 \$, de renoncer au solde à emprunter et de fermer le règlement # 737 (de Montlieu, Blain, Chauveau, Savoie).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-644

Fermeture du règlement # 739

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 739 (Massicotte, Robitaille) sont terminés et ont coûté 357 080,72 \$;

Le 2 décembre 1996

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 350 434,52 \$ et qu'il reste à emprunter 13 999,99 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de contribuer à même les recettes 1996 d'un montant de 6 646,20 \$, de renoncer au solde à emprunter et de fermer le règlement # 739 (Massicotte, Robitaille).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-645

Fermeture du règlement # 741

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 741 (Audet, Marion) sont terminés et ont coûté 45 323,20 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 43 726,04 \$ et qu'il reste à emprunter 832,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de contribuer à même les recettes 1996 d'un montant de 1 597,16 \$, de renoncer au solde à emprunter et de fermer le règlement # 741 (Audet, Marion).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-646

Fermeture du règlement # 748

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 748 (sanitaire et aqueduc, partie Jean-XXIII) sont terminés et ont coûté 30 368,44 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 29 452,42 \$ et qu'il reste à emprunter (0,41 \$);

IL EST

Le 2 décembre 1996

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de contribuer à même les recettes 1996 d'un montant de 916,02 \$, de renoncer au solde à emprunter et de fermer le règlement # 748 (sanitaire et aqueduc, partie Jean-XXIII).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-647

Fermeture du projet # 94-09

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 94-09 (reconstruction de la rue Bellefeuille) sont terminés et ont coûté 304 823,42 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 310 507,93 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 5 684,51 \$ et de fermer le projet # 94-09 (reconstruction de la rue Bellefeuille).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-648

Fermeture du projet # 94-13

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 94-13 (stationnement parc Laviolette) sont terminés et ont coûté 89 024,46 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 90 000,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

Le 2 décembre 1996

de retourner au fonds de parcs et terrains de jeux la contribution excédentaire de 975,54 \$ et de fermer le projet # 94-13 (stationnement parc Laviolette).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-649

Fermeture du projet # 95-08

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 95-08 (achat d'un tracteur) sont terminés et ont coûté 72 000,00 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 72 000,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de fermer le projet # 95-08 (achat d'un tracteur).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-650

Fermeture du projet # 95-09

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 95-09 (réaménagement de l'ancienne bibliothèque) sont terminés et ont coûté 28 210,11 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 30 000,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 1 789,89 \$ et de fermer le projet # 95-09 (réaménagement de l'ancienne bibliothèque).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 2 décembre 1996

96-12-651

Fermeture du projet # 95-10

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 95-10 (centre sportif) sont terminés et ont coûté 77 085,00 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 81 000,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de diminuer de 3 915,00 \$ la contribution 1996 au F.A.B. et de fermer le projet # 95-10 (centre sportif).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-652

Fermeture du projet # 95-11

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 95-11 (acquis pour taxes) sont terminés et ont coûté 2 612,60 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 2 612,60 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de fermer le projet # 95-11 (acquis pour taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-653

Retour de la TVQ aux municipalités

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest dénonce l'attitude du Gouvernement du Québec à l'effet d'enlever

Le 2 décembre 1996

le retour de la TVQ de façon arbitraire et sans aucune discussion au préalable, avec l'union des municipalités du Québec et l'union des municipalités régionales de comtés du Québec, comme il s'y était engagé lors de la réunion à l'Auberge du Lac Saint-Pierre.

En contre partie, l'U.M.Q. et l'U.M.R.C.Q. entendent exiger du Gouvernement qu'il adopte un comportement similaire en ce qui concerne les taxes municipales afin que le Gouvernement paie la totalité de ses en lieux de taxes foncières pour la prochaine année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-654

Port de Trois-Rivières

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation dans le dossier du Port de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT l'intérêt économique supérieur de la région;

CONSIDÉRANT l'appui manifeste déployé par le milieu local et régional;

CONSIDÉRANT la nécessité de démontrer au Gouvernement fédéral la volonté du milieu;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest constate que l'intérêt économique supérieur du milieu sera mieux servi par le statut d'APC (autorité portuaire canadienne).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-655

Session de formation - L'élu et la mise à jour de ses connaissances

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que mesdames Nicole Laroche et Louise Gélinas, conseillères, et monsieur Yves Lévesque, conseiller soient autorisés à participer

Le 2 décembre 1996

à la session de formation «*L'élu et la mise à jour de ses connaissances*» qui se tiendra à Trois-Rivières le 15 février 1997 et qu'un montant maximum de 200 \$ leur soit alloué. Le Conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

96-12-656

Félicitations - Comité organisateur - Jeux du Québec Hiver 99

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite chaleureusement tous les membres du comité organisateur qui ont contribué, de près ou de loin, à la concrétisation du défi qu'est l'obtention des Jeux du Québec Hiver 1999 pour le Trois-Rivières Métropolitain et leur souhaite un franc succès pour la tenue de cet événement d'envergure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-657

Félicitations - Bobby Baril

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement monsieur Bobby Baril, récipiendaire de la mention d'honneur du civisme, décernée par le ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration et ce, à l'occasion de la 13^e cérémonie de remise des décorations, qui s'est tenue à l'Hôtel du parlement de Québec le 28 novembre 1996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie : Approbation de la vente d'un terrain dans le parc industriel à Isolation Trifluvienne inc.

Ligue des cadets de l'air du Canada Escadron 226 Trois-Rivières-Ouest : Demande d'aide financière.

Le 2 décembre 1996

Ministre de la Sécurité publique : Organisation policière.

Office de la langue française : Mérites du français au travail.

Association du diabète juvénile de la Mauricie : Demande d'aide financière.

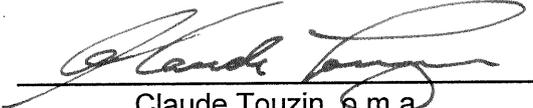
MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 2037 (plan d'urbanisme).

Ministre de l'Environnement et de la Faune : Élimination des neiges usées.

M. Guy Julien, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : Obtention des jeux d'hiver 1999 par le Trois-Rivières métropolitain.

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, s.m.a.
Greffier de la ville

Le 16 décembre 1996

SÉANCE SPÉCIALE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 décembre 1996, à 19 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération :

- 1- Adoption des indices d'améliorations locales pour l'année 1997.
- 2- Adoption du règlement # 1997.
- 3- Adoption du règlement # 57-S-17.
- 4- Adoption du règlement # 539-L.
- 5- Résolution afin de fixer le taux d'intérêt pour les arrrages de taxes de l'année 1997.
- 6- Résolution afin d'adopter le programme triennal d'immobilisations 1997-1998-1999.

96-12-658

Indices d'améliorations locales pour l'année 1997

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que les indices d'améliorations locales pour l'année 1997 soient adoptés tels que présentés :

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
280	Hamelin - St-Arnaud	Superficie	588 783	0,06632	39 048
281	Boul. Mauricien	Frontage	3 333	1,951	6 503
283	Lacoursière	Frontage	8 125,30	5,8347	47 409
284	Tessier	Superficie	142 671	0,04408	6 289

Le 16 décembre 1996

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT	
287	Marion - Riopel	Superficie	490 644	0,03155	15 480
295	Poitiers - Dompierre	Superficie	189 686	0,06755	12 813
296	Dubé	Frontage	2 173,09	2,2636	4 919
297	Dubé	Superficie	116 115	0,01403	1 629
299	Bernard	Superficie	95 502	0,05143	4 912
301	Laflamme - Larochelle	Superficie	246 549	0,08204	20 227
306	Beaumier	Superficie	145 658	0,04716	6 869
307	Terrasse Duvernay - Maricourt - Florence	Superficie	202 921	0,05622	11 408
308	Rosemont	Superficie	48 866,80	0,79617	38 906
309	Terrasse Duvernay	Superficie	122 418	0,06730	8 239
320	Sirois - Garceau	Frontage	363,84	3,3284	1 211
321	Roland - Forest	Frontage	236,21	1,8882	446
327	Bellefeuille	Superficie	13 867,50	1,2765	17 702
339	De la Montagne	Frontage	356,83	19,772	7 055
342	Codère - Le Royer	Superficie	24 562,50	1,1279	27 704
347	Ste-Marguerite Est	Superficie	8 126,10	0,5180	4 209
351-F	Liège	Frontage	80,17	13,30	1 066
351-S	Liège	Superficie	2 515,17	0,4239	1 066
360	Lausanne	Frontage	134,41	14,68	1 973
361	Maricourt - Liège	Frontage	271,57	25,88	7 028
364	Quirion	Frontage	307,79	26,33	8 104
371	Côte Richelieu	Superficie	2 894,80	0,23076	668
372	Lefort	Frontage	122,39	15,08	1 846
373	Bordeaux	Frontage	246,19	5,15	1 268
375	Picardie - Bordeaux	Frontage	283,11	20,38	5 770
376	Quirion	Frontage	307,79	4,21	1 296
377	Lefort (Ouest)	Frontage	122,39	3,02	370
378	Lefort (Est)	Frontage	407,62	35,43	14 442
379	De Musset - De Rouen	Frontage	394,59	34,59	13 649
383	Aubert - Orléans	Frontage	399,10	34,68	13 841
384	Brunet - Grenier	Frontage	500,19	37,41	18 712
386	Côte Richelieu	Frontage	48,40	26,00	1 258
389	Des Dominicains	Frontage	274,34	10,34	2 837

Le 16 décembre 1996

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT	
391	Ste-Marguerite	Frontage	87,48	9,94	870
393	Chateleine - du Mans - du Havre	Frontage	396,64	42,26	16 762
394-A	Laflamme - du Havre - Chamonix - Louisbourg	Frontage	603,23	37,28	22 488
395	De Musset - Clermont - Chagnon - Gilbert	Frontage	488,49	42,79	20 902
396	Cherbourg - Turenne - Labossière - Lelièvre - Terr. Érablière	Frontage	1 298,77	42,02	54 574
397	Lisieux - Rosemont	Frontage	720,78	42,10	30 345
398	Brunet - Carrier	Frontage	226,31	42,15	9 539
400	Route 138	Frontage	474,50	8,25	3 915
401	Quirion - De la Montagne	Frontage	259,15	42,16	10 926
402	Roberge	Frontage	151,51	12,28	1 861
403	Des Dominicains	Frontage	869,26	9,86	8 571
408	Précourt - Gadbois - Aubert	Frontage	1 236,09	38,48	47 565
409	Côte Richelieu	Frontage	115,39	40,37	4 658
411	Place Richer	Superficie	10 975,60	0,7929	8 703
412	Chateleine - Chamonix	Frontage	649,10	41,00	26 613
413	Fontenelle - Maricourt	Frontage	721,48	40,79	29 429
417	Place des Pins	Frontage	318,06	40,78	12 971
418	Bellefeuille	Frontage	313,93	6,71	2 106
419	Lauzon	Frontage	329,36	30,18	9 940
420	Turenne	Frontage	545,22	40,79	22 240
421	Poitiers - Dumouchel	Frontage	373,52	40,75	15 221
422	Bellefeuille	Superficie	23 606,30	0,8579	20 252
423	Jean-XXIII - Brodeur	Frontage	124,37	36,53	4 543
424	Côte Richelieu	Superficie	5 079,60	0,8501	4 318
425	Meunier	Superficie	15 865,30	0,8467	13 433
426	De l'Érablière	Frontage	365,54	41,04	15 002
427	Audet - Brunet - Couture	Frontage	666,27	43,47	28 963
429	Longsault - Laflamme - Côte Rosemont - Aubert	Frontage	1 435,30	38,26	54 915
431	Bayonne - Routhier	Frontage	455,79	38,26	17 439
432	Côte Richelieu	Frontage	289,13	43,18	12 485
435	Forest - Gagnon	Frontage	434,60	38,36	16 671

Le 16 décembre 1996

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT	
437	St-Germain	Frontage	326,52	26,69	8 715
438	Ste-Marguerite	Frontage	102,75	10,18	1 046
439	Cherbourg - De Tilly	Frontage	1 340,00	43,93	58 866
441	Cherbourg	Frontage	414,56	43,96	18 224
442	Bellefeuille	Frontage	178,87	2,45	438
444	Cambert	Frontage	280,99	44,02	12 369
445	Dagenais - Brodeur - Gagnon - Roland - Fabre - Corbeil	Frontage	1 028,05	39,64	40 752
446	Dagenais - Brodeur - Corbeil - Fabre	Superficie	38 579,30	0,9247	35 674
447	Lauzon - Bernard - Marion	Frontage	551,48	39,69	21 888
448	Laflamme - Côte Rosemont - Loïselle - Messier - Chateleine	Frontage	2 133,83	43,93	93 739
450	Mongeau	Frontage	237	39,5	9 362
452-1	Julien - Bellefeuille	Frontage	229,92	42,59	9 792
452-2	Julien - Bellefeuille	Frontage	402,87	81,63	32 886
455	St-Germain	Frontage	322,16	42,77	13 779
456	Sidbec	Frontage	715,97	72,179	51 678
458	Quenneville - Matton	Frontage	168,12	42,82	7 199
459	Cherbourg - Routhier - De Rouen	Frontage	472,67	44,00	20 797
460	Corbeil - Fabre	Frontage	576,04	38,36	22 097
461	Corbeil - Fabre - Jean-XXIII	Frontage	530,37	57,69	30 597
464	Gascogne - Cambrai - Montauban	Frontage	1 790,46	41,49	74 286
465	Côte Rosemont - Cherbourg	Frontage	1 459,29	41,56	60 648
466	Cherbourg - Decelles - St-Germain	Frontage	1 215,96	41,51	50 475
468	Côte Richelieu	Frontage	356,98	6,562	2 343
469	Lavallée - Chambord - Bernières	Frontage	291,33	41,15	11 988
470	Marion - Tanguay - Daviau	Frontage	1 393,95	41,50	57 849
471	Dubergier	Frontage	311,93	41,47	12 936
475	Charbonneau - St-Jean - Jean-XXIII	Frontage	1 562,07	9,66	15 090
476	Iberville	Frontage	44,50	7,94	353
482	Quenneville - Boul. Mauricien	Frontage	271,47	49,33	13 392
483	Rouette	Frontage	171,27	3,23	553

Le 16 décembre 1996

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT	
484	Gagnon - Lavigne - Fabre	Frontage	2 170,29	41,47	90 002
486	Charbonneau - Dalpé	Superficie	812,23	34,77	28 241
488	Bernières - Lavallée - Préville - Donais - boulevard Rigaud	Frontage	837,76	37,88	31 734
489	Quenneville - Boul. Mauricien	Frontage	380,46	49,30	18 757
490	Marion	Frontage	784,75	49,34	38 720
491	Rue de l'Industrie	Frontage	252,98	67,61	17 104
492	Goyer - Decelles - Pilon - Côte Richelieu	Frontage	1 341,13	40,90	54 852
493	Cherbourg	Frontage	353,71	49,19	17 399
494	De Sienne Sud	Frontage	37,15	8,24	306
499	Corbeil	Frontage	669,44	40,29	26 972
703	Préville - Donais	Frontage	583,47	40,92	23 876
705	Audet - Carrier - Rivard	Frontage	503,60	40,91	20 602
707	Bellefeuille - Huard - Ledoux - Tanguay	Frontage	2 962,20	40,76	120 739
708	Bélanger	Frontage	392,24	40,95	16 062
712	Ste-Marguerite - Jean-XXIII	Frontage	907,75	11,483	10 424
717	Goyer	Frontage	245,24	38,86	9 530
720	Sabourin - Lebel	Frontage	158,92	39,02	6 201
721	Arnaud	Frontage	365,53	42,57	15 561
724	Lebel - Brosseau - Sabourin	Frontage	822,36	42,73	35 139
728	Ancil - Decelles - Dozois - Goyer - Laflamme - Sicard	Frontage	956,52	42,73	40 872
732	Marion (Est) - Audet	Frontage	297,75	29,34	8 736
733	Quenneville - Nolin - Borduas	Frontage	614,96	32,07	19 722
735	Brosseau - Robitaille - Jean-XXIII	Frontage	436,68	29,56	12 908
736	Sabourin - Nolin - Borduas	Frontage	160,29	29,77	4 772
737	Montlieu - Blain - Savoie - Chauveau	Frontage	517,54	28,76	14 884
738	Audet	Frontage	109,72	29,17	3 201
739	Massicotte - Robitaille	Frontage	546,18	28,70	15 675
740	Goyer - Sicard - Montlieu	Frontage	678,10	28,77	19 509
741	Audet - Marion	Frontage	61,09	29,24	1 786
743-1	Jean-XXIII - côte Verdun	Frontage	1 699,86	21,32	36 241
743-2	Jean-XXIII - côte Verdun	Frontage	82,25	6,85	563

Le 16 décembre 1996

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT	
748	Jean-XXIII (partie)	Frontage	154,62	7,67	1 186
754	Guay - du Fleuve	Frontage	480,75	8,03	3 861
755	Lacerte (Phase A)	Frontage	695,83	9,80	6 819
756	Lacerte (Phase B)	Frontage	253,49	3,10	786

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**96-12-659****Règlement # 1997**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le règlement # 1997 intitulé *Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1997, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, d'assainissement des eaux, la tarification pour l'éclairage des rues, la location de contenants, les roulottes ainsi que la cueillette, le transport et la récupération des ordures ménagères recyclables*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**96-12-660****Règlement # 57-S-17**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 57-S-17 intitulé *Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 57-S-16 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement # 57-S-1 sur les tarifs du service d'aqueduc*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**96-12-661****Règlement # 539-L**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 16 décembre 1996

que le règlement # 539-L intitulé *Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 539-K et modifiant les articles 3, 4 et 10 du règlement # 539 concernant le taux de la valeur locative*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-662

Taux d'intérêt - Arrérages de taxes

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes de l'année 1997 soit fixé à 16%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-663

Programme triennal d'immobilisations 1997-1998-1999

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le programme triennal d'immobilisations au montant de 6 843 649 \$ pour l'année 1997, au montant de 4 148 934 \$ pour l'année 1998 et au montant de 5 932 400 \$ pour l'année 1999, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 16 décembre 1996

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 décembre 1996, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

96-12-664

Procès-verbal - Séance ordinaire du 2 décembre 1996

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 1996 et qu'il soit adopté par le Conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-665

Liste de comptes C-46-96

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le Conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-46-96 concernant les chèques 61150 à 61245 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 3 décembre 1996 et en autorise le paiement au montant total de 411 576,86 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 16 décembre 1996

96-12-666

Liste de comptes C-47-96

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le Conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-47-96 concernant les chèques 61246 à 61339 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 10 décembre 1996 et en autorise le paiement au montant total de 367 233,06 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-667

Liste de mutations M-16-96

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de mutations M-16-96 couvrant la période du 1^{er} au 31 octobre 1996, pour un montant total de revenus de 12 802,76 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-668

Liste de mutations M-17-96

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la liste de mutations M-17-96 couvrant la période du 1^{er} au 15 novembre 1996, pour un montant total de revenus de 31 144,70 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-669

Suppléance à la mairie

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 16 décembre 1996

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que monsieur Jean-Noël Groleau, conseiller, soit nommé maire suppléant pour une période de trois mois à compter du 1^{er} janvier 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-670

Compte rendu R-11-96 - Comité environnemental

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu R-11-96 de la réunion du comité environnemental, tenue le 28 novembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-671

Compte rendu - Comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 30 octobre 1996

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 30 octobre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-672

Règlement # 577-M

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 577-M intitulé *Règlement concernant les développements domiciliaires 1997, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1997 et abrogeant le règlement*

Le 16 décembre 1996

577-L soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-673

Règlement # 631

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Larøche, conseillère

que le règlement # 631 intitulé *Règlement sur le traitement des élus municipaux* soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-674

Règlement # 634

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le règlement # 634 intitulé *Règlement concernant le remboursement des frais encourus par les élus municipaux et décrétant la création d'un fonds pour payer certaines dépenses des membres du conseil pour l'année 1997* soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-675

Règlement # 773-A

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 773-A intitulé *Règlement modifiant les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II et III du règlement # 773 lequel porte sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Maheu et autorisant une dépense n'excédant pas 255 336 \$ et un emprunt de 213 925 \$* soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Le 16 décembre 1996

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brisebois, Boivin, Casgrain, du Fleuve et Monty et autorisant une dépense n'excédant pas 885 500 \$ et un emprunt de 756 171 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. André Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement adoptant le règlement # 60 (1996) de la CITF, lequel modifie le règlement # 29 (1989) relatif au Régime de rentes pour les employés de la Corporation intermunicipale de transport des Forges et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement adoptant le règlement # 62 (1996) de la CITF, lequel décrète et autorise l'achat de deux (2) autobus adaptés pour le transport des personnes handicapées ainsi que les équipements desdits autobus et décrétant un emprunt bancaire au montant de 200 000 \$ à ces effets et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

96-12-676

Soumissions - Sable (classes «A» et «B»)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de sable (classes «A» et «B»), ont été ouvertes le 10 décembre 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
	Noé Veillette inc.	Classe «A»
	Classe «B»	4,03 \$/ton.m.
Jules Bourassa et fils (1988) inc.	Classe «A»	2,79 \$/ton.m.
	Classe «B»	2,79 \$/ton.m.

Le 16 décembre 1996

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Jules Bourassa et fils (1988) inc.» au montant de 9 538,03 \$/ton.m. (taxes incluses) pour une quantité approximative de 1 000 ton.m. de sable classe «A» et 2 000 ton.m. de sable classe «B», étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-677

Soumissions - Pierre concassée

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de pierre concassée, ont été ouvertes le 10 décembre 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Type	Prix unitaire \$/ton.m.
Transport Neault et Dupont inc.	Poussière	7,68
	¼" net	11,98
	1" net	10,68
	0-¾"	7,68
	0-8"	7,08
Les Constructions et Pavages Continental, division 3264556 Canada inc.	Poussière	10,50
	¼" net	15,79
	1" net	14,25
	0-¾"	10,75
	0-8"	9,75

Le 16 décembre 1996

Firme	Type	Prix unitaire \$/ton.m.
Jules Bourassa & fils (1988) inc.	Poussière	7,65
	¼" net	11,85
	1" net	10,20
	0-¾"	7,55
	0-8"	6,40
Construction & pavage Maskimo ltée	Poussière	7,64
	¼" net	11,89
	1" net	10,14
	0-¾"	7,94
	0-8"	8,44
Noé Veillette inc.	Poussière	8,40
	¼" net	12,80
	1" net	11,95
	0-¾"	8,45
	0-8"	7,90

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Jules Bourassa et fils (1988) inc.» au montant de 42 436,84 \$ (taxes incluses), pour une quantité approximative de 200 ton.m. de poussière de pierre, 100 ton.m. de ¼" net, 700 ton.m. de 1" net, 3 500 ton.m. de 0-¾" et 150 ton.m. de 0-8", étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-678

Fermeture du règlement # 754

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 754 (Guay, du Fleuve) sont terminés et ont coûté 88 536,49 \$;

Le 16 décembre 1996

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 95 720,26 \$ et qu'il reste à emprunter 5 129,71 \$;

CONSIDÉRANT que la ville a contribué d'une somme de 40 000 \$ à même le budget 1995 dont 5 000 \$ afin de prévoir un excédent de coût qui ne s'est jamais réalisé et 35 000 \$ afin de renoncer à l'emprunt prévu pour l'ensemble ;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de retourner l'excédent de 7 183,77 \$ au surplus libre contribué en 1995, de renoncer au solde à emprunter et de fermer le règlement # 754 (Guay, du Fleuve).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-679

Fermeture du règlement # 755

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 755 (Lacerte - Phase « A ») sont terminés et ont coûté 281 352,27 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 284 489,81 \$ et qu'il reste à emprunter 10 466,48 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de diminuer de 3 137,54 \$ la contribution 1996 du F.A.B., de renoncer au solde à emprunter et de fermer le règlement # 755 (Lacerte - Phase « A »).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-680

Fermeture du règlement # 756

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 756 (Lacerte - Phase « B ») sont terminés et ont coûté 62 295,09 \$;

Le 16 décembre 1996

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 52 930,12 \$ et qu'il reste à emprunter 11 000,10 \$;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de contribuer à même les recettes 1996 d'un montant de 9 364,97 \$, de renoncer au solde à emprunter et de fermer le règlement # 756 (Lacerte - Phase « B »).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-681

Fermeture du projet # 94-03

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 94-03 (études préliminaires - boulevard Jean-XXIII) sont terminés et ont coûté 56 541,21 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 56 800,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 258,79 \$ et de fermer le projet # 94-03 (études préliminaires - boulevard Jean-XXIII).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-682

Fermeture du projet # 94-08

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 94-08 (surveillance - travaux boulevard Jean-XXIII) sont terminés et ont coûté 290 000,00 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 290 000,00 \$;

IL EST

Le 16 décembre 1996

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de fermer le projet # 94-08 (surveillance - travaux boulevard Jean-XXIII).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-683

Affectation du surplus libre de l'exercice du 31 décembre 1996

CONSIDÉRANT que le résultat net de l'exercice terminé au 31 décembre 1996 permettra de dégager un surplus libre;

CONSIDÉRANT que le conseil peut réserver les fonds nécessaires pour pourvoir à certaines dépenses, sans utiliser son pouvoir de taxation;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le trésorier affecte une partie du surplus libre pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1996 à des fins spécifiques, soit :

Enlèvement de la neige	33 234 \$
Réclamations (égouts)	20 000 \$
Élections municipales	50 000 \$
Immobilisations loisirs et culture	30 000 \$
Jeux du Québec 1999	40 000 \$
Excédent prévu en 1996 au budget 1997	40 000 \$
Diverses immobilisations - Projet # 97-02	250 000 \$
Total	<u>463 234 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-684

Servitude sur le lot P.-38

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 16 décembre 1996

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour égout sanitaire de 3 m X 18 m sur le lot P.-38 (rue Notre-Dame), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à madame Chantal Paillé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-685

Crédits supplémentaires au règlement # 759

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 30 000 \$ au règlement suivant, pour permettre de compléter les travaux :

Règlement	Dépenses autorisées	Crédits supplémentaires	Budget ajusté
759 - Deshaies, Després	344 100 \$	30 000 \$	374 100 \$

et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire ainsi qu'une contribution additionnelle de 100 000 \$ permettant de renoncer à emprunter un montant de 100 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-686

Entente 9-1-1 - Yamachiche

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la Municipalité de Yamachiche, une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 16 décembre 1996

96-12-687

Nouveaux indices d'améliorations locales

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les nouveaux indices d'améliorations locales suivants soient adoptés tels que présentés dans le but de pourvoir au financement temporaire des règlements à émettre en juillet 1998 :

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT	
744-B	Ledoux - St-Aubin	Frontage	954,26	48,08	45 881
745	Amyot - Maheu	Frontage	467,67	48,00	22 448
746-B	Laflamme	Frontage	421,92	48,00	20 252
747	St-Jean (partie)	Frontage	296,72	7,80	2 314
749	Boulevard Rigaud	Frontage	170,71	49,90	8 518
751	Boulevard Marion - riv. Milette	Superficie	14 864,99	0,97	14 419
752	Blain	Frontage	184,88	43,83	8 103
753	de Montlieu	Frontage	164,05	44,77	7 345
757	Grenier - Parent - Rivard	Frontage	1 130,70	3,75	4 240
758	Rioped - Bernard	Frontage	1 390,95	7,03	9 778
759	Deshais - Després	Frontage	1 907,42	7,03	13 409
760	Boulevard St-Jean	Frontage	3 545,63	7,756	27 500
761	Boulevard St-Jean	Frontage	3 987,82	13,265	52 899
766	Boulevard Royal	Frontage	1 788,70	22,55	40 335
767	de Sienne (Sud) - Angers	Frontage	364,92	16,54	6 036

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-688

Entente protection contre l'incendie - Bécancour

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la Ville de Bécancour, une entente relative à la protection contre l'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 16 décembre 1996

96-12-689

Liste des salaires du personnel non-syndiqué

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste des salaires du personnel non-syndiqué pour la période du 9 décembre 1996 au 31 mars 1997 soit adoptée telle que présentée par le service des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-690

Crédits supplémentaires au projet # 96-02

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 83 000 \$ au projet # 96-02 (surplus réservé 1996) pour permettre la dépense suivante : logiciel Watermark et géomatique et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-691

Abrogation de la résolution # 96-06-356

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la résolution # 96-06-356, relative à un contrat de cession pour rue et de servitude pour stationnement avec la compagnie Montrinvest inc., soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par le texte suivant :

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest achète de Montrinvest inc., pour le prix de un dollar (1,00 \$) payable comptant lors de la signature, un immeuble connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro DEUX CENT SOIXANTE-SEPT du lot originaire numéro QUATRE (4-P.-267) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Ledit immeuble ayant une superficie de 1 387,5 m² et étant montré comme étant le lot 4-267-1 (rue

Le 16 décembre 1996

Meunier) sur un plan préparé par Jean Pinard, arpenteur-géomètre le 17 juin 1996 sous le numéro 5902 de ses minutes.

qu'il soit accordé une servitude réelle et perpétuelle de stationnement en faveur du lot 4-273 du susdit cadastre appartenant à Montrinvest inc. et ce, sur le lot 4-274 du susdit cadastre appartenant à la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Ladite servitude étant consentie à titre gratuit. Pour l'utilisation du fonds servant comme stationnement, les travaux de construction, d'entretien, de réparation et les frais de déneigement seront à la charge de Montrinvest.

qu'il soit créé une servitude réelle et perpétuelle d'égout pluvial et d'aqueduc sur les immeubles appartenant à Montrinvest et étant les lots 4-P.-262, 4-P.-268 et 4-P.-270 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, circonscription foncière de Trois-Rivières. Ladite servitude étant consentie à titre gratuit.

que l'acte de vente et de servitude à intervenir contienne toutes clauses normales d'un contrat de ce genre et notamment mais non limitativement toutes les clauses, charges et conditions mentionnées dans un projet d'acte de vente et de servitude préparé par Me Danielle Lesieur, notaire, soumis au conseil municipal et accepté tel quel.

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest l'acte de vente et de servitude à intervenir ainsi que tous autres documents destinés à donner effet à cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-692

Soumission - Logiciel archivage

CONSIDÉRANT que la soumission suivante, pour la fourniture d'un logiciel d'archivage, a été ouverte le 4 octobre 1996 en présence de MM. René Caron, technicien en informatique et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Firme	Montant
Mensys	15 424,95 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue ainsi que le rapport et l'opinion de M. René Caron, technicien en informatique;

Le 16 décembre 1996

CONSIDÉRANT le retrait des frais de configuration et de déplacement, représentant un montant à soustraire de 1 834,68 \$ (taxes incluses);

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte une partie de la soumission de la firme «Mensys» au montant de 13 590,27 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du projet # 96-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-693

Compte rendu R-09-96 - Comité de circulation

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu R-09-96 de la réunion du comité de circulation, tenue le 12 décembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-12-694

Compte rendu - Comité de la famille du 30 octobre 1996

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 30 octobre 1996, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 16 décembre 1996

96-12-695

Renoncement d'emprunt des règlements # 761 et 768

CONSIDÉRANT que le budget de la Ville prévoit des contributions aux règlements en cours;

CONSIDÉRANT que l'économie réalisée par la contribution des fonds généraux évitera le financement par émission d'obligations payable par l'ensemble de la Ville;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de renoncer à une partie des emprunts suivants :

Règlements / rues	Emprunt approuvé	Emprunt révisé	Contribution budget 1996
761 Boulevard St-Jean	782 160 \$	632 160 \$	150 000 \$
768 De Sienne (sud), Angers	272 814 \$	172 814 \$	100 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**Avis de motion**

Mme Nicole Laroche, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement sur le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement # 631 de la façon suivante :

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 La rémunération annuelle de base actuelle du Maire est de 25 014 \$ et celle de chaque Conseiller(ère) est de 8 672 \$.

ARTICLE 2 Le(la) conseiller(ère) qui est désigné(e) maire(sse) suppléant(e) reçoit une rémunération additionnelle de base de 562 \$ par trois (3) mois actuellement.

ARTICLE 3 Chaque membre du Conseil reçoit une allocation annuelle de dépenses égale à la moitié de sa

Le 16 décembre 1996

rémunération de base conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux.

ARTICLE 4 La rémunération de chaque membre du Conseil est indexée à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier suivant celui de l'année 1997.

Cette indexation correspond au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada calculé conformément à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001).

ARTICLE 5 La rémunération et l'allocation des dépenses des membres du Conseil sont payées en cinquante-deux (52) versements hebdomadaires égaux.

ARTICLE 6 Les rémunérations et les allocations de dépenses actuelles et proposées des membres du Conseil sont les suivantes :

		Rémunération annuelle de base	Rémunération additionnelle	Allocation annuelle de dépenses
Maire	Actuelle	25 014 \$	1 000 \$	11 507 \$
	Proposée	27 014 \$	2 000 \$	11 507 \$
Conseillers(ères)	Actuelle	8 672 \$		4 336 \$
	Proposée	9 672 \$		4 836 \$

		Rémunération additionnelle annuelle	Allocation annuelle de dépenses
Conseillers(ères) désigné(e)s maire(sse) suppléant(e)	Actuelle	2 248 \$	1 124 \$
	Proposée	2 248 \$	1 124 \$

ARTICLE 7 De plus, le règlement prévoit une rémunération additionnelle lorsqu'un membre du Conseil est président d'un comité. Un montant de 67 \$ de base plus 33,50 \$ d'allocation par réunion qu'il préside est prévu à cet effet et ce, jusqu'à concurrence de 1 206 \$ annuellement.

ARTICLE 8 Les montants requis pour payer ces rémunérations et allocations seront pris à même les fonds

Le 16 décembre 1996

généraux de la corporation, et un montant suffisant sera annuellement approprié au budget à cette fin.

ARTICLE 9 Le Conseil décrète, que suivant la Loi la somme versée par ce règlement sera rétroactive à compter du 1^{er} janvier 1997.

ARTICLE 10 Le règlement # 631 est abrogé à toutes fins que de droit.

ARTICLE 11 Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi après avoir reçu les approbations requises.

et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

CORRESPONDANCE M. Richard Lebrun : Projet de modification au règlement de zonage sur la rue Maheu.

Mme Denise Burquel et M. Maurice Bouchard : Projet de modification au règlement de zonage sur la rue Maheu.

M. Julien Matteau : Projet de modification au règlement de zonage sur la rue Maheu.

Ministère des Transports : Approbation du règlement # 1006.1 (circulation des véhicules lourds).

Comité d'école Sainte-Catherine-de-Sienne : Remerciements pour la participation à la réalisation du parc-école.

Municipalité de St-Georges : Félicitations pour l'obtention des Jeux du Québec - Hiver 1999.

Chambre de commerce du district de Trois-Rivières : Félicitations pour l'obtention des Jeux du Québec - Hiver 1999.

Le 16 décembre 1996

Ville de Trois-Rivières : Révision de l'entente pour le boulevard des Récollets.

Associations France-Québec et Québec-France : Programme d'échanges d'emplois d'été.

Famille de madame Madeleine Bellemare-Milot : Remerciements pour sympathies.

Famille de monsieur Jacques Cormier : Remerciements pour sympathies.

Mme Odile Champagne : Projet de modification au règlement de zonage sur la rue Maheu.

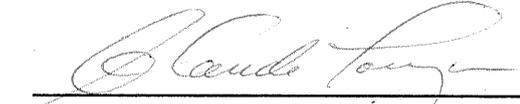
Centraide Mauricie : Contribution volontaire des employé(e)s.

M. Yves Rocheleau : Déclaration au sujet du port de Trois-Rivières.

Ville de Salaberry-de-Valleyfield : Félicitations pour l'obtention des Jeux du Québec - Hiver 1999.

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville